

**MAISON DE L'ENTREPRISE DU BURKINA FASO
- MEB -**

**ETUDE SUR LE PROFIL DES SECTEURS PORTEURS ET
CONSTITUTION D'UNE BANQUE D'IDEES DE PROJETS PRIVES
AU BURKINA FASO**

Rapport final

Ouagadougou, janvier 2007

Le présent rapport final portant sur les secteurs porteurs au Burkina Faso a été préparé en 2006 pour le compte de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), par une équipe de consultants burkinabé comprenant :

- **Pierre Claver Damiba, Chef de Mission ;**
- **Pierre Ambéga ;**
- **Christian Béré ;**
- **Siguian Compaoré ;**
- **Abdoulaye Ouédraogo ;**
- **Koudbi Sinaré.**

TABLE DES MATIERES

RESUME DU RAPPORT	4
<u>CHAPITRE 1</u> CONTEXTE DE L'ETUDE ET PROBLEMATIQUES GLOBALES DES SECTEURS PORTEURS	15
<u>CHAPITRE 2</u> SECTEURS D'ACTIVITES ET INDICATEURS PERTINENTS	33
<u>CHAPITRE 3</u> PROBLEMATIQUES DE LA NOMENCLATURE DES SECTEURS PORTEURS : ORGANISATION ET STRATEGIE	54
<u>CHAPITRE 4</u> PROBLEMATIQUES DE LA CARACTERISATION DES ENTREPRISES	98
<u>CHAPITRE 5</u> IDEES DE PROJETS ET OPPORTUNITES D'AFFAIRES	137
<u>CHAPITRE 6</u> CARTOGRAPHIE DES SECTEURS PORTEURS	163
<u>ANNEXE 1</u> Brefs résumés de fiches de projets	187
<u>ANNEXE 2</u> Eléments de bibliographie	215
<u>ANNEXE 3</u> Acronymes et abréviations	215

RESUME DU RAPPORT SUR LES SECTEURS PORTEURS

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1. La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

La présente étude portant sur les secteurs porteurs du Burkina Faso est commanditée par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) ; celle ci a été créée pour appuyer le développement du secteur privé notamment en :

- mettant en place un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation vers les programmes d'appui au secteur privé ;
- exécutant des programmes d'appui au secteur privé ;
- servant d'interface entre les administrations, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services et
- réalisant toute activité connexe.

La MEBF apparaît ainsi être, à la fois, un pôle d'organisation et de coordination des actions de l'Etat, de prise en compte et de recherche de solutions aux préoccupations du secteur privé, de coordination des divers appuis et services en provenance de structures du secteur privé et des partenaires au développement. Elle constitue un cadre permettant aux promoteurs privés d'accéder à un bouquet de services à des coûts subventionnés et en un seul et même lieu ; elle contribue, en outre, à assurer une meilleure coordination des stratégies de développement des affaires dans le pays.

Aussi, dans le souci de mieux accompagner les promoteurs privés vers des investissements productifs et à bonne rentabilité et de les orienter vers les secteurs par rapport auxquels ils pourront disposer d'information de base (avantages comparatifs et compétitifs), la MEBF a-t-elle commandité une étude relative au profil des secteurs porteurs et à la constitution d'une banque d'idées projets privés au Burkina Faso

En effet, sur le douze (12) secteurs porteurs (ou filières) identifiés dans la stratégie de développement industriel, on constate, d'une part, une concentration des opérateurs économiques sur quelques secteurs d'activités et d'autre part une réelle méconnaissance des secteurs à fort potentiel de croissance alors que les promoteurs pourraient disposer de capacités financières autonomes ou mobiliser des ressources appropriés pour intervenir.

1.2. Objectifs de l'étude

1.2.1. Objectif principal

L'objectif principal de la présente étude vise à contribuer à :

- Une meilleure promotion du secteur privé burkinabé.
- Un accompagnement plus opérationnel des promoteurs ou opérateurs privés dans la création d'entreprise,
- Une exploitation plus rationnelle des gisements d'affaires des secteurs porteurs de l'économie burkinabé.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du mandat de l'étude sont au nombre de cinq (5) :

- Etablir un inventaire exhaustif des secteurs d'activités selon une nomenclature communément admise (politiques, mesures incitatives), du système organisationnel qui prévaut dans les dits secteurs et des différentes stratégies de développement ou de promotion élaborées suivant les secteurs,
- Faire une analyse critique du développement économique vu sous l'angle des secteurs d'activités et sur la base d'indicateurs pertinents,
- Etablir le profil des TPE, PME, Grandes entreprises et leurs relations avec les secteurs porteurs,
- Elaborer une banque d'idées-projets privés constituée d'opportunités d'affaires dans les secteurs porteurs identifiés et des brevets d'invention rendus publics,
- Etablir la carte géographique des secteurs porteurs.

II. RESUME DU CONTENU DE L'ETUDE

2.1. Propositions d'indicateurs des secteurs économiques porteurs

On peut identifier les secteurs économiques porteurs en se référant à plusieurs indicateurs et en vérifiant leur existence pour les repérer. Il est proposé les suivants :

- **Indicateurs intrinsèques et d'environnement:**
 - Potentialités ou ressources naturelles ;
 - Filières d'activités constituées par les grandes classes d'équivalence

- Créneaux d'activités à l'échelle d'une filière ou à la passerelle entre filière
 - Climat favorable aux affaires
 - Efficacité du cadre institutionnel
 - Ressources financières mobilisables (tout genre confondu)
 - Disponibilité et coûts des facteurs
 - Vitalité et performances des relations intersectorielles
- **Indicateurs macroéconomiques :**
 - Contribution à la croissance
 - Potentiel productif
 - Atouts compétitifs
 - Effets d'entraînement
 - Part dans les exportations
 - Création d'emplois et de revenus
 - Contributions aux recettes fiscales
 - Population des entreprises/exploitants opérant dans le secteur
- **Indicateurs microéconomiques**
 - Matière première : disponibilité, régularité d'approvisionnement, coût
 - Technologie adaptée et à coût compétitif
 - Gouvernement d'entreprise stratégique
 - Masse critique de compétences (ressources humaines)
 - Disponibilité et mise en œuvre de systèmes performants de gestion
 - Accessibilité de l'information
 - Seuil minimum de production
 - Environnement de la concurrence (avantages comparatifs, compétitivité)
 - Niveau et réalité de la demande interne et externe
- **Indicateurs de comptabilité analytique**
 - Profit escompté et réalisable
 - Marge brute d'autofinancement
 - Taux de rentabilité interne
 - Délai d'amortissement des investissements

Ces indicateurs s'inscrivent dans une logique de cercles concentriques et répondent aux besoins de disposer d'outils d'analyse tout à fois *ex ante* (prospection) et *ex post* (évaluation) des secteurs porteurs.

2.2. Indicateurs de performances sectorielles

On peut, par ailleurs, répertorier des indicateurs d'ordre macro et micro pour cerner la dynamique d'un secteur d'activités. Le secteur regroupant en son sein

une multitude d'entreprises et d'exploitations, ces indicateurs seront des grandeurs composites prenant en compte, les performances des différentes entreprises y évoluant.

Le poids du secteur dans la création de la richesse nationale qui caractérise son importance dans l'économie peut être cerné par :

La contribution du secteur ou de la filière au PIB qui est un rapport en pourcentage de la valeur ajoutée totale du secteur ou de la filière sur le PIB qui représente en fait l'ensemble de la valeur ajoutée de tous les secteurs d'activités.

La contribution à la croissance économique (du PIB) obtenue par le produit de la part du secteur dans le PIB et de la croissance sectorielle (valeur ajoutée du secteur).

La capacité du secteur ou de la filière à jouer le rôle d'impulsion de l'économie à travers ses effets d'entraînement peut s'analyser à travers :

- le taux de consommation intermédiaire d'origine locale consistant en un rapport en pourcentage des matières premières locales incorporées dans le processus de production par rapport aux matières premières totales utilisées par le secteur sur une période donnée ;
- le taux d'emplois qui peut être cerné à partir des nouveaux emplois créés ou à partir des effectifs du secteur soit en termes absolus ou relatif à la situation nationale ;
- le niveau de salaire rapporté à l'ensemble des rémunérations de salaire permet de cerner la contribution du secteur à la demande nationale donc à l'élargissement du marché.
- le taux marginal du capital
- le taux d'investissement
- le taux de marge

La performance du secteur en termes de commerce international peut être appréhendée par :

- le rapport recette d'exportation du secteur ou de la filière sur les recettes totales d'exportation du pays ;
- l'indice (ou le niveau) des prix à l'exportation ;
- l'indice (ou les quantité) des exportations en volume ;
- l'indice des exportations en valeur ;
- le taux de couverture de la demande mondiale par la production de la filière.

La contribution directe du secteur aux finances publiques peut être cernée à travers :

- la contribution au budget de l'Etat : le rapport entre les impôts générés par le secteur sur la production du secteur ;
- le ratio recettes fiscales sectorielles sur les recettes fiscales globales.

Au niveau de l'entreprise, la productivité marginale des facteurs qui indique la quantité de produits additionnels engendrée par une unité supplémentaire de facteur de production utilisée permet de cerner la rentabilité des investissements supplémentaires. Tout comme une batterie d'autres indicateurs comme déjà souligner permet de juger de la rentabilité financière. Sans être exhaustif, on peut noter :

- le résultat d'exploitation ;
- la capacité d'autofinancement ;
- le bénéfice net actualisé ;
- le taux de rentabilité interne ;
- le délai prévisionnel de récupération du capital investi.

2.3. Présentation générale et choix des nomenclatures

Au Burkina Faso, plusieurs nomenclatures de classification sectorielle sont utilisées :

2.3.1. La nomenclature de la Direction générale de la planification (DGEP)

La nomenclature de la DGEP répertorie les secteurs en quatre grands groupes :

- Les secteurs de production (agriculture, élevage, environnement, mines, industries et artisanat) ;
- les secteurs de soutien à la production (eau et aménagements hydro agricoles, énergie, transports, communications, commerce, tourisme et hôtellerie) ;
- les secteurs sociaux (éducation et formation, santé, action sociale, habitat et urbanisme, information/arts & culture/sports/loisirs)
- les secteurs ayant trait à l'organisation, aux infrastructures et aux équipements administratifs (infrastructures, matériel et équipement administratifs, informatique, cartographie, mesures et actions institutionnelles)

2.3.2. La nomenclature du Système des Nations Unies

La nomenclature du Système des Nations Unies fait la classification sectorielle suivante :

- Gestion de l'économie,
- Administration du développement,
- Ressources naturelles,
- Mise en valeur des ressources humaines,
- Agriculture, foresterie et pêcheries,
- Développement régional,
- Industrie,
- Energie,
- Commerce international de biens et services,
- Commerce intérieur de biens et services,
- Transports,
- Communications,
- Développement social,
- Santé,
- Planification préalable en prévision de catastrophes,
- Aide humanitaire et secours.

2.3.3. La nomenclature de l'INSD

La nomenclature de l'Institut national de la statistique et de la démographie est plus détaillée sous les grandes rubriques suivantes :

- **Secteur primaire** : Agriculture, Elevage, Sylviculture - Pêche - Chasse ;
- **Secteur secondaire** : Industries extractives, Produits alimentaires, boissons et tabacs, Industries des textiles, Fabrication de papier, Industrie chimique, Fabrication de produits minéraux non métalliques, Ouvrages en bois et en métaux, Electricité, gaz et eau, Bâtiment et travaux publics ;
- **Secteur tertiaire** : Commerce, Hôtels, bars, restaurants, Transports, entrepôts, Etablissements financiers, Assurances, Services marchands, Services non marchands.

De façon générale, on retrouve les différents secteurs dans les trois nomenclatures. Les différences d'approche conceptuelle répondent à des préoccupations distinctes : la DGEP a un souci de planification, les NU ont des objectifs internationaux et l'INSD pour sa part met l'accent sur la comptabilité nationale.

Comme on peut le constater, il existe une similitude entre la nomenclature de la DGEP et celle de l'INSD. Par exemple, les secteurs de production (DGEP) correspondent au secteur primaire (INSD); les secteurs de soutien à la production (DGEP) au secteur secondaire (INSD).

Pour les besoins de la présente étude qui consiste identifier des secteurs porteurs, c'est la nomenclature de l'INSD qui sera utilisée comme référence.

2.4. Caractérisation des entreprises

2.4.1. Rôle et typologie de l'entreprise

Le rôle des entreprises dans la société est de mettre à profit les investissements dans l'intérêt des apporteurs de capitaux. C'est ainsi que les entreprises créent des emplois et produisent des biens et des services que les consommateurs veulent acheter.

L'entreprise est un agent économique qui a pour fonction de produire des biens et des services en vue de leur vente sur un marché pour obtenir un bénéfice. Les entreprises sont très diverses de part leurs dimensions, leur nature et par le secteur d'intervention. Ainsi, elles peuvent être artisanales ou industrielles, très petites ou tentaculaires, uni sectorielles ou multisectorielles, mono produit ou multi produits.

Le propre de l'entreprise est qu'elle se définit, se structure et évolue en fonction des contextes. Ainsi, l'acception opérationnelle à conférer à cette réalité socio économique ne peut pas être transposée, sans adaptations préalables, d'un contexte à un autre. La définition relative aux entreprises burkinabé doit être fondamentalement liée au contexte du Burkina Faso.

Les différentes définitions de l'entreprise se réfèrent à des critères spécifiques qui permettent d'identifier et de caractériser les entreprises. Une reconnaissance de la PME peut être entreprise en utilisant des critères composites ou panier de critères, dont le contenu ou la valeur s'ajustera au milieu et évoluera dans le temps. Il est fait distinction entre les caractéristiques quantitatives et qualitatives auxquelles s'ajoutent des indicateurs supplémentaires identifiés pour nourrir, plus particulièrement, des politiques sélectives, tant au niveau national que régional.

Critères quantitatifs	1. Nombre d'employés permanents
	2. Niveau du capital social
	3. Chiffre d'affaires
	4. Niveau d'actifs
	5. Montant des investissements

Critères qualitatifs	6. Statut juridique
	7. Tenue d'un système comptable agréé
	8. Indépendance
	9. Secteurs d'activités
	10. Registre de commerce
	11. Déclaration fiscale et sociale
Autres critères	12. Domiciliation bancaire et adresse géographique
	13. Entreprenariat féminin
	14. Age de l'entreprise
	15. Localisation
	16. Valeurs ajoutées
	17. Contribution aux exportations
	18. Utilisation des résultats de la recherche locale
19. Utilisation ou production de la haute technologie et des TIC	

Les quatre premiers critères (quantitatifs) sont ceux les plus couramment utilisés pour opérer une catégorisation des entreprises au plan de leur envergure en terme de petite ou grande entreprise. Une combinaison de ces indicateurs quantitatifs avec les autres à caractère qualitatif (critères 5 à 12) permet de construire une typologie exhaustive et fine de la famille des entreprises.

Il demeure cependant que ces critères, isolément pris ou combinés, ne permettent pas d'établir une différenciation des entreprises valables pour tout contexte (pays).

D'une part, Les terminologies employées pour la caractérisation des entreprises, introduit des biais d'ordre structurel. Quel étalonnage établir pour différencier de façon distincte la micro, la très petite et la petite, la moyenne, la grande et la très grande entreprise ; et pour opérer des regroupements de celles-ci en termes de micro entreprises, petites et moyennes entreprises ou de grandes entreprises ?

D'autre part, le degré de significativité de chacun de ces critères reste très relatif. Il varie d'un pays à un autre, au gré des échelles de valeurs requises dans le pays. Ainsi, par exemple :

- au sujet de la taille des entreprise. Michael Porter, le spécialiste américain de la stratégie d'entreprise, parle de P.M.E. de 1 000 personnes alors qu'en Afrique dans certains pays des entreprises de 100 personnes seront comme de grandes entreprises.
- on oppose souvent les entreprises qui relèvent du secteur formel (c'est-à-dire respectant la législation officielle) et celles du secteur informel (vivant en marge de la législation) ;

On peut retenir que l'établissement de grilles (ensemble de critères assortis d'échelles de valeur et de combinaisons) permettant caractérisation des entreprises n'est pas de toute évidence.

Par ailleurs, la caractérisation des entreprises requiert la mobilisation d'informations élémentaires relatives à chacune des entreprises. Là apparaît une difficulté d'ordre opérationnel : l'efficacité des sources de collectes et leur niveau de coordination. Les pays en voie de développement, à l'instar du Burkina, éprouvent de grandes difficultés en la matière. Les institutions chargées de l'analyse de la vie de entreprise, ne parviennent à harmoniser ni leurs critères ni leurs méthodes permettant d'aboutir à une définition de standards en vue d'une meilleure typologie des entreprises.

2.4.2. L'entreprise burkinabé

Nonobstant, les limites majeures et objectives relatives à l'identification et à la classification des entreprises, la combinaison des quatre premiers critères quantitatifs évoqués plus haut permet d'établir pour le Burkina Faso trois catégories d'entreprises : les Très Petites Entreprises (TPE), Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Grandes Entreprises (GE).

La formation ou la consolidation du tissu entrepreneurial burkinabé se fait sous la forte prédominance des TPE, d'une émergence progressive des PME. Les grandes sociétés (industrielles ou commerciales) bien que déterminantes pour une performance de l'économie, sont peu nombreuses.

Par ailleurs, les stratégies de création des entreprises toutes catégories confondues procède d'une faible intensité de capital, mais repose plus sur des modes opératoires privilégiant une forte intensité de main d'œuvre.

Il ressort cependant, que la littérature sur les entreprises se caractérise par une terminologie empreinte d'amalgame ou de fausse antonymie. Ainsi, on emploie bien souvent des termes à la place d'autres (ex : dire que les entreprises sont du secteur informel pour désigner le fait qu'elles sont artisanales...) tout comme l'on oppose deux réalités qui ne sont pas de nature comparable (ex : moderne et informel...).

Par ailleurs, le terme secteur semble être employé abusivement pour la construction des catégories d'activités ou des modes d'évolutions. Ainsi, il est question de secteur d'activité et secteur formel ou informel. Vraisemblablement, le terme secteur est utilisé pour désigner une partie de la réalité économique

Tout en récusant l'emploi inadapté du terme secteur, nous utiliserons néanmoins ce terme compte du fait qu'il semble être officiel et qu'il est couramment employé dans la littérature.

2.5. Secteurs porteurs identifiés

Les idées de projets identifiées dans le cadre des secteurs porteurs s'appuient d'une part sur le potentiel défecté dans le secteur, l'état et les tendances de la consommation des produits dans la filière, le niveau de maturité des techniques et technologies dans le secteur, la rentabilité des opérations conduites en entreprises, leur apport à l'économie nationale.

Environ quinze (15) secteurs d'activités et des idées de projets y relatives ont été identifiés. Les secteurs porteurs sont récapitulés de la façon suivante :

- le secteur de l'agriculture : l'agriculture vivrière (fruits et légumes, céréales et tubercules, épices) et l'agriculture de rente (plantes oléagineuses, coton, autres cultures de rente) ;
- le secteur de l'élevage (élevage, viandes et produits de la pêche, cuirs et peaux, lait etc.)
- le secteur de la pêche, pisciculture, aquaculture ;
- la filature du coton et le tissage ;
- la transformation des sous produits de coton (huile et tourteaux) ;
- la transformation des céréales (riz, maïs et sorgho) ;
- la transformation des fruits et légumes (jus, confiture, concentrés de tomate, boissons alcoolisées ;
- le conditionnement et la commercialisation des fruits et légumes ;
- la commercialisation du maïs et du niébé
- la transformation des oléagineux (huile, beurre, crème et tourteaux) ;
- la transformation des sous produits de l'élevage (viande, lait, œufs, cuirs et peaux) ;
- la fabrication d'outils de production (agricole et industriel) ;
- l'hôtellerie et la restauration ;
- l'artisanat ;
- l'intermédiation financière ;
- Secteur des services.

2.6. La méthodologie cartographique

La carte géographique se confectionne avec des informations issues d'une base de données du Système d'Information Géographique (SIG). La carte géographique des secteurs porteurs est une carte de synthèse, obtenue à partir

de la moyenne des données caractérisant chaque secteur ou d'une composition de symboles représentant chaque secteur. Elle est dans les deux cas peu lisible : en effet comme une illustration de moyenne, sa confection suppose qu'on s'accorde sur une pondération des secteurs : ce qui atténue la représentativité de certains secteurs ; et comme une composition de symboles, elle est généralement surchargée.

C'est pourquoi il est ici proposé dans le présent rapport de traiter individuellement les secteurs porteurs et d'en faire la synthèse. Cette option offre l'avantage de mettre en évidence les créneaux porteurs par secteur.

Le premier aspect du chapitre présente les cartes suivant les secteurs porteurs. Leur confection s'appuie principalement sur la dégradation de couleurs. Trois couleurs variant du plus foncé au plus clair permettent de déterminer les zones où les secteurs porteurs constituent soit : un potentiel élevé, moyen ou faible. Ces trois groupes de régions (zones) sont obtenus à partir de la comparaison de l'information traitée pour chaque région à sa moyenne au niveau national. Pour chaque région, et selon le secteur porteur, la carte montre le poids de certains paramètres : par exemple, céréales et non céréales pour l'agriculture, faune, pêche et gibier pour le secteur de Sylviculture de la Pêche et de la Chasse, etc. La synthèse est faite par deux cartes : une illustrant la moyenne des données sur les potentiels sectoriels et l'autre montrant sous forme de croquis, la spécialisation régionale.

Le deuxième aspect du chapitre présente les fiches synoptiques des secteurs porteurs dont deux n'ont pas d'informations disponibles par région et par conséquent ne disposent pas de représentation cartographique (commerce, infrastructure et habitat). La fiche du secteur regroupe des informations selon les rubriques suivantes : la caractérisation, les objectifs, les contraintes, les créneaux porteurs, les facilités offertes au secteur, y compris les exonérations, les mesures d'accompagnement et enfin les données de base ayant contribué à la confection de la carte.

En annexe se trouve reproduit une liste de projets répartis par secteurs porteurs.

CHAPITRE 1

**CONTEXTE DE L'ETUDE ET PROBLEMATIQUES
GLOBALES DES SECTEURS PORTEURS**

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1. La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

La présente étude porte sur les secteurs porteurs du Burkina Faso. Elle est commanditée par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF). Celle-ci a été créée pour appuyer le développement du secteur privé en :

- mettant en place un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation vers les programmes d'appui au secteur privé ;
- exécutant des programmes d'appui au secteur privé ;
- servant d'interface entre les administrations, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services et
- réalisant toute activité connexe.

La MEBF apparaît ainsi être, à la fois, un pôle d'organisation et de coordination des actions de l'Etat, de prise en compte et de recherche de solutions aux préoccupations du secteur privé, de coordination des divers appuis et services en provenance de structures du secteur privé et des partenaires au développement. Elle constitue un cadre permettant aux promoteurs privés d'accéder à un bouquet de services à des coûts subventionnés et en un seul et même lieu ; elle contribue, en outre, à assurer une meilleure coordination des stratégies de développement des affaires dans le pays.

Aussi, dans le souci de mieux accompagner les promoteurs privés vers des investissements productifs et à bonne rentabilité et de les orienter vers les secteurs par rapport auxquels ils pourront disposer d'information de base (avantages comparatifs et compétitifs), la MEBF a-t-elle commandité une étude relative au profil des secteurs porteurs et à la constitution d'une banque d'idées projets privés au Burkina Faso

En effet, sur le douze (12) secteurs porteurs (ou filières) identifiés dans la stratégie de développement industriel, on constate, d'une part, une concentration des opérateurs économiques sur quelques secteurs d'activités et d'autre part une réelle méconnaissance des secteurs à fort potentiel de croissance alors que les promoteurs pourraient disposer de capacités financières autonomes ou mobiliser des ressources appropriées pour intervenir.

1.2. Objectifs de l'étude

1.2.1. Objectif principal

L'objectif principal de la présente étude vise à contribuer à :

- Une meilleure promotion du secteur privé burkinabé.
- Un accompagnement plus opérationnel des promoteurs ou opérateurs privés dans la création d'entreprise,
- Une exploitation plus rationnelle des gisements d'affaires des secteurs porteurs de l'économie burkinabé.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du mandat de l'étude sont au nombre de cinq (5) :

- Etablir un inventaire exhaustif des secteurs d'activités selon une nomenclature communément admise (politiques, mesures incitatives), du système organisationnel qui prévaut dans les dits secteurs et des différentes stratégies de développement ou de promotion élaborées suivant les secteurs,
- Faire une analyse critique du développement économique vu sous l'angle des secteurs d'activités et sur la base d'indicateurs pertinents,
- Etablir le profil des TPE, PME, Grandes entreprises et leurs relations avec les secteurs porteurs,
- Elaborer une banque d'idées-projets privés constituée d'opportunités d'affaires dans les secteurs porteurs identifiés et des brevets d'invention rendus publics,
- Etablir la carte géographique des secteurs porteurs.

II. LA NOTION DE SECTEURS PORTEURS

2.1. Le sens commun

D'une manière générale, le mot « secteur » représente la partie d'un tout, la « tranche » d'un ensemble quelconque ; il peut s'appliquer par exemple à une ville, à un fruit ou indiquer une zone en tant que segment d'une totalité.

Les économistes, quant à eux, utilisent la notion de secteur dans un sens plus restrictif, sans toutefois le réduire à une spécificité aux dimensions préétablies. Un secteur économique peut ainsi être défini, à première vue, comme un ensemble d'activités similaires par nature, par vocation directe et concourant à la mise sur le marché de produits, de biens ou de services. Dans les disciplines du marketing¹, « le secteur est constitué par l'ensemble des entreprises qui offrent des produits correspondant à de proches substituts ».

Le secteur économique peut ainsi correspondre, selon une connotation traditionnelle (de sens commun), à une matérialité immédiate pour l'homme, par exemple, l'agriculture ou l'élevage et leurs filières ; c'est le secteur dans le sens « dur » (« hard »). Il peut aussi représenter des tranches d'activités plus immatérielles, voire purement cognitives, représentées par exemple par les domaines constitués par tous les process aux supports électroniques ou par des ensembles de compétences investies de savoir faire ; c'est le secteur dans le sens « mou » (« soft »).

Les institutions peuvent, en outre, former, elles aussi, un « secteur » ; c'est celui de l'économie institutionnelle avec des dynamiques, des régulations et des interrelations avec les autres secteurs et qui leur sont propres, etc.

2.2. Le besoin des opérateurs économiques

On constate un besoin de plus en plus pressant au niveau des opérateurs économiques de disposer d'une base de données relatives aux secteurs ou filières dans lesquels des possibilités d'exploration et/ou d'exploitation peuvent exister.

Cette situation justifie pleinement la réalisation de la présente étude portant sur les secteurs porteurs et la constitution d'une banque d'idées de projets privés liés aux secteurs au Burkina Faso.

Les besoins s'expriment dans le cadre des trois grands secteurs économiques qui sont généralement reconnus et qui font l'objet d'une distinction classique de la part des économistes, à savoir :

- Le *secteur primaire* qui regroupe l'ensemble des activités économiques concourant à la production de *matières premières* ;
- Le *secteur secondaire* qui regroupe l'ensemble des activités économiques industrielles concourant à la *transformation des matières premières* en biens de consommation et de production ;

¹ Voir Kotler et Dubois, Marketing management, 11^{ème} édition, 2003, Editions Nouveaux horizons

- Le *secteur tertiaire* qui regroupe l'ensemble des activités économiques concourant à la *fourniture de biens immatériels* aux individus, aux collectivités ou aux entreprises.

Ces secteurs interagissent les uns sur les autres selon des rapports de mutualisation qui sont mis en évidence par des tableaux économiques d'interdépendance sectorielle.

2.3. Propositions d'indicateurs des secteurs économiques porteurs

On pourrait identifier les secteurs économiques porteurs en se référant à plusieurs indicateurs et en vérifiant leur existence pour les repérer. Il est proposé les suivants :

- ***Indicateurs intrinsèques et d'environnement:***
 - Potentialités ou ressources naturelles ;
 - Filières d'activités constituées par les grandes classes d'équivalence
 - Créneaux d'activités à l'échelle d'une filière ou à la passerelle entre filière
 - Climat favorable aux affaires
 - Efficacité du cadre institutionnel
 - Ressources financières mobilisables (tout genre confondu)
 - Disponibilité et coûts des facteurs
 - Vitalité et performances des relations intersectorielles
- ***Indicateurs macroéconomiques :***
 - Contribution à la croissance
 - Potentiel productif
 - Atouts compétitifs
 - Effets d'entraînement
 - Part dans les exportations
 - Création d'emplois et de revenus
 - Contributions aux recettes fiscales
 - Population des entreprises/exploitants opérant dans le secteur
- ***Indicateurs microéconomiques***
 - Matière première : disponibilité, régularité d'approvisionnement, coût
 - Technologie adaptée et à coût compétitif
 - Gouvernement d'entreprise stratégique
 - Masse critique de compétences (ressources humaines)
 - Disponibilité et mise en œuvre de systèmes performants de gestion
 - Accessibilité de l'information
 - Seuil minimum de production

- Environnement de la concurrence (avantages comparatifs, compétitivité)
- Niveau et réalité de la demande interne et externe
- **Indicateurs de comptabilité analytique**
 - Profit escompté et réalisable
 - Marge brute d'autofinancement
 - Taux de rentabilité interne
 - Délai d'amortissement des investissements

Ces indicateurs s'inscrivent dans une logique de cercles concentriques et répondent aux besoins de disposer d'outils d'analyse tout à fois *ex ante* (prospection) et *ex post* (évaluation) des secteurs porteurs.

En les appliquant, on peut distinguer des secteurs opérationnels correspondant déjà à des réalités socio-économiques tangibles, et des secteurs potentiels non encore opérationnels (vierges ou en puissance) parce qu'il y a absence de façon structurelle et formelle des filières et des créneaux dans lesquels s'investissent les différents acteurs.

On s'aperçoit cependant que ces indicateurs renvoient globalement aux secteurs « durs » (« hard ») matériellement identifiables en termes, par exemple de matières premières, de ressources naturelles disponibles comme un prérequis pour qualifier un secteur de porteur.

III. PROBLEMATIQUES DU SECTEUR PORTEUR

3.1. Secteurs porteurs pour qui ?

Par rapport à un entrepreneur, on pourrait arguer qu'un secteur économiquement porteur est celui :

- (i) dans lequel l'opérateur, en présence de potentialités (demande ou ressources naturelles), peut tirer de façon substantielle et durable des profits de son investissement et
- (ii) dans lequel l'ensemble des initiatives développées par les différents acteurs prend ancrage et fortifie le tissu économique et social d'un pays, tout en étant source de forte valeur ajoutée pour l'économie nationale.

Du point de vue de la théorie libérale ou de marché, on pourrait s'en tenir au premier aspect, en particulier si l'on fait fi du principe que la somme des intérêts individuels correspond à l'intérêt collectif. Dans cette approche, bien que les

deux facettes se tiennent, il y a prééminence de la dimension qu'un secteur porteur est celui qui offre un terreau fertile à l'entreprise privée.

Cependant, par rapport à la théorie non libérale, celle centralisée avec une prépondérance ou exclusivité de la puissance publique, c'est le deuxième aspect de la définition qui prévaudrait. La portée économique et sociale est première au nom de l'intérêt collectif.

On s'aperçoit ainsi, que l'analyse et la détermination du caractère porteur d'un secteur ne sont pas neutres ; elles ne se font pas sans une certaine référence, au moins implicite, à l'école économique qui préside l'exercice.

Dans le cas présent du Burkina Faso, l'analyse des secteurs porteurs doit se faire à la fois selon le point de vue des promoteurs privés et selon celui de l'économie nationale. S'il y a lieu de respecter effectivement la prééminence des initiatives privées, il est tout aussi important de prendre en compte le poids du secteur et sa dynamique pour l'économie politique et sociale du pays ; et ceci à cause du caractère en développement (en construction ou en transformation) de l'économie nationale.

3.2. La référence à la population cible de la MEBF

De manière plus spécifique et dans le cadre de cette étude commanditée par la MEBF, on pourrait considérer de rattacher la notion des secteurs porteurs à la population cible de la MEBF; ainsi, pour la MEBF dont le rôle essentiel est d'œuvrer à la promotion du secteur privé, les secteurs porteurs pourraient se ramener à ceux couvrant les domaines d'activités des promoteurs privés.

Or, les contraintes de ces entrepreneurs ciblés concernent la réalisation de profit maximum, de bénéfices élevés. Il faudrait donc s'orienter vers les secteurs qui permettent d'atteindre au mieux ces objectifs tout en minimisant les charges productives.

En d'autres termes, il s'agirait de secteurs promis à un développement certain et qui offriraient de grandes opportunités d'affaires et qui seraient caractérisés par les indicateurs tels que les suivants :

- des chiffres d'affaires élevés,
- des bénéfices et des profits élevés,
- des secteurs en forte croissance caractérisés par une forte rentabilité et un court délai de récupération des capitaux investis,

- des secteurs compétitifs et intégrant de la technologie, dotés d'une forte capacité d'adaptation et attractifs de capitaux étrangers.

Cette optique pêche par le fait que la population cible de la MEBF couvrent pratiquement tous les secteurs ; elle n'est pas suffisamment spécifique pour servir d'indicateurs plausibles ; on retrouve cependant les indicateurs ci-dessus énoncés parmi ceux identifiés plus haut.

Ainsi, les préoccupations de la population cible de la MEBF d'intervenir dans des secteurs porteurs de profits sont prises en compte dans la liste des indicateurs analysés précédemment.

Cependant, l'intérêt de prendre en compte la population des entrepreneurs ciblés par la MEBF permet de centrer la problématique, à savoir que ce sont eux qui portent véritablement les projets et les affaires sources de profits et contributeurs de développement économique.

3.3. Secteur privé, secteur public

La distinction classique² entre secteur privé et secteur public est aussi fondamentale et apporte un éclairage dans l'approche et la détermination des secteurs porteurs :

3.3.1. Le secteur privé

La définition du secteur privé fait référence à la forme juridique, à la composition du capital entièrement entre les mains de personnes physiques ou morales privées ou sous le contrôle majoritaire d'intérêts privés.

3.3.2. Le secteur public

Dans la catégorie du secteur public se trouvent rassemblés les activités d'entreprise du secteur concurrentiel appartenant à l'Etat (hôpitaux, universités, eau, électricité, télécommunications) et dont le domaine se réduit progressivement en raison notamment des politiques de privatisations. Il est sous-tendu par la logique politique de la propriété des moyens de production ; cependant cette logique transfère les risques sur les contribuables anonymes et, sous son influence, le client est souvent confondu avec l'utilisateur.

² Voir notamment, « L'entreprise en 20 leçons », Pierre Conso et Farouk Hémici, 3^{ème} édition, Dunod 2003

3.3.3. Le secteur de l'économie sociale

Le secteur de l'économie sociale n'obéit pas entièrement à la logique de l'entreprise privée sans appartenir non plus au secteur public. Il regroupe des organisations qui ont la forme sociétaire ; il en est ainsi des coopératives et des systèmes mutualistes telles les Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit qui offrent des produits de microfinance.

3.3.4. Le secteur de la nouvelle économie

Le secteur de la nouvelle économie regroupe les activités liées aux NTIC qui produisent des biens matériels (matériels informatiques, matériels de télécommunication, réseaux, etc.) et surtout des biens immatériels (logiciels, services sur Internet et le Web, portails, moteurs de recherche, multimédia, etc.). Ces produits tendent à accentuer la « tertiarisation » de l'économie au point que des « services en ligne » donnent lieu aujourd'hui à la création d'entreprises virtuelles qui n'existent que sur Internet.

3.4. Proposition d'une définition générale du secteur porteur

Tenant compte à la fois des caractéristiques ou des variables définissant un secteur et de la problématique globale, ci-dessus énoncées, on pourrait dire qu'un secteur est porteur si l'ensemble des filières et des créneaux y relatifs sont existants ou sont susceptibles d'être développés de façon structurelle et formelle de sorte que les promoteurs qui s'y engagent puissent réaliser substantiellement et durablement des profits et que le secteur tout en se construisant participe significativement au renforcement du tissu économique du national

De ce fait, pour qualifier un secteur de porteur au Burkina Faso, il conviendrait d'apprécier la pertinence des paramètres ou variables énoncés ci dessus, en fonction du contexte intrinsèque, d'environnement des affaires, de la macroéconomie, de la microéconomie et des mesures fournies par la comptabilité analytique.

IV. "SECTEUR PORTEUR" ET "MARCHE PORTEUR"

4.1. Offre et Demande, Secteur et Marché

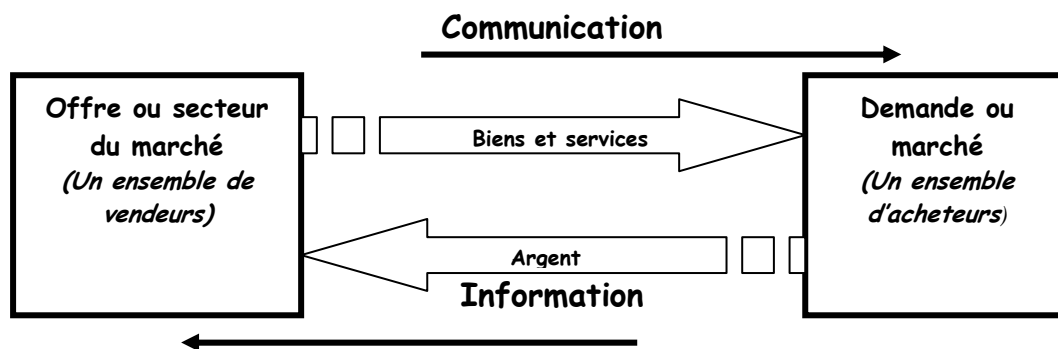
La préoccupation première d'un entrepreneur ne semble pas résider dans celle concernant les secteurs porteurs dominés par les aspects « durs » (« hard ») mais bien plutôt celle relative aux marchés porteurs, à savoir, que produire, comment produire et pour qui produire ? Ces questions économiques fondamentales trouvent leurs réponses dans le marché libre où pourra être identifiée une demande solvable. Ce sont ces réponses de marché qui donneront, dans une économie déterminée, les profils d'activités porteuses de profit.

L'économie d'un pays, en effet, de même que l'économie mondiale, se présente sous la forme d'un ensemble de marchés, lieux abstraits (non géographiques) de rencontre de courants d'échange.

Au Burkina Faso, le terme de marché désigne encore un « endroit » où acheteurs et vendeurs se rencontrent physiquement pour échanger ; c'est, par exemple, le marché de "Pouytenga" dans la Province de Kouritenga, le marché de "Rood Woko" à Ouagadougou, etc.

En économie, la notion de marché s'est largement délocalisée et pour faire référence à l'ensemble des vendeurs et acheteurs concernés par l'échange d'un produit ou d'un service.

En marketing, le terme de marché est réservé spécifiquement à la demande tandis que le mot secteur décrit l'offre. Le schéma ci-dessous illustre les concepts de base de ce type de marché et les liaisons qui s'y opèrent.



L'entreprise doit choisir les segments de marché qui représentent le meilleur potentiel pour elle, qui soient les plus porteurs, c'est-à-dire ceux qu'elle peut satisfaire de façon particulièrement efficace et profitable. Ces segments constituent sa cible. Pour chaque cible visée, l'entreprise élabore une offre qui est positionnée dans l'esprit des acheteurs à partir d'un ou plusieurs avantages essentiels³. Elle doit faire des options en identifiant des domaines d'activités stratégiques.

4.2. L'existence d'une demande

L'importance de la demande est le premier critère qu'il faut estimer, pour peu que l'on procède de la logique d'entreprise de marché. Toutefois, cette demande doit être réputée solvable. Seules les entreprises bienfaitrices d'utilité publique peuvent faire fi de la solvabilité de la demande.

Dans le cas du Burkina Faso, l'analyse de la demande doit prendre en compte les déterminants suivants qui l'affecte de manière quasiment structurelle :

- le caractère massif de la pauvreté : près de 50% de la population vit avec moins de 82.000 FCFA par adulte et par an ; et 20% sont dans l'extrême pauvreté avec moins de 50.000 FCFA par adulte et par an assurant juste la couverture de leurs besoins alimentaires ;
- la disparité de revenu : moins de 20% ont un revenu permanent, tandis que les 80% sont sans revenus ou se contentent de revenus précaires. Une portion importante de la population n'est pas monétarisée ;
- la disponibilité d'une main d'œuvre massive sans formation qui a eu coutume de s'expatrier en Côte d'Ivoire pour des travaux de manoeuvre.
- des besoins de consommation populaire de base satisfaits par l'importation (farine de blé pour le pain, habillement, vélos, matériaux de construction, produits chimiques pour l'agriculture, etc.)

4.3. Identification de domaines d'activités stratégiques

Dans l'identification de domaines d'activités stratégiques, les spécialistes du marketing recommandent à l'entreprise (en définissant un métier ou en saisissant

³ Voir Kotler et Dubois, Marketing management, 11^{ème} édition, 2003, Editions Nouveaux horizons

une opportunité d'affaire) de le faire selon les critères de marché plutôt que de produit ou de technologie, en se référant à plusieurs dimensions :

- L'attrait du marché (taille, taux de croissance annuelle, marges bénéficiaires observées dans le passé, etc.) :
 - la catégorie de clientèle à laquelle on s'adresse
 - les besoins que l'on cherche à satisfaire
- Les atouts dont l'entreprise y dispose (part du marché et sa croissance, qualité des produits vendus, réputation, efficacité promotionnelle, etc.) :
 - compétences distinctives
 - technologie privilégiée

A partir de l'identification des domaines d'activités stratégiques, il y a lieu de les analyser afin de savoir s'ils doivent être développés, maintenus, exploités ou abandonnés.

Tableau 1 Exemples de facteurs sous tendant l'attrait du marché et les atouts de l'entreprise⁴

Attrait du marché	Atouts de l'entreprise
○ Taille du marché global	○ Part de marché
○ Taux de croissance annuel	○ Croissance de la part de marché
○ Marge bénéficiaire passé	○ Qualité du produit
○ Intensité de la concurrence	○ Réputation de la marque
○ Savoir faire technologique	○ Réseau de distribution
○ Sensibilité à l'inflation	○ Efficacité promotionnelle
○ Besoins en énergie	○ Capacité de production
○ Impact sur l'environnement	○ Productivité
○ Environnement politique, social et légal	○ Coûts unitaires
-	○ Matières premières
-	○ Recherche et développement
-	○ Management

Les facteurs ci-dessus identifiés, à titre d'exemples, peuvent servir de repères (ou d'indicateurs) pour déterminer et faire les choix de marchés porteurs.

L'histoire économique contemporaine offre plusieurs exemples de marchés porteurs sans secteurs porteurs :

- le Japon ne dispose pas de secteurs miniers porteurs pour justifier son industrie automobile,

^{4 4} Voir Kotler et Dubois, Marketing management, 11^{ème} édition, 2003, Editions Nouveaux horizons

- les fruits, avocats israéliens, produits dans des conditions désertiques concurrencent ceux des pays de la cote tropicale bénéficiant de conditions naturelles porteuses,
- de même pour les chantiers navals de la Corée du Sud, etc.

Tableau 2 La logique du marketing stratégique⁵

<p>marketing, et en particulier le marketing stratégique, a un rôle économique important à jouer dans une économie de marché, non seulement parce qu'il assure la rencontre efficiente entre l'offre et la demande, mais aussi parce qu'il déclenche un cercle vertueux de développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le marketing stratégique identifie des besoins insatisfaits ou mal rencontrés et développe des produits nouveaux adaptés à ces attentes ; ○ Le marketing opérationnel met en place un plan d'action marketing qui crée et développe la demande pour ces produits nouveaux ; ○ Cette demande accrue engendre des baisses de coûts lesquelles permettent des baisses de prix grâce auxquelles de nouveaux groupes d'acheteurs entrent dans le marché ; ○ Cet élargissement du marché suscite des investissements nouveaux qui engendrent des économies d'échelle et qui permettent le développement de produits améliorés ou nouveaux. <p>Le marketing stratégique est un facteur de démocratie économique essentiellement parce qu'il met en place un processus qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Donne la parole aux acheteurs, ○ Oriente les investissements et la production en fonction des besoins pressentis, ○ Respecte la diversité des besoins par la segmentation des marchés, ○ Stimule l'innovation et les activités entrepreneuriales.
--

Il ressort ainsi que la MEBF serait avisée d'adopter la double approche des secteurs porteurs et des marchés porteurs

Un secteur peut être porteur sans marché porteur (par exemple le secteur de la main d'œuvre peut regorger de bras disponibles, de maîtres artisans disponibles sans marché d'emploi). Un marché peut être porteur sans secteurs porteurs (le Japon sans ressources minières, donc sans secteur minier national porteur a misé sur des marchés porteurs internationaux de l'automobile).

Le véritable porteur c'est l'entrepreneur qui identifie des opportunités, prend des risques et s'accomplit dans des créations d'entreprises.

C'est parce qu'il a besoin d'informations pour décider et s'investir que l'étude sur les secteurs porteurs complétée par des investigations sur les marchés porteurs est nécessaire ; cependant les résultats de l'étude resteraient lettres mortes sans l'intervention de porteurs de projets et d'entreprises.

⁵ Jean-Jacques Lambin, le Marketing stratégique, 3^{ème} Edition, Ediscience international, 1994, page 16

V. L'ENTREPRENEUR PORTEUR

5.1. Profil de l'entrepreneur burkinabé

L'entrepreneur s'oppose au fonctionnaire (salariés, diplômés ou autodidacte) ; il a le tempérament d'un pionnier qui sait anticiper les évolutions dans les différents domaines qui influencent les performances de son affaire.

Au Burkina Faso, le poids de la tradition locale (par exemple la famille élargie) et les réminiscences de certaines pratiques (culture du cadeau, des dons et des contre-dons) ont un impact sur l'attitude de l'entrepreneur.

D'une manière générale, on peut dire qu'il n'existe pas une culture d'entreprise au Burkina Faso où le contexte historico-culturel n'a pas favorisé le développement de preneurs de risques entrepreneuriaux.

Les initiatives d'affaires sont essentiellement orientées vers les activités commerciales, c'est-à-dire d'achat-vente, sans capacité de gestion et d'investissement. Le sens de la dépendance vis-à-vis du gouvernement pour que celui-ci prenne l'initiative et crée les conditions favorables à l'entreprise privée subsiste encore de façon assez forte.

L'on note, à cet égard, que les potentialités entrepreneuriales couvrent principalement quatre catégories d'individus :

- a. ceux qui viennent du secteur informel pour y avoir déjà exercé un métier de production agricole, artisanale ou commerciale ;
- b. les bénéficiaires d'une formation et qui ont souvent exercé des fonctions administratives ;
- c. les commerçants ou transporteurs ayant les moyens et les qualités pour être des entrepreneurs industriels, et
- d. ceux qui se sont familiarisés avec l'univers entrepreneurial et le partenariat étranger.

5.2. Mesurer les risques de l'entrepreneur

Un secteur porteur ou une filière peut offrir une sécurité et le promoteur (entrepreneur) une insécurité et vice versa. L'évaluation du projet qui est porté, en provenance du secteur, du marché ou d'un homme d'affaire devra se fonder à la fois sur la faisabilité technique et financière et sur celle du promoteur (notamment son profil d'éducation, son histoire, ses comportements).

L'évaluation du portefeuille des banques permet de dresser un tableau qui résume les caractéristiques principales et récurrentes du client douteux, par rapport à trois référentiels (voir ci-dessous).

Le diagnostic de la situation du risque lié à l'entrepreneur met en évidence une situation critique et complexe qui concerne à la fois :

- l'état réel du droit positif
- des questions d'organisation, de conditions matérielles de travail et à la qualité des protagonistes de l'Etat de droit: l'Administration, l'Appareil Judiciaire
- la personne de l'opérateur économique lui-même
- la culture et les mentalités de la population comme pesanteur sociale.

En effet, chacun de ces protagonistes ou facteur prend une part de responsabilité dans la génération, la réalisation et le traitement des risques d'entreprise tels qu'ils se manifestent dans la situation actuelle de l'environnement socio-économique qui prévaut au sein du microcosme burkinabé.

PROFESSIONNALISME	
1	Insuffisance ou absence de formation technique ou en gestion ;
2	Mauvaise appréhension du risque réel relatif à un projet par rapport à son environnement ;
3	Mauvaise compréhension de la notion d'apport personnel qui n'a de personnel que de nom parce que emprunté auprès d'une banque ou d'un tiers ;
4	Mauvaise estimation du coût réel du projet par rapport aux moyens financiers personnels ;
5	Absence de vision à moyen et long terme et pour en mesurer les risques ;
6	Eparpillement dans de multiples créneaux ("la gourmandise d'affaires") en dépit des difficultés ;
7	Mentalité et Profil de faiseur de "coup" et non d'entrepreneur ;
8	Absence totale de professionnalisme par rapport au secteur et à l'esprit entrepreneur ;
MORALITE ET ETHIQUE PROFESSIONNELLE	
1	Intention manifeste de détournement de crédit ;
2	Rétention délibérée d'informations capitales vis-à-vis de l'institution de financement ;
3	Attitude délinquante préméditée ;
4	Mauvaise foi manifeste et caractéristique d'un individu peu scrupuleux de façon générale ;
5	Récidiviste en délinquance financière auprès des structures de financement ;
PESANTEUR SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	
1	Propension aux dépenses somptueuses de type "tape-à-l'œil" et « m'as tu vu » financées par les ressources du crédit ;
2	Assujettissement à des pratiques de la culture et au poids socio-économique de la notion de famille africaine antinomiques des exigences de la gestion de l'entreprise moderne ;
2	Inclinaison à la corruption, au népotisme et au favoritisme ;
3	Adhésion au syndrome populaire de « la chose de l'Etat » ou de « Projet » synonyme de « res nullius » donc pas de remboursement ;
4	Exploitation sans scrupules des dysfonctionnements des services de l'Administration publique et de la Justice ;

Source : Evaluation du portefeuille du PAPME, P C Damiba, 2003

Les principales caractéristiques recensées chez les mauvais payeurs sont notamment les suivantes :

- Une insuffisance et même parfois absence de formation technique et de gestion, rendant difficile le développement et la matérialisation des idées ;
- Une mauvaise appréhension du risque réel relatif à un projet par le lien entre l'environnement et les moyens dont l'individu dispose. Les promoteurs n'ont donc pas toujours la capacité et le savoir-faire nécessaires pour avoir une vision à moyen et long terme et pour en mesurer les risques.
- Une tendance à s'investir dans de multiples créneaux, malgré les difficultés, attitude qui témoigne d'un sens de l'éparpillement et de « gourmandise » en affaires, conséquence d'un manque d'esprit d'organisation et de méthodes.
- Une attitude de spéculateur plutôt que d'entrepreneur, en ce sens qu'elle est souvent conditionnée uniquement par le gain rapide d'où la prolifération des activités de commerce et non de transformation ou de production qui requiert un processus de démarches complexes.
- La question d'éthique et de moralité dans les affaires se pose. Le phénomène de la corruption par les opérateurs privés, le détournement de crédit, le système de « sponsor » d'un promoteur par une personnalité ou une institution crédible sont autant des pratiques courantes auxquelles il faut ajouter la simple mauvaise foi de promoteurs peu scrupuleux. Il n'est pas rare que certains d'entre eux aient de surcroît des relations déjà éprouvées avec une institution de financement. Il va s'en dire que cet état de choses décourage, non seulement les bons entrepreneurs, mais aussi les établissements de crédit.

Cependant, malgré les insuffisances constatées dans la population entrepreneuriale, l'on s'accorde à constater un véritable gisement d'entrepreneuriat au Burkina Faso. L'entrepreneur Burkinabé a des qualités certaines :

- dynamisme et enthousiasme d'entreprendre,
- ingéniosité et sensibilité envers l'extérieur,
- une certaine ouverture d'esprit,
- un homme à contact facile.

Ces caractéristiques qui sont nécessaires et attendues chez un "bon entrepreneur", constituent un atout important et un gisement de qualités potentielles qu'on peut exploiter au Burkina Faso.

VI. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'analyse du profil de l'entrepreneur burkinabé et de ses déficits de capacités donne une haute priorité à leur accompagnement par rapport à l'acquisition de savoirs et de comportements en matière de gouvernement d'entreprise. Leur mise à niveau continue en la matière est tout aussi prioritaire sinon davantage que l'étude de secteurs porteurs et l'établissement d'une base de données d'idées de projets.

6.1. Ce qu'est le gouvernement d'entreprise

Le gouvernement d'entreprise est constitué d'un ensemble de principes visant à concilier les intérêts des différents acteurs de l'entreprise (les banques) dans le but d'assurer sa pérennité. Ses règles cherchent à partager le pouvoir de décision entre les actionnaires, le conseil d'administration, et le management opérationnel, et ce afin de restreindre la possibilité pour les décideurs d'adopter un comportement opportuniste pouvant avoir un impact négatif sur l'ensemble des partenaires de l'entreprise et de sa filière (employés, clients, fournisseurs)

6.2. Intérêt du gouvernement d'entreprise

Les intérêts de la mise en place d'un gouvernement d'entreprise (la banque) efficace sont notamment les suivants :

- Eviter la possibilité au management de prendre des décisions incompatibles avec les intérêts à long terme de la banque,
- Organiser le conseil d'administration afin qu'il puisse mettre en œuvre ses diligences en matière de contrôle et de gestion,
- Concilier de manière optimale les intérêts des acteurs et parties prenantes de l'entreprise qui sont parfois divergents.

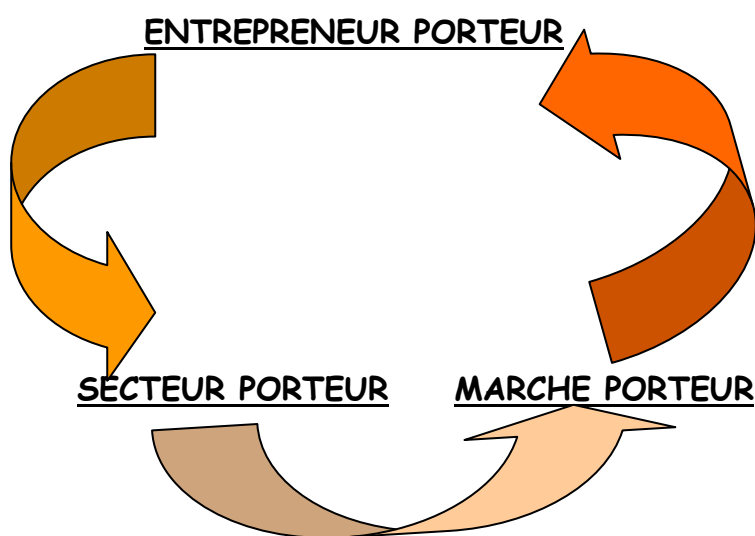
6.3. Moyens du gouvernement d'entreprise

Bonnes personnes	Bonnes procédures	Bonne culture	Bons indicateurs	Bons objectifs	Bonne transparence
Nomination d'administrateurs ou d'associés indépendants ayant une bonne connaissance du secteur	Définir des règles claires et connues	Fixer l'esprit d'entreprise	Mise en place de bons outils et bons indicateurs	Une vision commune et pilotée de la stratégie	Savoir communiquer
Rendre cohérente l'action de l'entreprise		Professionnaliser l'équipe dirigeante et le Conseil d'administration		Doter l'entreprise d'une équipe compétente et d'outils	

VII. UN SYSTEME TRIPOLAIRE

A la vérité, le secteur n'est porteur que par le potentiel qu'il porte ; le marché n'est porteur que par les opportunités qu'il porte ; c'est l'entrepreneur qui en exploitant, tout à la fois, le potentiel du secteur et les opportunités du marché porte à fruition une affaire génératrice de profits.

Ni le secteur, ni la marché n'est acteur ; c'est l'entrepreneur capitaliste qui, en s'investissant dans de la « destruction créatrice », transforme le secteur et agit sur le marché en répondant à une demande par une offre de produits (biens ou services).



Ainsi, l'étude des secteurs porteurs conduit non seulement à celui du marché porteur (qui le dépasse et pourrait s'en passer) mais, surtout, à un zooming sur la personne de l'entrepreneur porteur d'idées et de business en relation de réciprocité (secteur et marché) dans un système tripolaire (voir schéma ci-dessus).

Le renforcement des capacités de l'entrepreneur burkinabé, sa mise à niveau en continue et son accompagnement (par exemple par la mise en place de « pépinières » d'entreprises, de fonds d'amorçage) constituent des impératifs de développement du secteur privé national qui devraient retenir l'attention prioritaire de la MEBF.

CHAPITRE 2

SECTEURS D'ACTIVITES ET INDICATEURS PERTINENTS

I. MUTUALISATION DES DYNAMIQUES SECTORIELLES

La théorie économique enseigne que dans le processus de développement, chacun des trois grands secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) joue à un moment donné, le rôle de moteur de la croissance économique et d'impulsion du développement. Ainsi, au début du processus, tout naturellement, le poumon de l'économie est constitué du secteur primaire notamment l'agriculture et l'élevage qui regroupent la majeure partie de la population et pourvoient des revenus et des ressources à l'économie.

Sous l'effet de la modernisation, de l'accroissement des rendements et de la productivité, l'agriculture et l'élevage libèrent de la main d'œuvre pour le secteur secondaire de même que de la matière première (produits agricoles) et des ressources financières. Le primaire impulse ainsi le secondaire qui, en se développant, tire le primaire en ouvrant des débouchés (agro-industries).

L'essor du secteur secondaire suscite à son tour, le développement de services marchands, commerce, finances, recherche, technologie, formation etc. donc le secondaire impulse à son tour le tertiaire.

Mais au Burkina Faso, le processus de développement selon les indicateurs macro-économiques révèle un paradoxe. Le secteur primaire a longtemps joué le rôle de moteur de la croissance avec une contribution à la formation du PIB très forte jusqu'à la fin de la décennie 80. Mais alors que la transition avec le secteur secondaire n'est pas encore effective (le secteur secondaire contribue pour à peine 20% du PIB) que le secteur tertiaire est entrain de prendre le pas avec plus de 40% à la formation du PIB⁶.

Une telle situation ne garantit pas une économie solide (un maillon important n'est pas constitué). Pour des pays à vocation touristique, le tertiaire devient le poumon de l'économie avant même le développement des secteurs primaire et secondaire. Dans ces pays, il s'agit de choix de politique visant à saisir les opportunités et les atouts pour engranger le maximum de devises et acquérir de l'extérieur, ce que les secteurs primaires et secondaire n'arrivent pas à produire parce que l'essentiel des ressources (humaines et financières) du pays est orienté vers les services.

Le développement du secteur tertiaire burkinabè n'est pas une impulsion des autres secteurs ni d'un choix délibéré de politique mais plutôt le signe de la trop

⁶ Selon le rapport sur l'économie du Burkina de décembre 2005, le poids du secteur secondaire dans le PIB serait d'en moyenne par an (sur la décennie écoulée) de 17,7% contre 39,4% et 42,9% pour les secteurs primaires et tertiaires.

grande ouverture voire l'extraversion de l'économie burkinabè. Le Burkina Faso est un marché de consommation pour les entreprises du reste du monde d'où son solde commercial structurellement déficitaire. En effet le tertiaire est dominé par les activités d'import-export disons d'import (officiel ou fraude) pour alimenter le commerce de produits divers (commerce général) rendus plus concurrentiels (malgré des coûts de transport élevés) que les produits manufacturés locaux. Cette concurrence exacerbée tue les unités industrielles locales en particulier et le secteur secondaire en général.

Le paradoxe ci-dessus pourrait expliquer l'accélération de la pauvreté urbaine et l'ampleur du secteur informel. En effet, le mirage de la ville attire beaucoup de populations rurales en quête de meilleures conditions de vie. Mais la faiblesse du tissu industriel en ville ne permet pas d'offrir des emplois à cette masse de demandeurs. Ces sans emploi, de plus en plus nombreux, contribuent à l'aggravation de la pauvreté urbaine. L'activité informelle devient une alternative au manque d'emploi et une stratégie de sortie de la pauvreté et renforce le poids du tertiaire dans l'économie. Mais un poids dont les répercussions sont plus favorables au reste du monde (et non au Burkina Faso) du fait de sa base qui est l'importation.

Une des faiblesses du tissu industriel est le fait qu'il ne repose pas sur une production locale (matière première) à l'exception des PMI de transformation. La grande unité qui utilise une production locale (cas de la canne à sucre) a un rayonnement limité à la zone sucrière de Banfora. L'industrie burkinabè n'est pas assise sur la production agricole qui emploie encore plus de 85% de la population active⁷ ; elle n'est pas capable de tirer la production agricole et de distribuer des revenus (débouchés) à la masse des ruraux à travers l'achat de matières premières agricoles locales.

Du coup, près de 85% de la population sont quasiment exclu du marché ou du moins participe faiblement à la consommation locale de produits manufacturés limitant la taille du marché locale marqué par ailleurs par la forte pénétration des produits de toute qualité importés à des prix très concurrentiels en provenance surtout d'Asie.

Cette forte concurrence couplée à la fraude commerciale de plus en plus préoccupante et dans un contexte de coûts des facteurs de production élevés au plan national réduit les capacités du secteur industriel local à résister sur le marché national caractérisé par la faiblesse du pouvoir d'achat et sur le marché

⁷ MEDEV, rapport sur l'économie : les sources de croissance et la vulnérabilité de l'économie burkinabè aux chocs exogènes, décembre 2005, p 11.

sous-régional où il n'est pas concurrentiel. Ce faisant, l'industrialisation au Burkina Faso reste après plus de 50 ans d'existence, à l'état embryonnaire.

De ce fait, les exportations de produits burkinabè portent sur des produits bruts donc sans création de valeur supplémentaire. Du fait du faible niveau de transformation industrielle des produits locaux de base, génératrice de valeur ajoutée, le Burkina Faso ne peut pas tirer le maximum possible de recettes de ses exportations.

A ce sujet, l'expérience montre qu'une nation ne peut utiliser pleinement ses ressources agricoles sans agro-industries⁸ ; ces dernières offrant de nouvelles possibilités aux exploitants agricoles et, ce faisant, augmenter les revenus des agriculteurs qui vont passer de la production de subsistance à la commercialisation.

II. APPROCHE/DEFINITION DU SECTEUR PORTEUR

2.1. Critères de définition

Un secteur porteur est un secteur « qui est promis à un développement certain, qui est riche de possibilités (surtout commerciales, techniques)⁹ ». Il s'agit donc de secteur qui a un potentiel de production et dispose d'une demande effective ou potentielle. Ce qui caractérise donc le secteur porteur, c'est la disponibilité de potentiel (ressources au sens large et technologie) d'accroissement de la production et l'existence d'une demande effective ou potentiel. Au sens large, le secteur sera aussi porteur du point de vue de son importance actuelle et à venir en terme de création de richesses pour une économie donnée.

La notion de secteur porteur est complexe et son appréhension dépend de la période de temps considérés (un secteur porteur à un temps donné peut ne plus l'être ultérieurement tout comme un secteur peut devenir porteur alors qu'il ne l'était pas auparavant) et de l'angle sous lequel la question est abordée : au niveau macro-économique et au niveau micro-économique.

Sous l'angle macro-économique, des sous considérations sont à prendre en compte. Le secteur est porteur du point de vue de :

- sa contribution à la croissance économique et de son poids dans le PIB mesuré sur la base de la valeur ajoutée dégagée par le secteur ;

⁸ J.E Austin, l'analyse des projets agro-alimentaires, Economica, 1982 citée dans le mémoire de DEA de K.SINARE

⁹ Le petit Larousse compact 2002

- son potentiel productif c'est-à-dire les capacités d'accroissement de la production dans le secteur ;
- ses atouts compétitifs pour le pays vis-à-vis des autres pays ;
- ses effets d'entraînement sur les autres secteurs en amont comme en aval ;
- son poids dans les transactions avec le reste du monde notamment sa contribution aux recettes d'exportation déterminée par ses prix et parts de marché à l'extérieur et les quantités exportées donc les devises que rapporte le secteur ;
- ses emplois et les revenus (salaires) versés ;
- sa contribution aux recettes de l'Etat notamment le volume de recettes fiscales engendrées ;
- son dynamisme en particulier le nombre d'entreprises ou d'exploitants intervenant dans le secteur.

Du point de vue micro-économique, le secteur est porteur par rapport à sa capacité à générer des revenus pour le promoteur c'est-à-dire la rentabilité financière des entreprises du secteur qui, au-delà du coût des facteurs de production, de la taille du marché et de l'environnement des affaires qui sont des données ou contraintes d'ordre transversal, peut s'appréhender à travers :

- la disponibilité de la matière première ;
- le coût d'approvisionnement ;
- le niveau de technologie nécessaire et le coût des équipements ;
- le volume de production possible ;
- le coût de production et les prix possibles des produits (compétitivité et avantages comparatifs) ;
- le niveau de la concurrence ;
- les possibilités d'écoulement liées à la demande interne et/ou externe.

Prenant en compte l'ensemble de ces éléments, le secteur sera pour l'opérateur, rentable selon plusieurs critères dont :

- le résultat d'exploitation qui est la différence entre les recettes d'exploitation (chiffre d'affaires) et les charges d'exploitation constituées des achats de marchandises et de matières premières, des dépenses de personnel, les impôts et taxes, les frais financiers, les dotations aux amortissements et aux provisions et les autres charges de fonctionnement ;
- la capacité (ou marge brute) d'autofinancement constituée du bénéfice net augmenté des dotations aux amortissements et aux provisions ;
- le niveau du bénéfice net actualisé ou valeur actuelle nette ;
- le niveau du taux de rentabilité interne ;
- le délai prévisionnel de récupération du capital investi.

Cependant, il faut noter que la notion de secteur porteur est relative du fait de l'existence de pratiques au plan mondial pouvant neutraliser la dynamique d'un secteur national fut-il porteur avec des avantages comparatifs évidents. Au nombre de ces pratiques, il y a le dumping¹⁰, la contrefaçon, la fraude, etc, qui sont de nature à asphyxier une filière nationale porteuse si des mesures internes ne sont pas suffisamment prises pour restaurer une concurrence loyale voire pour protéger la filière notamment un contrôle rigoureux de la régularité des importations, l'existence de normes nationales bien définies, la sanction effective par les voies appropriées.

Par ailleurs, des mesures prises sont de nature à limiter la pénétration sur les marchés extérieurs, de produits pourtant compétitifs notamment les subventions accordées à certains producteurs, les normes de qualités édictées, les mesures d'exception (cas des lois européennes sur l'agriculture), les positions géostratégiques ou d'ordre politique, etc.

En revanche, du fait de certains accords préférentiels, certains pays peuvent obtenir des facilités de pénétration sur un marché qu'ils n'auraient pas sans ces accords ; l'AGOA est un exemple de ces accords.

2.2. Analyse des performances des secteurs

L'analyse des performances sectorielles permet, selon les critères ci-dessus surtout ceux d'ordre macro, de repérer les domaines d'activités qui, dans le contexte du Burkina Faso, peuvent s'avérer relativement porteurs aussi bien en terme globale (économie nationale) qu'en terme d'opportunités ou d'atouts pour les opérateurs privés.

2.2.1. Le secteur primaire

Le secteur primaire a été l'un des ressorts de la croissance économique au cours de la décennie 1995-2004. Il a contribué à hauteur de 1,6 point à la croissance de 6,1% l'an en moyenne de la période. Les filières potentiellement porteuses du secteur primaires sont celles portant sur des produits comme : les céréales, le coton, les oléagineux, les fruits et légumes, l'élevage.

¹⁰ Selon le dictionnaire économique et financier (Yves BERNARD et all), édition du seuil, 1975, il consiste en des pratiques et mesures destinées à abaisser les prix des biens exportés de façon qu'ils concurrencent efficacement les autres biens analogues offerts sur un ou plusieurs marchés étrangers. L'objectif essentiel est évidemment la conquête d'un ou de plusieurs marchés étrangers que l'on veut inonder de produits nationaux. Cette conquête entraîne normalement l'élimination des concurrents et assure ensuite au pays « agresseur » et à ses ressortissants une situation de monopole. Le dumping peut également servir des objectifs politiques. Concentré sur quelques pays faibles par une grande puissance économique, il peut aboutir à briser la concurrence des producteurs nationaux de ces pays et à assurer progressivement le contrôle économique du pays.

▪ *Les céréales*

La production céréalière s'est accrue de 28% sur la période 2000-2004 contre 17% sur la période 1995-1999 et dégageant un bilan céréalier excédentaire d'en moyenne 453.013 tonnes par an au cours des dix dernières années¹¹. L'existence de terres cultivables non encore exploitées (seulement 39% des surfaces cultivables sont exploitées et seulement 12% du potentiel en terres irrigables est utilisé¹², le développement de la petite irrigation villageoise et les possibilités de mécanisation sont des atouts pour accroître le potentiel productif du sous-secteur céréalier. De la gamme des céréales, le maïs joue un rôle important comme produit exportable. Il pourrait constituer une filière potentielle à l'exportation vers le Niger où la demande est plus grande. De même, le niébé fait aussi l'objet de commerce avec le Ghana et la Côte d'Ivoire. D'autres marchés porteurs existent pour ce produit nécessitant la mise en place de circuits organisés de commercialisation en vue de réduire les coûts financiers et de transport.¹³

Les céréales font l'objet de transformation artisanale orientée vers le marché (farine ménagère, mil germé, bière locale, autres mets.). La transformation industrielle est à un stade primaire (supplément nutritionnel, farine, biscuits, etc.) et ne valorise pas suffisamment les céréales et les savoirs faire locaux.

▪ *Le coton*

Le bon comportement du secteur cotonnier a contribué fortement à doper la croissance du secteur primaire qui a représenté 39,4% de la valeur ajoutée nationale. Le coton participe pour plus de 60% des recettes d'exportation du Burkina.

La production cotonnière au Burkina Faso est en net progrès avec l'ouverture de nouvelles zones de production, l'extension des superficies et l'accroissement des rendements du fait de l'encadrement qui conduit à une meilleure maîtrise par les producteurs, des systèmes de production. Le secteur s'est ouvert à de nouveaux opérateurs en plus de la Sofitex et le Burkina Faso se classe depuis ces dernières années, au premier rang africain en terme de volume de production. Pour la campagne 2006-2007, il est attendu près de 800.000 tonnes de coton graine¹⁴.

¹¹ MEDEV, rapport sur l'économie 2005

¹² MEDEV, étude nationale prospective « Burkina 2025 », rapport de diagnostic stratégique, août 2004

¹³ B. SIRIMA, D. BAMBARA, N. PARE et K. SAWADOGO, Burkina Faso : compétitivité et croissance économique, orientations, stratégies et actions, Ouagadougou, mai 1999

¹⁴ L'Observateur paalga n°6794 du 27 décembre 2006. p.34

De nos jours, on constate un regain d'intérêt pour le faso-danfani aussi bien dans sa forme traditionnelle que moderne par son incorporation dans la mode par les stylistes et dans le prêt-à-porter.

Ce faisant, au-delà du simple égrenage pour exporter du coton fibre, la filature, le tissage et la teinture se présentent comme des créneaux d'avenir qui participeraient aussi à la valorisation du coton fibre.

Des PME pourraient s'insérer donc sur la filière textile à côté de la nouvelle Fasotex. Toutefois, les tissus de contrefaçon asiatiques constituent une menace pour le secteur qui nécessitera une protection à l'image des pays de l'union européenne contre le textile chinois.

▪ *Les oléagineux*

Les oléagineux, surtout, le karité, le sésame et l'arachide semblent aussi être des créneaux porteurs : les potentialités locales existent et la demande extérieure est en expansion. Mais la conquête des marchés nécessite d'atteindre des normes élevées de qualité et de professionnalisme.

En effet, le rapport sur l'économie du Burkina¹⁵ indique que pour le karité, la production nette d'amendes est passée de 64.300 tonnes en 1995 à 98.900 tonnes en 2004 avec un potentiel estimé à 600.000 tonnes induisant un potentiel en beurre d'environ 200.000 tonnes. La demande mondiale pourra entraîner une croissance du marché du beurre de l'ordre de 30%. Pour le sésame et l'arachide l'accroissement escompté de la production pourrait atteindre respectivement 15% et 7%. A l'exportation, le sésame rapporte à l'économie burkinabè en moyenne 2 milliards de Fcfa par an avec un pic de plus de 5 milliards Fcfa pour l'année 2003.

▪ *Les fruits et légumes*

L'étude sur la compétitivité et la croissance au Burkina citée ci-dessus montre qu'au niveau des fruits et légumes, le Burkina disposerait d'atouts compétitifs pour la production et l'exportation de fruits et légumes vers les marchés des pays côtiers et européens. Ces atouts devront être améliorés pour accélérer la croissance de cette filière. Il s'agira de mettre l'accent sur la recherche et la formation des producteurs et des conditionneurs pour améliorer la qualité du

¹⁵ MEDEV, rapport sur l'économie, décembre 2005

produit et encourager de développement du transport aérien « type charter » afin de réduire les coûts et améliorer les services du fret aérien.

Le haricot vert et les mangues semblent être des créneaux porteurs du fait de l'existence de potentialités locales et d'une demande extérieure en plein essor. Tout comme les légumes, les fruits frais tels que les tomates, les aubergines, les carottes et les fraises qui pourraient former une filière intéressante à destination des commerces de grandes surfaces d'Abidjan, de Lomé et d'Accra.

Selon le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 2003 (p74), le Burkina dispose d'atouts compétitifs pour la production et l'exportation de fruits et légumes vers les marchés des pays côtiers et européens. .. en 2001 :2002, la production a été de 80.000 tonnes de mangues, 75.000 tonnes d'agrumes, 10.000 tonne de bananes, 17.715 tonnes de tomates, 33.500 tonnes d'oignons, 7.000 tonnes d'aubergines, 2.300 tonnes d'haricot vert et 1.400 tonnes de pommes de terre

En outre, de nombreux fruits existent dans les campagnes burkinabè. Ils sont l'objet de commercialisation à l'état brut en ville et pourraient être transformés sous forme de confiture, de sirop, de jus et de boisson voire des liqueurs. Ce sont par exemple le néré, le karité, les lianes, les raisins, le tamarin, le bissap (ce n'est pas un fruit), le gingembre, etc.

La production est abondante mais la cueillette se limite au besoin de consommation quotidien ; l'excédent restant perdu. La seule transformation semi-industrielle porte principalement sur les noix de karité et le tamarin. La transformation des graines et de la poudre du néré, du gingembre et du bissap est essentiellement traditionnelle pour l'instant mais ce savoir-faire local peut être amélioré (production, conservation, présentation et vente) à une échelle industrielle (PMI).

La forte demande lors des pauses-café des séminaires et autres rencontres indique que le marché existe pour ces produits. Déjà, le bissap, le gingembre, le tamarin, etc. font l'objet de production industrielle c'est le cas par exemple de l'entreprise Noomdé qui produit des confitures, des jus, des sirop et même des liqueurs à partir de ces produits.

▪ *L'élevage*

L'élevage contribue pour 15,3% en moyenne aux recettes d'exportation du Burkina et représenterait 27,2% de la valeur ajoutée du secteur primaire. Le Burkina Faso dispose d'un important cheptel estimé selon L'ENEC-INS/D/MRA de 2003 à près de 58 millions de tête (7,3 million de bovins, 16,7 millions d'ovins et de caprins, 31 million de volaille, etc.).

La filière élevage (animaux vivants, cuirs et peaux) contribue pour près de 12% au PIB et représente une source importante de revenus pour les éleveurs. Le dynamisme de ce secteur montre bien qu'il existe de bonnes perspectives d'exportation et de croissance future. Ces perspectives pourraient être aussi soutenues par l'élevage périurbain et la transformation industrielle.

L'élevage commercial périurbain (aviculture, élevage de porcins, ruminants, élevage laitier, volaille) orienté vers la demande urbaine est actuellement en plein essor au Burkina, sous la poussée de l'urbanisation.

Cependant, il faut constater que la production pastorale est insuffisamment valorisée si bien que les animaux et la volaille sont essentiellement vendus sur pieds, la grande quantité de lait produit est insuffisamment valorisée et le Burkina importe encore beaucoup de produits laitiers et dérivés. Les cuirs et peaux font l'objet de valorisation mais à un stade intermédiaire voire primaire.

2.2.2. Le secteur secondaire

Au niveau industriel, en dehors de la tannerie des peaux et des tentatives de transformation laitière, le secteur de la transformation des sous produits de l'élevage, domaine porteur du fait de l'existence de la matière et de la demande reste faiblement exploré¹⁶. Le domaine de l'artisanat du cuir (sacs surtout) se développe, mais le Burkina reste importateur d'objets en cuir notamment les chaussures, les ceintures, etc.

Le secteur secondaire du Burkina, en dépit de l'existence d'une matière premières agro-pastorale abondante pour la transformation industrielle, reste le maillon faible de l'économie burkinabè d'autant que sa contribution à la formation du PIB s'estime à environ 18% par an et sa contribution à la croissance de 1,4 point.

Le secteur reste dominé par les BTP et le dynamisme de l'industrie d'égrenage du coton. Sa valeur ajoutée a connu une progression moyenne de l'ordre de 6,6% par an au cours de la décennie écoulée, due essentiellement au bon comportement des industries manufacturières (6,9%) qui restent cependant, encore très peu compétitives.

L'étude sur la compétitivité et la croissance souligne que l'indice de la production industrielle stagne en grande partie à cause d'un manque de compétitivité résultant de la faible productivité totale des facteurs, du fort contenu en

¹⁶ Etude sur la croissance et la compétitivité citée plus haut.

intrants importés surtout dans l'agro-industrie et généralement des coûts élevés des facteurs locaux.

A cet effet, K. Sinaré¹⁷ relève que l'industrie agroalimentaire burkinabè ne répond à aucun avantage comparatif ; en tout cas, pas dans le domaine de la disponibilité de la matière première qui est en majorité d'origine étrangère. Elle n'arrive pas à valoriser la matière locale.

En terme d'atouts compétitifs, l'étude sur la compétitivité et la croissance indique que les secteurs qui auraient pu tirer la croissance sont malheureusement fortement dépendants d'intrants importés, ce qui nuit à leur compétitivité. Il s'agit des secteurs de la confiserie, pâtes alimentaires, farine de froment, cigarettes, bière et boissons gazeuses, riz etc.

Toutefois, les axes de croissance devraient s'articuler autour des PME notamment dans l'industrie d'habillement, les agro-alimentaires et la fabrication de petit matériel agricole.

Tableau : Contribution sectorielle au PIB (%)

Secteur d'activité économique	1990-2001*	2002	2003	2004	2005
<i>SECTEUR PRIMAIRE</i>	33	32,2	31,2	29,3	29,8
Agriculture	19	19,5	17,1	15,3	16,3
Elevage	10	9,3	10,9	10,8	10,4
Sylviculture - Pêche - Chasse	4	3,4	3,2	3,3	3,2
<i>SECTEUR SECONDAIRE</i>	20	17,3	19,1	20,1	20,2
Industries extractives	1	0,1	0,1	0,1	0,1
Produits alimentaires, boissons et tabacs	8				
Industries des textiles	3				
Fabrication de papier	0				
Industrie chimique	1	11,4	13	13,7	13,5
Fabric. de produits minéraux non métallique	0				
Ouvrages en bois et en métaux	1				
Electricité, gaz et eau	1	1,7	1,9	2	2,2
Bâtiment et travaux publics	5	4,1	4,1	4,3	4,5
<i>SECTEUR TERTIAIRE</i>	45	44,3	44	44,1	43,6
Commerce	13	12,7	13,2	13,6	13,4
Hôtels, bars, restaurants	2				
Transports, entrepôts et communication	4	3,4	3,6	3,9	3,9
Etablissements financiers	1				
Assurances	0	1,7	1,7	1,7	1,9
Services marchands	7	27,2	28,1	29	28,6
Services non marchands	13	17,1	16	15,1	15
TOTAL VA	94	93,8	94,4	93,5	93,7
Impôts nets des subventions sur les produits	7	7,2	6,6	7,5	7,5
- PISB	-1	-1,0	-1,0	-1,1	-1,2
PRODUIT INTERIEUR BRUT	100	100	100	100	100

Source : DGEP/DPAM

* calculer sur la base d'un travail effectué par Yago

¹⁷ Koudbi SINARE, Industries agro-alimentaires (IAA) et développement agricole : le cas du Burkina Faso, mémoire de DEA, FASEG, Université de Ouagadougou, novembre 1994.

2.2.3. Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire, du fait du développement des activités de commerce, de transports et de communications tire plus la croissance de l'économie burkinabè en y contribuant pour 2,1 points de pourcentage et participant pour près de 43 % à la formation de la richesse nationale (42,9% du PIB¹⁸)

Les services porteurs qui pourraient soutenir l'essor économique du pays sont les services financiers, les services de transport et de télécommunication et les services de tourisme et activités annexes.

▪ *L'intermédiation financière*

Le Burkina est un des pays au monde ayant les marchés financiers les moins développés. Pourtant, le développement du secteur financier permet d'une part une meilleure collecte de l'épargne et d'autre part, une augmentation du volume de crédit.

Le secteur bancaire burkinabè s'agrandit certes avec l'arrivée de nouveaux établissements mais les besoins de financement des PME/PMI nécessitent le développement de systèmes financiers plus adaptés en terme de proximité, de conditions et facilités d'octroi des crédits surtout pour une population pauvre et analphabète. De même, des entreprises de couverture du risque peuvent faciliter l'accès au crédit de certains opérateurs.

▪ *Transport*

Le secteur des transports est en plein essor au Burkina Faso en dépit de la multiplicité des deux roues. Cependant, du fait de l'enclavement de certaines localités voire de l'insécurité, certaines zones du pays sont faiblement desservies aussi bien pour le transport des passagers que pour l'écoulement des produits et l'approvisionnement des marchés. Mais les perspectives de désenclavement dans le cadre de la communalisation intégrale du territoire offrent des possibilités d'exploitation de nouveaux créneaux que le bitumage de certaines routes va renforcer. Le transport sur les axes internationaux est aussi une perspective porteuse pour peu que les grands projets routiers intégrateurs annoncés voient le jour.

¹⁸ MEDEV, rapport sur l'économie, décembre 2005

Le transport routier reste un domaine porteur pour le transport de voyageurs que (surtout) pour les marchandises du fait de la quasi inertie du transport ferroviaire dont les réseaux ne sont d'ailleurs pas connectés.

▪ *Commerce*

L'économie burkinabè est largement ouverte au point que le Burkina Faso semble devenir un marché de consommation pour le reste du monde. Le secteur, caractérisé par l'import (surtout)-export renferme une multitude d'acteurs allant des grossistes aux détaillants du secteur informel. L'ampleur pris par le secteur avec son corollaire de fraude a pour conséquence la léthargie du secteur secondaire burkinabè.

Cependant, le secteur reste prioritaire en matière de développement par qu'il est un secteur de refuge de la masse de sans emplois et constitue une porte (l'informel) de sortie de la pauvreté¹⁹.

En effet, le Burkina Faso a une économie peu ouverte sur l'extérieur notamment en terme d'exportations qui ne représentent actuellement qu'environ 10 % du PIB. Conséquence, le Burkina exporte peu et fait face à un déficit commercial structurel (14,7 % du PIB pour 1994-2004). La concentration des exportations (sur quelques produits et principalement le coton) reste forte et est une résultante de la léthargie du secteur secondaire.

De même, le faible niveau des flux d'investissements directs étrangers : 0,44 % du PIB au Burkina Faso pour 1994-2003 contre en moyenne 2,30 % pour l'Afrique Subsaharienne signifie que, en dépit des signe de croissance que l'on peut observer, le Burkina reste un marché de consommation pour les investisseurs mais pas un marché de production : selon la base de données socio-économique(décembre 2005) du Ministère de l'économie et du développement, la croissance de ces dernières années est tirée par la consommation finale (4,4 points) que la formation brut de capital fixe (1,1) et les exportations (0,6).

▪ *Tourisme et hôtellerie*

Le Burkina Faso est devenu de plus en plus un pays de passage qui attire aussi bien des touristes que des participants à des rencontres internationales dont le

¹⁹ Toutefois, la nature du commerce, reposant sur la vente de produits d'importation très concurrentiels est un indicateur de la faiblesse de la production industrielle interne et d'une consommation de produits industriels tournée vers l'extérieur. A court terme, il répond à une stratégie de sortie de la pauvreté pour les sans emplois mais en l'état actuel, il n'offre pas suffisamment de perspectives de développement à long terme. Il contribue au contraire à creuser le déséquilibre interne (excédent d'absorption - consommation et investissement- sur la production) qui se manifeste en terme de déséquilibre des comptes extérieurs du pays.

pays est en passe de devenir un modèle. Dans le même sens, les Burkinabè éprouvent de plus en plus un intérêt pour les activités récréatives (sorties). Il s'agit là d'opportunités offertes au secteur du tourisme et de l'hôtellerie-restauration mais un secteur insuffisamment valorisé.

En effet, le pays regorge de nombreux sites touristiques (monuments, paysage et faune) que le ministère en charge du tourisme a tenu à recenser en vue de leur valorisation pour les étrangers mais aussi pour les nationaux. L'exploitation de ces sites est un domaine porteur si des mesures d'accompagnement sont prises : sécurité, désenclavement, promotion, etc.

De même, le domaine de l'hôtellerie et de la restauration connaît un développement remarquable dans les deux plus grandes villes du pays et dans une moindre mesure, à Tenkodogo et Kaya voire Ouahigouya. Mais la situation est différente à l'intérieur même dans les zones à vocation touristique ou celles traversées par les routes internationales. Des possibilités existent pour ce domaine à l'intérieur du pays et aussi dans certains secteurs ou quartiers d'avenir de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso

2.2.4. Les dynamiques sectorielles

Une analyse de l'évolution de l'excédent brut d'exploitation des branches d'activités permet de cerner la dynamique de la branche pour l'opérateur qui voudrait investir.

Dans le secteur primaire, l'excédent brut d'exploitation de l'agriculture était la plus importante en terme absolu qu'en terme d'évolution sur la période 1990-1993 soit de 5,88% en moyenne par an contre 3,73% et 5,06% pour l'élevage et la sylviculture-chasse-forêt respectivement. Cependant, après la dévaluation la tendance s'est inversée en terme d'évolution. Ainsi, l'élevage a vu ses excédents évoluer en moyenne de 27,55% par an entre 1994 et 2001, contre 11% à l'agriculture ; le secteur sylviculture-chasse-forêt étant en décroissance.

Dans le secteur secondaire, la branche des industries extractives est restée en décroissance aussi bien entre 1990 et 1993 (-150,70% en moyenne annuelle) que entre la période 1994-2001 (de -18,48%). Les industries chimiques n'ont pas mieux fait -31,77% entre 1990 et 1993 et -8,12% entre 1994 et 2001. Les branches qui ont vu leur excédent s'améliorer après la dévaluation sont les ouvrages en bois et en métaux qui, de 0,53% en moyenne par an entre 1990 et 1993 ont connu une très forte évolution de leur excédent d'exploitation de 46,87% en moyenne l'an entre 1994 et 2001 ; Dans le même ordre, on note les produits alimentaires, boissons et tabac avec une évolution moyenne annuelle de

33,92% contre 3,60% avant 1994, la fabrication de produits minéraux non métalliques avec 26,82% de croissance en moyenne l'an, les BTP de 26,61%

Dans le tertiaire, la période 1994-2001 a été beaucoup plus favorable que la période 1990-1993 à l'exception du secteur des assurances. Les évolutions constatées ont été surtout fortes pour le sous secteur des services non marchands dont l'excédent a plus que doublé (155,60% en moyenne annuelle) entre 1994 et 2001 contre 10,77% pour les services marchands. Dans les services marchands, l'évolution a été surtout remarquable pour les transports et communications (21,57%), le commerce (18,80%), les établissements financiers (16,30%) et l'hôtellerie (5,04%).

Tableau : Excédent brut d'exploitation par secteur d'activité (millions Fcfa)

Secteur d'activité économique	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>SECTEUR PRIMAIRE</i>												
Agriculture	125 831	147 850	133 942	149 367	179 452	197 830	269 795	251 644	346 991	275 403	187 929	372 230
Élevage	62 209	64 967	67 672	69 427	106 803	130 854	141 417	154 968	174 706	179 197	207 423	221 652
Sylviculture - Pêche - Chasse	40 291	42 682	46 151	46 725	52 372	57 521	61 564	66 550	74 207	33 456	33 748	34 259
<i>SECTEUR SECONDAIRE</i>												
Industries extractives	1 082	1 088	579	-141	1 896	844	2 371	2 249	991	4 838	3 562	1 027
Produits alimentaires, boissons et tabacs	51 278	45 907	54 421	57 019	63 328	68 898	71 261	75 908	78 533	155 620	167 473	152 110
Industries des textiles	21 726	26 599	26 368	34 389	34 812	46 728	38 026	58 188	52 626	17 863	11 479	15 725
Fabrication de papier	343	618	358	546	693	672	705	773	251	5 408	5 898	886
Industrie chimique	2 339	2 155	2 455	743	2 108	2 491	3 747	4 630	7 611	3 317	3 649	1 635
Fabric. de produits minéraux non métall.	3 776	3 865	3 968	4 026	2 505	1 397	3 664	5 429	3 722	-2 436	9 387	5 109
Ouvrages en bois et en métaux	9 112	9 138	9 264	9 259	6 654	7 938	9 304	9 873	9 798	42 775	31 577	21 082
Électricité, gaz et eau	3 843	3 376	4 948	5 720	10 370	13 207	18 182	8 953	13 045	19 032	9 766	8 374
Bâtiment et travaux publics	25 739	27 385	28 350	29 810	38 587	36 959	36 910	38 097	33 024	80 351	95 865	78 318
<i>SECTEUR TERTIAIRE</i>												
Commerce	73 623	72 645	72 437	71 380	98 866	111 759	114 743	130 500	149 696	166 807	171 493	165 762
Hôtels, bars, restaurants	9 247	9 720	9 461	9 936	9 246	13 638	9 737	12 370	17 454	29 933	24 361	10 717
Transports, entrepôts et comm.	17 650	18 119	17 939	20 477	28 381	32 805	34 155	43 647	42 189	55 176	57 168	50 997
Établissements financiers	4 894	4 253	4 969	4 921	9 950	12 117	11 535	13 197	11 786	17 578	11 625	15 653
Assurances	225	742	378	347	-798	731	607	524	1 073	1 965	1 005	1 521
Services marchands	67 531	70 859	72 530	74 363	83 249	86 150	83 865	88 295	97 380	105 441	116 553	113 145
Services non marchands	1 810	1 690	1 327	2 209	12 798	16 262	17 354	19 803	21 943	134 341	179 777	213 718

Source : Yago

Tableau : Contribution sectorielle (%) à la croissance du PIB

Secteur	Années				
	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur primaire	-1,30	5,42	0,95	4,03	-1,08
Agriculture	-2,48	5,46	1,78	2,29	-1,34
Elevage	0,97	0,38	-0,78	1,06	0,05
Pêche, foret chasse	0,21	-0,41	-0,05	0,68	0,20
Secteur secondaire	1,45	0,05	2,28	1,62	1,28
Industries extractives	-0,24	-0,32	0,03	0,00	0,03
Ind. Manufacturières	1,07	0,40	1,65	1,27	0,99
Electricité, gaz et eau	0,18	-0,01	0,25	0,11	0,02
BTP modernes	0,43	-0,02	0,36	0,24	0,24
Secteur tertiaire	2,35	1,02	1,31	2,41	3,31
Services marchands	2,47	0,56	1,28	2,00	2,36
Transports et télécommunications	0,78	0,17	0,32	0,50	1,23
Commerce	0,36	0,20	0,36	0,56	0,75
Banques et assurances	0,11	0,12	0,19	0,12	-0,23
Autres services marchands	1,22	0,06	0,41	0,82	0,60
Services non marchands	-0,12	0,46	0,03	0,41	0,95
Administrations internes	0,03	0,34	0,05	0,21	0,79
IPSBL/administrations externes	-0,15	0,12	-0,01	0,20	0,17
DTI et TVA intérieure	-0,62	0,37	0,22	0,04	1,15
PISB	-0,28	-0,08	-0,12	-0,07	0,14
PIB au prix du marché	1,6	6,8	4,6	8,0	4,8

Source, DGEP, note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2004 et tendances pour 2005-2007, janvier 2005

En terme de contribution aux exportations en valeurs entre 2000 et 2005, outre le coton avec près de 60%, l'élevage (16,34%), les autres produits agricoles (11,11%) et les produits manufacturés (10,30%) sont les principales sources de devises du pays. Dans le domaine de l'élevage, il s'agit surtout des cuirs et peaux (8,06%) et des animaux sur pied (7,17%) qui sont les principaux produits d'exportation. En ce qui concerne les autres produits agricoles, c'est surtout les produits du karité (3,79%), le sésame (3,03%), l'arachide (1,81%), les céréales (1,38%) et les légumes (1,15%).

Tableau : Estimation des exportations du Burkina (milliards Fcfa)

Produits	Années					
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Coton	72,2	96	97,4	119,9	163,2	153,3
Autres produits agricoles	18,7	16,6	15,6	15,9	21,8	42,8
<i>Arachides</i>	2,7	3	3,4	3,9	4,5	3,9
<i>karité</i>	8,1	4,5	4,7	5,5	9,5	12,5
<i>Sésames</i>	4,9	6,1	5	5,3	5,5	9
<i>Céréales</i>	0	0	0	0	0,8	15,5
<i>légumes</i>	3	3	2,8	1,3	1,5	2
Produits d'élevage	32,1	31	34,4	25,6	32,7	37,5
Animaux vivants	18,6	16,6	14,4	5	13,2	17
Viande et abats	1,8	3	2	1,9	1,8	2,5
Cuirs et peaux	11,7	11,4	18	18,6	17,7	18
Or non monétaire	5,9	2,2	4,7	5,2	7	9,5
manganèse	0	0	0	0	0	0
zinc	0	0	0	0	0	0
Produits manufacturés	17,5	17,5	18,7	19,7	28,5	20
Exportations fob	146,4	163,3	170,8	186,3	253,2	263,2

Source : DGEP/DPAM

En termes de contribution à la croissance économique (5,16% en moyenne par an) sur la période 2000-2004, les secteurs de l'agriculture (1,14 point) et les industries manufacturières (1,08) ont été les plus déterminants. Dans le même sens, on pourrait citer les transports et communications (0,6 point), le commerce (0,45), l'élevage (0,34), les BTP (0,25) et la pêche, chasse et forêt (0,13). La contribution des autres secteurs à la croissance, bien que positive à l'exception des industries extractives (-0,1) est restée modeste.

III. LES CONTRAINTES MAJEURES

3.1. Le secteur primaire

Les contraintes du secteur primaire surtout dans l'agriculture et l'élevage sont relatives :

- aux conditions naturelles notamment la faiblesse de la pluviométrie et son irrégularité qui constituent un risque majeur à côté de la forte dégradation des sols ;
- la faible capacité des acteurs (taille des exploitations, niveau de diversification de la production et accessibilité²⁰ aux marchés) ;
- au faible niveau de développement du capital humain et les méthodes archaïques de production. En effet le taux élevé d'analphabétisme constitue un frein à la vulgarisation du progrès technique. Le faible niveau de mécanisation contribue aussi au faible niveau de revenu net par hectare et par personne ;
- aux insuffisances des infrastructures et des services d'accompagnement (transport, stockage, conditionnement, commercialisation, vulgarisation agricole) et les coûts élevés des facteurs et des intrants de production. En particulier, le faible réseau des pistes rurales praticables surtout pendant la saison des pluies constitue une contrainte majeure au développement d'une agriculture commercialisée et moderne ;
- à la faible intégration des agriculteurs ruraux au marché. Excepté les produits de rente, la production céréalière est essentiellement auto consommée (seulement 15% environ est commercialisé. Seuls ceux qui pratiquent les cultures de rente (coton, sésame), de fruits et légumes

²⁰ L'accessibilité n'est pas seulement géographique mais prend en compte la capacité des acteurs à stocker et conditionner, à négocier les prix, à conquérir de nouveaux marchés et même à produire selon les besoins de consommation certes, mais aussi en fonction des opportunités et aléas du marché, etc.

(haricot vert, mangues) et certains produits de cueillette (karité) sont parfaitement intégrés à l'économie marchande ;

- à la faiblesse des rendements de la production céréalière se traduisant par un manque de compétitivité des différentes productions céréalières (mil, sorgho, riz) ;
- au faible taux d'encadrement des producteurs (36% en moyenne), l'insuffisance des crédits alloués aux paysans sont autant de facteurs qui expliquent la faible productivité et la stagnation de la production céréalière ;
- aux difficultés de maîtrise de l'eau qui réduit les possibilités de diversification des productions ;
- aux incertitudes du marché international et aux coûts de transport élevés pour le cas du coton ;
- à la faiblesse du contrôle de qualité à l'exportation et à l'importance des coûts du fret aérien pour le cas des fruits et légumes
- par rapport au marché : - faiblesse des tailles des acteurs et leur faible capacité de diversification tant au niveau des marchés que de la recherche variétale, - étroitesse des marchés et préférence pour les produits étrangers (riz, blé, lait, etc.), - problèmes d'approvisionnement et difficulté de regroupement des acteurs pour peser sur le marché

3.2. Secteur secondaire

Les contraintes à la production industrielle d'ordre structurel et portent sur :

- les coûts des facteurs de production particulièrement élevés (électricité, transport, main d'œuvre) ;
- l'accès difficile au crédit qui restreint considérablement le potentiel d'expansion industrielle en particulier pour les PME et la création d'entreprises nouvelles ;
- l'étroitesse du marché national, une fiscalité peu incitative et une incapacité de la production nationale à répondre aux besoins (niveaux/qualité et formes de transformation et de conditionnement des produits) du marché national donnant l'impression d'une préférence du consommateur pour les produits d'importation ;
- les coûts d'approvisionnement élevés mais aussi, le faible niveau de structuration /association des acteurs ;
- la fraude, la concurrence déloyale et la corruption

3.3. Le secteur tertiaire

Le service des transport souffre du faible taux de bitumage des routes et de la forte dépréciation des équipement qui en résulte, la vétusté du matériel roulant, le coût élevé du carburant représentant 15 à 32% du coût d'exploitation, etc.

IV. IDENTIFICATION DE SECTEURS PORTEURS

4.1. Filières porteuses

Partant des critères de la disponibilité de la matière première, du potentiel productif, de la demande et de la possibilité de production par des PME/PMI (faible niveau technologique adapté à une main d'œuvre peu qualifié et faible niveau de financement), outre les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, les domaines suivants pourraient être explorer parce que porteurs :

La filière coton

- la filature du coton et le tissage ;
- la transformation des sous produits de coton (huile et tourteaux) ;

Les céréales

- la transformation des céréales (riz, maïs et sorgho) ;
- la commercialisation du maïs et du niébé

Les fruits et légumes et les oléagineux

- la transformation des fruits et légumes (jus, confiture, concentrés de tomate, boissons alcoolisées) ;
- le conditionnement et la commercialisation des fruits et légumes ;
- la transformation des oléagineux (huile, beurre, crème et tourteaux) ;

Elevage

- la transformation des sous produits de l'élevage (viande, lait, œufs, cuirs et peaux) ;

Autres domaines

- la fabrication d'outils de production (agricole et industriel) ;
- l'hôtellerie et la restauration ;
- l'artisanat ;
- l'intermédiation financière ;

Ces filières de production étaient jadis occupées par le secteur public avec une faible pénétration du privé qui n'a pas une longue expérience en matière de production industrielle et de concurrence. Le privé a longtemps évolué dans le commerce. Mais depuis 1991, à la faveur de la libéralisation de l'économie, l'Etat se retirant du domaine de la production et du commerce cède un vaste panel d'activités au privé qui devient le moteur de l'économie nationale.

En effet, le secteur privé burkinabè, joue un rôle important dans la croissance de l'économie burkinabè depuis 1999. Il a contribué à hauteur d'environ 65,1% au PIB et assure 100% de la valeur ajoutée dans le secteur primaire, 86% dans l'industrie y compris la production agro-alimentaire et environ 85% dans les services. Le secteur informel²¹ quant à lui, génère en moyenne 35% de la valeur ajoutée nationale, 80 % des emplois et plus de 1/3 des investissements au Burkina Faso.

En 2003, on a environ 13.654 entreprises privées avec un effectif déclaré de 99.879 employés, soit 1,6% de la population active. Les secteurs de concentration sont l'industrie, le bâtiment et les travaux publics et les services (l'hôtellerie, le tourisme et le commerce) et les télécommunications. Les industries agroalimentaires et le secteur de télécommunication sont les secteurs qui ont attiré la majorité des investissements privés²².

4.2. Indicateurs de performances sectorielles

Conformément à la définition du secteur porteur, les indicateurs clés seraient :

- la capacité ou le potentiel productif (volume effectif ou attendu de la production). Le tableau 6 donne des indications sur le niveau de la production des différents secteurs et la valeur ajoutée engendrée. ;
- la demande effective ou potentielle. Toutefois, des indicateurs spécifiques permettent de mieux cerner les deux indicateurs clés qui restent globaux.

Ainsi, on peut répertorier des indicateurs d'ordre macro et micro pour cerner la dynamique d'un secteur d'activités. Le secteur regroupant en son sein une multitude d'entreprises et d'exploitations, ces indicateurs seront des grandeurs composites prenant en compte, les performances des différentes entreprises y évoluant.

Le poids du secteur dans la création de la richesse nationale qui caractérise son importance dans l'économie peut être cerné par :

La contribution du secteur ou de la filière au PIB qui est un rapport en pourcentage de la valeur ajoutée totale du secteur ou de la filière sur le PIB qui représente en fait l'ensemble de la valeur ajoutée de tous les secteurs d'activités.

La contribution à la croissance économique (du PIB) obtenue par le produit de la part du secteur dans le PIB et de la croissance sectorielle (valeur ajoutée du secteur).

²¹ Le secteur informel est un maillon du secteur privé. Il touche aussi bien le primaire et le secondaire que le tertiaire. Son aspect le plus visible par le commun des Burkinabè est la dimension commerciale

²² L'environnement global du secteur privé burkinabè : place et rôle dans l'économie nationale

La capacité du secteur ou de la filière à jouer le rôle d'impulsion de l'économie à travers ses effets d'entraînement peut s'analyser à travers :

- le taux de consommation intermédiaire d'origine locale consistant en un rapport en pourcentage des matières premières locales incorporées dans le processus de production par rapport aux matières premières totales utilisées par le secteur sur une période donnée ;
- le taux d'emplois qui peut être cerné à partir des nouveaux emplois créés ou à partir des effectifs du secteur soit en termes absolus ou relatif à la situation nationale ;
- le niveau de salaire rapporté à l'ensemble des rémunérations de salaire permet de cerner la contribution du secteur à la demande nationale donc à l'élargissement du marché.
- le taux marginal du capital
- le taux d'investissement
- le taux de marge

La performance du secteur en termes de commerce international peut être appréhendée par les indicateurs suivants qui indiquent sa capacité à couvrir la demande mondiale:

- le rapport recette d'exportation du secteur ou de la filière sur les recettes totales d'exportation du pays ;
- l'indice (ou le niveau) des prix à l'exportation ;
- l'indice (ou les quantité) des exportations en volume ;
- l'indice des exportations en valeur.
- le taux de couverture de la demande mondiale par la production de la filière.

La contribution directe du secteur aux finances publiques peut être cernée à travers :

- la contribution au budget de l'Etat sur le secteur mesuré par le rapport entre les impôts générés par le secteur sur la production du secteur ;
- le ratio recettes fiscales sectorielles sur les recettes fiscales globales qui est la contribution du secteur au budget de l'Etat.

Au niveau de l'entreprise, la productivité marginale des facteurs qui indique la quantité de produits additionnels engendrée par une unité supplémentaire de facteur de production utilisée permet de cerner la rentabilité des investissements supplémentaires. Tout comme une batterie d'autres indicateurs comme déjà souligner permet de juger de la rentabilité financière. Sans être exhaustif, on peut noter :le résultat d'exploitation ;

- la capacité d'autofinancement ;
- le bénéfice net actualisé ;
- le taux de rentabilité interne ;
- le délai prévisionnel de récupération du capital investi.

CHAPITRE 3

PROBLEMATIQUES DE LA NOMENCLATURE DES SECTEURS PORTEURS : *Organisation et Stratégies*

I. IDENTIFICATION DES NOMENCLATURES

1.1. Présentation générale des nomenclatures

Au Burkina Faso, plusieurs nomenclatures de classification sectorielle sont utilisées dont les trois suivantes :

1.1.1. La nomenclature de la Direction générale de la planification (DGEP)

La nomenclature de la DGEP répertorie les secteurs en quatre grands groupes :

- Les secteurs de production (agriculture, élevage, environnement, mines, industries et artisanat) ;
- les secteurs de soutien à la production (eau et aménagements hydro agricoles, énergie, transports, communications, commerce, tourisme et hôtellerie) ;
- les secteurs sociaux (éducation et formation, santé, action sociale, habitat et urbanisme, information/arts & culture/sports/loisirs)
- les secteurs ayant trait à l'organisation, aux infrastructures et aux équipements administratifs (infrastructures, matériel et équipement administratifs, informatique, cartographie, mesures et actions institutionnelles)

1.1.2. La nomenclature du Système des Nations Unies

La nomenclature du Système des Nations Unies fait la classification sectorielle suivante :

- Gestion de l'économie,
- Administration du développement,
- Ressources naturelles,
- Mise en valeur des ressources humaines,
- Agriculture, foresterie et pêcheries,
- Développement régional,
- Industrie,
- Energie,
- Commerce international de biens et services,
- Commerce intérieur de biens et services,
- Transports,
- Communications,
- Développement social,
- Santé,
- Planification préalable en prévision de catastrophes,
- Aide humanitaire et secours.

1.1.3. La nomenclature de l'INSD

La nomenclature de l'Institut national de la statistique et de la démographie est plus détaillée sous les grandes rubriques suivantes :

- **Secteur primaire** : Agriculture, Elevage, Sylviculture - Pêche - Chasse ;
- **Secteur secondaire** : Industries extractives, Produits alimentaires, boissons et tabacs, Industries des textiles, Fabrication de papier, Industrie chimique, Fabrication de produits minéraux non métalliques, Ouvrages en bois et en métaux, Electricité, gaz et eau, Bâtiment et travaux publics ;
- **Secteur tertiaire** : Commerce, Hôtels, bars, restaurants, Transports, entrepôts, Etablissements financiers, Assurances, Services marchands, Services non marchands.

De façon générale, on retrouve les différents secteurs dans les trois nomenclatures. Les différences d'approche conceptuelle répondent à des préoccupations distinctes : la DGEP a un souci de planification, les NU ont des objectifs internationaux et l'INSD pour sa part met l'accent sur la comptabilité nationale.

Comme on peut le constater, il existe une similitude entre la nomenclature de la DGEP et celle de l'INSD. Par exemple, les secteurs de production (DGEP) correspondent au secteur primaire (INSD) ; les secteurs de soutien à la production (DGEP) au secteur secondaire (INSD).

1.2. Présentation détaillée des nomenclatures

1.2.1. La nomenclature de la DGEP

Cette nomenclature reprise ci-dessous répond à un souci de planification et se présente de manière plus synthétique.

Code	Libellé
A	SECTEURS DE PRODUCTION
A01	AGRICULTURE
A010	PRODUCTION AGRICOLE
A011	FORMATION - ORGANISATION DU MONDE RURAL
A02	ELEVAGE
A020	PRODUCTION ANIMALE
A021	SANTE ANIMALE
A03	ENVIRONNEMENT
A030	FAUNE/BOIS/FORETS
A031	PECHE & PISCICULTURE
A04	MINES
A05	INDUSTRIES
A06	ARTISANAT

Code	Libellé
B	SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION
B07	<i>EAU ET AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES</i>
B070	HYDRAULIQUE VILLAGEOISE/PASTORALE
B071	HYDRAULIQUE URBAINE/INDUSTRIELLE
B072	HYDRAULIQUE AGRICOLE
B073	ASSAINISSEMENT
B074	ETUDES
B075	FORMATION
B08	<i>ENERGIE</i>
B080	ELECTRICITE
B081	HYDROCARBURES
B082	ENERGIE NOUVELLE/RENOUVELABLE
B09	<i>TRANSPORTS</i>
B090	TRANSPORTS ROUTIERS
B091	TRANSPORTS FERROVIAIRES
B092	TRANSPORTS AERIENS
B093	INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET DE TRANSIT
B10	<i>COMMUNICATIONS</i>
B100	TELECOMMUNICATION
B101	POSTES
B11	<i>COMMERCE</i>
B12	<i>TOURISME ET HOTELLERIE</i>
B120	TOURISME
B121	HOTELLERIE
C	SECTEURS SOCIAUX
C13	<i>EDUCATION ET FORMATION</i>
C130	ENSEIGNEMENT DU 1° DEGRE
C131	ENSEIGNEMENT DU 2° DEGRE
C132	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
C133	RECHERCHE SCIENTIFIQUE
C134	FORMATION PROFESSIONNELLE
C135	ALPHABETISATION
C14	<i>SANTE</i>
C15	<i>ACTION SOCIALE</i>
C16	<i>HABITAT ET URBANISME</i>
C160	URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN
C161	LOGEMENT
C162	LOTISSEMENT
C163	FORMATION
C17	<i>INFORMATION/ARTS & CULTURE/SPORTS/LOISIRS</i>
C170	INFORMATION
C171	ARTS ET CULTURE
C172	SPORTS
C173	LOISIRS
D	ORGANISATION, INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT ADMINST
D18	<i>INFRASTRUCTURES</i>
D19	<i>MATERIEL ET EQUIPEMENT ADMINISTRATIFS</i>

Code	Libellé
<i>D20</i>	<i>MESURES ET ACTIONS INSTITUTIONNELLES</i>
<i>D21</i>	<i>CARTOGRAPHIE</i>
<i>D22</i>	<i>INFORMATIQUE</i>

1.2.2. La nomenclature du Système des Nations Unies

La nomenclature du Système des Nations Unies répond à des préoccupations d'ordre international et aborde des thèmes traités dans les institutions et organismes internationaux. Bien que détaillée, cette classification ne s'adapte pas au contexte national. Néanmoins, elle est utilisée pour l'élaboration du rapport national sur la coopération au développement (RCD) et permet de faire des synthèses au niveau international.

Classification Système des Nations Unies
01 Gestion de l'économie
0101 Politiques et planification macro- économiques.
0102 Politiques et planification financière.
0103 Politiques et Planification monétaires.
0104 Politiques et planification de l'emploi.
02 Administration du développement
0201 Administration et gestion du secteur public
0202 Coordination et planification de l'aide extérieure (y compris les tables rondes, réunions de groupes consultatifs et missions d'examen des programmes de pays)
0203 Gestion de la dette
0204 Politiques et planification technologiques
0205 Statistiques générales (y compris démographie)
0206 Cartographie générale
0207 Affaires étrangères et droit international (non compris le droit commercial)
03 Ressources naturelles
0301 Politiques et planifications sectorielles
0302 Planification de l'utilisation des sols
0303 Planification des ressources en eau
0304 Préservation et restauration de l'environnement
0305 Exploration et exploitation des ressources minérales
0306 Exploration et exploitation du charbon et du pétrole
0307 Faune, flore et parcs nationaux
0308 Ressources des fonds marins.
04 Mise en valeur des ressources humaines
0401 Politiques et planifications sectorielles (y compris la planification de la main-d'œuvre)
0402 Enseignement primaire
0403 Enseignement secondaire

Classification Système des Nations Unies
0404 Enseignement supérieur
0405 Enseignement et formation techniques et commerciaux
0404 Education extrascolaire (y compris l'alphabétisation)
<i>05 Agriculture, foresterie et pêcheries</i>
0501 Politiques et planifications sectorielles
0502 Recherche-développement
0503 Services d'appui (y compris crédit, vulgarisation, fourniture d'apports, protection des récoltes, agro météorologie)
0504 Cultures vivrières
0505 Cultures industrielles
0506 Elevage
0507 Foresterie
0508 Pêcheries (y compris aspects de l'océanographie relatifs à la pêche)
<i>06 Développement régional</i>
0601 Développement rural intégré
0602 Développement villageois/ communautaire (y compris coopératives rurales et urbaines)
0603 Etablissements
0604 Développement régional multinational
0605 Mise en valeur des bassins fluviaux
0606 Planification développement des régions
<i>07 Industrie</i>
0701 Politiques et planifications sectorielles
0702 Recherche-développement technologique
0703 Services et équipements d'appui [y compris domaines industriels, zones franches et crédit (seulement si à l'échelle de, toute l'industrie, les autres formes de crédit étant classées dans la branche d'activité concernée)]
0704 Industries artisanales et petite industrie
0705 Moyennes industries
0706 Grandes industries
<i>08 Energie</i>
0801 Politiques et planifications sectorielles
0802 Sources d'énergie nouvelles et renouvelables (y compris bois de chauffe, méthane, biomasse et énergies synthétique, solaire, éolienne et marémotrice, etc.)
0803 Production et transmission d'électricité géothermique
0804 Production et transmission d'hydroélectricité
0805 Sources, production et transmission d'énergie classique (y compris charbon, pétrole, etc.)
0806 Conservation de l'énergie (y compris réchauds améliorés)
<i>09 Commerce international de biens et services</i>

Classification Système des Nations Unies
0901 Politiques et planifications sectorielles
0902 Politiques et procédures du commerce mondial (y compris GATT, SGP, etc.)
0903 Commerce international de produits primaires (vivres, matières premières, etc.)
0904 Commerce international de produits secondaires
0905 Commerce international de services (banque, assurances, etc.)
0906 Promotion des exportations
10 Commerce intérieur de biens et services
1001 Politiques et planifications sectorielles
1002 Commercialisation interne
1003 Commerce intérieur
1004 Tourisme
1005 Autres industries de services
1006 Brevets
11 Transports
1101 Politiques et planifications sectorielles
1102 Transports routiers
1103 Transports ferroviaires
1104 Transports fluviaux et maritimes
1105 Transports aériens
12 Communications
1201 Politiques et planification sectorielle
1202 Services postaux
1203 Télécommunications
1204 Télévision, radio et presse écrite
1205 Communication d'appui au développement
13 Développement social
1301 Législation et administration sociales (y compris sécurité sociale, hygiène et sécurité du travail, législation sur la condition de la femme, etc.)
1302 Développement urbain (y compris sites et services, aménagement urbain, etc.)
1303 Eau potable et assainissement
1304 Logement
1305 Culture (y compris préservation) Du patrimoine, droits d'auteurs, bibliothèques générales)
1306 Prévention du crime et de l'abus des drogues
14 Santé
1401 Politiques et planifications sectorielles
1402 Soins de santé primaires (y compris santé maternelle et infantile et nutrition)
1403 Vaccinations et autres campagnes de lutte contre les maladies
1404 Planification de la famille

Classification Système des Nations Unies
1405 Hôpitaux et dispensaires
15 Planification préalable en prévision de catastrophes
1501 Météorologie (aspects relatifs aux systèmes d'alerte météorologique)
1502 Prévision des séismes
1503 Systèmes d'alerte rapide information sur la situation alimentaire
1504 Organisation des secours et planification préalable institutionnelle
1505 Mesures matérielles
16 Aide humanitaire et secours
1601 Réfugiés et rapatriés
1602 Secours d'urgence (vivres, planification et logistique, fournitures médicales)

1.2.3. La nomenclature de l'INSD

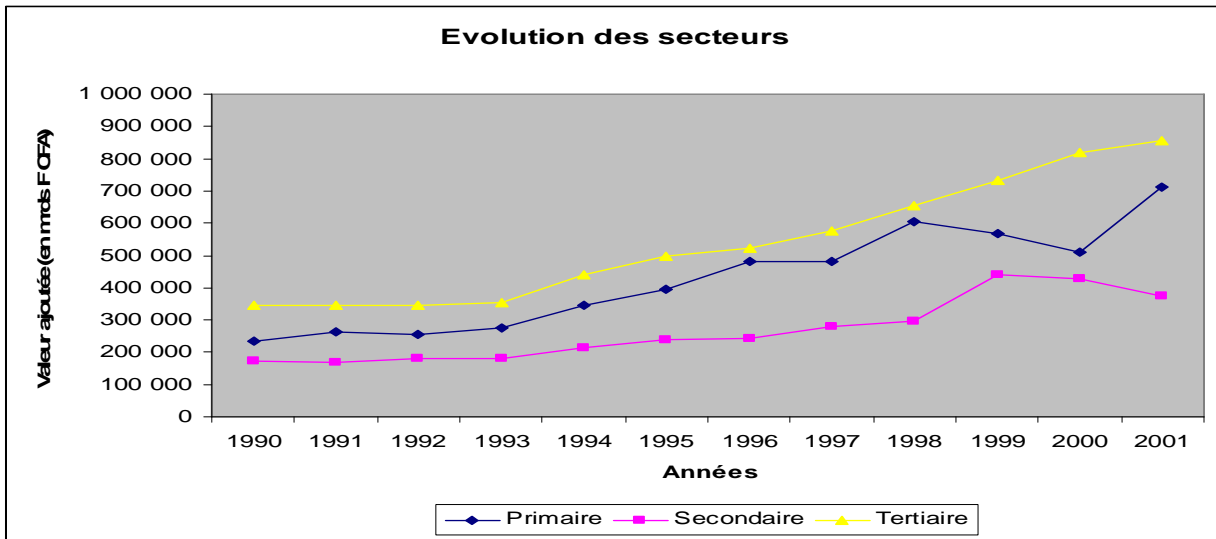
La nomenclature de l'INSD sert à l'élaboration des comptes nationaux. Elle a l'avantage d'être détaillée et se rapproche de la nomenclature de la DGEP et de celle de l'UEMOA qui, elle, est une nomenclature de synthèse.

Pour les besoins de la présente étude qui consiste identifier des secteurs porteurs, c'est la nomenclature de l'INSD qui sera utilisée comme référence.

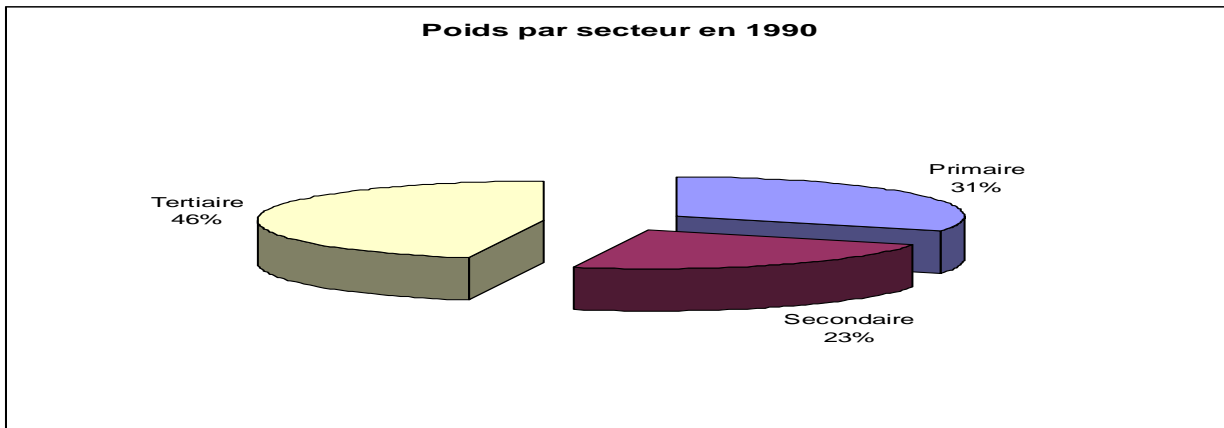
Le tableau suivant présente à titre d'illustration, selon les catégories de l'INSD l'évolution des agrégats caractéristiques de l'économie nationale sur la décennie 1990-2001. Les données du tableau sont traduites en graphiques représentant les parts des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

N°	Secteur	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
	Production	17 350	1,9%	5,1%	10,4%	29,3%	11,2%	18,8%	3,2%	22,5%	6,0%	10,5%	-2,5%
	VA	7 192	-0,9%	23,8%	15,0%	49,8%	8,8%	-3,8%	5,4%	12,4%	36,4%	-19,3%	-9,0%
50	Bâtiment et travaux publics												
	Production	125 442	18,9%	-1,0%	-4,6%	76,3%	-10,5%	-5,3%	11,9%	-1,8%	-17,8%	-2,2%	-3,1%
	VA	39 630	12,7%	-0,2%	0,8%	44,1%	-6,2%	-3,4%	12,1%	-9,2%	91,2%	3,1%	-16,2%
	SECTEUR TERTIAIRE												
61	Commerce												
	Production	160 579	0,0%	-2,0%	-0,5%	28,1%	18,0%	8,8%	12,7%	21,9%	-20,1%	3,1%	7,6%
	VA	121 545	-3,0%	0,0%	1,0%	27,2%	15,4%	8,9%	12,7%	17,0%	-26,9%	6,7%	4,0%
63	Hôtels, bars, restaurants												
	Production	41 582	3,5%	-4,4%	10,6%	44,0%	61,6%	-27,8%	24,4%	68,4%	-19,6%	6,0%	-34,5%
	VA	12 945	3,2%	-3,7%	7,1%	13,2%	62,3%	-30,8%	24,4%	72,4%	6,1%	-6,4%	-43,1%
70	Transports, entrepôts et comm.												
	Production	53 785	-9,6%	1,1%	7,7%	12,6%	7,2%	25,4%	15,0%	7,0%	33,2%	2,5%	5,0%
	VA	34 287	-6,9%	3,0%	8,2%	17,7%	5,4%	20,1%	17,6%	6,6%	16,1%	4,5%	-8,6%
81	Etablissements financiers												
	Production	14 581	-1,7%	4,1%	-2,7%	44,4%	29,3%	-10,3%	15,5%	2,9%	14,8%	-12,7%	25,4%
	VA	11 630	-4,5%	6,1%	-3,9%	52,1%	23,4%	-9,3%	14,9%	-2,8%	19,0%	-19,1%	26,7%
82	Assurances												
	Production	1 371	26,8%	21,2%	12,7%	-29,7%	131,1%	7,9%	16,7%	2,0%	20,5%	1,4%	29,2%
	VA	762	72,7%	-20,4%	-1,9%	-103,0%	-5125,8%	-3,6%	3,1%	45,5%	31,9%	-14,6%	25,3%
83	Services marchands												
	Production	87 812	8,2%	3,8%	1,6%	13,6%	7,1%	1,7%	6,2%	9,5%	-8,6%	6,5%	1,6%
	VA	73 411	5,9%	4,2%	1,8%	12,1%	4,5%	1,2%	5,5%	10,3%	0,3%	7,9%	-1,2%
90	Services non marchands												
	Production	116 485	6,3%	-1,7%	2,9%	42,5%	8,9%	6,9%	3,9%	9,4%	58,4%	17,3%	12,2%
	VA	91 422	2,2%	-4,6%	2,7%	32,8%	11,1%	7,3%	4,0%	7,2%	80,1%	23,9%	13,1%
	TOTAL	1 192 805	5,0%	0,6%	1,2%	30,1%	13,9%	8,7%	10,4%	18,0%	-1,1%	-0,6%	12,0%
	TOTAL VA	753 997	3,5%	0,3%	3,3%	23,9%	12,8%	10,6%	7,1%	16,1%	11,9%	1,2%	10,3%
	Impôts nets des subventions sur les produits	34 520	17,7%	-1,0%	-18,0%	131,4%	13,8%	16,7%	16,3%	6,7%	5,1%	-12,7%	22,5%
	- PISB	-10 142											
	PRODUIT INTERIEUR BRUT	778 375	4,3%	0,1%	2,4%	28,4%	12,7%	11,3%	7,6%	15,5%	11,4%	0,2%	10,9%

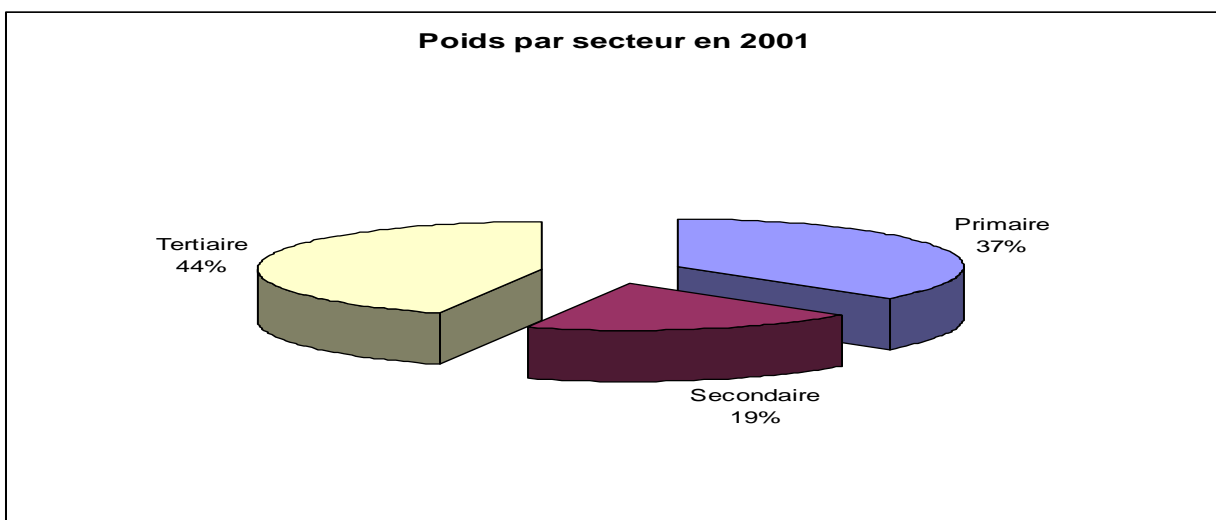
Graphique : Evolution des secteurs



Graphique : Poids par secteur en 1990



Graphique : Poids par secteur en 2001



II. POLITIQUES ET STRATEGIES, PROMOTION ET MESURES INCITATIVES

Le Burkina Faso dans sa quête du développement s'est appuyé sur la classification sectorielle pour bâtir ses politiques et stratégies. Le découpage institutionnel se trouve ainsi souvent refléter soit un secteur soit un ensemble de secteurs.

Il reste entendu que la porte d'entrée des politiques sectorielles reste le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Certains secteurs d'activités qui ont fait l'objet de politiques nationales mais n'ont pas de lien direct avec le secteur privé ne seront pas traités ici.

2.1. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

Les autorités burkinabé à travers le CSLP confirment l'urgence d'assurer la promotion de la sécurité humaine, en s'attaquant à la pauvreté dans une perspective structurelle. La philosophie fondatrice d'une telle perception qui détermine les perspectives et les priorités nationales, tient à trois principes clés : les Burkinabé doivent toujours s'appuyer sur leur valeur et potentiel culturels ; l'observation des exigences de la bonne gouvernance comme élément essentiel de la mise en œuvre des politiques publiques ; et l'application du principe d'équité selon le genre dans la planification et l'allocation des ressources publiques.

2.1.1 Objectifs quantitatifs majeurs

Les objectifs quantitatifs majeurs poursuivis par le Gouvernement au cours des années à venir sont : (i) accroître le produit intérieur brut par habitant d'au moins 4% par an à partir de 2004 ; (ii) ramener l'incidence actuelle de la pauvreté à moins de 35% à l'horizon 2015 ; (iii) accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015. Ces objectifs s'inscrivent dans la perspective de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de ceux poursuivis par le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Pour réaliser avec pertinence et efficacité ces objectifs, le Gouvernement a arrêté neuf secteurs prioritaires ou encore des secteurs à fort impact sur la réduction de la pauvreté.

2.1.2 Les priorités nationales dans le domaine du secteur privé

PME/PMI et petite mine

Dans le domaine des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI) et mesurant le rôle déterminant de ces petites unités de production dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, le Gouvernement s'attachera à élaborer un programme national spécifique d'appui au développement des petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries. Il s'agit notamment de porter une attention particulière (i) au financement des unités, à travers la création d'un fonds d'appui destiné aux PME/PMI, (ii) à l'équipement et (iii) à l'encadrement et la formation des opérateurs.

Dans le domaine de la petite mine, malgré les méfaits de l'exploitation minière artisanale sur l'environnement et sur la santé des populations, cette activité demeure une source de revenus et contribue à la réduction de la pauvreté. A cet effet, le Gouvernement entend dynamiser ce secteur en envisageant des mesures visant à : (i) une meilleure organisation de l'exploitation minière artisanale ; (ii) une sécurisation des sites d'orpaillage ; (iii) un meilleur encadrement des orpailleurs ; (iv) un appui logistique et technique adéquat pour améliorer la productivité sur les différents sites et (v) une restauration de l'environnement.

Renforcement des capacités et promotion des NTIC

En matière de renforcement des capacités, la démarche du Gouvernement consiste en : (i) la détermination, au niveau des administrations, des domaines dans lesquels les capacités revêtent une importance cruciale pour la stratégie de réduction de la pauvreté, (ii) la mise en place d'une masse critique de cadres nationaux pour la gestion économique et (iii) l'élaboration d'un plan national d'actions de renforcement des capacités.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent un instrument puissant dans le cadre de la rationalisation de la gestion du développement. En la matière, le Gouvernement a initié l'élaboration d'une stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication.

2.1.3. Axes stratégiques

Pour la réalisation des objectifs quantitatifs majeurs, quatre axes stratégiques ont été retenus :

Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;

En fonction de l'intérêt de cet axe pour le secteur privé, il est important de livrer son contenu :

La réalisation d'une croissance de qualité et robuste, s'appuyant sur une base économique large et diversifiée, est indispensable pour réduire de manière significative la pauvreté. Ainsi pour la période 2004-2006, l'économie burkinabè devrait croître en termes réels à un rythme de 7% en moyenne par an correspondant à un accroissement du PIB par habitant de 4%, dans un contexte moins inflationniste. Les réformes envisagées devront accélérer les mutations dans tous les secteurs de l'économie et permettre l'émergence de nouvelles sources de croissance. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les bases de la stabilité macro-économique et financière, améliorer la concurrence dans les secteurs porteurs de croissance (productions agro-pastorales et industrielles, infrastructures et équipements collectifs), accélérer et achever le programme de privatisation. Les secteurs des mines, de l'industrie et de l'énergie seront réhabilités et restructurés pour plus d'ouverture au secteur privé et bénéficieront des concours nécessaires pour réduire les coûts des facteurs et améliorer leur compétitivité.

Le secteur privé demeure le principal moteur de la croissance. Le Gouvernement s'attaquera aux problèmes critiques qui paralysent l'essor de l'économie, tels que l'accès limité aux services d'infrastructures à des prix abordables, aux nombreux goulots d'étranglement dans l'environnement des entreprises et à la faiblesse du secteur privé domestique. L'Etat poursuivra son désengagement des activités productives pour permettre au secteur privé d'effectuer les investissements nécessaires à la consolidation des activités existantes et au développement de nouvelles activités. Le Gouvernement entend donc intensifier les politiques de réformes liées au programme de privatisation et à la libéralisation du marché. La croissance fondée sur l'équité sera déterminée par (i) le maintien d'un cadre macroéconomique stable, (ii) l'amélioration de la compétitivité et la réduction des coûts des facteurs, (iii) l'accélération du développement du monde rural et (iv) le soutien aux secteurs productifs.

Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ;

Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité ;

Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance.

La bonne gouvernance constitue le quatrième axe spécifique du CSLP et sert de socle aux trois premiers axes dont elle constitue une condition de bonne réalisation.

Dans cette optique, la PNBG constitue un cadre général de référence, d'intégration et de synthèse en matière de politique nationale de bonne gouvernance, énonce des principes, affirme des politiques et indique des objectifs. Par conséquent, elle

concerne tous les plans d'actions sectoriels, projets, programmes, stratégies ou activités dont la réalisation traduit ces politiques ou concourt à l'atteinte des objectifs de bonne gouvernance, quels que soient leurs formes ou leurs secteurs.

Les objectifs spécifiques au niveau de la gouvernance économique sont les suivants :

- intensifier la politique de promotion du secteur privé, en incluant toutes les branches de l'activité économique, notamment l'agriculture et l'élevage en ayant pour souci la préservation et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ;
- renforcer les capacités de pilotage et de gestion stratégique du développement national ainsi que celles de conception, de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques sectorielles ou régionales ;
- améliorer l'efficacité et le contrôle de la gestion des ressources publiques et lutter contre la corruption ;

2.2. Les domaines sectoriels

2.2.1. Dans le domaine des infrastructures économiques

Les Missions du Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat sont :

- La mise en place des infrastructures de base nécessaires au développement socio-économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers les sous-secteurs des travaux publics, de la cartographie, de l'habitat et de l'urbanisme ;
- L'appui à la décentralisation ;
- Organiser, réglementer, dynamiser et développer le secteur des Transports afin d'en faire un puissant soutien aux autres secteurs pour le développement économique et social du Burkina Faso.
- Les buts qui lui sont assignés sont de :
 - Assurer le désenclavement interne et externe du Burkina Faso
 - Mettre à la disposition des populations un habitat décent à moindre coût
 - Organiser l'espace à bâtir
 - Mettre à la disposition des acteurs du développement des informations géo-référencées
- Concevoir et organiser le désenclavement du Burkina Faso sur les plans interne et externe par voie terrestre et aérienne
- Améliorer la fluidité du trafic et la sécurité dans les transports tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burkina
- Promouvoir les transports ferroviaires
- Améliorer la contribution de la météorologie à la protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Moderniser l'administration des transports
- Promouvoir la mobilité rurale.

Dans le cadre de l'exécution de ses missions et afin d'atteindre ses buts, le Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat s'est fixé comme objectifs :

- Améliorer le niveau de service du réseau routier
- Améliorer le cadre de vie des populations
- Améliorer les performances dans le domaine de l'habitat
- Créer les conditions propices pour un habitat décent et à moindre coût
- Rentabiliser et sécuriser l'exploitation des aéroports et améliorer les prestations météorologiques
- Atteindre un taux de réduction global des accidents de 15 % à fin 2006
- Réaliser le schéma directeur de cartographie du territoire d'ici l'an 2015
- Améliorer la mobilité des personnes vivant dans les zones rurales
- Améliorer les conditions de déplacement en milieu urbain
- Développer la desserte ferroviaire

2.2.2. La lettre de politique éducative

Parmi les options communes à respecter lors de la conception et de la réalisation des programmes d'actions des différents ordres d'enseignement, on peut retenir l'encouragement des initiatives privées, individuelles et communautaires, en vue de la création et de la gestion d'établissement d'enseignement et pour la conduite d'actions d'alphabétisation et de formation de base, ce qui implique la mise en place de dispositifs conséquents (et décentralisés) d'appui, d'encadrement et d'évaluation.

2.2.3. Document cadre de stratégie de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle

Le document cadre de stratégie définit les orientations fondamentales en matière de promotion de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Dans le secteur de l'emploi, les objectifs visés par cette stratégie sont :

- l'instauration d'une visibilité sur le marché de l'emploi et du travail ;
- la création d'un environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi productif ;
- l'accroissement de l'offre de produits financiers accessibles aux promoteurs et aux micro-et petites entreprises ;
- la mise en œuvre de programmes de création directe d'emploi au profit des groupes sociaux spécifiques.
- Dans le domaine de la formation professionnelle, les orientations fondamentales visent les objectifs suivants :
- la normalisation du dispositif national de formation professionnelle et des curricula de formations ;

- l'accès du plus grand nombre de Burkinabé à la formation professionnelle ;
- la mise en place d'un dispositif de financement efficace et durable de la formation.

En vue de rendre opérationnelles ces orientations fondamentales contenues dans le document de stratégie nationale de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, un plan d'action a été élaboré. Ce plan d'action comporte trois (3) axes principaux :

- les mesures en faveur de la création et de la consolidation de l'emploi ;
- les mesures en faveur de la promotion de la formation professionnelle ;
- les mesures de renforcement des capacités institutionnelles des services de l'administration, des ONG et associations de développement impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action.

2.3. Secteur primaire

Plusieurs politiques ont été mises en œuvre en faveur du secteur primaire.

2.3.1. Dans le sous-secteur de l'agriculture

L'adoption et la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), suite à l'adoption de la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) par le Gouvernement, en mai 1992, visaient les objectifs suivants :

- la modernisation et la diversification de la production ;
- le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

De 1992 à 1996, la première phase du PASA a porté essentiellement sur la mise en œuvre d'une matrice comprenant une cinquantaine de mesures de réformes regroupées en deux volets : la libéralisation de l'économie dans le secteur agricole et la Réorganisation des Services Agricoles (RSA).

A l'issue de cette période, conscient de l'importance du secteur agricole en tant que moteur de l'économie nationale, et conformément aux orientations assignées au PASA en matière de renforcement des programmes d'investissement, le Gouvernement s'est engagé, à partir de 1996, dans la formulation d'une stratégie de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

La réalisation d'un diagnostic approfondi de ces deux secteurs (juillet 1997), a débouché sur l'adoption en décembre 1997 du Document d'Orientations Stratégiques (DOS), et du Plan Stratégique Opérationnel (PSO) en octobre 1999, qui s'attache à traduire, pour l'agriculture, ces orientations en programmes prioritaires et plans

d'actions par filières. Les grands objectifs de cette stratégie étaient énoncés comme suit :

- a) accroître la production agricole de 5 à 10 % par an au cours des 10 prochaines années ;
- b) contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3 % par personne et par an ;
- c) créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée assurant une couverture des besoins caloriques de 2 500 Kcal/personne/jour et une consommation de viande et équivalent viande de 21 kg/personne/an;
- d) généraliser la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du PSO, cinq (5) programmes prioritaires et six (6) filières porteuses ont été identifiés comme l'indique le tableau suivant :

Programmes prioritaires	Filières porteuses
1- Fertilité des sols	1- Céréales (sorgho, mil, maïs, riz)
2- Sécurité alimentaire et nutrition	2- Niébé
3- Modernisation de l'Agriculture	3- Tubercules
4- Soutien aux producteurs et à leurs organisations	4- Coton
5- Appui Institutionnel	5- Fruits et légumes
	6- Oléagineux

Les Programmes prioritaires sont constitués d'un ensemble d'actions (ou Plan d'Actions) visant à lever des contraintes majeures au développement général du secteur agricole et qui constituent dans certains cas des préalables à la mise en œuvre du PSO ; un programme prioritaire peut comporter plusieurs plans d'actions. Les Plans d'Actions comportent un ensemble d'actions identifiées et ordonnées dont la mise en œuvre vise à répondre à une contrainte spécifique (programmes prioritaires) ou le développement d'une filière porteuse (plans d'actions par filière) et où les différents acteurs sont clairement définis. Les actions identifiées dans les plans d'actions peuvent être présentées sous forme de projets. Le plan d'actions devrait constituer un cadre de référence pour l'ensemble des intervenants dans un domaine donné (Programme prioritaire) ou dans une filière considérée (Plan d'Actions Filières).

2.3.2. Dans le sous-secteur de l'élevage

La Loi n° 034-2002/AN portant Loi d'orientation Relative au Pastoralisme au Burkina Faso du 14 novembre 2002 fixe les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvo

pastorales. Sont concernées par les dispositions de la loi, les activités d'élevage des espèces bovine, ovine, caprine, cameline, asine, et équine.

L'Etat burkinabè coopère avec les Etats voisins en vue du développement pastoral durable au plan régional, notamment dans les domaines de la santé animale, de la transhumance, de la commercialisation, de la sécurité des transhumances, de leurs biens et du règlement des litiges.

L'Etat et les collectivités territoriales garantissent aux pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, le droit d'utilisation équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux.

Enfin l'Etat et les collectivités territoriales prennent également les mesures nécessaires à l'amélioration des performances productives et de qualité de l'élevage pastoral. En particulier, ils créent les conditions de sécurisation des activités pastorales et de préservation de la santé animale; ils encouragent et soutiennent les activités d'amélioration de l'alimentation des animaux.

2.3.3. La Stratégie de Promotion de l'Artisanat

L'artisanat burkinabé occupe plus de 900 000 (estimation de 2005) personnes soit 30% de la population active non agricole. 90% de ces artisans vivent en milieu rural et plus de la moitié, soit 52%, sont des femmes. On estime alors à environ 500 000 femmes qui tirent leur revenu de l'artisanat. On note que seulement 6% des artisans sont alphabétisés.²³

▪ Le cadre législatif et réglementaire

Il n'y a pas de code de l'artisanat. L'accent est mis sur la promotion des investissements, le secteur artisanal ne bénéficie pas de mesures spéciales au niveau des codes et des tarifs douaniers.

En matière fiscale, les artisans sont soumis à la contribution du secteur informel (CSI) qui regroupe un certain nombre d'impôt et de taxe tels que (BIC, TVA...)

Bien qu'il existe une loi qui régit la profession d'artisan ainsi qu'un décret qui classe les métiers de l'artisanat, la fiscalité du secteur est fondue dans celle du secteur informel.

Il n'y a pas de distinction de cadre juridique et législatif entre commerçants, industriel et artisans.

²³ Source : Direction générale de l'artisanat, textes sur l'artisanat au Burkina Faso, Ouagadougou, juin 2004

Les artisans assujettis au CSI ne peuvent pas avoir d'attestation de situation fiscale alors que cette situation les limite dans l'accès aux marchés publics et les crédits bancaire et de fait un handicap pour la croissance du secteur.

Beaucoup d'artisans ne sont pas inscrits au registre de commerce : seulement 78 entreprises individuels sont enregistrés à la chambre de commerce, en général des peintres, des maroquiniers, couturiers, tapissiers, Sculpteurs....

Malgré l'existence de loi organisant l'artisanat en corporation, les artisans le sont par métiers. Le projet PROMART est à pied d'œuvre pour l'organisation des artisans par corporation.

▪ **Organisation du secteur**

○ *Structures Publiques*

L'artisanat qui était à l'origine une activité d'appoint (pour satisfaire des besoins économiques : tissage, poterie, forge...) ou culturels : (sculpture de statues, de masques), est aujourd'hui une source de création d'emploi donc distributeur de revenus aux ménages et s'affiche comme atout déterminant dans le processus de modernisation des secteurs clés de l'économie.

Il dispose certes d'un potentiel économique, social et culturel important qui mérite d'être judicieusement exploité par une politique dynamique d'encadrement afin de l'intégrer efficacement dans le processus de développement du pays. C'est, ce qui explique au Burkina Faso le renforcement du cadre institutionnel par :

- **La création du ministère chargé de l'artisanat et d'une direction de l'artisanat depuis 1986.** Cette direction est chargée de l'application de la politique de l'Etat en matière d'organisation, de réglementation, de coordination des interventions et de promotion de l'artisanat ;
- **La commission interministérielle sur la politique de promotion de l'artisanat (CIPPA)** qui a conçu en 1990 un plan directeur de l'artisanat. Ce plan renferme les éléments suivants : la formulation d'une politique claire en matière d'artisanat, l'identification des potentialités du secteur, l'accroissement de la compétitivité des produits, une meilleure organisation du secteur, l'amélioration des qualifications professionnelles et la concertation entre les différents intervenants.
- **Une stratégie de promotion du secteur de l'artisanat a été adoptée en 2004 :** elle s'articule autour des axes suivants : l'organisation, la législation fiscale, le

financement, la promotion commerciale et la formation. la stratégie de développement de l'artisanat vise à faciliter l'accès des artisans au crédit et à renforcer leur organisation et leur capacité d'adaptation aux nouvelles exigences du monde des affaires.

Cette stratégie est bâtie autour des actions de promotion du secteur de l'artisanat grâce à l'émergence d'acteurs capables de s'insérer dans le processus de mondialisation à travers l'accroissement de la compétitivité surtout en ce qui concerne les volets exportations.

- **La recherche et la mise en place d'un partenariat** pour l'appui institutionnel à la direction de l'artisanat en 1986 (projet allemand de promotions de l'artisanat)
- **La création du SIAO** : Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou) en 1987 et qui se tient tous les deux ans;
- **L'élaboration d'un Plan Directeur pour la Promotion de l'Artisanat** en 1990.
- **L'adoption d'une loi réglementant la profession artisanale** et d'un décret définissant et répertoriant les métiers de l'artisanat en 1990 ;
- **La mise en place d'une Commission Nationale de Promotion de l'Artisanat (CNPA)** en 1994 regroupant les ministères, les artisans et les structures d'appui à l'artisanat.

2.4. Secteur secondaire

2.4.1. La Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé

Cette lettre, adoptée en juillet 2002 fixe des actions autour des axes stratégiques suivants :

- amélioration de l'environnement juridique des affaires ;
- poursuite du désengagement de l'Etat ;
- développement des institutions d'appui au secteur privé ;
- développement du potentiel des secteurs agricoles, agro-industriels et de l'élevage ;
- financement du secteur privé ;
- développement des infrastructures ;
- incitation à la création et à la sauvegarde des emplois ;
- développement du secteur minier.

2.4.2. La Stratégie de développement industriel

La Stratégie de développement industriel a été adoptée le 14 octobre 1998 en vue de créer un environnement favorable à la promotion d'industries compétitives au Burkina Faso.

Elle comprend une démarche de stratégie générale organisée autour de douze filières prioritaires qui sont : coton, céréales, fruits et légumes, oléagineux, lait, viande, cuirs et peaux, fabrication et ouvrages en métaux, polymères (caoutchouc et plastique), carrières et matériaux de construction, produits chimiques (engrais et produits phytosanitaires) et les produits pharmaceutiques.

2.4.3. Un système judiciaire propice

Des efforts sont mis en œuvre ces dernières années en vue de réformer le système judiciaire pour le rendre plus crédible et plus favorable au secteur privé, le but final étant de protéger les citoyens et de garantir la sécurité des investissements.

2.4.4. Une réforme du système financier

La refonte de la législation financière et du secteur bancaire ont conduit à l'apurement de toutes les créances compromises et à l'ouverture du secteur aux capitaux privés avec participation limitée de l'Etat à 25%. Ceci permettra un meilleur accès au financement du secteur privé.

2.4.5. Les réformes fiscales et douanières favorables au commerce

L'ouverture de l'économie au reste du monde a entraîné un certain nombre de réformes aux niveaux fiscal et douanier. On a noté essentiellement la simplification des procédures avec introduction du régime simplifié de la TVA (18%) en remplacement de la Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA) et l'application des taxes ad valorem et assises sur des produits spécifiques en ce qui concerne la fiscalité intérieure.

Quant à la fiscalité de porte, le désarmement douanier est opéré conformément au Tarif Extérieur Commun (TEC) adopté par l'UEMOA et aux engagements pris à l'OMC.

2.4.6. Un nouveau code des marchés publics

Le nouveau code des marchés publics garantit la compétition internationale lors de l'adjudication des marchés publics basée sur la qualité des prestations et le dynamisme dans l'exécution des travaux. A ce jour, plus de 191 entreprises ont été agréées au Code des Investissements.

2.4.7. Les réformes dans les secteurs de soutien à la production et à la commercialisation

En vue de réduire les coûts de production et de transaction, de nombreux efforts ont été entrepris pour restructurer les secteurs de soutien à la production. Le processus

de libéralisation du secteur des télécommunications est déjà avancé avec l'entrée de deux (2) opérateurs privés dans le domaine de la téléphonie mobile (TELECEL et CELTEL) et la privatisation très prochaine de l'ONATEL.

Le secteur des transports a également été l'objet des réformes. La mise en place de nouvelles infrastructures routières, l'ouverture du ciel à des compagnies aériennes pour améliorer la desserte, les exonérations fiscales accordées pour les achats de véhicules de transport et le système d'indexation du prix du carburant sur le cours du baril et du dollar sont autant d'actions visant à réduire les coûts de transactions des opérateurs économiques.

L'interconnexion électrique déjà effective avec la Côte d'Ivoire contribuera aussi à réduire le coût de l'électricité pour les industries.

2.4.8. Dans le sous secteur minier

Un Ministère de l'Energie et des mines a été créé pour concevoir et proposer la politique et la stratégie de développement énergétique et minier du Burkina Faso

- ***La déclaration de politique minière***

Les grandes orientations de la nouvelle politique minière du Burkina Faso concernent le code minier, les institutions, la fiscalité et les douanes, la petite mine, l'environnement et la formation

- **Un Code des Investissements et un code minier plus attractifs**

Adopté en 1995, le Code des Investissements prévoit six régimes privilégiés : les régimes A, B, C, D, E, et un régime particulier pour les entreprises d'exportation.

Ces régimes accordent aux bénéficiaires, des exonérations de droits de douane sur certaines importations, une exonération de la fiscalité intérieure sur les équipements fabriqués localement, et une réduction de tout ou partie des impôts et taxes suivants : la patente, l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IBIC) la Taxe de Bien de Main Morte (TBM), l'Impôt sur les Revenus et les Valeurs Mobilières (IRVM), la Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA), l'Impôt Minimum Forfaitaire sur les Professions Industrielles et Commerciale (IMPIC).

Quant à l'entreprise d'exportation, le régime particulier lui donne droit à la réduction de 50% des droits d'enregistrement des actes de création des sociétés et de l'IBIC, l'exonération des droits de douane sur les équipements de production, pièces de rechanges, matériels et véhicules ainsi que l'exonération des droits, impôts et taxes sur les matières premières, de la patente, de l'IRVM, de la TPA, de la TBM et de l'IMPIC, etc.

2.4.9. Dans le sous secteur de l'énergie

Le Gouvernement compte renforcer la capacité de la Direction Générale de l'Energie et de l'Inspection Générale des Affaires Economiques en matière de formulation de politiques et de suivi pour le secteur dans son ensemble, y compris les énergies traditionnelles.

Le Gouvernement va établir deux institutions pour la mise en œuvre de la réforme dans le secteur énergétique. La première sera une instance de concertation dans la formulation de politiques et leur suivi. Elle sera composée d'une quinzaine de membres représentant les ministères et entreprises publiques intéressés, ainsi que des représentants du secteur privé (Chambre de Commerce, industriels et transporteurs) et des consommateurs. Un secrétaire permanent sera chargé de préparer les réunions de cette instance de concertation et les procès verbaux de séance. La deuxième institution sera une cellule d'exécution du programme de réforme et de développement dans le secteur. La cellule aura un personnel réduit recruté sur une base compétitive pour la durée du programme (3 ans).

La loi de 1998 sur l'électricité sera amendée et une loi sur les produits pétroliers sera adoptée avant la privatisation des deux entreprises publiques dans le secteur. L'amendement de la loi sur l'électricité aura pour objet de libéraliser la production et la distribution d'énergie électrique.

Les deux textes législatifs établiront les principes pour la fixation des prix qui serviront de guide à l'Agence de Régulation. Le principe de la tarification pour l'électricité sur l'ensemble du pays sera revu. Le principe de base est que les prix de l'électricité seront étroitement liés aux coûts de développement (coût marginal à long terme).

L'Agence de Régulation du secteur de l'énergie s'inspirera des expériences déjà existantes en tenant compte des spécificités du secteur. L'Agence de Régulation jouira d'une grande autonomie. Son personnel sera recruté sur une base compétitive. Les usagers seront consultés.

L'Agence de Régulation aura pour mandat d'assurer l'application des textes en vigueur par les acteurs dans le secteur et la protection des consommateurs. Elle approuvera les ajustements de prix sur la base de principes bien établis et transparents. Les décisions de l'agence de régulation feront l'objet d'une large diffusion.

o L'électricité

L'accès à l'électricité est limité et son coût est élevé. Moins d'un ménage sur dix dans le pays a accès à l'électricité. C'est le cas de moins d'un ménage sur deux dans les deux principales villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Le prix de revient de

l'électricité est de l'ordre de 110 FCFA par kWh. Il est parmi les plus élevés en Afrique, et encore il ne reflète pas tous les coûts encourus pour sa production, en particulier les coûts en capital et les coûts réels des produits pétroliers.

La SONABEL est une entreprise publique qui avait le monopole de la production, du transport et de la distribution d'électricité. La loi n° 060/98/AN du 17 décembre 1998, portant réglementation générale de l'approvisionnement du Burkina Faso en énergie électrique ouvre la production à des producteurs indépendants sous le régime de l'acheteur unique qui pourrait être un démembrement de la SONABEL en une compagnie de transport pour les centres de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

○ **Les produits pétroliers,**

La distribution est assurée par six compagnies pétrolières, dont quatre internationales. La SONABHY est une entreprise publique qui a le monopole de l'importation et du stockage des produits pétroliers. Elle a deux dépôts, un à Ouagadougou de 37.000 m³ et l'autre à Bobo-Dioulasso de 25.500 m³. Ces dépôts permettent d'assurer en moyenne une consommation de 60 jours, ce qui est largement plus que le minimum souhaitable pour un pays enclavé comme le Burkina Faso.

La SONABHY dispose aussi de deux dépôts de gaz butane de 800 tonnes et 100 tonnes respectivement. La taxation sur les produits pétroliers est modérée. Le gouvernement fixe les prix des produits pétroliers. La récente augmentation des prix à l'importation ne s'est pas traduite par une augmentation de même ampleur pour les produits à la consommation, ce qui s'est traduit par des difficultés pour la SONABHY. Le prix du gaz butane est subventionné.

○ **La consommation du bois**

Le Gouvernement a formulé un document cadre de politique de gestion durable des ressources ligneuses [Examen des politiques, stratégies et programmes du sous secteur énergétique traditionnel (RPTES), avril 1995].

2.5. Secteur tertiaire

Dans le secteur tertiaire, au titre des politiques qui ont été mises en œuvre, on peut citer :

2.5.1. Le Traité OHADA

En vue de créer un environnement des affaires plus sécurisant et plus favorable au développement, certains pays africains dont le Burkina Faso, ont ratifié le Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

L'achèvement de la mise en œuvre des dispositions du traité de l'OHADA devra permettre l'uniformisation des règles relatives au droit des sociétés et aux statuts juridique des commerçants, aux recouvrements des créances, aux sûretés et aux voies d'exécution, au régime de redressement des entreprises et à la liquidation judiciaire, au droit de l'arbitrage, au droit du travail, au droit comptable et au droit de la vente et des transports.

2.5.2. Le désengagement de l'Etat et la promotion de la libre entreprise

Le Burkina Faso a opté depuis quelques années pour la libéralisation du commerce et la suppression de la fixation et du contrôle des prix. L'option d'une économie libérale se justifie par la volonté accrue de l'Etat de créer des conditions favorables à la promotion du secteur privé devant, désormais, jouer le rôle moteur de la croissance économique dans un environnement de concurrence saine et loyale.

La libéralisation permettra également à l'économie burkinabé de mieux s'insérer dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale.

Un vaste programme de privatisation entamée depuis 1991

Depuis les années 90, le désengagement de l'Etat des secteurs de production s'est traduit par un vaste programme de privatisation des entreprises à capitaux publics. Sur un total de plus de 44 entreprises identifiées au départ, plus d'une vingtaine a déjà été privatisée soit totalement ou partiellement avec des parts de l'Etat n'excédant pas 25% du capital social de ces sociétés. Ces choix politiques recherchent un meilleur redéploiement des ressources nationales et une efficacité plus accrue des activités économiques.

Programme de privatisation et désengagement de l'Etat des secteurs productifs.

- La privatisation de la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL), Société d'Etat au capital de 70 126 548 Euros et qui produit plus de 360.000 Mwh d'énergie de source thermique et hydraulique.
- L'ouverture du capital de la Société Nationale Burkinabé des Hydrocarbures (SONABHY), Société d'Etat au capital social de 4 573 471 euros, qui importe, stocke et approvisionne le pays en hydrocarbures pour une demande de plus de 135 millions d'euros par an.
- La privatisation des aéroports internationaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui connaissent une nette évolution depuis 1995.
- La privatisation du Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles (CCVA), Société d'Etat au capital social de 649 768 euros, qui réalise les visites techniques de l'ensemble du parc industriel burkinabé.

- La privatisation de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), également une société d'Etat au capital de 4 695 430 euros et qui a comme activités principales la production et la distribution de l'eau brute et de l'eau potable pour les besoins des populations et du secteur industriel des centres urbains et semi urbains. Elle a assuré une production de plus de 30 millions de m³ en 2003.
- la privatisation en cours de l'Office National des Télécommunications (ONATEL).
- des projets d'électrification de zones rurales.
- l'aménagement de sites touristiques.

2.6. Les faiblesses récurrentes

Toutefois, malgré ces évolutions encourageantes, l'économie burkinabè comporte un grand nombre de faiblesses majeures qui nuisent à la compétitivité globale et constituent des freins à l'accélération de la croissance et à la réduction rapide de la pauvreté. Les principaux points faibles sont:

- i- La faiblesse des capacités opérationnelles des entreprises qui, par manque de professionnalisme, n'arrivent pas à produire des biens et services de qualité pour améliorer leur degré de participation au commerce extérieur; ce qui alimente un déséquilibre structurel important de la balance commerciale (-9,9 % et - 11,5 % du PIB respectivement en 1993 et 1998) et du compte courant (- 9,7 % - 9,4 % du PIB pour les mêmes années).
- ii- La non compétitivité interne des produits locaux en raison des rapports qualité/prix; ce qui nuit à la promotion et à la pérennité d'industries de substitution.
- iii- L'étroitesse du marché national, en termes de population mais surtout de revenus, qui est un frein à la création et au développement d'unités industrielles pouvant réaliser des économies d'échelle.
- iv- La faible performance des entreprises locales accentuée depuis le désarmement douanier et l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC); ce qui ne leur permet pas de dégager les ressources nécessaires pour se moderniser et pour faire face aux exigences du marché.
- v- Le faible degré de participation du secteur privé au secteur formel: deux tiers du secteur moderne relèvent du secteur informel.
- vi- La persistance de la fraude qui pose de sérieux problèmes de concurrence.
- vii- Le coût élevé des facteurs et une faible "compétitivité prix" qui limitent les capacités opérationnelles du secteur privé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- viii- Les difficultés d'accès des entreprises au financement en raison des exigences du secteur financier.
- ix- La faible productivité globale des facteurs de production: la contribution desdits facteurs à la croissance économique étant insignifiante.

2.7. Ebauche du système organisationnel des secteurs

Au niveau du système organisationnel, différents efforts ont été réalisés à plusieurs niveaux : L'Environnement institutionnel international des affaires ; au niveau administratif national ; au niveau des organisations des producteurs et enfin au niveau du secteur privé.

2.7.1. L'Environnement institutionnel international des affaires

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Le Burkina Faso a signé l'accord de Marrakech le 1er août 1994 et a accédé à l'OMC en tant que membre originel le 03 juin 1995.

Le Burkina Faso participe pleinement aux travaux de l'OMC lors des négociations commerciales et veille de façon continue au respect des engagements pris en matière de droits de douane et d'engagements spécifiques.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Créée en 1975, la CEDEAO regroupe actuellement quinze (15) Etats membres dont ceux de l'UEMOA avec plus de 200 millions d'habitants. Elle vise à promouvoir la coopération et le développement dans tous les secteurs de l'activité économique.

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

L'UEMOA, créée en 1994, représente un modèle d'intégration avancé. Elle se fixe comme objectif principal la construction d'un marché commun, ouvert et concurrentiel et la mise en place de politiques économiques cohérentes en son sein.

Le Burkina Faso étant placé géographiquement au cœur de cet espace commun, devrait pouvoir tirer meilleur parti de ce processus.

L'UEMOA a instauré le Tarif Extérieur Commun (TEC) en janvier 1994 entre les huit (8) pays membres.

2.7.2. Au niveau administratif national

Le dispositif institutionnel de suivi du CSLP

Le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du CSLP crée par décret N° 2003-560/PRES/PM/MEDEV du 29 octobre 2003 comprend essentiellement trois niveaux : le comité ministériel d'orientation et de suivi (CMOS) ; les commissions sectorielles et thématiques (CST) ; et les structures décentralisées au niveau régional/Conseil consultatif régional de développement (CCRD).

A l'exception des CCRD, les autres niveaux ont fonctionné. Le comité ministériel d'orientation et de suivi (CMOS) présidé par le chef de Gouvernement a tenu sa première session le 18 juin 2004. Il a introduit une innovation majeure avec l'adoption des principes directeurs de mise en œuvre du CSLP. Ces principes assignent au processus même de suivi du CSLP des objectifs et des résultats à atteindre. Sur cette base des tâches précises ont été définies ainsi que des termes de référence pour les commissions sectorielles et thématiques. Les principes directeurs ont fait l'objet d'une large diffusion.

Le Secrétariat technique de coordination des politiques et programmes de développement économique et social (STC/PDES) et les Secrétariat permanent de suivi des politiques et programmes de financiers (SP/PPF) assurent l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du CSLP.

Le Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles

En ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, ils ont été définis par l'Arrêté conjoint n°2002-047/PRES/PM/AGRI du 24 Octobre 2002.

Selon les dispositions de l'article 3 de cet Arrêté conjoint, le CC/PSA est composé de soixante dix (70) membres regroupant les représentants de l'administration, des organisations de la société civile, du secteur privé, des organisations professionnelles agricoles et des partenaires techniques et financiers.

Le CC/PSA est présidé par le Ministre chargé de l'Agriculture, assisté de deux vice-présidents (ministres chargés des Ressources Animales, et de l'Environnement).

Il est également prévu la création de 13 Comités Régionaux de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles présidés par les Gouverneurs.

Par ailleurs, dans le dispositif de coordination des politiques sectorielles agricoles, le SP/CPSA joue un rôle central. Cette coordination passe par la mise en place de cadres de concertation entre les différents acteurs concernés (bénéficiaires et bailleurs de fonds), afin de créer un cadre de confiance entre l'administration et ses partenaires.

Les ressources animales

Au regard des possibilités et des opportunités encore plus grandes pour la promotion des productions animales, le Décret numéro 97-468 /PRES/ PM du 31 octobre 1997 est venu politiquement soutenir les missions assignées au Ministère des Ressources Animales qui sont, entre autres :

- la réorganisation de l'élevage traditionnel travers la formation et l'encadrement des éleveurs ainsi que la coopération entre eux ;
- l'aménagement des zones pastorales, la promotion des industries, d'aliments de bétail, l'accroissement de la production, fourragère pour une meilleure contribution à l'élevage intensif ;
- la promotion de fermes d'élevages privées ou étatiques ;
- le renforcement qualitatif des infrastructures et services de santé animales,
- le contrôle de la qualité des produits d'origine animale,
- la promotion de l'industrie de soutien l'élevage par la transformation des sous-produits : denrées alimentaires d'origine animale, cuirs et peaux, fumure ;
- la recherche de débouchés stables et rémunérateurs pour les produits d'élevage...

La Direction Générale du Développement Industriel

C'est ainsi que la Direction Générale du Développement Industriel (DGDI) est chargée de l'application de la politique du ministère en matière industrielle et de promotion des PME/PMI. Elle est chargée entre autre de la mise en œuvre de la stratégie de promotion du secteur industriel, de l'élaboration de la stratégie de promotion des investissements, du suivi des questions industrielles en relation à l'intégration sous-régionale et régionale, de la réalisation des études prospectives et de stratégie à court moyen et long terme de types d'industrie à développer, de l'élaboration des notes sectorielles, du suivi et de la coordination des actions de développement des PMI en relation avec les structures d'appui aux PME/PMI, du traitement des dossiers de demande d'agrément au Code des Investissements et des dossiers de demande d'autorisation d'implantation, de l'identification des projets industriels et de la facilitation de l'appui aux promoteurs, de la promotion des infrastructures industrielles et du suivi de la coopération industrielle.

La DGDI oriente les promoteurs dans le choix des secteurs porteurs, fournit les informations en matière de politique d'investissement en relation avec le code des investissements, fait respecter la réglementation industrielle, instruit les dossiers de demande d'agrément à la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC) dans le cadre de l'intégration UEMOA et CEDEAO.

En outre la DGDI, dans le cadre de la promotion des investissements étrangers, gère les Accords de Protection et de Promotion des Investissements. Elle a déjà eu à instruire plusieurs accords de protection et de promotion des investissements qui ont été signés avec plusieurs pays du monde entier. Ces accords offrent un certain nombre de garanties et de protection aux investissements étrangers au Burkina Faso (l'équité dans le traitement des investissements, le droit de transfert des capitaux et de leurs revenus, le règlement des conflits par concertation, arbitrage et par la saisie des juridictions internationales (CIRDI) etc...).

La Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé

La création de la Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé (DGPSP) au sein du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat répond aux attentes des opérateurs économiques, des partenaires au développement et du gouvernement pour une meilleure coordination de l'ensemble des actions en faveur du secteur privé

La DGPSP est chargée de toutes les actions de promotion du secteur privé. Elle comprend le Directeur du Centre des Guichets Uniques pour les formalités administratives de création d'entreprise, de commerce et d'investissement (DCGU) et la Direction de la coordination de l'Assistance au secteur privé (DCA).

La Direction de la coordination de l'Assistance au secteur privé (DCA)

Quant à la Direction de la coordination de l'Assistance au secteur privé, elle est chargée de suivre la stratégie du développement du secteur privé, toutes initiatives des partenaires au développement en faveur du secteur privé, les relations avec les structures nationales de gestion des programmes touchant le secteur privé, de faciliter la concertation des structures d'appui au secteur privé, de collecter les données statistiques en relation avec le secteur privé

La Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF)

La Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF) a le statut d'Etablissement Public doté des moyens administratifs, juridiques, et financiers indispensables à l'accomplissement de sa triple mission consultative, représentative et administrative.

Mission Consultative: Elle consiste à donner aux pouvoirs publics les avis et renseignements qu'ils peuvent solliciter sur les questions commerciales, industrielles et artisanales, et à présenter les points de vue des milieux d'affaires sur les moyens d'accroître la prospérité économique.

Mission Représentative: Elle consiste en la présence de la CCIA-BF au sein d'institutions et organismes tels que, le Conseil Economique et Social (CES), la Commission de privatisation, la Chambre Consulaire Régional de l'UEMOA, la Chambre de Commerce Internationale, la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Françaises. A travers ce vaste réseau consulaire, la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina peut ainsi contribuer à faire entendre la voix des milieux d'affaires burkinabè dans toutes ces instances où les intérêts économiques sont discutés et où la coopération économique, l'intégration et la promotion commerciale se décident.

Mission Administrative: Il s'agit d'une mission de gestion de services d'utilité publique ou d'intérêt collectif qui peut s'exercer dans les domaines les plus divers. En effet la CCIA-BF peut acquérir et gérer dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, des structures ou services neutres garantissant la sécurité et la loyauté des professions et activités qu'elle représente, et concourant à la prospérité de la communauté économique toute entière.

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF)

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) est une association non confessionnelle apolitique et sans but lucratif reconnue par Récépissé N°2002/557/MATS/SG/DGAT/DPAP/ du 27 décembre 2002.

Elle a pour missions de mettre en place un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation vers des programmes d'appui au secteur privé dont ceux financés par les bailleurs de fonds, d'exécuter certains programme d'appui au secteur privé, de jouer un rôle d'interface avec l'administration, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services en matière d'information économique, de conseils, de formation et de formalités de création d'entreprises.

Elle met à la disposition des entrepreneurs des services d'appui conseil, d'information d'orientation et d'accompagnement. Le Service Accueil guidance information a pour attributions l'écoute des besoins des promoteurs, la validation des idées de projets, les informations, les cours pratiques de création d'entreprises, l'animation de programmes d'information et du Centre de Ressources AGOA et la Gestion du Point National d'Information de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGS/OMC). Le service d'Accompagnement (SAC) appuie les promoteurs pour l'accomplissement des formalités d'introduction au Fonds de Soutien à Coûts Partagés (FSCP), aux Chèques -Conseils, appuie les promoteurs en Ingénierie financière, à la Facilitation de l'accès au Crédit (Fonds de Garantie, prêt d'honneur, capital-risque etc.).

La MEBF dispose de services de facilitation pour les créations d'entreprise dont le Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE) qui est une structure chargée de réduire le délai d'accomplissement des formalités juridiques de création d'entreprise. Le CEFORE a été créé par Décret N°2005-332/PRES/PM/MCPEA/MFB/MTEJ/MJ du 21 juin 2005 portant création, attributions, organisation et fonctionnement

L'Office national du tourisme burkinabè

L'ONTB est un Etablissement public à caractère administratif, créé en 1989. Il collabore avec les professionnels du tourisme, privés et publics pour protéger et valoriser le patrimoine touristique et culturel du Burkina Faso.

L'objectif est de faire du Burkina une destination touristique compétitive dans la sous-région et en Afrique, ses domaines d'intervention sont:

- **la promotion touristique:** faire découvrir et apprécier le Burkina Faso en tant que destination touristique. A cet effet, l'ONTB participe aux salons internationaux du tourisme, produit et diffuse des supports de promotion, organise des campagnes d'information et des programmes de sensibilisation en direction des populations burkinabè. L'ONTB doit proposer toutes mesures en vue de faciliter l'accès et le séjour des visiteurs au Burkina Faso
- **le conseil en investissements** dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie: conseiller et orienter les opérateurs économiques dans la formation des ressources humaines, l'étude et la réalisation de projets touristiques: recherche d'investissements, études techniques...
- **les aménagements touristiques des sites.** Après les avoir recensés, l'ONTB doit engager des actions pour améliorer l'environnement physique des sites pour en faciliter l'accès et en agréementer la visite: créations de petits "campements" hôteliers ou villageois, aires de camping, auberges/buvettes...

Le Centre national d'artisanat d'art

Le Centre National d'Artisanat d'Art (CNAA) est une institution relevant du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme. Créé en 1969, d'abord comme club d'artistes, il devient service public en septembre 1970. Le CNAA devrait bientôt pouvoir bénéficier du statut d'Établissement Public à caractère Administratif (EPA) pour lui permettre une plus grande souplesse dans la promotion, la vente et l'exportation de sa production artistique et artisanale.

Le CNAA possède une salle d'expositions - ventes des productions les plus représentatives et une galerie pour les expositions artistiques temporaires

Il a pour mission de :

- enseigner et former les jeunes à la pratique des arts plastiques et de l'artisanat d'art,
- encadrer et assister techniquement les artistes plasticiens,
- assurer la formation permanente pour une amélioration qualitative de la production artistique,
- assurer la promotion des artistes et la commercialisation et de leurs oeuvres,
- représenter les intérêts du Burkina Faso dans le domaine des arts et de l'artisanat d'art, en participant aux grandes rencontres internationales (foires, salons, expositions...)

Le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO)

Il est un cadre de promotion des produits de l'artisanat africain. Il est né d'une initiative commune de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) et de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat visant à mettre en exergue un secteur jadis délaissé : celui de l'artisanat. Cette initiative répond avant tout au souci de réduire le déficit croissant de la balance commerciale des pays africains face à une détérioration des prix de certaines matières premières exportées ou exportables

Les institutions restructurées d'appui au secteur privé

Pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'accompagnateur du secteur privé, des institutions d'appui comme l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) et le Conseil Burkinabé des Chargeurs (CBC) ont été restructurées.

L'Office National du Commerce Extérieur (ONAC)

L'Office National du Commerce Extérieur (ONAC), est un Etablissement Public à Caractère Administratif. Il est placé sous la tutelle Administrative du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat et sous la tutelle Financière du Ministère de l'Economie et des finances. L'une des missions principales de l'ONAC est de promouvoir les échanges commerciaux entre le Burkina Faso et le reste du monde. A cet effet il œuvre pour la croissance des exportations et la rationalisation des importations.

Le Trade Point

Le Conseil des Ministres en sa séance du 17 juin 1998 a décidé d'établir un TRADE POINT pour le Burkina Faso, conformément aux recommandations de la CNUCED.

Cette décision fait suite à l'autorisation que la CNUCED a accordée au Burkina Faso de créer son pôle de commerce qui sera membre du réseau mondial des pôles commerciaux (GTPNet).

A l'heure de la mondialisation et du commerce électronique, caractérisée par la libéralisation des échanges commerciaux, le Burkina Faso à travers le TRADE POINT se dotera de moyens modernes pour promouvoir son potentiel exportable et l'investissement.

Pour la mise en place du TRADE POINT du Burkina Faso, un Coordonnateur national a été désigné en la personne du Directeur Général de l'ONAC. Il est chargé de gérer la réalisation du projet de concert avec les partenaires nationaux et internationaux. C'est au regard des missions et activités assignées à un TRADE POINT que le gouvernement a confié la réalisation et la gestion du projet à la structure nationale

chargée de promouvoir les échanges commerciaux du Burkina Faso avec le reste du monde.

Les partenaires du TRADE POINT sont issus des institutions d'appui telles que le CBC, la CCIA-B, l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina, le Comité National d'Assurance, le Ministère chargé du Commerce à travers ses services compétents et des associations et fédérations des exportateurs et importateurs telles que la Fédération Nationale des exportateurs du Burkina (FENEB), l'Association Professionnelles des Exportateurs des Fruits et Légumes (APEFL), du Syndicat des Importateurs et exportateurs (SCIMPEX) etc.

Le Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC)

Le conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC) a été créé par décret N° 98/133/PRES/PM/MTT du 15 Avril 1998 sous la forme d'un établissement public à caractère professionnel

Le Conseil Burkinabè des Chargeurs dès sa création a reçu pour mission de définir et de promouvoir une politique visant à protéger les intérêts des importateurs et exportateurs inhérents au transport international des marchandises.

Pour ce faire, et ce, conformément aux articles 3 et 4 du Décret portant sa création, le CBC jadis COVOC qui était placé sous la tutelle technique du Ministre chargé du commerce et la tutelle financière du Ministre chargé des finances avait pour compétence de :

- Négocier les taux de Fret Maritime et les tarifs de transport maritime terrestre et aérien en étroite liaison avec toutes les parties concernées tant au Burkina Faso qu'à l'étranger. Faire appliquer et contrôler l'application effective de ces tarifs intéressant toutes les catégories de marchandises à l'entrée et à la sortie du Burkina Faso.
- Mettre en œuvre, en liaison avec les Administrations Nationales et Etrangères compétentes, les mesures et mécanismes de réglementation du trafic ferroviaire et routier visant à promouvoir l'optimisation de l'emploi des wagons ferroviaires et des véhicules routiers et cela dans le but d'une rationalisation de l'approvisionnement du Burkina Faso.
- Conduire les actions et procédures d'harmonisation et de simplification des formalités Administratives et juridiques en matière de transport.
- Etudier tous les problèmes pratiques et juridiques directement liés aux installations portuaires, aux magasins de stockage et rechercher toutes solutions pouvant permettre le groupage du fret pour assurer le transport des

cargaisons rentables sans préjudice des intérêts du commerce extérieur du Burkina Faso.

- Rationaliser toutes les opérations de manutention dans les magasins sous douane et sur les aires de dédouanement, ainsi que toutes les opérations annexes.

Le Comité Permanent de concertation Etat/Secteur Privé

Il a été créé un comité permanent de concertation Etat/Secteur Privé qui joue un rôle consultatif sur toutes questions relatives à la promotion des affaires au Burkina Faso. Une rencontre annuelle de concertation entre le Gouvernement et le secteur privé a été instituée pour échanger sur les préoccupations réelles du monde des affaires.

La Commission Nationale de la Concurrence et de la consommation (CNCC)

Cette commission est chargée de créer un environnement concurrentiel favorable pour les entreprises et de promouvoir une consommation saine des produits et services burkinabé.

Les institutions au niveau du secteur minier

Dans le secteur minier, l'Etat interviendra, pour l'essentiel, comme Institution de soutien à l'investissement.

A cet effet, il s'agira de : - développer un cadre juridique, économique, financier et fiscal favorable à l'investissement minier; -renforcer les institutions de promotion et mettre en place des mesures spécifiques en la matière; - maintenir le climat de confiance pour les investisseur; - maintenir et développer les moyens de l'information minière et la collecte des données; - veiller à la formation des ressources humaines ; - favoriser le développement de l'expertise nationale.

Les supports institutionnels actuels du secteur minier sont sous l'Autorité du ministère chargé des Mines et comprennent :

a)- l'administration centrale

Elle est chargée de l'administration de l'ensemble des dispositions contenues dans le code minier et de la promotion du secteur minier.

L'administration centrale aura en outre la responsabilité de veiller à l'application des dispositions du code minier notamment le maintien d'un cadastre minier, l'enregistrement des titres miniers et des droits y relatifs.

En plus de ses fonctions de suivi et de contrôle, l'administration centrale veillera à développer une politique d'ouverture et d'assistance envers l'ensemble des intervenants de l'industrie minière et tout particulièrement ceux de la "Petite mine".

En vue de la promotion du secteur minier, l'administration centrale assurera une présence active du secteur minier du Burkina Faso sur la scène nationale et internationale.

A cet effet un cadre de concertation de l'ensemble des acteurs du secteur minier (l'Etat et le secteur privé) sera mis en place sous la responsabilité du Ministère de l'Energie et des mines.

La participation à des manifestations internationales (congrès et symposiums,...) permettra de maintenir l'attrait du Burkina Faso auprès des sociétés minières.

b)-les autres structures

1)- La Commission Nationale des Mines (CNM)

La Commission Nationale des Mines est un organe consultatif de l'administration des mines. Les missions de la CNM pourraient être résumées ainsi qu'il suit: - analyser le contexte économique et réglementaire dans lequel évolue le secteur minier, recevoir et examiner les dossiers d'agrément relatifs à l'investissement minier.

Outre le Ministère chargé des mines, seront membres d'office de la Commission les départements ci-après: Finances, Transport, Environnement, Industrie et Commerce, santé et Emploi. Ses membres sont désignés es-qualité pour une durée déterminée et renouvelable.

2)- Le Fonds de Développement Minier (FDM)

Le fonds de développement minier était destiné à financier principalement - des activités de promotion du secteur minier, - des programmes de recherches , d'études de mise en valeur ou d'exploitation approuvé par les services compétents du ministère chargé des mines, - l'achat d'équipements nécessaires aux contrôles des activités de recherches et d'exploitation des sociétés minières, - Ainsi l'organisme le plus susceptible d'intervenir positivement dans l'encadrement de ces sites et la collecte de l'or est le CBMP. Il sera donc chargé de développer des programmes d'assistance technique aux exploitants artisanaux En outre, le CBMP pourrait développer d'autres activités visant la promotion du secteur minier.

2.7.3. Au niveau des organisations des producteurs

Cadre institutionnel du monde rural

La volonté des pouvoirs publics de promouvoir des organisations propres aux producteurs s'est manifestée dès les années 1970 avec la mise en œuvre de la politique de développement communautaire dont l'objectif majeur était d'aider les producteurs à s'organiser en groupements villageois (GV) pour servir non seulement d'interlocuteurs des services agricoles, mais aussi de structures de mobilisation et de coordination de l'utilisation des ressources mises à leur disposition.

Le regroupement en organisations coopératives et en pré coopératives a même été systématique dans le cas des plaines aménagées sous irrigation.

A la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises depuis le début des années 90, une dynamique nouvelle anime le monde rural. Elle a abouti à la constitution de plusieurs organisations dont 30 515 organisations paysannes de base régies par la loi 014/AN/99 du 15 avril 1999 ont été recensées en 2002.

Cinq organisations faîtières enregistrées selon la loi 014, d'envergure nationale sont fonctionnelles. Ce sont:

- la Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPA-F)
- la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPA-B)
- l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B)
- la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER-B)
- la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB)

Ces cinq organisations faîtières ont mis en place la Confédération Paysanne du Faso (CPF) en Novembre 2002.

Le processus de mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), engagé, depuis 1998, a été relancé en 2002, suite à l'adoption par le Gouvernement en Décembre 2001 de deux décrets portant respectivement création et approbation des statuts des CRA. La mise en place de ces CRA, qui sont des établissements publics à caractère professionnel, s'est achevée le 9 décembre 2003, avec l'élection du Secrétariat Permanent du Bureau National de Coordination.

Les Chambres Régionales d'Agriculture sont des institutions de représentation et de défense des intérêts de la profession agricole ; elles ont été mises en place dans toutes les régions selon un processus démocratique. Elles représentent l'ensemble du monde agricole, dans toutes ses composantes et sa diversité, suivant un principe de

structuration horizontale dans un cadre territorial. Les CRA sont des organismes consulaires, elles n'ont pas de membres mais des ressortissants, qui sont tous les producteurs de la zone. Elles sont dotées d'un statut d'Etablissement Public à Caractère Professionnel, et sont gérées par les seuls élus des producteurs agricoles et des éleveurs. Elles sont appelées à prendre le relais de l'Etat pour l'exercice de certaines fonctions d'intérêt général, telles que la formation, l'information et le transfert de technologies.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), des Commissions Villageoises de Gestion de Terroir ont été mises en place, et agissent comme des organes de gestion du développement local au niveau village.

Les organisations au niveau de l'élevage

Même s'il existe de nombreuses organisations professionnelles dans le secteur de l'élevage, il est admis que le processus de structuration est encore insuffisamment avancé.

On recense plus de 1700 groupements d'éleveurs, dont 700 sont organisés par filière (bovin, ovin/caprin, lait aviculture, porc cuirs et peaux) mais ils demeurent globalement peu actifs en terme de services proposées à leurs membres. On notera toutefois quelques organisations efficaces dans les filières modernes (Maison de l'Aviculture, Maison des Eleveurs de Porcs etc...).

Sur la base de cette structuration initiale, une démarche de structuration nationale a conduit en 2001 à la création de la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB) disposant aujourd'hui de représentations régionales.

Les autres maillons des filières sont organisés surtout au niveau national avec l'Union Nationale des Commerçants et Exportateurs de Bétail (UNACEB), l'Union Nationale des Bouchers et Charcutiers (UNABOC), l'Union Nationale des Exportateurs du Bétail et de la Viande (UNAEBV) ; mais aussi local pour la transformation laitière.

Le processus de privatisation de l'exercice de la profession vétérinaire a conduit à la création en 1993 du Collectif des Vétérinaires Privés (COVEP) qui outre la défense de leurs intérêts spécifiques, œuvre à la promotion de la pratique vétérinaire et des services aux éleveurs.

- Les Associations des Ingénieurs d'Elevage (A. I. E.) et des Techniciens Supérieurs de l'Elevage;
- Le Collectif des Vétérinaires Privés (CO. V.E.P.) ;
- La Fédération nationale des Eleveurs du Burkina (F. E. B.) ;
- L'Ordre National des Vétérinaires (O. N. V.) ;

- Le Syndicat National des Travailleurs de la Santé Humaine et Animale (Syntsha);
- L'Union Nationale des Commerçants et Exportateurs des Bétail du Burkina (Unaceb);
- L'Union Nationale des Bouchés et Charcutiers du Burkina (Unaboc); etc.
- Les cadres de concertation au niveau de l'élevage

Il existe un grand nombre de cadres de concertations qui permettent aux éleveurs, à travers leurs représentants professionnels, de participer au processus de développement et de décisions. On peut distinguer :

- Au niveau local, les instances de concertation comme les CVGT et CIVGT qui concernent essentiellement la gestion et l'accès aux ressources naturelles.
- Aux niveaux régional ou national, les comités de pilotage impliquent les éleveurs dans la mise en œuvre de projet de développement.
- Enfin, un Comité National de Concertation pour la Promotion des Ressources Animales (CNC/RA) existe depuis 1995 permettant aux principales organisations à fonctions de représentations du secteur de l'élevage - FEB, UNACEB, UNABOC, UNAEBV,.... - et aux départements ministériels impliqués, notamment le MRA de s'accorder sur les stratégies appropriées au développement harmonieux et durables du secteur

2.7.4. Au niveau du secteur privé

Le secteur cotonnier

Un décret a levé le monopole de la collecte et de la commercialisation du coton graine dont jouissait la SOFITEX sur l'ensemble du territoire. Un autre décret autorise l'installation d'opérateurs privés dans les nouvelles régions cotonnières subdivisées en deux (02) zones qui sont la Zone Est regroupant six(06) provinces et la Zone du Centre regroupant onze(11) provinces : celle de l'Ouest avec la SOFITEX, celle du Centre avec FASOCOTON et celle du l'Est avec la SOCOMA

Un dispositif réglementaire a été mis en place par le Gouvernement qui organise le secteur comme suit :

- un arrêté portant agrément de l'Union Nationale des Producteurs du Coton du Burkina (UNPCB) comme fournisseur de coton,
- un Accord Interprofessionnel signé initialement entre la SOFITEX et les producteurs de coton instaure une gestion paritaire de la filière ; cet Accord a été amendé par la suite pour intégrer les deux (02) nouveaux opérateurs .L'Accord comporte des mécanismes de fixation et de soutien des prix du coton ; il fixe

également les modalités d'entrée des producteurs dans le capital des sociétés cotonnières.

La création d'un Comité de Gestion de la Filière pour la mise en œuvre de l'Accord. Un arrêté interministériel approuve l'Accord Interprofessionnel de la filière coton, tandis qu'un Décret autorise l'ouverture du capital de la SOFITEX aux groupements de producteurs de coton à hauteur de 30% ; une loi régit les sociétés coopératives et les groupements au Burkina Faso, les modalités de cession des actions de l'Etat dans la SOFITEX sont également fixées par arrêté.

2.8. Conclusion et questionnement

L'inventaire des secteurs d'activités, de leur nomenclature, des politiques mises en place ainsi que du système organisationnel qui les accompagne donne la lecture suivante :

C1 La nomenclature (INSD) qui est celle qui a été retenue pour la présente étude donne en détail les différents secteurs d'activités au niveau national

C2 Les politiques mises en place tirent leurs sources du CSLP qui constitue le document de référence pour un développement mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté.

Elles concernent par conséquent la quasi-totalité des secteurs énumérés, notamment les neuf domaines prioritaires retenus dans le CSLP à savoir : i) l'éducation ; ii) la santé ; iii) la lutte contre le VIH/SIDA ; iv) l'eau potable ; v) le développement rural (agriculture, élevage, pêche, foresterie, ressources halieutiques) ; vi) l'environnement et le cadre de vie ; vii) La lutte contre l'insécurité ; viii) les PME/PMI et petite mine ; ix) le renforcement des capacités et promotion des NTIC.

Les quatre axes stratégiques du CSLP de même que son Plan d'actions prioritaires (PAP) comme instrument de mise en œuvre de ses stratégies dénotent de l'effort que l'Etat fournit dans la promotion desdits secteurs.

C3 Une évaluation indexée sur des indicateurs de résultats est annuellement faite sous forme de rapport de mise en œuvre.

Tableau : Indicateurs du CSLP

Dimension	Libellés des indicateurs	2002	2003	2004		Observations
		Résultats	Résultats	Objectif	Niveau	
Revenus	Incidence de l'autosuffisance céréalière des ménages agricoles	63%				Non renseigné par DGPSA
	Production céréalière/ tête de ménages agricoles	291	319			Non renseigné par la DGPSA
Education	Taux brut de scolarisation au primaire	47,5%	52,2%	56%	57,2%	Résultats provisoires en 2004 (RP)°
	<i>Dont filles</i>	41,5%	46,3%	48,3%	51,5%	
	Taux brut d'admission au CP1	52,9%	65,95%	71,09%	77,7	Résultats provisoires en 2004 (RP)°
	<i>Dont filles</i>	45,5	61,5%	64,74%	73,1	
	Taux d'achèvement au primaire	29,7%	31,3%	28,84%	32,8%	Résultats provisoires en 2004 (RP)°
	<i>Dont filles</i>	25,7%	27,3%-	24,48%	28,8%	Résultats provisoires en 2004 (RP)°
Taux d'alphabétisation des adultes	31,11%	32,25%	-----			
Santé	Taux de couverture vaccinale par antigène					Ministère santé
	BCG	90,35%	86,32%	91%	110,95%	"
	DTCP3	69,10%	78,3%	80%	88,39%	"
	Rougeole	64,10%	71,08%	80%	78,34%	«
	Fièvre jaune	61,34%	66,32%	80%	76,02%	
	Taux d'accouchements assistés	35,9%	30,52%	45%	43,68%	Ministère santé
	Taux de mortalité infanto-juvénile		184%	-----		Indicateur fourni par EDS en 2003. Indicateur de 2004 non encore disponible
	Taux de séroprévalence de l'infection à VIH/SIDA	4,2%	1,9%	2,7%-	1,8%	Sites sentinelles
Nutrition	Taux de faible poids à la naissance des nouveaux-nés		26,36%		14,06%	Ministère santé
	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	-----	38%%	Moins de 40%	38%	Indicateur fourni par EDS en 2003.
Eau-Assainissement	Taux de couverture en Eau potable Rural et semi-urbain Urbain		85%	88% 75%	80%	MAHRH

Dimension	Libellés des indicateurs	2002	2003	2004		Observations
		Résultats	Résultats	Objectif	Niveau	
	Pourcentage des ménages ayant accès à des latrines fonctionnelles	-----	33,3%	35%		Non renseigné
Emploi / travail	Taux de chômage					Non renseigné
	Pourcentage d'occupés exerçant un travail à la journée ou à la tâche - emploi précaire					Non renseigné
Cadre de vie	Taux d'électrification	10%	12,5%	13,5%	14%	
	Pourcentage de ménages utilisant un foyer amélioré					Non renseigné
	Pourcentage de ménages selon la nature des matériaux du toit et du plancher					Non renseigné
Accès aux actifs productifs	Pourcentage de ménages pratiquant la culture attelée					Non renseigné
	Taux d'équipement agricole des ménages	56,3%	55,1%		55,1%	DGPSA
	Taux d'accès aux crédits					Non renseigné
Accès aux marchés	Temps d'accès (en minutes) aux infrastructures de marchés les plus proches (production alimentaire, transport public)					Non renseigné
Paix et inclusion sociale	Taux de participation selon le genre					Non renseigné
Macroéconomie et budget	Taux de croissance du PIB réel	4,6%	8,0%	6,0%	4,8%	DPAM/INSD
	Taux d'inflation annuel moyen	2,3%	2,0%	-0,5%	-0,4	INSD
	Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB	-3,7%	-1,7%	-1,7%	-2,1%	TOFE
Secteur privé et compétitivité	Contribution des exportations au Produit Intérieur Brut	8,9%	9%	9,2%	10%	DPAM/INSD
Bonne gouvernance	Part des dépenses des collectivités locales par rapport aux dépenses de l'Etat	1,87%				Non renseigné

C4 Un maillage organisationnel impressionnant s'est tissé autour de ces secteurs d'activités tant sur le plan international, administratif, qu'au niveau des producteurs et du secteur privé.

C5 Un certain nombre de questionnements demeurent cependant :

- Les politiques et mesures mises en œuvre sont-elles pertinentes et actuelles ?
- Les politiques mises en œuvre produisent-elles les effets escomptés ?
- Sont-elles revisitées en fonction des évaluations ?
- Quel est le fonctionnement effectif de ces organes institutionnels et organisationnels ?
- Quelles stratégies utilisent-ils ?
- Quelle est l'efficacité réelle de leurs actions ?
- Que peut-on faire pour améliorer leur impact sur la croissance ?
- Qu'advient-il de ces organes à terme ?

CHAPITRE 4
PROBLEMATIQUES DE LA CARACTERISATION
DES ENTREPRISES

I. DEFINITION, ROLE ET TYPOLOGIE

1.1. Définition de l'entreprise et de l'industrie

L'entrepreneur est une personne qui prend un risque par rapport à une activité donnée de production de biens et/ou de services pour réaliser un gain ou acquérir une position de leadership qui lui assure le contrôle d'un territoire de produits déterminés de la vente desquels il tirera un profit monétaire. Il y met, en général, toute son énergie, tout son dynamisme.

Ce n'est ni l'identification formelle ni l'existence informelle ou non qui définit l'entrepreneur. Le milieu réglementaire ou non des opérations importe finalement peu par rapport au fait d'être ou de ne pas être entrepreneur.

En effet, l'entrepreneuriat est un tempérament et un comportement, une culture et un choix de vie. L'économiste Schumpeter a reconnu en lui le « pionnier » du capitalisme.

L'entreprise est l'outil de l'aventure de l'entrepreneur; quel que soit le degré de complexité ou de formalisation, sa localisation, l'entreprise pour produire et survivre, croître et se développer, vaincre l'adversité et dominer l'environnement a un caractère d'universalité : de l'entreprise de chasse à celle de l'élevage industriel, de l'entreprise de production de la pierre polie (à l'âge de la pierre) à celle des logiciels sophistiqués ou des « jumbo jets », de la PME qui extrait l'huile des noix de karité à Dédougou à la multinationale de la pétrochimie au Havre en France, etc.

Ainsi, aucune forme sociale (entreprise) ne peut exister sans la « mise en commun » de quelque chose, que ce soit des pâturages, des moulins, des bateaux, des savoirs, et bien entendu des fonds dans un capital... C'est cette mise en commun de moyens pour entreprendre qui fait l'entreprise.

Définition universelle de l'entreprise²⁴

L'entreprise est un agent économique qui a pour fonction de produire des biens et des services en vue de leur vente sur un marché pour obtenir un bénéfice. Il existe des entreprises de dimensions très différentes, des entreprises artisanales jusqu'aux groupes de sociétés à vocation mondiale :

- Les Entreprises Artisanales répondent à deux critères : - les effectifs qui ne doivent pas dépasser plus de 10 salariés, - l'activité économique qui suppose l'exercice d'une transformation créatrice alors que le commerçant revend sans valeur ajoutée ;
- Les PME sont caractérisées par des effectifs se situant entre 10 et 499 salariés ; elles sont considérées comme des entreprises de « taille humaine » ;
- Les Grandes Entreprises ont des effectifs supérieurs à 500 salariés ; elles sont de grande dimension et sont, le plus souvent, présentes dans plusieurs pays ; ce sont alors des firmes multinationales.

²⁴ « Dictionnaire de l'économie », Editions Larousse et le Monde, 2003

1.2. Définitions de l'industrie

Il existe plusieurs définitions possibles de l'industriel que l'on peut énoncer soit d'une manière générale, soit selon les classifications, soit en référence à des ratios de consommation d'intrants.

- « *Est industriel, tout ce qui est relatif à l'industrie. Une industrie est l'ensemble des activités économiques qui produisent des biens matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières premières* »²⁵.

L'application de cette définition appelle les commentaires suivants :

- une activité d'emballage de sucre importé en poudre ne se qualifie pas pour être considérée comme industrielle car elle ne transforme pas de matières premières,
- un moulin, par contre, sera considéré comme une unité industrielle puisqu'il transforme des graines de céréales en poudre.
- « *Est industriel, tout ce qui a rapport à l'industrie. L'industrie est l'ensemble des activités économiques ayant pour objet l'exploitation de matières premières, de sources d'énergie et leur transformation ainsi que celle de produits semi finis en biens de production ou de consommation*²⁶ »

Cette définition spécifie que les sociétés qui utilisent des produits semi finis en produits finis soient considérées comme étant des industrielles.

- « *L'industrie est l'ensemble des activités de transformation des matières premières en biens matériels par opposition à l'agriculture et au commerce*²⁷ ».

Cette définition fait ressortir la différence entre l'industrie l'agriculture et le commerce, à savoir les activités du secteur primaire et tertiaire.

On pourrait finalement proposer de définir l'industrie comme suit :

Une industrie est l'ensemble des activités économiques qui produisent des biens matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières- premières ou de produits semi finis ; le minimum de puissance électrique souscrite et caractéristique de l'industrie telle que définie sera de 30 kW.

1.3. Rôle et typologie de l'entreprise

²⁵ Selon le dictionnaire Larousse

²⁶ Selon le dictionnaire Le Petit Robert

²⁷ Selon le dictionnaire économique A-Z Larousse et Le Monde

Le rôle des entreprises dans la société est de mettre à profit les investissements dans l'intérêt des apporteurs de capitaux. C'est ainsi que les entreprises créent des emplois et produisent des biens et des services que les consommateurs veulent acheter.

L'entreprise est un agent économique qui a pour fonction de produire des biens et des services en vue de leur vente sur un marché pour obtenir un bénéfice. Les entreprises sont très diverses de part leurs dimensions, leur nature et par le secteur d'intervention. Ainsi, elles peuvent être artisanales ou industrielles, très petites ou tentaculaires, uni sectorielles ou multisectorielles, mono produit ou multi produits.

Le propre de l'entreprise est qu'elle se définit, se structure et évolue en fonction des contextes. Ainsi, l'acception opérationnelle à conférer à cette réalité socio économique ne peut pas être transposée, sans adaptations préalables, d'un contexte à un autre. La définition relative aux entreprises burkinabé doit être fondamentalement liée au contexte du Burkina Faso.

Les différentes définitions de l'entreprise se réfèrent à des critères spécifiques qui permettent d'identifier et de caractériser les entreprises. Une reconnaissance de la PME peut être entreprise en utilisant des critères composites ou panier de critères, dont le contenu ou la valeur s'ajustera au milieu et évoluera dans le temps. Il est fait distinction entre les caractéristiques quantitatives et qualitatives auxquelles s'ajoutent des indicateurs supplémentaires identifiés pour nourrir, plus particulièrement, des politiques sélectives, tant au niveau national que régional.

Critères quantitatifs	20. Nombre d'employés permanents
	21. Niveau du capital social
	22. Chiffre d'affaires
	23. Niveau d'actifs
	24. Montant des investissements
Critères qualitatifs	25. Statut juridique
	26. Tenue d'un système comptable agréé
	27. Indépendance
	28. Secteurs d'activités
	29. Registre de commerce
	30. Déclaration fiscale et sociale
	31. Domiciliation bancaire et adresse géographique
Autres critères	32. Entreprenariat féminin
	33. Age de l'entreprise
	34. Localisation
	35. Valeurs ajoutées
	36. Contribution aux exportations
	37. Utilisation des résultats de la recherche locale
	38. Utilisation ou production de la haute technologie et des TIC

Les quatre premiers critères (quantitatifs) sont ceux les plus couramment utilisés pour opérer une catégorisation des entreprises au plan de leur envergure en terme de

petite ou grande entreprise. Une combinaison de ces indicateurs quantitatifs avec les autres à caractère qualitatif (critères 5 à 12) permet de construire une typologie exhaustive et fine de la famille des entreprises.

Il demeure cependant que ces critères, isolément pris ou combinés, ne permettent pas d'établir une différenciation des entreprises valables pour tout contexte (pays).

D'une part, Les terminologies employées pour la caractérisation des entreprises, introduit des biais d'ordre structurel. Quel étalonnage établir pour différencier de façon distincte la micro, la très petite et la petite, la moyenne, la grande et la très grande entreprise ; et pour opérer des regroupements de celles-ci en termes de micro entreprises, petites et moyennes entreprises ou de grandes entreprises ?

D'autre part, le degré de significativité de chacun de ces critères reste très relatif. Il varie d'un pays à un autre, au gré des échelles de valeurs requises dans le pays. Ainsi, par exemple :

- au sujet de la taille des entreprise. Michael Porter, le spécialiste américain de la stratégie d'entreprise, parle de P.M.E. de 1 000 personnes alors qu'en Afrique dans certains pays des entreprises de 100 personnes seront comme de grandes entreprises.
- on oppose souvent les entreprises qui relèvent du secteur formel (c'est-à-dire respectant la législation officielle) et celles du secteur informel (vivant en marge de la législation) ;

On peut retenir que l'établissement de grilles (ensemble de critères assortis d'échelles de valeur et de combinaisons) permettant caractérisation des entreprises n'est pas de toute évidence.

Par ailleurs, la caractérisation des entreprises requiert la mobilisation d'informations élémentaires relatives à chacune des entreprises. Là apparaît une difficulté d'ordre opérationnel : l'efficacité des sources de collectes et leur niveau de coordination. Les pays en voie de développement, à l'instar du Burkina, éprouvent de grandes difficultés en la matière. Les institutions chargées de l'analyse de la vie de entreprise, ne parviennent à harmoniser ni leurs critères ni leurs méthodes permettant d'aboutir à une définition de standards en vue d'une meilleure typologie des entreprises.

1.3.1. Distinction du groupe de la Banque Mondiale

A la Banque mondiale, le Département en charge des PME travaille sur la base de la définition suivante (à la date de juin 2004) où les chiffres donnés sont des maxima :

Catégorie	Personnel	Actifs (US\$)	Chiffre d'affaires (US\$)
- Micro entreprise	10	100.000	100.000
- Petite entreprise	50	3.000.000	3.000.000
- Moyenne entreprise	300	15.000.000	15.000.000

1.3.2. Distinction de l'Union Européenne

L'intérêt d'une définition communautaire de la PME repose sur la nécessité ressentie par l'Union de rationaliser et de déterminer une norme de référence.

L'Union européenne a proposé à ses membres, en 1996²⁸, une définition communautaire de la PME en retenant quatre critères :

- **l'effectif** ; le critère du nombre de personnes employées est considéré le plus significatif ; les critères financiers sont des compléments nécessaires pour appréhender la véritable importance d'une entreprise et ses performances,
 - o **le chiffre d'affaire** : il varie en fonction du secteur,
 - o **le total du bilan** : il reflète l'ensemble de la richesse d'une entreprise,
 - o **l'indépendance** : c'est un critère fondamental eu égard au fait qu'une PME, membre d'un grand groupe disposera de moyens plus importants et sera plus assurée que sa consoeur plus autonome.

Les entreprises considérées comme indépendantes sont celles qui ne sont pas détenues à hauteur de 25% (ou plus) du capital ou des droits de vote par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME ou de la petite entreprise, selon le cas.

Ce seuil peut être dépassé notamment dans le cas d'une participation publique, institutionnel, ou de capital risque et sans qu'il y ait exercice de contrôle sur l'entreprise.

Unité de compte : Ecus

Catégorie	Personnel	Total bilan	Chiffre d'affaires	Indépendance
- Petite entreprise	50	5.000.000	7.000.000	Capital non détenu à 25% ou plus par une non PME
- Moyenne entreprise	250	27.000.000	40.000.000	

Recommandation de la Commission N° 96/280/CE, du 3 Avril 1996

Par ailleurs la Commission européenne²⁹ (Fonds européen de développement) définit la PME en mettant l'accent sur l'entrepreneur qui se trouve au centre du dispositif de l'entreprise, entité économique dotée d'un capital détenu en totalité ou en majorité par l'entrepreneur, gestionnaire effectif qui supporte l'entière responsabilité des résultats, et qui s'engage personnellement en investissant et en apportant les garanties demandées ou en les mobilisant dans son entourage.

²⁸ Commission Européenne : Recommandation de la Commission N° 96/280/CE, du 3 Avril 1996, concernant la définition des petites et moyennes entreprises.

²⁹ Fonds européen de développement « Evaluation des lignes de crédits et des projets d'appui aux PME » - Rapport de synthèse - mars 1995

1.3.3. Distinction de l'UEMOA

Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), il n'existe pas de définition communautaire de la PME. Soit est laissé aux membres de donner la définition la plus adaptée aux situations nationales spécifiques.

Le tableau ci-dessous reprend un tableau synoptique figurant dans le rapport de la BOAD sur la contribution des PME au développement (novembre 2003).

A la date du rapport, aucun des Etats membres ne disposait de données correspondant à chacun des quatre critères. A la même date, le tableau ci-dessous indique que le Burkina Faso et le Niger n'avaient pas de définition sur les PME. Il a été introduit dans le tableau la nouvelle définition du Sénégal figurant dans la Charte des Pme adoptée en décembre 2003.

Tableau d'ensemble UEMOA (valeur en millions FCFA)

Pays	Personnel (nbre)		Capital		Chiffre d'affaires		Actifs / Bilan	
	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi
- Bénin (M. Industrie)	5	50	1	50	-	-	20	500
- Bénin (M. Finances)	5	20	-	-	-	-	20	500
- Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	-	-
- Côte d'Ivoire	5	100	-	150	-	-	-	-
- Côte d'Ivoire (M. Finances)	21	50	-	-	50	1.000	-	-
- Guinée Bissau	4	100	-	-	-	-	-	-
- Mali	-	-	-	-	-	20	-	100
- Niger	-	-	-	-	-	-	-	-
- Sénégal - petites	1	20	-	-	-	50	-	-
- Sénégal - moyennes	-	250	-	-	-	15 000	-	-
- Togo	-	-	5	25	-	-	5	200

BOAD : Rapport sur le développement des pays de l'UEMOA, contribution des PME au développement, Tableau 14, p. 137

Il ressort surtout de ce tableau rempli seulement à 34% (66% de cases vides) suggère l'insuffisance des définitions des PME au niveau des pays UEMOA; seuls les indicateurs relatifs au personnel sont davantage pris en considération.

II. CARACTERISATION DES ENTREPRISES BURKINABE

2.1. Considérations générales

Nonobstant, les limites majeures et objectives relatives à l'identification et à la classification des entreprises, la combinaison des quatre premiers critères quantitatifs évoqués plus haut permet d'établir pour le Burkina Faso trois catégories d'entreprises : les Très Petites Entreprises (TPE), Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Grandes Entreprises (GE).

La formation ou la consolidation du tissu entrepreneurial burkinabé se fait sous la forte prédominance des TPE, d'une émergence progressive des PME. Les grandes

sociétés (industrielles ou commerciales) bien que déterminantes pour une performance de l'économie, sont peu nombreuses.

Par ailleurs, les stratégies de création des entreprises toutes catégories confondues procède d'une faible intensité de capital, mais repose plus sur des modes opératoires privilégiant une forte intensité de main d'œuvre.

Il ressort cependant, que la littérature sur les entreprises se caractérise par une terminologie empreinte d'amalgame ou de fausse antonymie. Ainsi, on emploie bien souvent des termes à la place d'autres (ex : dire que les entreprises sont du secteur informel pour désigner le fait qu'elles sont artisanales...) tout comme l'on oppose deux réalités qui ne sont pas de nature comparable (ex : moderne et informel...).

Par ailleurs, le terme secteur semble être employé abusivement pour la construction des catégories d'activités ou des modes d'évolutions. Ainsi, il est question de secteur d'activité et secteur formel ou informel. Vraisemblablement, le terme secteur est utilisé pour désigner une partie de la réalité économique

Tout en récusant l'emploi inadapté du terme secteur, nous utiliserons néanmoins ce terme compte du fait qu'il semble être officiel et qu'il est couramment employé dans la littérature.

2.2. Mode d'évolution des entreprises burkinabé

On distingue deux modes d'évolution des entreprises burkinabé : le formel et l'informel.

Le secteur formel

Le secteur formel désigne l'environnement matériellement et objectivement caractérisable de l'économie d'un pays. C'est un mode d'évolution des acteurs économiques basé sur des normes. Ainsi, les caractéristiques des entreprises du secteur formel sont entre autres :

- l'existence légale ;
- une comptabilité complète ;
- une fiscalité intégrale (pas système forfait) ;
- des produits répondant à des normes de qualité ;
- la présence d'un staff de compétences attestée et reconnues ;
- des prestations sur une base contractuelle.

Aussi :

- Etre promoteur d'une entreprise qui va relever du secteur formel, requiert une attitude entrepreneuriale, au sens classique du terme, une vision à moyen et long terme, des capacités techniques et de gestion ;

- Souvent la complexité technologique et le mode de production nécessitent des moyens de production adaptés ainsi que forme poussée d'organisation et de communication.

Au Burkina le secteur formel est constitué de quelques grosses entreprises (agro-alimentaire, textile et mines). Ce secteur n'emploie que 2 % de la main d'oeuvre mais contribue à hauteur de 40 % au PIB.

Quant à la répartition géographique des entreprises du secteur formel (toutes natures confondues) sur l'ensemble du territoire national, on constatait en 1997 une très forte concentration à Ouagadougou et ses environs avec 80 % des entreprises, contre 10 % à Bobo-Dioulasso et les 10 % restants dans les autres villes. Par contre, 85 % des activités du secteur informel sont localisées en milieu rural et 15 % en milieu urbain.

Le secteur informel

Le secteur informel, avec une myriade d'entreprises (env. 90,000)³⁰ relevant de divers secteurs d'activités et de métiers, contribue pour 32 % du PIB et 70 %³¹ de l'emploi non agricole.

Couramment le secteur informel semble désigner l'ensemble des acteurs économiques qui évoluent en marge des textes réglementaires.

● En 1986, Van Dijk Meine P³², définissait les caractéristiques générales des entreprises du secteur informel du Burkina, dont :

I.1.1 le capital nécessaire au départ est peu important ;

I.1.2 il s'agit d'exploitations familiales où considérations parentales et économiques se mélangent ;

I.1.3 On utilise les matières premières locales et l'outillage fabriqué sur place. La débrouillardise vient souvent pallier le manque de moyens ;

I.1.4 Les qualifications nécessaires ne sont pas acquises à l'école. Le niveau d'instruction moyen est très faible, ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que ces entrepreneurs ne savent pas compter. Le savoir est acquis par apprentissage.

³⁰ Burkina Faso, Cadre de programmation 2001-2011, point 2.3 Secteur privé et bancaire

³¹ Idem

³² Van Dijk Meine Pieter, Burkina Faso. Le secteur informel de Ouagadougou. Paris, Editions L'Harmattan, Collection Villes et Entreprises, 1986.

L'observation puis l'imitation des plus anciens constitue le mode principal de transmission des connaissances. La maîtrise du savoir par l'apprenti débouche tout naturellement sur le désir de devenir indépendant et de créer sa propre unité de production ;

I.1.5 Les opérations de production sont menées à une échelle restreinte. Ces entreprises restent de petite taille, dix employés constituent généralement une limite supérieure. La productivité est basse, les moyens limités, le volume de production demeure par conséquent faible ;

I.1.6 La technologie utilisée est adaptée et a un fort coefficient de main-d'oeuvre. Elle est souvent traditionnelle, parfois un peu améliorée, rarement moderne car la qualification du personnel et les moyens financiers disponibles ne le permettent pas. Les apprentis sont nombreux, peu rémunérés, et le souci de la productivité horaire absent ;

I.1.7 Le marché n'est pas réglementé et est ouvert à la concurrence. Les règles, les normes, si elles existent, sont soit ignorées, soit connues mais non respectées ce qui revient au même. La faiblesse du capital de départ facilite l'entrée de nouveaux concurrents.

● Les textes fiscaux stipulent une Contribution du Secteur Informel (CSI) mais ne donnent pas cependant, une définition du secteur informel. Au titre de la distinction des entreprises pouvant relever du régime de la CSI, le recueil des textes y relatif précise :

«... Sont assujetties à la CSI, les personnes physiques dont le chiffre d'affaires annuel tel que défini en matière d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux est inférieur à :

- *Trente millions FCFA lorsqu'elles effectuent des livraisons de biens, des ventes à consommer sur place, des fournitures de logements, des travaux immobiliers, travaux publics ;*
- *Quinze millions FCFA lorsqu'elles effectuent des opérations autres que celle visées au paragraphe ci-dessus.*

Lorsque le contribuable exerce des activités mixtes, il ne peut être admis au régime de la CSI, que si son chiffre d'affaires global annuel est inférieur à quinze millions de francs.

Le dépassement de ces limites en cours d'année entraîne une caducité systématique du régime de la CSI.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent indistinctement que les activités soient exercées à demeure ou en ambulance, pendant ou en dehors des heures normales de service...»³³

Les précisions relatives aux conditions « d'appartenance éventuelle » d'une entreprise au secteur informel formulées par le fisc, permet de cerner quelques éléments de caractérisation du secteur informel du point de vue fiscal. Le secteur informel serait :

- le domaine privilégié des entreprises « personnes physiques » ;
- le chiffre d'affaire de ces entreprises est supposé inférieur à 30 millions FCFA ;
- les domaines d'activités sont divers
- les activités sont exercées à demeure ou en ambulance.

En dépit de la contribution élevée du secteur informel à la formation du PIB, les opérateurs du secteur (unités de production informelle, petites et moyennes entreprises) sont exclus des financements bancaires. Cette exclusion financière est une des contraintes qui pèse sur la valorisation des richesses potentielles et des réserves de croissance par une frange importante de la population et de leurs groupements pour générer des revenus et des emplois.

2.3. Le profil des TPE

2.3.1. Définition de la TPE

Les TPE sont de très petites unités économiques (ou micro entreprises) à but lucratif qui se caractérisent généralement par:

- L'individualité de l'entreprise, le personnel se réduit bien souvent au propriétaire ;
- Un petit nombre d'employés, [inférieur ou égal à 5], qui généralement ne sont pas embauchés sur une base salariale ;
- Un niveau d'investissement inférieur à 1 million FCFA ;
- un chiffre d'affaires compris entre 500 mille et 2 millions de FCFA par an ;
- Une absence d'actifs susceptibles d'être mobilisés pour servir de garanties aux crédits ;

Globalement, la micro entreprise se situe à la jointure de la PME et des entreprises de survie.

³³ Art 371 ter . loi 037-2001/AN du 20/12/2001 - Art. 25.

2.3.2. Caractéristiques fonctionnelles des TPE

Il y a un déficit d'informations sur la TPE permettant d'établir une caractérisation fonctionnelle. Les différentes sources, qui traitent de la question, se limitent à des essais de définition mais ne fournissent pas d'indications analytiques. Vraisemblablement, il n'y a pas encore eu d'amples investigations intégrant les différents aspects (fiscal, économique, financier, technique, management et social) de la TPE.

Caractéristiques générales

- Les TPE sont présentes dans tous les secteurs d'activités. Elles sont à la fois dans le secteur primaire, secondaire et tertiaire. Très actives dans les secteurs traditionnels, elles empiètent également dans les différents secteurs modernes. Elles procèdent du secteur formel comme de l'informel qui en constitue cependant le plus grand bassin. Elles sont plutôt artisanales qu'industrielles.

Les TPE sont essentiellement axées sur le petit commerce, les restaurants, la confection, la réparation, les petites transformations artisanales et semi industrielles etc. Leur installation est souvent précaire.

- Bien que minuscules, plusieurs d'entre elles ont des préoccupations qui les situent déjà dans des logiques d'accumulation, de durée et de développement et forment l'anti-chambre des PME formelles.

- De façon cumulée, elles offrent un grand nombre d'emplois. Elles se caractérisent par des marges de rentabilité et valeur ajoutées très variables, pouvant aller du simple au triple suivant les localités ou le secteur d'activités. Les rémunérations y sont généralement très faibles sans base contractuelle.

- Marqué à la fois par une grande vulnérabilité et par une grande capacité de reconversion, la TPE constitue le vivier de la future PME. En effet, le soutien aux micro entreprises peut favoriser l'émergence de l'entreprise moderne structurée.

- Les TPE sont dans la plupart des cas des exploitations familiales où les règles de relations sociales (degré de parenté, solidarités ethniques, claniques ou villageoises) prennent souvent le pas sur les considérations purement économiques. Quasiment, la TPE est régie par les logiques de l'organisation sociale.

Forces et faiblesses des TPE

● Les forces des TPE

Les avantages que confèrent la TPE sont multiples. Les principaux sont :

- L'adaptation aux conjonctures : la TPE de part sa taille modeste, le faible niveau structurel de son équipement et le faible niveau de ses engagements est à même de s'adapter plus aisément à une conjoncture. L'improvisation et la créativité y sont plus plausibles que dans les PME ou les GE.
- Fort taux de retour sur investissement : Le fait que la création de la TPE repose sur un petit capital et que le cycle des activités dans lesquelles elles prennent corps soient courts, permet aux promoteurs de recouvrer sa mise initiale dans des délais raisonnables ; en dépit souvent d'une faible marge.
- Peu exigeant en main d'œuvre qualifiée : La main d'œuvre est disponible et peu coûteuse.
- La prévalence des logiques sociales permet au promoteur de TPE de disposer d'une main d'œuvre très corvéable, donnant lieu à une forte productivité.

● Les faiblesses des TPE

Les difficultés ou contraintes majeures inhérentes au développement de la TPE sont entre autres :

- L'analphabétisme ou le faible niveau d'instruction des promoteurs ;
- Le faible accès aux financements ;
- L'enclavement de la TPE au plan géographique : Plusieurs TPE rurales souffrent de l'inaccessibilité, à certains moments de l'année, de leur zone d'implantation ou ne peuvent accéder à des marchés donnés ;
- Le non accès à l'information : il reste grandement lié au fait que plusieurs entrepreneurs sont analphabètes ou qu'ils ne disposent des moyens adéquats de communication ;
- Etroitesse du marché : le marché des TPE reste étroit compte tenu du faible niveau de consommation des populations et compte tenu de la forte concurrence des produits manufacturés mis sur le marché par des grandes entreprises ;
- La diversification des produits : elle est liée au non accès aux financements et au faible niveau de qualification de la main d'œuvre ;
- L'absence de structure d'encadrement qui ne favorise pas le renforcement des capacités des entreprises ;

- La prévalence des logiques sociales comporte des revers pour le promoteur de TPE. Il a du mal à faire passer les innovations et à mettre en place des règles et principes de travail devant garantir une plus grande performance à l'entreprise.

L'activité génératrice de revenu

Dans le contexte de développement du Burkina Faso, on peut affirmer que l'AGR constitue la forme primaire de l'entreprise au sens moderne du terme. Une AGR est une entreprise « domestique » montée autour d'une activité économique d'envergure limitée exercée individuellement ou en groupe par les membres d'une communauté rurale ou urbaine victime d'une situation d'extrême pauvreté.

L'AGR répond généralement à un but premier de permettre d'avoir le plus rapidement possible accès aux moyens d'existence (financier et matériel) en vue de la satisfaction des besoins fondamentaux de l'être humain. Le promoteur d'une AGR a pour objectif l'acquisition de revenus de subsistance ou de compléments de revenus. Il n'a pas de compétences particulières et pratique l'auto-emploi.

L'AGR prend naissance soit à partir de fonds propres soit à partir de l'encadrement et le financement d'une structure de développement. La force de travail du promoteur et un petit fonds de roulement suffisent pour démarrer l'AGR. Le potentiel d'évolution de l'AGR est très faible ou inexistant compte tenu de sa faible capacité à mobiliser des ressources additionnelles pour son développement. Le chiffre d'affaires annuel d'une AGR peut varier, sur l'année, de 200 000 F CFA dans les zones rurales à 1 500 000 F CFA voire 2 000 000 F CFA dans les grandes villes.

Elle se retrouve intégralement dans le secteur dit « informel » et est exposée aux aléas de la pauvreté de son promoteur (prospérité et durabilité pas garanties) mais elle peut évoluer et devenir une micro entreprise ou une petite entreprise formalisée et viable.

2.4. Le profil des PME

2.4.1. Définition de la PME

Au Burkina Faso, il n'y pas une définition unique adoptée par les différents acteurs. La définition conférée à la PME varie selon l'institution.

- Pour l'administration fiscale burkinabé, une PME est caractérisée par un chiffre d'affaires compris entre 15 et 50 millions FCFA et elle doit être officiellement enregistrée ;

- Pour le Ministère du commerce de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat, une PME se définit par le nombre de salariés qui doit être compris entre 5 et 10 employés permanents ;

Le dispositif du Code des investissements prévoit six régimes et on peut considérer (induire) que les régimes A, B et D concernent les PME :

- **Régime A** - Investissements inférieurs à 20 millions FCFA et au moins 3 employés permanents ;
- **Régime B** - Investissements supérieurs à 20 millions FCFA et au moins 7 employés permanents ;
- **Régime C** - Investissements supérieurs à 500 millions FCFA et au moins 50 employés permanents ;
- **Régime D** - Investissements supérieurs à 10 millions FCFA et au moins 7 employés permanents ;
- **Régime E** - Investissements supérieurs à 500 millions FCFA et au moins 30 employés permanents.
- Le régime des entreprises d'exportation, écoulant au maximum 20% de la production sur le marché national, est accordé sans critère limitatif.

2.4.2. Caractéristiques fonctionnelles des PME

D'une part, la plupart des PME au Burkina relèvent du secteur informel et répondent toujours globalement aux caractéristiques énoncées par Van Dijk Meine P³⁴.

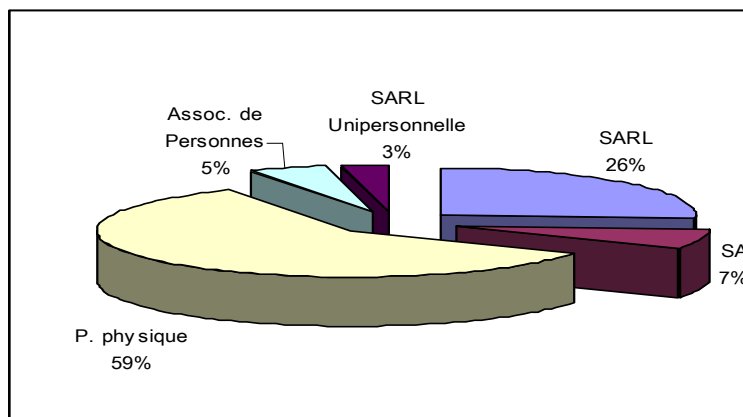
D'autre part, une enquête³⁵ réalisée en 2005 auprès de 120 entreprises considérées comme des PME a mis en évidence des caractéristiques fonctionnelles qui peuvent être couramment observées.

Statut juridique des PME

³⁴ Van Dijk Meine Pieter, Burkina Faso. Le secteur informel de Ouagadougou. Paris, Editions L'Harmattan, Collection Villes et Entreprises, 1986.

³⁵ Enquête réalisée dans le cadre du « Projet de transformation de la FIB en une Banque des PME, Analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès de 120 PME » Mars 2005

Graphique : Répartition des entreprises en fonction du statut juridique



Source : enquête auprès de 120 PME. Damiba, Béré 2005

Le statut juridique le plus représenté dans les PME est "la personne physique", soit 59% des entreprises contre 26% pour les SARL.

Cette situation est caractéristique de la famille des PME. Ces entreprises sont généralement de type individuel ou familial. Le patrimoine de l'entreprise se confond avec celui de son fondateur. Cette

forme juridique est la plus répandue certainement pour deux raisons : d'une part, la facilité de la procédure de création d'une entreprise "personne physique" et d'autre part, le fait que les promoteurs sont amenés à s'engager personnellement et à compter sur leur patrimoine familial. En effet, dans biens cas, au démarrage, les membres de la famille et le patrimoine familial sont, dans une grande mesure, mis à contribution pour compenser l'insuffisance de ressources financières, humaines et matérielles.

Le fort engagement des promoteurs et le recours à leur patrimoine familial, expliquent grandement le fait que 82% des entreprises enquêtées soient directement gérées par les propriétaires. C'est une forme de gestion qui connaît souvent des limites. Pour être efficace, cette forme de gestion exige que le promoteur ait la ferme volonté de bâtir une entreprise et par conséquent, qu'il se dote de méthodes managériales appropriées. Qu'il sache faire appel en temps opportun à des compétences lui faisant défaut.

Les PME sont confrontées à des obstacles particuliers. Elles sont marquées notamment par des possibilités d'expansion limitées, une gestion de type plutôt traditionnel, fortement personnalisée et centralisée autour du patron qui en est souvent le fondateur.

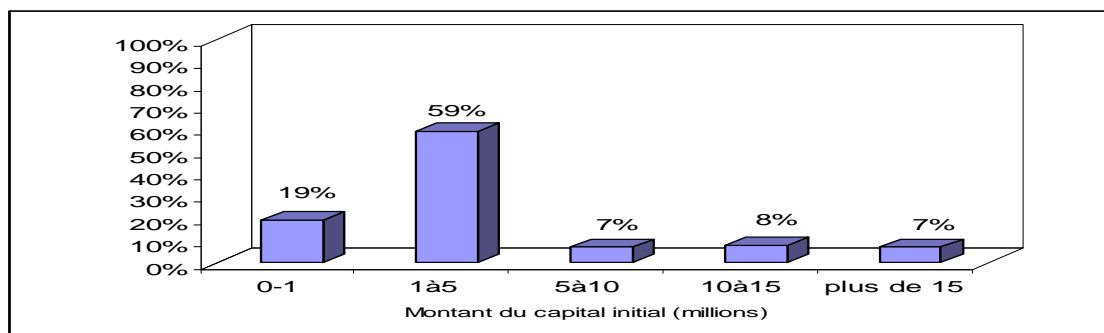
Le rapport diagnostic³⁶ révèle que 26% des entreprises n'ont pas pu faire la déclaration de leurs chiffres d'affaires. Cela est une preuve de l'absence de documents comptables et donc de lacunes dans la gestion.

Répartition des entreprises en fonction du capital social initial

³⁶ Burkina Faso, Rapport Diagnostic - Pays, DIAGNOS, Octobre 1999

Les données de l'enquête permettent de cerner la taille des entreprises en fonction du capital. Elles sont illustrées dans le graphique ci-dessous.

Graphique : Répartition des entreprises en fonction du capital social initial



Source : enquête auprès de 120 PME, Damiba, Béré 2005

Le graphique montre que 78% des entreprises ont un capital social inférieur à 5 millions de FCFA. Une donnée qui permet de se rendre compte de la taille des PME. Bien que le capital social ne soit pas un indicateur exclusif pour juger de la capacité financière des entreprises (parce que souvent sous estimé ou non actualisé), on peut néanmoins supposer qu'un grand nombre d'entreprises dispose d'un très faible potentiel financier au démarrage. Cette situation soulève la question du financement du capital des PME et de leur besoin de fonds propres.

Modalités de financement

En ce qui concerne les sources de mobilisation des fonds, une forte majorité d'entreprises se base sur une seule source.

L'enquête montre que très peu d'entreprises ont bénéficié de l'appui d'une banque ou d'un établissement financier. Toute forme de combinaison prises en compte :

- 14% seulement des entreprises recourent aux banques pour leur financement, dont seulement 2% d'entreprises l'ont comme source unique de financement;
- 74% des promoteurs s'appuient sur leurs fonds propres, dont 69% comme unique source de financement.

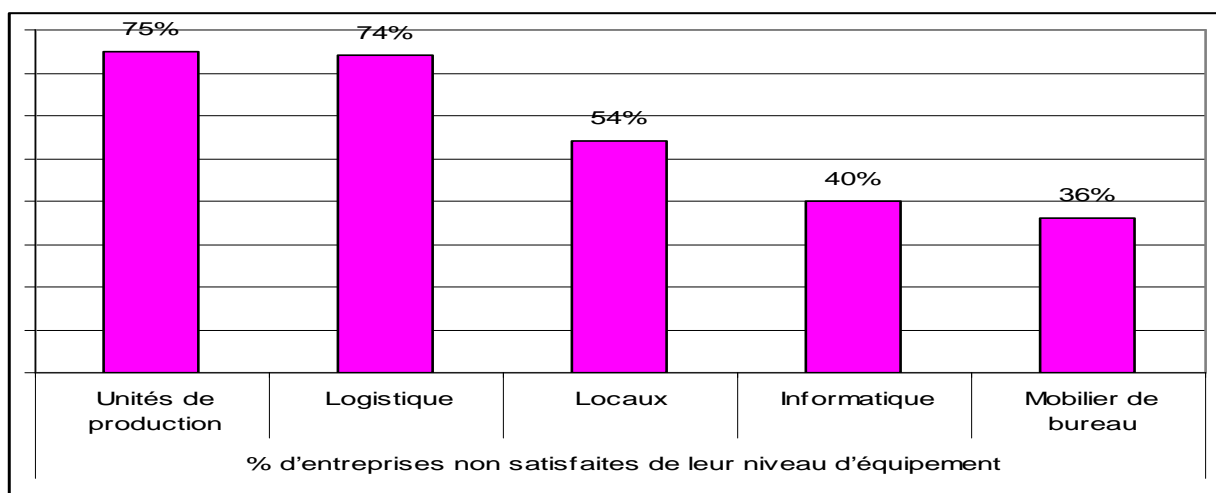
Le très faible nombre de promoteurs qui recourent aux banques ou établissements financiers pour le financement de leurs activités témoigne de la difficulté ou de l'impossibilité des promoteurs à accéder aux financements. Une telle situation suggère que le système financier actuel est inadapté ou n'est pas équipé pour répondre adéquatement aux besoins des PME.

Niveau d'équipement des PME

Dans l'ensemble, les PME connaissent un faible niveau d'équipement. Au regard de la relative étroitesse du marché national, cette caractéristique n'est pas atypique.

Effectivement, le tableau ci-après, résultat de l'exploitation des données de l'enquête, confirme bien cette réalité de sous-équipement.

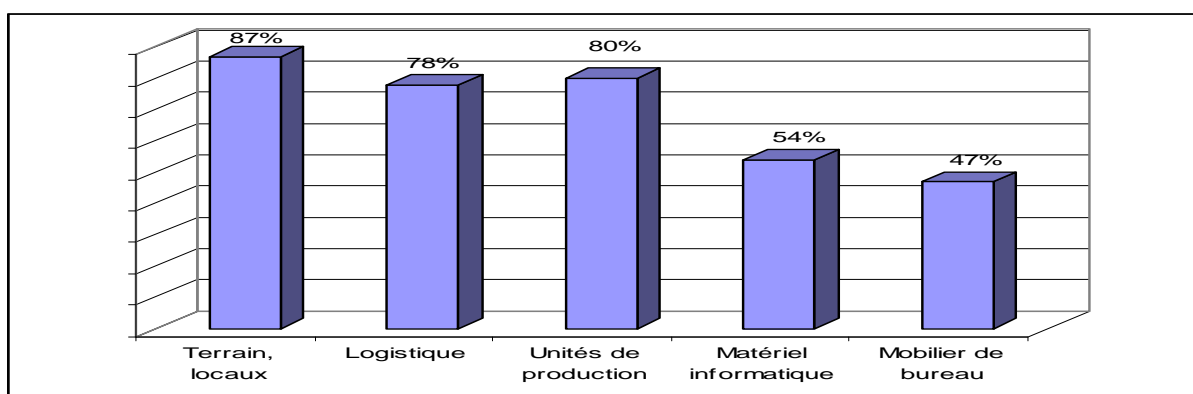
Graphique : Répartition des entreprises selon leur niveau d'insatisfaction



Source : enquête auprès de 120 PME. Damiba, Béré, 2005

Ainsi, l'enquête révèle qu'il y a un fort potentiel de besoins en investissement : plusieurs entreprises ont déclaré être non satisfaites de leur niveau d'équipement et un grand nombre d'entre elles ont en projet d'améliorer leur situation. Le graphique ci-après en donne une idée.

Graphique : Pourcentage des entreprises non satisfaites de leur niveau d'équipement et qui ont un projet d'investissement



Source : enquête auprès de 120 PME. Damiba, Béré, 2005

Ce sous-équipement suggère l'existence d'un marché sur lequel peut se positionner une banque ou un établissement financier pour peu qu'elle puisse offrir des produits adaptés à chaque type de projet. En effet, l'enquête révèle que jusque-là les fonds propres constituent la principale modalité pour l'acquisition des différents types d'équipement. Pour chaque type d'équipement, plus de 70% des entreprises s'appuient uniquement sur leurs fonds propres.

Ressources humaines des PME

Les données de l'enquête corroborent les ordres de grandeurs admis pour les PME en matière de personnel. Elles fonctionnent presque toutes avec un personnel réduit, et en fonction des opportunités elles recrutent des contractuels. En effet :

- 88% des entreprises ont moins de 20 ouvriers non qualifiés, à plein temps, contre seulement 1% qui en a plus de 50. Par contre, à temps partiel (mi-temps ou saisonnier), près 11% des entreprises embauchent plus 50 ouvriers non qualifiés.
- 96% des entreprises ont moins de 20 ouvriers qualifiés à plein temps. Aucune entreprise n'a déclaré avoir plus de 50 ouvriers qualifiés à plein temps. A temps partiel (mi-temps ou saisonnier), le pourcentage d'entreprises qui embauchent plus 50 ouvriers qualifiés reste encore très faible (seulement 1%).
- 100% des entreprises ont moins de 20 cadres à plein temps. A temps partiel (mi-temps ou saisonnier), le pourcentage d'entreprises qui embauchent plus de 20 cadres, reste encore très faible (seulement 5%).

Chiffres d'affaires des PME

Deux grandes catégories apparaissent : les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 50 millions et celles ayant un chiffre d'affaires de plus 100 millions. Peu d'entreprises se situent dans la tranche 50 millions et 100 millions. Cette situation est bizarre, deux raisons peuvent être avancées :

- la catégorie d'entreprises à chiffre d'affaires inférieur à 100 millions serait composée d'entreprises à faible capacité de mobilisation de fonds pour le développement de leur part de marché. Ainsi, un grand nombre d'entre elles ne parvient pas à accroître leur chiffre d'affaires qui reste limité à 50 millions. Par contre, celles qui atteignent un chiffre d'affaires excédant les 100 millions sont des entreprises qui parviennent à disposer de sources de financement substantiel ;
- dans l'échantillon, il y aurait eu très peu d'entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 50 millions et 100 millions.

Le chiffre d'affaires est certes un indicateur pertinent de la performance d'une entreprise. Toutefois, seul, il ne permet pas de cerner la rentabilité des activités de l'entreprise et subséquemment sa capacité à rembourser ou à assurer sa croissance.

Financement des PME : besoins et accessibilité

Les PME ont un accès difficile et coûteux au crédit bancaire et aux services financiers de façon générale. En conséquence, une grande partie de leurs investissements et des fonds de roulement continue à être financée sur fonds

propres. De même, il existe peu de produits disponibles et accessibles à la grande masse d'épargnants potentiels; le taux d'intérêt aux épargnants demeure faible alors que le taux prêteur reste en moyenne élevé. Enfin, l'accès au crédit pour les populations pauvres, et notamment pour les femmes demeure extrêmement limité, voire dans certaines régions quasi-inexistant.

● **Les besoins de financement**

68% des entreprises ont des besoins de financement de crédits à court terme, pour un montant d'environ 4 milliards FCFA, soit 44% des besoins totaux. En effet, dans les activités comme le commerce, les BTP, le génie rural, l'artisanat de service, on note une tendance portée sur le crédit à court terme.

Les besoins de financement à moyen terme cumulés, exprimés par 53% des entreprises sont de faible montant par rapport au crédit à long terme qui représentent près de 40% des besoins. Ces données ne corroborent pas les tendances générales souvent constatées au niveau des PME : à savoir un fort besoin de crédit à court terme qui peut souvent constituer plus des 2/3 du portefeuille contre un besoin de financement à long terme assez réduit. Généralement, les besoins de financement à long terme des PME sont réputés peu élevés.

Ce gap entre les résultats de l'enquête et les tendances générales admises peut être essentiellement attribué au fait que l'échantillonnage a comporté des entreprises qui ont des projets d'investissement. En effet, certaines d'entreprises industrielles, du BTP ou encore dans l'éducation, ont exprimé de très gros besoins en crédits à long terme, relatifs soit à des projet de construction ou à des acquisitions de grosses unités de production. Ces entreprises représentent environ 8% de l'échantillon et les besoins de financement formulés varient entre 300 millions et 4 milliards.

Cependant une autre explication plausible du gap réside dans le fait que l'offre de financement par les banques en direction des PME, porte beaucoup plus sur le crédit à court terme. De ce fait, la majorité des PME est tenue de dimensionner ses besoins en financement en fonction de cette contrainte.

● **L'accès aux produits financiers**

Il y existe chez les PME une forte méconnaissance des produits financiers proposés par les banques. D'une part, très peu d'entreprises (13%) travaillent avec les banques et d'autre part, plusieurs d'entre elles se sont accommodées d'un ou au plus de deux produits financiers, sans chercher à explorer les autres types produits.

Pour un grand nombre de PME (75%), les produits financiers ne sont pas appropriés. De l'avis des promoteurs d'entreprises, l'adéquation d'un produit financier tient fondamentalement dans sa faculté à permettre un accès immédiat aux fonds. Plus le temps d'accès est minimisé, plus le produit financier est approprié : pouvoir disposer de fonds, ici et maintenant, est l'alternative recherchée par les gérants de PME. En fonction de ce critère, il ressort que :

- au niveau des crédits par engagement de signature, la caution et le crédit documentaire sont jugés les plus adéquats, respectivement par 22% et par 35% des entreprises. L'aval est le moins prisé ;
- au niveau des crédits de trésorerie, par ordre décroissant, les plus appropriés sont : le découvert (40% des entreprises), le crédit ordinaire (38% des entreprises), la facilité de caisse (35% des entreprises), le crédit bail (22% des entreprises), le crédit de campagne (17% des entreprises) et l'escompte (15% des entreprises).

Ces données suggèrent qu'une banque ou un établissement financier dédié aux PME devrait repenser les besoins réels de ce type d'entreprises afin de leur proposer des produits financiers plus adaptés et prisés.

En ce qui concerne les paramètres qui déterminent l'inaccessibilité des produits financiers, il ressort que :

- 50% estiment que les montants accordés sont suffisants, contre 35% qui estiment le contraire ;
- 65% estiment que les taux d'intérêt sont élevés, seulement 23% les jugent adéquats.
- 47% estiment que les frais de dossiers sont élevés, contre 37% qui les trouvent convenables ;
- 60% estiment que les frais d'assurances sont élevés, contre 37% qui les estiment acceptables ;
- 69% estiment que les frais de notaires sont élevés, contre 22% qui les qualifient d'adéquats ;
- 52% estiment que les frais médicaux sont élevés, contre 41% qui les jugent acceptables.

Par ailleurs :

- 57% trouvent que les délais de mise à disposition des différents produits financiers sont longs ;
- 56% des entreprises estiment que les formes de garantie exigées pour chaque type de produits financiers sont difficiles à mobiliser.

La mobilisation des documents de l'entreprise ne semble pas poser de difficultés particulières à un grand nombre d'entreprises.

Ces observations suggèrent que les coûts de transaction dans les banques et établissements financiers sont élevés voire prohibitif, d'autant plus qu'aucune banque ou établissement financier ne calcule le Taux Effectif Global (TEG) pour les clients, comme c'est désormais obligatoire en France.

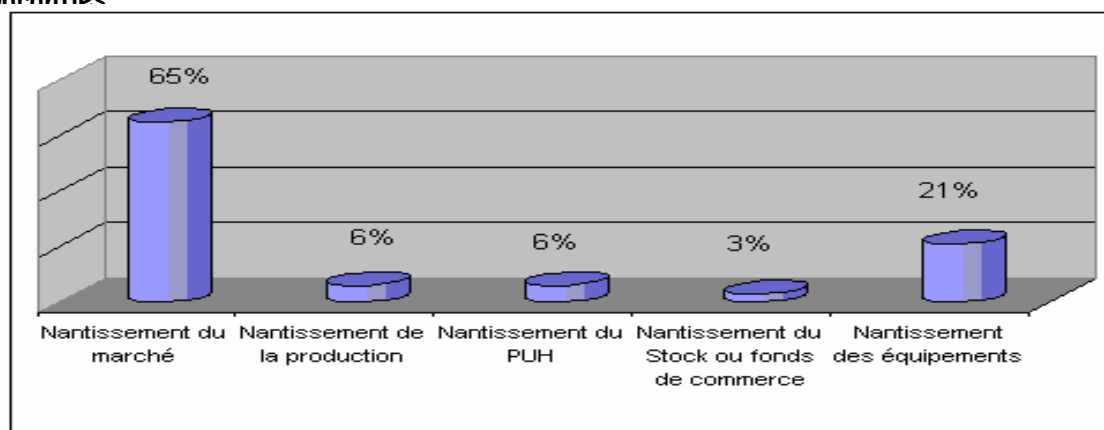
● Les garanties

Les résultats de l'enquête révèlent les préférences des PME par rapport aux formes suivantes de garantie :

- l'hypothèque, par 45% des entreprises
- le nantissement d'une épargne, par 19% des entreprises
- l'avaliseur, par 12% des entreprises.

D'autre part, plusieurs entreprises souhaitent que les banques puissent accepter d'autres types de garanties, telles que les équipements ou le stock.

Graphique : Répartition des entreprises selon leur disponibilité à apporter d'autres garanties



Source : enquête auprès de 120 PME. Damiba, Béré 2005

L'accès aux produits non financiers

● Les produits non financiers souhaités

Les besoins formulés en terme de produits non financiers sont de plusieurs ordres. Dans l'ensemble, il ressort que :

- 38% des entreprises souhaitent un service de la banque orienté vers le suivi du crédit ;
- 33% des entreprises souhaitent un service en conseils en placement ;

- 21% des entreprises souhaitent un suivi des activités, moyen par lequel la banque serait mieux instruite des réalités de l'entreprise ;
- 16% des entreprises auraient souhaité que les banques facilitent les transactions avec les fournisseurs.

Les informations souhaitées

La synthèse des types d'informations demandées auprès des banques est donnée dans le tableau ci-dessous :

- Les coûts des opérations (agios, taux d'intérêt, frais annexes)	- Les mécanismes de transfert de fonds
- Les différents types de produits financiers disponibles	- Les garanties
- Les procédures d'octroi des crédits (procédures, conditions et modalités pour accepter un dossier)	- La monétique
- La gestion des comptes (dates de valeurs, avantages selon le type de compte avis de crédit et de débit)	- Les actions (titres) et les modalités d'acquisition
	- Les modalités de remboursement d'un crédit
	- Modalité de demande de caution

Source : enquête auprès de 120 PME. Damiba, Béré 2005

Formations souhaitées par les entreprises

La synthèse de formations souhaitées par les gérants d'entreprises est donnée dans le tableau ci-après :

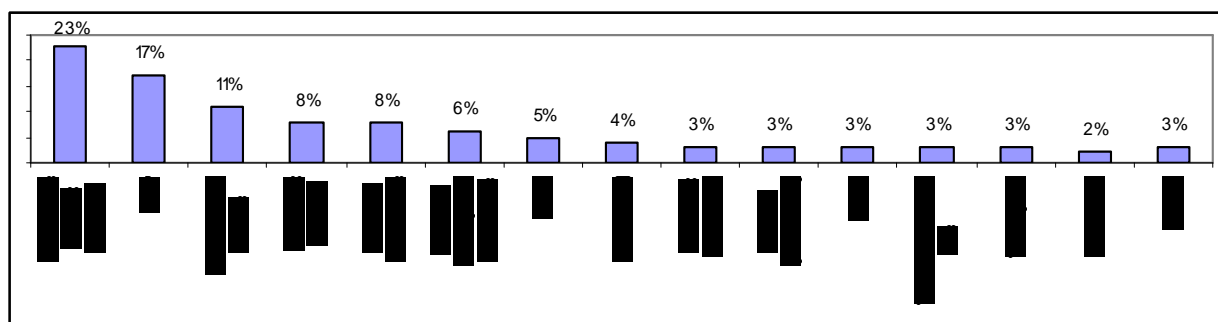
- Gestion des crédits	- Gestion comptable
- Gestion de la trésorerie (caisse)	- Gestion du patrimoine
- Système et Procédure bancaire	- Gestion du portefeuille
- Montage d'un dossier bancaire	- Comment investir
- Comment minimiser le risque	- Conseil sur les contrats
- Gestion de fonds ou d'argent (trésorerie)	- Documents bancaires à remplir
- Suivi des comptes et des mouvements, effets, découverts	- Législation bancaire

Source : enquête auprès de 120 PME. Damiba, Béré 2005

PME et spécialisation

L'enquête révèle une répartition qui corrobore la réalité généralement admise. En effet, les différentes sources d'information sur la population des entreprises au Burkina Faso (INSD et Chambre de commerce) montrent que le commerce, l'artisanat, l'industrie ou le BTP sont les domaines d'activités vers lesquels s'orientent le plus d'entreprises.

Graphique Répartition des entreprises en fonction de l'activité principale



Source : enquête auprès de 120 PME. Damiba, Béré, 2005

Plus de la moitié des chefs d'entreprise (57%), en plus de leur activité principale, a plusieurs autres activités. La pluriactivité semble procéder d'une double logique : l'opportunisme et la prudence. Dans l'une, il est question de pouvoir se saisir des opportunités qui se présentent sur d'autres domaines d'activités et dans l'autre, il est question "d'avoir plusieurs cordes à son arc" pour parer aux périodes difficiles. Les chefs d'entreprise s'expliquent en soulignant l'incertitude qui caractérise les différents domaines d'activités. Il y a non lisibilité des marchés potentiels, faiblesse de l'offre, règles de concurrence non explicites et accès difficile aux financements.

Par ailleurs, la faible spécialisation des entreprises s'expliquerait également par le fait que certains promoteurs d'entreprise ne sont pas qualifiés. La non spécialisation des entreprises est liée à l'incapacité des entrepreneurs à analyser l'environnement pour opérer un choix judicieux de l'activité qui offre le plus d'opportunités et pour laquelle, ils peuvent conséquemment mobiliser les compétences et les ressources financières nécessaires.

Du reste, la diversification des activités élargit certes les horizons de l'entreprise mais une telle situation peut exposer l'entreprise à une plus large palette de risques. En effet, les pratiques de détournement de fonds au détriment de l'activité principale ou le manque de maîtrise d'une activité secondaire, peuvent engendrer de grandes difficultés.

PME et productivité

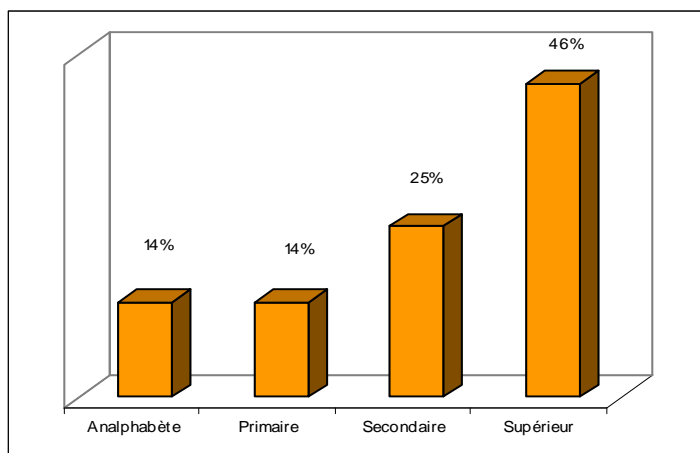
En général, les PME sont les entreprises qui créent le plus d'emplois. Ils démarrent rapidement et s'adaptent tout aussi rapidement à la transformation des marchés et des technologies, jouent un rôle complémentaire dans la chaîne industrielle notamment en sous-traitance et travaux de finition.

A la différence des grandes entreprises, les PME n'ont ni les ressources financières ni le temps nécessaire pour former les ouvriers qui, souvent, ont une éducation formelle limitée. Elles n'ont ni les ressources pour se procurer la technologie appropriée ni un accès suffisant à l'information.

La technologie rudimentaire, associée dans certains cas, à la faiblesse des ressources humaines, explique que leurs produits ne soient pas toujours compétitifs en qualité et en prix. Les PME utilisent moins de capitaux que les grandes entreprises. Dans la plupart des cas, elles ont rarement les moyens de s'offrir les services des structures d'appui.

Niveau d'instruction des chefs d'entreprise

Graphique : Répartition des chefs d'entreprises selon le niveau d'instruction



Source : enquête auprès de 120 PME. Damiba, Béré 2005

46% des chefs d'entreprises sont de niveau supérieur et 25% ont un niveau d'instruction du secondaire. Tout en considérant des biais éventuels liés à l'échantillonnage étudié, cette situation pourrait s'expliquer par le fait que, de plus en plus, les jeunes diplômés, par manque d'emploi salarié dans le secteur public et privé, s'installent à leur propre compte.

2.4.3. Les différentes familles de PME

Par rapport au chiffre d'affaire, la MEBF a fourni les tableaux 2001, 2002, 2003 et 2004 dont les seules données de 2004 reproduites ci-dessous illustrent la répartition des entreprises par taille :

CA	5	5-9	10-19	20-49	50-99	100-499	500-	Total
- 15 M	14	1	-	-	-	-	-	15
15-30 M	11	7	-	-	-	-	-	18
30-50 M	6	5	3	1	-	-	-	15
50-100M	12	7	5	2	-	-	-	26
100-500M	14	11	22	19	1	1	1	69
500-1000M	-	1	10	9	3	1	-	24
+ 1000M	1	4	8	6	8	18	2	47
Total	58	36	48	37	12	20	3	214

La Petite Entreprise

La Petite Entreprise est une activité économique, à la fois génératrice de revenu et d'emploi pour son promoteur (et pour les employés) qui, au lieu d'attendre d'être embauché pour vendre ses compétences à autrui, se met à son propre compte dans le cadre d'un projet entrepreneurial.

Elle couvre souvent le champ de compétence du ou des promoteur(s) (artisans : menuisiers, maçons, cordonniers, frigoristes, mécaniciens, soudeurs, couturiers, coiffeurs, etc.) mais s'étend aussi le commerce en général qu'il s'agisse des produits

locaux ou de produits importés (import - export) et à certains services comme le transport de personnes ou de marchandises, la blanchisserie, l'entretien des machines ou des bâtiments et les services culturels, artistiques, de décoration, de design, de bureautique ou d'informatique, etc..

Elle nécessite, pour son exercice, des qualifications préalables et emploie aussi souvent un personnel qualifié ou disposé à passer par l'apprentissage.

Elle attire davantage les diplômés des écoles techniques et des universités et les chômeurs diplômés. Elle constitue une composante de stratégies de résorption du chômage et de croissance (création d'emploi de richesse).

Une petite entreprise sur trois (1/3) au moins est formalisée mais toutes souffrent de problèmes d'organisation, de gestion (« situations qui ne peuvent les protéger contre les incertitudes du lendemain malgré quelques profits que leur procure le hasard des mois ou des années ») et de problème de financement que très peu d'IMF et pratiquement pas de banque leur offre.

Elle est identifiée par le service des impôts et verse annuellement des taxes et/ou impôts à l'Etat.

La petite entreprise (PE) est une initiative de micro projet économique prise par un individu ou un groupe d'individus de même profession ou de qualifications complémentaires qui décide (nt) de se mettre à son (leur) propre compte et de mettre ses (leurs) compétences au service d'une clientèle préalablement ciblée à laquelle il propose professionnellement et dans un cadre plus ou moins formel, des biens et/ou services rémunérés. La PE, à la différence de la μ E, sort du cadre familial et recrute des employés qualifiés (de 5 à 15 permanents et temporaires) pour assurer la bonne marche des activités. Elle se retrouve en grande partie dans les villes et peut faire un chiffre d'affaires moyen allant jusqu'à 50 millions FCFA par an.

La Moyenne Entreprise

En Afrique au Sud du Sahara et plus particulièrement, en Afrique centrale et occidentale, la Moyenne Entreprise est une affaire totalement formalisée, créée par une personne ou un groupe de personne sous l'une des formes conventionnelles (juridiques) d'entreprise retenue par la loi.

Elle emploie des salariés allant de 20 à 100 (selon l'activité) et faisant un chiffre d'affaires annuel qui se compte en plusieurs dizaines voire centaines de millions de FCFA.

2.4.4. Les risques majeurs des PME

L'enquête réalisée auprès des 120 PME a permis de disposer des risques qu'elles courent. Le tableau ci-dessous, en donne les principaux.

Risques	% d'entreprises ayant évoqué le risque
- Incendie	22%
- Absence de marché	21%
- Perte/Vol	16%
- Approvisionnement difficile en intrants ou marchandises	10%
- Accidents	8%
- Redressement fiscal	8%
- Arnaque/Non règlement de factures	8%
- Péremption des stocks de produits ou d'intrants	8%
- Mauvaise qualité des produits / faiblesse de résultats	7%
- Défaillance de la SONABEL	4%
- Aléas climatiques et calamités naturelles	4%
- Absence de Fonds de roulement	3%
- Non respect des contrats	3%
- Mauvaise gestion / Détournement de fonds	2%
- Non obtention de financement en temps opportun	1%
- Détérioration du matériel de production	1%

Source : enquête auprès de 120 PME. Damiba, Béré 2005

2.5. Le profil des grandes entreprises

A l'instar de la TPE, il y a un déficit d'informations sur la GE permettant d'établir une caractérisation fonctionnelle. Les différentes sources, qui traitent de la question ne fournissent pas d'indications analytiques. Le domaine des GE semble ne pas bénéficier d'investigations intégrant les différents aspects (fiscal, économique, financier, technique, management et social) de la GE, comme c'est le cas des PME avec l'étude de la FIB³⁷

2.5.1. Définition de la grande entreprise

La plupart des grandes entreprises en Afrique se situent dans le secteur minier (phosphates, charbon, uranium), dans la pétrochimie, dans l'agro alimentaire, dans les brasseries, dans les grands travaux d'infrastructures, dans les réseaux bancaires, les grands magasins à succursales (exemple Leader Price) et, récemment, dans les centres d'appel téléphoniques (Maroc, Maurice, Sénégal, etc.) et bien d'autres types d'activités. Les grandes entreprises en Afrique sont caractérisées par une haute intensité de main d'œuvre et de capital technique ; la plupart du temps, elles appartiennent ou sont majoritairement sous contrôle d'intérêts non régionaux ou filiales de multinationales.

2.5.2. Caractéristiques fonctionnelles des GE

Caractéristiques générales

³⁷ Projet de transformation de la FIB en une Banque des PME, Analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès de 120 PME, Damiba et Béré Mars 2005

La plupart des grandes entreprises installées au Burkina sont partenaires de groupes étrangers tels la CFAO, la BNP, Bolloré, Shell, etc. qui en assurent le contrôle. Leur chiffre d'affaires se situe généralement au dessus de 1 milliard FCFA.

Selon la Direction Générale des Impôts, sont éligibles au statut de grandes entreprises :

a) Les contribuables qui effectuent des livraisons de biens, lorsque leur chiffre d'affaires annuel est égal ou supérieur à un milliard de francs CFA hors taxes. Toutefois, en ce qui concerne les livraisons d'hydrocarbures et de lubrifiants, ne sont éligibles que les contribuables gérants de stations-service dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est égal ou supérieur à un milliard cinq cent millions de francs CFA hors taxes, à condition qu'ils n'exercent pas d'autres activités simultanément avec l'activité de gérance de stations-service.

b) Les contribuables qui réalisent des opérations autres que des livraisons de biens (prestations de service, etc.), lorsque leur chiffre d'affaires annuel est égal ou supérieur à cent millions de francs CFA hors taxes. Toutefois, en ce qui concerne les travaux immobiliers et les travaux publics, ne sont éligibles que les contribuables dont le chiffre d'affaires annuel est égal ou supérieur à cinq cent millions de francs CFA hors taxes.

c) Les contribuables qui effectuent simultanément les opérations visées aux paragraphes a) et b) ci-dessus, dès lors que le chiffre d'affaires annuel atteint cent millions de francs CFA hors taxes. Toutefois, le seuil à retenir sera de cinq cent millions de francs CFA hors taxes lorsque les opérations visées au paragraphe b) constituent des travaux immobiliers ou des travaux publics.

Les grandes entreprises Burkinabé en chiffres

Les 10 plus grandes entreprises selon la taille (effectif salarié) au Burkina Faso en 1998

Entreprises	Effectif du personnel salarié
SOFITEX	3284
SOSUCO	1923
OK	1454
SONABEL	1317
Faso Fani	651
Bouygues	600
ONEA	581
SAP	442
Fadoul Technibois	391

Les 10 plus grandes entreprises selon le chiffre d'affaires au Burkina Faso en 1998

Entreprises	Montant du chiffre d'affaires annuel (millions FCFA)				
	1993	1994	1995	1996	1997
SOFITEX	30 307,0	41 835,6	63 354,8	62 086,1	81 322,4
Burkina et SHELL	14 649,2	20 330,7	20 629,9	25 171,8	31 865,7
SONABEL	14 459,3	20 559,9	22 860,7	26 609,0	26 441,9
ONATEL	13 517,0	14 925,0	18 519,0	21 407,0	24 453,6
OK	10 451,9	11 737,4	14 150,9	16 902,5	22 777,3
CICA Burkina	4 379,0	10 048,4	14 263,1	17 907,4	19 043,7
MABUCIG	7 934,0	11 091,0	12 321,0	13 062,0	15 866,0
SOSUCO	9 485,0	11 391,0	13 224,0	14 637,0	14 698,0
LONAB	10 037,7	11 004,7	13 614,9	13 355,2	14 117,9
GMB	6 160,0	6 870,0	9 070,0	10 550,0	11 680,0
Total	42728,7	53601,7	64330,4	77455,7	88830,1

2.5.3. Les contraintes et difficultés majeures des GE

Une synthèse des documents (lettres de requêtes adressées au gouvernement ou mémorandum de rencontres) du Groupement Professionnel des Industriels (GPI), permet d'établir les problèmes récurrents, des entreprises industrielles qui forment une partie des grandes entreprises burkinabé

Les contraintes et difficultés majeures de ces GE seraient :

- Harcèlement par les services fiscaux : Pression fiscale intérieure
- Le mécanisme de financement impose aux industriels une mobilisation de ressources financières préjudiciable aux activités de production ;
- Le mécanisme de financement entraîne des excédents qui ne sont pas récupérables.
- Les coûts élevés des facteurs de production : eau et énergie notamment
- Code du travail non favorable aux entreprises
- La corruption et la fraude : Elles s'amplifient malheureusement. Les dossiers envoyés en justice par la haute autorité de lutte contre la fraude sont souvent restés sans suite et certaines autorités, hommes politiques et même des industriels font des pressions pour bloquer les poursuites. Il y a non fonctionnement et absence de résultat de la Co.na.lu.co.fraude.

La baisse des activités des industriels pour cause de fraude a atteint un niveau insupportable :

- La Coordination de la haute autorité de lutte contre la corruption est limitée dans ses actions car elle n'est présente qu'à Ouagadougou ;
- Les industriels mobilisent une trésorerie importante pour le rachat des produits saisis. Cette trésorerie est immobilisée pendant un certain temps d'où des tensions énormes ;

- La restriction, voire perte de la part de marché des industriels à l'exportation découle de la revente des produits saisis à leurs propres clients ;
 - La promotion par les propres soins des industriels de produits concurrents frauduleux tient d'un paradoxe et est contraire aux intérêts des industries que sont la SAP et WINNER Industrie ;
 - La stagnation et même baisse du chiffre d'affaire des industriels depuis ces dernières années ;
- Relèvement de l'âge de la retraite à 60 ans : Une prorogation des carrières sans étude spécifiques pourrait conduire beaucoup d'entreprises à payer des salaires, pour inversement proportionnellement assumer une baisse progressive de leur productivité ;
 - Les droits d'entrées sur les matières et pièces de rechange sont élevés
 - Problèmes de grèves dans le secteur privé en solidarité avec le public

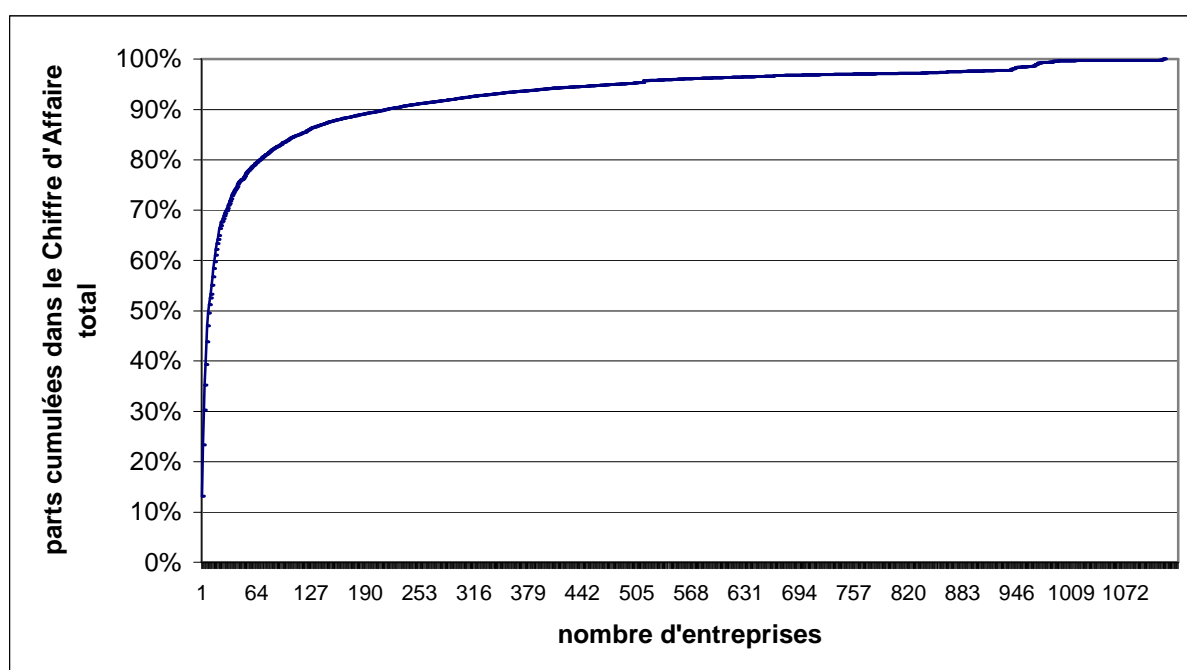
2.6. Types d'entreprises et secteurs porteurs

Distribution des entreprises selon les chiffres d'affaire

L'analyse du chiffre d'affaire des entreprises formelles au Burkina Faso montre une très grande disparité entre celles-ci en matière de chiffre d'affaire.

En effet, sur un effectif de plus de mille entreprises considérées, on constate à l'image du graphique 01 que 200 d'entre elles réalisent 90% du chiffre d'affaire total, pire la moitié du chiffre d'affaire total est réalisé par environ 10 entreprises. Cette situation dénote d'une vulnérabilité certaine de l'économie nationale.

Graphique : Distribution cumulée du chiffre d'affaire des entreprises formelles.



Répartition selon les sous branches

On constate que la plus grande partie du chiffre d'affaire est réalisée par les activités commerciales parmi le millier d'entreprises considéré (48% du chiffre d'affaire total). Ces activités commerciales sont largement dominées par la commercialisation de produits importés (hydrocarbures, automobiles, mobylettes, etc.).

On a en deuxième position, les entreprises travaillant dans les sous branches de l'agriculture telle que la SOFITEX qui réalisent près de 13% du chiffre d'affaire total de l'échantillon d'entreprises considéré.

En conclusion, les industries de transformation ont un point relativement limité sur l'ensemble des entreprises même si celles travaillant dans la sous branche « alimentation, boissons et tabacs » et de l'« « électricité, au gaz et eau » sont relativement mieux loti.

Secteurs	Part du chiffre d'affaire (en %)
SECTEUR PRIMAIRE	13,2
Agriculture et élevage	13,2
SECTEUR SECONDAIRE	25,5
Industries extractives	0,1
Produits alimentaires, boissons et tabacs	7,6
Industries des textiles	0,9
Ouvrages en bois et en métaux	3,1
Fabrication de papier, imprimerie, enregistrement	0,4
Industrie chimique	0,9
Fabrication de produits minéraux non métallique	1,6
Electricité, gaz et eau	5,8
Bâtiment et travaux publics	5,1
SECTEUR TERTIAIRE	61,3
Commerce de gros	42,8
Commerce de détails	5,4
Hôtels, bars, restaurants	0,6
Transports, entrepôts et communication	7,3
Établissements financiers et assurances	0,8
Autres Services marchands	4,3
ENSEMBLE	100,0

Contribution à la valeur ajoutée selon les sous branches

Les indicateurs ci-dessus sur le chiffre d'affaire ont permis de se faire une idée de la structure de l'économie du formel mais l'agrégats qui situe mieux sur la création de richesse est la valeur ajoutée créée par les entreprises.

En considérant la valeur ajoutée sur les entreprises considérées³⁸, on note que pour l'année 2001, près de 20% d'entre elles ont une valeur ajoutée négative. Les sous branches connaissant des entreprises à Valeur ajoutée négative sont les industries extractives (54% ont une VA négative), les entreprises du BTP (22), les entreprises prestataires de services (24%).

En s'intéressant à celles ayant déclaré une valeur ajoutée positive, on note que le secteur tertiaire domine la création de richesse avec cette fois-ci le secteur des « transports, entrepôts et communication » en tête (près de 20% de la Valeur ajoutée totale), suivi par le commerce avec également près de 20% de la VA totale. Ainsi, le poids très marqué du commerce établit en terme de chiffre d'affaire a connu une baisse notable.

Au niveau du secondaire, c'est la sous branche « alimentation, boissons, tabacs » qui prend le dessus avec un poids de 8,4% environ de la VA totale.

³⁸ 789 entreprises ont des Valeurs ajoutées déclarées et positives

Graphique : Part des sous secteur dans la valeur ajoutée de l'échantillon

Secteurs	Part en % dans la VA
SECTEUR PRIMAIRE	13,19
Agriculture et élevage	13,19
SECTEUR SECONDAIRE	37,64
Industries extractives	0,28
Produits alimentaires, boissons et tabacs	8,37
Industries des textiles	0,90
Ouvrages en bois et en métaux	2,57
Fabrication de papier, imprimerie, enregistrement	0,52
Industrie chimique	0,77
Fabrication de produits minéraux non métallique	1,78
Electricité, gaz et eau	15,38
Bâtiment et travaux publics	7,07
SECTEUR TERTIAIRE	49,17
Commerce de gros	17,16
Commerce de détails	2,34
Hôtels, bars, restaurants	1,23
Transports, entrepôts et communication.	19,72
Etablissements financiers et assurances	2,54
Autres Services marchands	6,18
ENSEMBLE	100,00

Limites de l'analyse : manque d'indicateurs de rentabilité

Pour près d'un quart des entreprises, la valeur ajoutée ou l'excédent brut d'exploitation (EBE) est négative pour l'année de référence. De ce fait, ces entreprises ont été écartées du calcul du taux de marge.

On note que le taux de marge brut mesuré par l'excédent brut d'exploitation/ valeur ajouté est de manière général élevé pour les entreprises échantillons qui représentent les plus grandes de la place en terme de poids économiques (789 entreprises au total sont prises en compte). Le taux moyen se situe ainsi au delà de 60%.

Toutefois, il y existe des différences importantes entre les sous branches. Les unités à faible taux de marge se trouvent dans la sous branches des industries extractives (21,4%) suivi des « hôtels bars restaurants» avec 37%. A contrario, les taux les plus élevés sont ceux de la branche des industries chimiques (79,5%), des activités de commerces de gros (76%) et de transports, entrepôts et communications (76%).

Les autres indicateurs qui auraient permis d'affiner l'analyse de rentabilité ne sont pas calculables du fait de l'indisponibilité de l'information. Ainsi, nous ne disposons pas

du montant des immobilisations ni des effectifs employés et encore moins de l'excédent net d'exploitation.

Taux de marges par sous branches.

Branches	Taux de marge brut
SECTEUR PRIMAIRE	68,7
Agriculture et élevage	68,7
SECTEUR SECONDAIRE	62,4
Industries extractives	21,4
Produits alimentaires, boissons et tabacs	65,2
Industries des textiles	58,0
Ouvrages en bois et en métaux	68,5
Fabrication de papier , imprimerie, enregistrement	57,6
Industrie chimique	79,5
Fabrication de produits minéraux non métallique.	47,2
Electricité, gaz et eau	64,8
Bâtiment et travaux publics	55,7
SECTEUR TERTIAIRE	70,5
Commerce de gros	76,0
Commerce de détails	68,7
Hôtels, bars, restaurants	37,1
Transports, entrepôts et communication.	75,9
Etablissements financiers et assurances	68,5
Autres Services marchands	44,0
Ensembles	67,2

III. SOURCES D'INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES

Les sources qui disposent d'informations relatives à la population des entreprises au Burkina Faso sont notamment :

- La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat [CCIA] qui dispose notamment d'un fichier des entreprises,
- L'Institut National de la Statistique et de la Démographie [INSD] qui a conduit un Recensement Industriel et Commercial [RIC] en 2000,
- Le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier [RCCM] qui dispose d'un répertoire des entreprises,
- La Direction Générale des Impôts qui dispose de données permettant d'identifier par la fiscalité des niveaux d'entreprises par le montant des chiffres d'affaires.
- Le Centre des Guichets Uniques [CGU]

Ces sources ne coordonnent pas leurs critères ni leurs méthodes pour standardiser des définitions et fixer des typologies d'entreprises, notamment, au regard des PME/PMI. En les rapprochant cependant il est possible de « se faire une idée » du nombre des entreprises formelles et de distinguer la catégorie des PME/PMI.

Les données de la CCIA : le fichier Néré³⁹

Le fichier Néré permet :

- d'obtenir rapidement des informations fiables et actualisées sur toute entreprise et groupement professionnel établi au Burkina Faso ;
- de faire des extractions des données à des fins d'études de marchés, de projets, de recherche de partenaires, etc. ;
- de consulter le fichier en vue de baptiser son entreprise ou son groupement professionnel ;
- l'édition de produits divers : répertoires, listings, statistique

A la date du 13 mars 2006, les données suivantes sont disponibles :

- Nombre d'entreprises : **30 333**
- Nombre de personnes morales : **4 888**
- Nombre de personnes physiques : **25 445**
- Nombre d'associations et groupements professionnels : **269**
- Nombre de dossiers de presse sur les entreprises : **6 774**
- Nombre d'entreprises importatrices : **1 511**
- Nombre d'entreprises exportatrices : **282**

Répartition des entreprises par section territoriale et par catégorie d'activités

		Nombre	%
Section territoriale	- Nord	771	2,5%
	- Est	1.034	3,5%
	- Ouest	4.700	15,5%
	- Centre	23.828	78,5%
	- Total	30.333	100%
Catégorie d'activités	Artisanat	877	3%
	Industrie	4.018	13%
	Services	9.092	30%
	Commerce	16.346	54%
	Total	30.333	100%

La répartition géographique montre que 78% des entreprises sont concentrée dans la région du centre (Ouagadougou) et 15% dans la région de l'ouest (Bobo Dioulasso).

L'analyse de la répartition catégorielle des entreprises indique prédominance des entreprises commerciales (54%). Elles sont suivies par ordre d'importance numérique

³⁹ « Fichier NERE » : fichier national des entreprises et des regroupements d'entreprises

par les prestataires de services (30%), les entreprises industrielles (13%) et de l'artisanat (3%).

Les données reprises ci-dessous d'une étude de 1999 de la CCIA⁴⁰ font ressortir les caractéristiques principales du secteur privé burkinabé dont la contribution au PNB est estimée à 80%.

Les PME et les micros entreprises individuelles dominent le secteur privé, en nombre :

- la distribution géographique des entreprises privées sur l'ensemble du territoire national indique que, 80% de celles-ci se concentrent sur Ouagadougou et ses environs, 10% sur Bobo Dioulasso et, le reste, soit 10%, se répartit ailleurs dans le pays ;

- la répartition par taille fait ressortir que le groupe des PME avec 1217 unités, et celui des micros entreprises formelles avec 5 075 unités, forment la classe la plus importante du point de vue du potentiel de développement ;

- la répartition par statut fait ressortir la prééminence des entreprises individuelles avec 5 075 unités et les SARL avec 1 133 unités ; d'autres analyses font observer des tendances vers la SARL, pour des raisons culturelles et sociologiques.

- Le secteur de la PME, complément à celui de la grande entreprise couvre la gamme des métiers de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et des services.

Les données disponibles à la CCIA, pendant la phase d'application des réformes de première génération du programme d'ajustement structurel, suggèrent que le secteur privé burkinabé est émergent et qu'il est en train de se substituer au secteur public dans les domaines concurrentiels.

Les initiatives pour renforcer la part des MPME (micro, petites et moyennes entreprises), dominantes dans la population des entreprises du secteur privé, vont dans le sens des options tendant à accroître la compétitivité de l'économie nationale grâce aux mesures d'ajustement, de relance et de soutien à la croissance et au développement économiques du Burkina.

Le recensement industriel et commercial de l'INSD

Le dernier recensement réalisé par l'INSD sur les entreprises commerciales et industrielles du Burkina a été effectué en 1998 ; cela a permis de dénombrier 2718 entreprises implantées à Ouagadougou (58,7%), à Bobo (23,4%) et dans les dix villes moyennes (17,9%) du pays.

⁴⁰ Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat, 1999 : « Le Secteur Privé Burkinabé : place dans le processus de régionalisation et de mondialisation de l'économie et stratégies dans la conquête des marchés intérieurs, régionaux et mondiaux, (y compris le financement) »

Le répertoire contient des critères quantitatifs qui permettent de stratifier les entreprises au regard de leur taille. Il s'agit du chiffre d'affaires qui est la variable la mieux renseignée.

Dans le cadre de la classification fiscale, la Direction Générale des Impôts distingue les régimes suivants :

- Secteur informel : chiffre d'affaires annuel d'au plus 15 millions CFA ;
- Régime simplifié : chiffre d'affaires annuel entre 15 millions et 50 millions CFA ;
- Régime réel normal : chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions CFA.

Par transposition de cette classification fiscale à la catégorisation des entreprises, la tranche intermédiaire du régime simplifié peut être assimilée au groupe des PME/PMI dans la mesure où les obligations fiscales (calendrier de paiement, allègement des états financiers..) tiennent compte de leur taille réduite.

Sur cette base, en 1998, les PME/PMI représentaient 81,7% des entreprises recensées par l'INSD.

Du point de vue des activités à proprement parler, les domaines de concentration des PME/PMI sont les « autres » industries manufacturières et les services sanitaires et services analogues (100%), les services fournis aux ménages et aux particuliers (97,7%), les industries des textiles, de l'habillement et du cuir (91,3%) et les industries du bois et de fabrication d'ouvrages en bois (90,3%). Quant aux activités à faible concentration de PME/PMI, on peut noter la fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac et les établissements financiers.

Le registre du commerce

Tenu par le greffe du tribunal du commerce, le registre renferme les informations légales de base sur les entreprises constituées, modifiées ou liquidées. Il est décentralisé sur le territoire national, à travers les différentes circonscriptions judiciaires.

Cette source constitue la base la plus crédible pour déterminer le nombre des entreprises exerçant au Burkina ; dans la mesure où l'immatriculation au registre du commerce est le premier acte officiel posé par le promoteur qui confère la reconnaissance légale de son activité. Dans les faits cependant, l'établissement de l'attestation d'existence est une formalité préalable à l'inscription au registre du commerce, dans un souci premier d'éviter l'évasion fiscale.

Du 15 janvier 1959 au 31 décembre 1999, le nombre d'immatriculations au registre du commerce, déduction faite des radiations, s'élevait à environ 22.000 au greffe du tribunal de commerce de Ouagadougou. Avec l'institution d'un nouveau registre, suite à

l'application du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), ce sont près de 1.400 entreprises qui ont été constituées jusqu'à la fin de l'année 2000. Du côté de Bobo-Dioulasso, la même démarche a permis de dénombrer près de 11.100 entreprises.

Il n'a pas été possible de disposer des informations exhaustives sur le nombre des entreprises existantes dans le reste des circonscriptions judiciaires. Pour y remédier, la démarche palliative a consisté à utiliser un critère d'extrapolation à priori.

Sur la base des données du recensement de l'INSD, le nombre des entreprises existantes en dehors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso représente 17,4% de la population des entreprises de ces deux villes.

Ce ratio a par conséquent été appliqué au nombre des entreprises des capitales politique et économique ; ce qui donne 6000 entreprises pour le reste du pays.

Au total, le bassin des entreprises du Burkina Faso, légalement constituées et reconnues, peut être estimé à 40.500 en 2000.

Même si le registre du commerce permet de couvrir la base la plus importante des entreprises, il reste que les informations qu'il contient ne concernent pas l'exploitation, du fait que l'objet de la formalité porte sur l'identification et la reconnaissance d'une entreprise en création.

A partir de cette source, il n'est donc pas possible de déterminer la part des PME/PMI dans les 40.500 entreprises.

Cependant, en acceptant l'hypothèse que les PME/PMI représentent 81,7% de la population des entreprises (selon les données de l'INSD), leur nombre peut, en ce sens, être estimé à 33.100.

Toutefois, il y a lieu de mentionner que ce nombre peut être biaisé par l'approche déclarative du chiffre d'affaires qui amène les entreprises à minorer en général leurs ventes pour réduire leur base taxable.

La Direction Générale des Impôts

Les données sur les créations d'entreprises, tout genre confondu, telles qu'elles ressortent de la base informatique et des statistiques fiscales se présentent ainsi :

1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Cumul	Moyen
1249	1 667	1 799	2003	1952	1730	1620	1253	1238	1395	1416	17322	1575
-	33,5%	7,9%	11,3%	-2,5%	-11,4%	-6,4%	-22,7%	-1,2%	12,7%	1,5%	-	2,3%

Le détail des données indique que près de 81% des entreprises sont installées dans la région de Ouagadougou et 11% dans celle de Bobo Dioulasso.

Le CEFORE

Le CEFORE assure des prestations qui concernent le développement des entreprises. Ce lieu peut également servir de référence sur l'appréciation de la croissance des activités du secteur privé. De 1997 à 1999, les statistiques suivantes peuvent être établies :

Formalités	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004
Autorisation d'implantation d'unités industrielles	19	51	46	x	x	25	52
Agrément au code des investissements	35	36	26	25	25	23	36
Attestation d'activité	1833	1067	850	1060	1082	x	x
Carte professionnelle de commerçant	336	427	294	x	x	x	x

Source : Centre des Guichets Uniques

La variable qui explique le mieux les créations d'entreprises nouvelles est l'attestation d'activité. Il est vrai que d'anciennes sociétés se procurent ce document dans une optique de régularisation mais dans l'ensemble leur effectif pèse peu par rapport au portefeuille des entreprises nouvelles.

Même si la croissance du nombre de création est en régression sur la période (-31,1%), il mérite d'observer qu'en moyenne 1250 nouvelles entreprises ont vu le jour chaque année, à Ouagadougou.

Les autorisations d'implantation d'unités industrielles, les agréments au code des investissements et les avis sur les statuts des sociétés concernent la trame supérieure des PME/PMI et les grandes entreprises.

En effet, le bénéfice au code des investissements est obtenu sous réserve de justifier d'un niveau d'investissement variant entre 20 millions de francs CFA (régime A) à 500 millions de francs CFA (régime C ou E) pour les activités de production, de transformation ou de conservation. Par ailleurs, l'élaboration de statuts suppose que l'entreprise a une forme sociétaire par opposition à la propriété individuelle.

Tableau : Bassin d'entreprises : quelques données de référence

Sources	Composition	Nombre
Etude Diagnos	- Commerce de détail	988
	- Restauration - hôtellerie	280
	Total	2738
CGA/Maison de l'Entrepreneur	- Grandes entreprises	79
	- Petites et Moyennes entreprises	1217
	- Micros entreprises	5074
	- Entreprises informelles	30 000
	Total	36 370
Direction générale des impôts	- Redevables personnes morales	2 278
	- Redevables personnes physiques	10 009
	Total	12 287
	Personnes morales	Personnes physiques
▪ Régime fiscal normal	1420	179
▪ Régime fiscal simplifié	-	798
▪ Non assujettis	689	9 004

CHAPITRE 5
IDEES DE PROJETS ET OPPORTUNITES D'AFFAIRES

I. LES SECTEURS PORTEURS IDENTIFIES

Les idées de projets identifiées dans le cadre des secteurs porteurs s'appuient d'une part sur le potentiel délecté dans le secteur, l'état et les tendances de la consommation des produits dans la filière, le niveau de maturité des techniques et technologies dans le secteur, la rentabilité des opérations conduites en entreprises, leur apport à l'économie nationale.

Environ quinze (15) secteurs d'activités et des idées de projets y relatives ont été identifiés. Les secteurs porteurs sont récapitulés de la façon suivante :

- le secteur de l'agriculture : l'agriculture vivrière (fruits et légumes, céréales et tubercules, épices) et l'agriculture de rente (plantes oléagineuses, coton, autres cultures de rente) ;
- le secteur de l'élevage (élevage, viandes et produits de la pêche, cuirs et peaux, lait etc.)
- le secteur de la pêche, pisciculture, aquaculture ;
- la filature du coton et le tissage ;
- la transformation des sous produits de coton (huile et tourteaux) ;
- la transformation des céréales (riz, maïs et sorgho) ;
- la transformation des fruits et légumes (jus, confiture, concentrés de tomate, boissons alcoolisées ;
- le conditionnement et la commercialisation des fruits et légumes ;
- la commercialisation du maïs et du niébé
- la transformation des oléagineux (huile, beurre, crème et tourteaux) ;
- la transformation des sous produits de l'élevage (viande, lait, œufs, cuirs et peaux) ;
- la fabrication d'outils de production (agricole et industriel) ;
- l'hôtellerie et la restauration ;
- l'artisanat ;
- l'intermédiation financière ;
- secteur des services.

II. INDICATEURS DE RENTABILITE D'UN ECHANTILLON DE FILIERES

2.1. Les études sur la filière banane

Les études sur la filière banane ont montré une chaîne des valeurs selon le tableau suivant :

Tableau : Chaîne des valeurs dans la filière banane

	Producteur	Murisseur	Détaillante
Coût de revient par Kg en F CFA	60	135	220
Prix de vente unitaire en Fcfa	110	175	250
Marge nette en FCFA	50	40	30
% par rapport prix de vente	45%	30%	12%

Etude PAF, 2005

Ce tableau montre bien qu'au niveau des trois maillons, il existe des marges bénéficiaires substantielles. Que la répartition des gains est déséquilibrée entre les différents maillons avec une rémunération plus importante pour les producteurs. Cette répartition pourrait se rééquilibrer si au niveau de chaque maillon des efforts étaient déployés pour maîtriser certaines charges de production. En effet, l'analyse des structures de coûts montre que des possibilités de réduction des coûts de revient existent au niveau du maillon de la production pour peu que les acteurs maîtrisent et appliquent les itinéraires techniques. Ce qui constituera un des facteurs importants pour maîtriser les charges dans les autres maillons et faciliter ainsi des concertations inter maillon pour instaurer une équité au niveau des gains.

Ainsi, tout opérateur disposant d'un projet dont le but s'inscrit dans le Plan Stratégique de la Table Filière Banane et qui porte sur l'augmentation de la production ou l'augmentation de la productivité est éligible aux programmes d'appuis du PAF.

Au niveau de la filière lait, les études ont aussi mis en relief, les performances d'une filière laitière moderne périurbaine au niveau des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso selon les tableaux suivants :

2.2. Les études sur la Filière lait autour de Ouagadougou

Tableau : Coût de revient du lait dans les trois types d'élevage

	Elevage semi moderne	Elevage traditionnel amélioré	Elevage traditionnel
Coût de revient d'un litre de lait (en FCFA)	220	244	279

Source : Etude PAF 2005

Ces différentes structures de coût, indiquent que les prix de revient diminuent lorsque l'éleveur se met dans une option de modernisation. Cela s'explique essentiellement par les économies d'échelle réalisées à travers une meilleure valorisation des intrants utilisés se traduisant par une forte production de lait par des animaux ayant un fort potentiel de production.

Autrement dit, il est aisé d'affirmer à la lumière de ces principaux constats, que l'option de modernisation facilite la maîtrise des coûts de production et l'obtention d'un coût de production relativement faible.

De ces coûts de production, on a pu établir la chaîne des valeurs selon les trois tableaux ci-dessous :

1^{er} cas de figure : Chaîne de valeur avec élevage semi moderne

	Producteur	Transformateur en lait pasteurisé	Transformateur en yaourt
Coût de revient par litre produit en CFA	220	440	700
Prix de vente unitaire en Fcfa	350	500	1000
Marge en Fcfa avant amortissement	130	60	300
% par rapport prix de vente	37%	12%	30%

2^{ème} cas de figure: Chaîne de valeur avec élevage traditionnel amélioré

	Producteur	Transformateur en lait pasteurisé	Transformateur en yaourt
Coût de revient par litre produit en F cfa	244	440	700
Prix de vente unitaire en Fcfa	350	500	1000
Marge en Fcfa avant amortissement	106	60	300
% par rapport prix de vente	30%	12%	30%

3^{ème} cas de figure: Chaîne de valeur avec élevage traditionnel

	Producteur	Transformateur en lait pasteurisé	Transformateur en yaourt
Coût de revient par litre produit en F cfa	279	440	700
Prix de vente unitaire en Fcfa	350	500	1000
Marge en Fcfa avant amortissement	71	60	300
% par rapport prix de vente	20%	12%	30%

L'observation de ces tableaux permet de faire les constats suivants:

- au niveau de tous les maillons, une marge de plus de 10% est réalisée. Ce qui peut être considéré comme une bonne performance
- lorsque la production est semi moderne, le niveau de gain est plus important qu'au niveau du maillon de la transformation. A contrario, il diminue lorsque le mode d'élevage tend à être de type traditionnel.
- La transformation en lait pasteurisé est le maillon qui réalise le plus faible gain tandis que la transformation en yaourt égale pratiquement la production de lait frais en matière de gain. On remarque d'ailleurs qu'il est plus important que celui du producteur dans le cas de l'élevage traditionnel
- La transformation en lait pasteurisé n'est pas aussi rémunérée que dans le cas du yaourt

De ces principaux constats on peut dire que la répartition des gains entre le maillon de la production et celui de la transformation en yaourt est pratiquement équilibrée.

Ces niveaux de gain peuvent être améliorés si on agit essentiellement au niveau de l'activité de production pour diminuer les charges d'alimentation.

En effet, en observant la structure de coût de production du lait, on se rend compte que l'alimentation représente la plus grosse part et qu'elle est plus importante chez les éleveurs ayant des systèmes de production plus ou moins améliorés.

En adoptant les techniques de rationnement au niveau de l'alimentation, on peut réduire le coût de revient et par conséquent le prix de vente. Ce qui pourrait éventuellement avoir un effet sur les prix des produits transformés tels que le yaourt et le lait pasteurisé tout en gardant le même niveau de gain et faciliter les concertations pour une équité de gain au sein de la filière.

Le même constat peut être fait pour la filière lait autour de Bobo-Dioulasso.

Au niveau de la filière karité, des calculs économique financiers ont montré la relative performance de la transformation des amandes en beurre de karité ainsi qu'il suit :

2.3. Etudes sur la filière karité

Les éléments de calcul du prix de revient du kg de beurre de karité rendu à Marseille sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Calcul du coût de revient du beurre de karité

	Pour 100 kg (FCFA)	Pour 1Kg (FCFA)	% coût revient
Prix d'achat amandes	8000	80	
Transport lieu production	2500	25	
Total Prix revient amandes	10500	105	21
Mouture	2000	20	
Bois	2000	20	
Eau	600	6	
Main-d'œuvre	2000	20	
Savon	175	1,75	
Amortissement+Administration	500	5	
Total partiel coût de revient	7275	72,75	14
Achat + Transformation	17775	177,75	35
Rendement = 35 %			
Coût de revient kg beurre	508		
Prix d'achat aux femmes	700		

Source : étude PAF 2002

La transformation des amandes en beurre de karité peut être rentable. Les marges sont reliées au prix d'achat des amandes comme l'indique le tableau suivant :

Influence prix du kg amandes sur le kilo de beurre			
Prix de 100 kg amandes	Prix de revient du kg beurre	Marge pour prix d'achat de 700 FCFA	% marge
15 000	708	-8	-1,1
12 500	636	64	10,1
10 000	565	135	23,9
9 000	536	164	30,6
8 000	508	192	37,8

La femme qui veut transformer des amandes en beurre doit savoir acheter ses amandes au moment où les prix sont les plus bas pour maximiser ses profits.

Leçons apprises

Les trois filières banane, lait et karité ont révélé de bonnes performances économiques et financières. Toutefois, ces marges sont faibles et l'équilibre financier fragile.

Les études filières et les rencontres avec les opérateurs ont mis en relief les contraintes à lever pour consolider durablement ces performances. C'est pour y parvenir, que le PAF s'est attaché, avec une approche filière et une dynamique concertation à intervenir auprès des opérateurs : selon une déclinaison de ses quatre objectifs ainsi qu'il suit :

Le développement des filières, c'est-à-dire leur fonctionnement efficace et rentable suppose :

- des entrepreneurs investis dans leurs activités
- qui se regroupent pour raffermir leurs liens d'affaires, s'unissent à l'occasion ou de façon structurelle pour partager expérience et services selon le principe « l'union fait la force » ;
- qui travaillent en puisant des informations stratégiques dans l'environnement ;
- et qui enfin, peuvent accéder à des mécanismes de financements existants dans des conditions compatibles avec leur potentiel de développement.

Les besoins caractéristiques des entreprises des filières en terme d'appui et d'encadrement ont été ciblés en prenant en compte les contraintes ci-après énumérées par filière:

⇒ **Filière karité,**

1. Le faible niveau de technicité dans la production et la transformation (technologie manuelle et artisanale);
2. Le manque de fonds de roulement ;
3. L'absence de marchés porteurs et durables

⇒ **Filière banane,**

4. La vétusté de l'équipement utilisé dans la production ;
5. Le non respect et le peu d'appropriation des itinéraires techniques (ex. techniques de cueillette inappropriées, non conformité des produits chimiques utilisés pour le mûrissement de la banane)
6. Le manque d'équipement et de matériel adaptés au conditionnement entraînant beaucoup de pertes post-récoltes;

⇒ **Filière bétail/viande,**

7. Peu de connaissances des besoins du marché en terme de qualité ;
8. Non-respect des itinéraires techniques d'embouche lié en grande partie aux difficultés d'approvisionnement en intrants ;
9. Le nombre important d'intermédiaires dans le circuit de distribution qui réduit les marges bénéficiaires des producteurs ;
10. Le manque de ressources financières pour acquérir les intrants et accomplir les opérations d'exportation ;
11. Les nombreuses tracasseries administratives et policières lors des opérations d'exportations.

⇒ Filière lait

12. Problèmes de la qualité du lait dus en partie au manque de sensibilisation sur la qualité, à la méconnaissance des techniques d'amélioration de la qualité et son contrôle, au manque de moyens financiers pour acquérir les équipements et finalement à l'absence de liaison avec des fournisseurs de matériels et d'équipements.
13. Le déficit d'approvisionnement régulier des laiteries ;
14. La faible productivité des vaches laitières locales ;
15. La faible capacité de gestion

Enfin, d'une manière générale, les opérateurs des filières d'interventions du PAF ont des faibles capacités financières qui handicapent le développement de leurs entreprises.

De plus, la plupart des ces entreprises n'ont pas d'états financiers valables, rendant peu fiables les informations sur leur entreprises et entravant leur accès aux sources de financement classiques.

L'on peut relever également le faible niveau de capacité de gestion d'entreprise des opérateurs de ces différentes filières ainsi que le faible niveau de la qualité de la production et l'absence de projet de développement planifié de l'entreprise.

Les appuis sollicités sont généralement des demandes de financement de fonds de roulement, de renouvellement d'équipement, de renforcement de capacité de production et d'appui à la commercialisation.

III. IDEES DE PROJETS ET DES OPPORTUNITES D'AFFAIRES

3.1. Le secteur de l'agriculture

L'agriculture vivrière (Fruits et légumes, céréales et tubercules, épices, oléagineux...);

L'état des ressources disponibles en culture vivrière a un intérêt économique potentiel. En effet, il existe d'importants stocks de plantations de légumes et réserves fruitières couvrant diverses variétés : agrumes, mangues, bananes, ananas, tomates, haricot vert, oignons.

La culture du riz connaît un essor certain avec la disponibilité de terres aménagées et irriguées (plaines de Bagré, de la Kompienga, du Sourou, de la vallée du Kou, de Banzon etc...).

La culture du maïs est également en pleine expansion avec les cultures de contre saison. Certaines régions telles que l'Ouest et le Sud Ouest (Léo et Pô) se prêtent bien à la culture des tubercules et la recherche agronomique aidant, les rendements des cultures de tubercules sont en croissance.

▪ Domaines porteurs d'idées de projets

N/N	Secteur d'activités	Production
01	L'agriculture vivrière (fruits et légumes, céréales et tubercules, épices, oléagineux...);	1) Projets de culture du maïs 2) Projets de culture de petit mil 3) Projets de culture du riz 4) Projets de culture de sorgho ; 5) Projets de culture du niébé ; 6) Projets de culture du fonio ; 7) Projet de culture des tubercules ; 8) Projets de culture de fruits ; 9) Projets de culture de légumes et des épices

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N°	Titre
01	Fabrique de grumeaux de petit mil pour bouillie
02	Fabrique d'aliments pour bébé à partir de céréales locales (petit mil, maïs,....)
03	Fabrique de couscous à partir de céréales locales (petit mil, maïs sorgho)
04	Fabrique de bière à partir des céréales locales (sorgho rouge, riz)
05	Fabrique de divers produits alimentaires à base de céréales locales (corn flakes, bouillies et autres...)
06	Fabrication à farines enfantines à partir de céréales locales
07	Fabrication de mil germé pour malterie à base de sorgho rouge
08	Transformation de farine de néré en soubala
09	Fabrication de dèguê à partir de céréales locales (petit mil et sorgho rouge)
10	Fabrication de semoule de céréales locales (maïs, mil sorgho) et de son
11	Amidonnerie
12	Fabrication industrielle de farines de céréales locales (sorgho, de maïs, petit mil) et leur conditionnement en sacs de 1,2,3,4,5,10,15,20,25,30..50 kg
13	Pâtisseries à base de farines de céréales locales
14	Boulangerie à l'aide de farines composées (farines locales et farine de blé)
15	Fabriques d'aliments pour bétail à base de céréales locales et de feuilles et de tiges de mil et d'herbes
16	Production de Pâtes alimentaires à base de céréales locales
17	Unité de dépelliculation de céréales locales
18	Construction de silos de stockage de céréales locales
19	Biscuiterie à base de céréales locales (petit mil, maïs, sorgho et d'autres ingrédients ...)
20	Complexe agro-industriel de production et transformation de maïs

▪ Commentaires

- La promotion de la culture du niébé peut constituer des opportunités d'affaire dans la sous région où la consommation est fort appréciable. Ce produit peut faire l'objet d'échanges commerciaux avec les pays de la CEDEAO.

- Le stockage et la conservation des légumes surtout la tomate et le gombo peuvent constituer une source commerciale importante avec le Ghana, les pays européens et asiatiques.

- Le gombo frais commence à rentrer dans les habitudes de consommation en Europe et en Asie grâce au brassage des cultures ;

- La culture du haricot vert de qualité est aussi une opportunité d'affaire vu que cette filière a déjà conquis une certaine réputation internationale.

L'agriculture de rente (Plantes oléagineuses, coton, autres cultures de rente) ;

▪ Domaines porteurs d'idées de projets

N/N	Secteur d'activité	Production
02	L'agriculture de rente (plantes oléagineuses, coton, autres cultures de rente) ;	1) Culture de plantes oléagineuses ; 2) Culture de coton ; 3) Culture de sésames (sésame biologique et conventionnel) 4) Culture d'arachides ; 5) Culture de l'anacarde ; 6) Collecte des noix et amandes de karité ; 7) Activités annexes à l'agriculture ; 8) Culture de plantes médicinales ; 9) Culture du pourghère ; 10) Culture du niébé ; 11) Culture des tubercules 12) Culture de la gomme arabique

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N :/N	TITRES
01	Unité de nettoyage et de conditionnement du sésame
02	Unité de décorticage des arachides
03	Unité de traitement des amandes de karité
04	Création et encadrement de pépinières de plantes médicinales
05	Promotion de la culture du pourghère
06	Collecte et traitement de l'anacarde
07	Unité de collecte, de conditionnement de la gomme arabique

▪ Commentaires

- Le sésame, l'anacarde, les amandes de karité et les graines de coton constituent des opportunités d'affaire pour le Burkina d'une part parce que ces produits sont demandés sur le marché international et d'autre part parce que le Burkina Faso dispose de potentialités dans ces sous filières oléagineuses .

- Le coton burkinabé cité parmi les meilleurs du monde est apprécié sur le marché international.

- Le niébé tout en étant une culture vivrière commence à faire l'objet d'importantes transactions entre les pays de la sous-région et pourrait constituer une opportunité d'affaires.
- la gomme arabique est très prisé au niveau internationale et intervient dans la composition de plusieurs produits alimentaires et non alimentaires (chewing gomme, biscuits etc...). Sa commercialisation pourrait générer d'importants revenus au Burkina Faso qui dispose de potentialité en la matière.

3.2. Le secteur l'élevage

▪ Domaines porteurs d'idées de Projets

N/N	Secteur d'activité	Production
03	L'ELEVAGE	1-Elevage de volailles 2-Embouche; 3-Elevage de bovins 4-Elevage de d'ovins et de caprins 5-Elevage de d'asins, de camelins et d'équins ; 6-Elevage de porcins 7-Elevage d'autres animaux ; 8-Activités annexes à l'élevage ; 9-Elevage d'animaux sauvages ; 10- Elevage d'oiseaux sauvages ; 11-Construction et gestion de parcs zoologiques ; 12-Construction de fermes modernes pour élevage de bovins

▪ Sélection d'opportunité d'affaires

N/N	Titre
01	Embouche de bovins
02	Elevage de poules de race,
03	Elevage de poules locales
04	Elevage d'autruches
05	Elevage de chevaux
06	Production d'aliments de bétail
07	Production d'aliments pour volailles
08	Création de parcs zoologiques
09	Construction de fermes modernes d'élevage de bovins, de ovins, de caprins, de porcins...

▪ Commentaires

- Les opportunités d'affaires dans le domaine des ressources animales dépendent en partie de notre capacité à respecter les normes internationales de qualité à la production des animaux et à la transformation. Le Burkina dispose d'un potentiel fort appréciable en élevage et son cheptel (bovins, ovins, caprins, porcins, asins, équins ...) est assez varié et très riche et peut au niveau international et dans la sous région constituer des opportunités d'affaire. Déjà un grand nombre de bétail vivant est exporté chaque année vers le Nigeria et le Ghana. Sous réserve du respect des normes européennes de qualité (exigence de traçabilité) à la

production et à la transformation peut faciliter la conquête des marchés Européens surtout qu'il s'agit d'une production biologique.

- La transformation des ressources animales pour l'exportation créera une grande valeur ajoutée pour notre économie. Un abattoir sous régional conforme aux normes internationales de qualité pourrait être créé au Burkina Faso par un regroupement d'opérateurs économiques de la sous région.
- La création de fermes bien structurées pour l'élevage selon les normes de qualité de toute sorte d'animaux sélectionnés serait une opportunité d'affaires dans le cadre de l'industrie de la viande. Ces fermes à caractère sous régional pourraient être créées par des opérateurs burkinabé et de la sous région CEDEAO ou UEMOA

La transformation des sous produits de l'élevage (Viande, lait, œufs, cuirs et peaux)

▪ **Domaine porteurs d'idées de projets**

N/N	Secteur d'activité	Transformation
06	Le secteur de la transformation des sous produits de l'élevage (viande, lait, œufs, cuirs et peaux)	1) Unités laitières / Fromageries 2) Abattage / Equarrissage 3) Tanneries 4) Unités de fabrique de glace et de conservation des produits carnés s etc.. 5) Traitement et conservation de la viande ; 6) Charcuteries ; 7) Plats cuisinés ; 8) Salaisons ; 9) Production de Cuirs et peaux ; 10) Petits abattoirs ; 11) Unités d'abattage frigorifiques de volailles ; 12) Fabrication du lait en poudre ; 13) Transformation et conservation de la viande ; 14) Pharmacopée animale 15) Production de la mayonnaise 17) Production de volailles congelées pour exportation dans la sous région 18) Fabrication du wet and blue ;

▪ **Sélection d'opportunités d'affaires**

N/N	Titres
01	Unité de production de lait frais de vache
02	Unité de production de beurre
03	Unité de fabrication du lait en poudre
04	Unité de production de Fromageries
05	Unité de Fabrication de crèmes glacées
06	Création de Petits abattoirs
07	Unité de transformation de la viande en bouillon ;
08	Unité de transformation de la viande en Corn bœuf

09	Unité de Production de volailles congelées pour exportation dans la sous région
10	Boucanage de la viande
11	Charcuteries ;
12	Entreprise de fabrication de Plats cuisinés
13	Unité de Tannage de peaux
14	Unité de Production de Cuirs
15	Unité de Fabrication d'articles de voyage en cuir
16	Unité de Fabrication d'habits en cuir
17	Unité de Fabrication de chaussures
18	Unité ou Centre de Fabrication d'objets d'art en cuir,s
19	Centre de Fabrication d'objets d'art en cornes
20	Fabrication industrielle des sacs à mains, sacoches en cuir
21	Unité de fabrication du wet and blue
22	Fabrication de boutons à partir des cornes et des sabots
23	Production d'engrais organiques à partir des déchets animaux

▪ Commentaires

- L'un des avantages du Burkina est que la production des animaux et des volailles se fait largement de façon biologique contrairement à certains pays qui utilisent des oestrogènes et autres produits chimiques et additifs pour l'alimentation des animaux.
- L'abattoir frigorifique de volaille en vue d'une production pour exporter dans la sous région est une opportunité d'affaire pouvant intéresser les pays côtiers comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Niger...
- La construction d'un abattoir frigorifique régional pour l'abattage et l'exportation de la viande est une opportunité d'affaire pouvant intéresser les hommes d'affaires de la sous région.
- Dans le même sens la transformation et conservation de la viande, la fabrication de corn beef semblent être une opportunité d'affaire.
- La fabrication de cuir à partir des peaux est une opportunité d'affaire car jusque là le Burkina ne fabrique que le Wet and Blue qui est une sorte de peau tannée.
- La fabrication des boutons et autre objets à partir des cornes et des sabots sont également des opportunités d'affaires.

3.3. Produits de la pêche

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N/N	Secteur d'activités	Transformation
07	Produits de la pêche	1) Unités de fabrique de glace 2) Unités de conditionnement / emballage des produits de pêche ; 3) Unité de Fabriques de poissons surgelés 4) Unité de conservation de poissons 5) Unité de Charcuteries de poissons 6) Unité de Salage et de fumage de poissons

3.4. La filature du coton et le tissage

▪ Domaines porteurs d'idées de projets

N/N	Secteur d'activité	Transformation
05	La filature du coton et le tissage	1) Tissu de coton grey/blanchi/couvertures, draps maison, serviettes, etc 2) Bonneterie 3) Confection d'uniformes professionnels 4) Production de papier mouchoirs, les serviettes de table, de papier hygiénique et d'essuie mains 5) Ateliers de couture 6) Blanchiment et teinture de fils destinés au tissage artisanal 7) Fabrication de produits médicaux à base de coton 8) Projet promotion de modes des prêts à porter en Faso dan fani 9) Confection de sous vêtements 10) Confection de survêtements 11) Egrenage de coton ;

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N/N	Titres
01	Unité de fabrication de Fil de coton ;
02	Unité de confection de Prêt-à-porter en coton ;
03	Complexe industriel textile ;
04	Unité de confection de sous vêtements et survêtements : slips, corsages, tricots, tenues de sport, chemises, tee-shirts, bonnets, chaussettes etc
05	Unité de confection de coton hydrophile, bandes, compresses etc
06	Unité de confection d'uniformes professionnels (tenues militaires, tenues de travail, tenues de cérémonie, tenue de ville) ;
07	Unité de blanchissement et teinture des fils destiné au tissage artisanal ;
08	Fabrique d'emballage en fibre de coton (sacs, cordages etc.)
09	Fabrication de matelas avec le linter
10	Unité de fabrication de bandes de cotonnade en Faso dan fani
10	Unité industrielle de couture de prêt à porter en Faso Dan Fani
11	Unité de Fabrication de tissus de coton Grey blanchi, couverture drap de lit, serviettes, serpillières ;
12	Unités d'égrenage du coton

▪ Commentaires

Le Burkina est un gros producteur de coton, le développement de la transformation locale de ce coton semble être une nécessité pour d'une part accompagner cette production mais d'autre part absorber les quantités invendues. Par conséquent toute initiative de nature à valoriser ce coton est une opportunité d'affaire sur le plan local et international.

La confection d'habits dits Faso Dan Fani par des couturiers stylistes nous semble être une opportunité d'affaires pouvant intéresser certains pays européens et africains. La confection des sous vêtements et des survêtements à base de coton à des prix compétitifs par rapport aux habits importés d'Asie est également une opportunité d'affaires.

3.5. Le secteur de transformation des sous produits de coton

(Huile et tourteaux)

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N/N	Secteur d'activités	Transformation
08	Transformation des sous produits de coton	1) Unités de production d'huile de coton raffinée ; 2) Unités de production de tourteaux de coton ; 3) Unité de production de biocarburant à base d'huile brute de coton ; 4) Unités de production de savon de ménage à base d'huile de coton

3.6. Le secteur de la transformation des oléagineux (Huile, beurre, crèmes, savons et tourteaux)

▪ Domaines porteurs d'idées de projets

N/N	Secteur d'activité	Transformation
09	Transformation des oléagineux (huile, beurre crème, savons et tourteaux)	1) Unité de production de biocarburant à partir de la pourghère (huile de pourghère) ; 2) Production de savons de ménage à base de beurre de karité ; 3) Production de beurre de karité raffiné ; 4) Production de savons de toilette à base de beurre de karité 5) Production d'huile d'arachide raffinée 6) Production d'huile de sésame biologique 7) Production de sésame conventionnelle 8) Production de beurre de karité biologique ; 10) Production de beurre de karité conventionnel ; 12) Production de sous produits du beurre de karité ; 14) Production de glycérine à partir des corps gras 15) Unité de transformation de l'anacarde ;

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N/N	TITRES
01	Unités de production d'huiles raffinées
02	Unité de production de biocarburant à partir de l'huile brute de coton
03	Unité de production de savon à base d'huile de coton
04	Production de savons ménage à base de beurre de karité
05	Production de beurre de karité raffiné
06	Production de savons de toilette à base de beurre de karité
07	Projet de production de sésame biologique
08	Projet de Production d'acide gras à partir de beurre de karité
09	Projet de Production de stéarines et d'oléine à partir de beurre de karité

10	Unité de traitement de noix de cajou
11	Unité de traitement d'amandes de cajou
12	Unité de fabrication de baume de cajou (CNSL)
13	Unité de production et de friture d'amandes de cajou
14	Unité de nettoyage et de conditionnement du sésame
15	Unité de production de margarine ;
16	Unité de préparation de lubrifiants naturels ;
17	Unité d'extraction d'huile essentielle ;
18	Unité de production de crème pour main et visage
19	Unité de production d'arachides grillées et /ou salées ;
20	Production d'huile d'arachide raffinée
21	Production de sésame conventionnelle
22	Production d'huile de sésame

▪ Commentaires

La fabrication de baume de cajou (CNSL), la production de sésame conventionnelle et biologique, la production d'huile de sésame biologique, la production de beurre de karité biologique (raffiné ou non) et du beurre de karité conventionnel (raffiné ou non), la production de biocarburant à partir de la pourghère et de graines de coton ...sont tous des activités pouvant créer des opportunités d'affaires pour le Burkina Faso.

3.7. Le secteur de la transformation des céréales (Riz, maïs et sorgho) ;

▪ Domaines porteurs d'idées de projets

N/N	Secteur d'activités	Transformation
10	Transformation des céréales	01) Transformation des céréales locales (Malterie (riz, maïs, blé etc...) 02)-Aliments pour bébés 03) Biscuiterie 04)-Centre de collecte et de conservation de céréales 05)-Unités de décorticage 06)-Meuneries / Semouleries 07) Fabriques d'aliments pour animaux 08)- Pâtisseries 09)- Boulangeries 10)- Fabrication de pâtes alimentaires 11) Fabrique de produits céréaliers (corn Flakes, bouillies et autres) 12)- Fabrique d'aliments pour animaux et pour volailles 13) Fabrication de grumeaux de petit mil pour bouillie ;

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N/N	Titre
01	Complexe agro-industriel de production et transformation du maïs
02	Malterie du riz,,
03	Malterie du maïs ;
04	Malterie à partir du sorgho rouge
05	Construction de Centre de collecte de céréales
06	Unité de fabrication d'aliments pour bébés
07	Unité de fabrication de biscuits
08	Unités de production de pâtes et couscous
09	Unité de fabrication industrielle et de conditionnement de farines de sorgho, de maïs, de petit mil
10	Fabrication à farines infantiles à partir de céréales locales
11	Transformation de farines de nérés en soubala
12	Fabrication de dèguè à partir de céréales locales (petit mil)
13	Fabrique de couscous à partir de céréales locales (petit mil, maïs sorgho etc)
14	Fabrication de semoule (maïs, mil, sorgho)
15	Fabrication de bière à partir des céréales locale (sorgho rouge, riz, maïs etc)

▪ Commentaires

- La fabrication industrielle de farine de sorgho, de maïs, de petit mil,
- La fabrication de semoule à partir de céréales locales (maïs, mil, sorgho), la fabrication de jus de toïdo, de la bière à partir des céréales locales (sorgho rouge, riz, maïs etc) ,la transformation de farines de nérés en soubala, l'amidonnerie sont des opportunités d'affaires locales.

3.8. Produits tubercules

▪ Domaines porteurs d'idées de projets

N/N	Secteur d'activités	Transformation
11	Produits tubercules	1) Amidonneries 2) Fabrication de produits alimentaires à bases de tubercules 3) Fabrication de produits à bases de tubercules 4) Alimentation animale en vert (cossettes, rondelles, bouchons et farine) 5) Productions farineuses de tubercules (gari, atiéké)

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N/N	TITRES
01	Unité de fabrication de dextrines, colles, glucoses
02	Unité de production de Tapioca
03	Unité de fabrication de farine de manioc (foufou, gari), semoule
04	Unité de fabrication de biscuits, gâteaux, beignets à base de farines de tubercules
05	Unité de production de pâtes alimentaires à base de tubercules
06	Unité de fabrication de Chips
07	Unité de fabrication de gomme pour apprêts (textiles) ;

▪ Les opportunités d'affaires

Les opportunités d'affaires dans ce secteur sont limitées à une production de substitution aux importations de ces produits.

3.9. Transformation des fruits et légumes

(Jus, confiture, concentrés de tomate, boissons alcoolisées)

Pour ce type de projets, où les productions sont hautement périssables, il est indispensable de prévoir des infrastructures et les moyens techniques de conservation.

▪ Domaines porteurs d'idées de projets

N/N	Secteur d'activité	Transformation
12	Transformation des fruits et légumes (jus, confiture, concentrés de tomate, boissons alcoolisées)	1) Production de boissons non alcoolisées à base de fruits 2) Unités de jus et boissons alcoolisées 3) Nectars 4) Production de jus de fruit exotiques 6) Séchage de fruits et légumes (mangues, papayes, tomates et hibiscus) 7) Produits lyophilisés 8) Unité de fabrication de condiments 9) Unité de transformation artisanale de fruits et légumes ; 10) Transformation de la mangue 11) Transformateur artisanale de fruits et légumes (séchage de fruits et légume, fabrication de jus et confitures de fruits, transformation de tomate, pelage de fruits et etc...)

▪ Sélection d'opportunité d'affaires

N/N	TITRE
01	Fabriques de concentrés de fruits
02	Unité de marmelades
03	Production d'extraits de fruit (mangues séchées, extraits secs d'agrumes divers)
04	Unité de production de jus de fruits
05	Unité de production de sirop d'orgeat
06	Unité de production d'aliments diététiques de concentrés de fruits tropicaux
07	Unité de production de pulpes de purée de fruits,
08	Production de vinaigre à base de fruits
09	Production de miel et produit dérivé
10	Unité de production de fruits et légumes secs
11	Unité de Fabrication de confiture de fruits
12	Unité de déshydratation de légumes
13	Unité de déshydratation de fruits
14	Unité de fabrication de condiments, assaisonnement et produits divers c...
15	Fours séchoirs de fruits et légumes
16	Fabrication de jus de toïdo
17	Fabrication de jus de fruit à base de mangue, d'orange, d'ananas
18	Unité de séchage de fruits et légumes (mangues, papaye, tomate, hibiscus)

▪ Commentaires

Le triage, nettoyage et calibrage des fruits et légumes en vue de l'exportation, la fabrique de concentrés de fruits, la déshydratation des légumes et des fruits, la fabrication de confitures de fruits exotiques, la fabrique de concentrés de fruits de marmelades ainsi que la fabrication des condiments ...sont des activités pouvant aboutir à des opportunités d'affaires.

3.10. Conditionnement et commercialisation des fruits et légumes

▪ Domaines porteurs d'idées de projets

N/N	Secteur d'activité	Transformation	Commercialisation
13	Conditionnement et commercialisation des fruits et légumes	1-Hangars de stockages et de conservation des fruits et légumes 2-Ateliers de réception, de triage, de nettoyage et de calibrage et conditionnement des fruits et légumes; 3-Chambres froides pour fruits et légumes 4-Unités de conditionnement de produits maraîchers 5-Unités de conditionnement des fruits	1-Entreprises de commercialisation des fruits et légumes 2-Entreprises d'exportation des fruits et légumes

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N/N	TITRES
01	Unité de stockage et de conditionnement des produits maraîchers
02	Unité de conditionnement et de stockage des fruits (Terminales fruitiers)
03	Entreprises de commercialisation des fruits et légumes
04	Entreprises d'exportation des fruits et légumes

▪ Commentaires

La production de jus, de sirops, de boissons de toute nature à partir des fruits tropicaux peut constituer des opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques à l'exportation.

3.11. Le secteur de la commercialisation du maïs et du niébé

N/N	Secteur d'activité	Commercialisation
01	Commercialisation du maïs et du niébé	1) Projets de commercialisation du maïs 2) Projets de commercialisation du niébé

3.12. Le secteur de la fabrication d'outils de production (agricole et industriel) ;

▪ Domaines porteurs d'idées de projets

N/N	Secteur d'activités	Transformation
	fabrication d'outils de production (agricole et industriel) ;	1-Fabrication d'équipements agricoles ; 2-Fabrication de séchoirs de fruits et légumes et divers produits agricoles 3-Fabrication d'équipements de production d'huile ; 4-Petites unités pour extraction de l'or 5- Unité de production de boîtes métalliques

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N/N	TITRE
01	Mini Fonderie
02	Unité de fabrication d'outils agricoles
03	Unité de fabrication d'accessoires pour cyclomoteurs et bicyclettes
04	Unité de fabrication de fils barbelés et clôtures
05	Unité de production de pointes et fils de fer
06	Unité de production d'emballages métalliques divers et de boites en fer blanc
07	Unité de fabrication de presses à huile
087	Unités de fabrication de petits équipements pour extraction du beurre de karité
09	Unité de Production de meubles métalliques
10	Unité de fabrication de petites machines pour exploitation de l'or
11	Unité de production de profilés à chaud
12	Unité de construction mécanique et métallique
13	Unité de fabrication de matériels agricoles (charrues, houes, charrettes ,essieux etc.

▪ Commentaires

Les opportunités d'affaires peuvent être la fabrication d'accessoires pour mobylettes, le montage de ventilateurs électriques et de récepteurs de postes radio ,la fabrication de boîtes en fer blanc, de meubles métalliques pour les hôpitaux, d'outils agricoles ,la fabrication d'équipements adaptés d'extraction du beurre de karité et d'extraction d'or etc...

3.13. Secteurs d'activités d'hébergement et de restauration

▪ Domaines porteurs d'idées de projets

N/N	Secteur d'activité	Production	Transformation	Prestation de services
14	Hébergement et	1-Construction d'hôtels, d'auberges, de pensions		1) Formation en hôtellerie ; 2) Formation en tourisme ;

N/N	Secteur d'activité	Production	Transformation	Prestation de services
	restauration	2- Construction de sites touristiques, 3- Construction de restaurants ;		3) Formation en restauration ;

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N/N	Titres
01	Entreprise de construction d'infrastructures hôtelières
02	Entreprises spécialisées dans la construction de sites touristiques
03	Centre de Formation en hôtellerie
04	Centre de formation en tourisme
05	Centre de formation en restauration
06	Services traiteurs
07	Centre de formation d'hôtesse en tourisme
08	Centre de formation en langues étrangères

3.14. Le secteur des compétences non exploitées

▪ Projets privés identifiés

N/N	Secteur d'activités	Production	Domaines de prestation de services
16	Compétences non exploitées		1 L'aéronautique ; 2 La conception mécanique, chimique 3 Autres activités techniques et scientifiques

▪ Sélection d'opportunités d'affaires

N/N	Titres
01	Création d'un pool d'experts en aéronautique chargé de la conception de projets en aéronautique
02	Création d'un pool d'experts en mécanique et chimie chargé de la conception de projets dans leur spécialité
03	Création d'un pool d'experts techniques et scientifiques chargé de la conception de projets dans leur spécialité

IV. L'EXEMPLE APPLIQUE DE LA FILIERE RIZ

Le secteur est analysé en filière : céréales (mil, sorgho, maïs), riz, niébé, tubercules, fruits et légumes, oléagineux.

4.1. Généralités sur la filière riz

- Définition de la filière : Ensemble des agents et activités économiques au Burkina Faso, se rapportant au riz, de la production primaire à la consommation.
- Particularités : C'est une filière agroalimentaire car la destination finale est l'alimentation humaine. La filière est rectiligne, avec un seul produit final et peu de sous produits.

4.2. Place dans l'économie nationale

La consommation domestique a été en 2003 de 243.000 T soit 9% de la consommation de céréales. La production domestique en 2003 a été de 55.000 T soit 2% de la production céréalière nationale. La Valeur Ajoutée (VA) (primaire) de la filière a été de 23,156 milliards soit 0,9% du PIB national.

On précise que :

- La VA (primaire) de la sous filière du riz local a été en 2003 de 8 milliards CFA soit 0,3% du PIB national ou encore 1,2 % du PIB agricole;
- La VA (primaire) de la sous filière importation a été de 15,156 milliards
- Les importations de la filière (effets inclus) ont été de 36,990 milliards soit 9% de la valeur totale des importations du pays.

4.3. Rôle économique et social

- En matière d'emplois: plus de 112 000 producteurs, de 9 000 à 15 000 femmes dans la collecte et la transformation de paddy, environ 6 500 emplois salariés par an.
- La production induit au niveau du producteur et de sa famille un revenu supplémentaire de 16 600 fr CFA/An et par personne.
- 36% de la consommation céréalière du producteur de riz proviennent de sa production de riz.

4.4. Structuration de la filière riz

Production du paddy	Commercialisation du paddy	Transformation	Distribution	Importation
Producteurs en bas-fonds non aménagés	Organisation de Producteurs de riz	Femmes transformatrices	Grossistes	Gros importateurs
Producteurs en bas-fonds aménagés	Commerçants collecteurs	Transformateurs industriels	Demi-grossistes	
Producteurs en périmètres irrigués	Commerçants d'intrants	Décortiqueuses prestataires de services	Détaillants	
	Femmes collectrices			

4.5. Typologie et caractérisation des acteurs

Critères	Producteurs	Collecteurs	Femmes transformatrices	Transformateurs	Distributeurs
Caractéristique générale	-113000 petits producteurs associant la culture du riz à d'autres cultures telles que les céréales et le coton	-Peu nombreux, et sont implantés en zone rurale.	Entre 9 à 15 000 femmes qui collectent et transforment. Font souvent partie des ménages de producteurs de riz	-Pratiquent de façon générale la transformation du paddy et d'autres céréales -Les unités sont de capacités très différentes: de	-Commerçants individuels qui pratiquent le commerce du riz avec d'autres céréales voire d'autres

Critères	Producteurs	Collecteurs	Femmes transformatrices	Transformateurs	Distributeurs
				quelques milliers de tonnes à des dizaines de milliers de tonnes par an.	produits -Commerce de type traditionnel
Typologie	<ul style="list-style-type: none"> -Bas fond non aménagé -Bas fond aménagé -Périmètre irrigué par gravitation -Périmètre irrigué par pompage 	<ul style="list-style-type: none"> -Commerçants d'intrant qui placent leur produit payé en paddy -commerçants spéculatifs qui achètent et vendent par opportunité 	<p>(Selon la méthode d'étuvage)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Traditionnelle avec les ustensiles de cuisine -Traditionnelle améliorée avec équipement spécifique d'étuvage de grande capacité -Moderne avec décorticage auprès d'un prestataire 	<ul style="list-style-type: none"> -Unités industrielles -Unités semi industrielles -Unité artisanales 	<ul style="list-style-type: none"> -Importateurs grossistes -Grossistes -½ Grossistes -Détailants
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> -Survie pour les producteurs en bas-fond -Minimisation du risque pour les producteurs en périmètre irrigué -Financement sur fonds propres 	<ul style="list-style-type: none"> -Disposer de ressources pour acheter moins cher en période de récolte Se positionner comme fournisseur d'intrant 	<ul style="list-style-type: none"> -Intégration des activités d'achat de paddy, de transformation et de commercialisation de riz -Pratique de l'économie de proximité compatible avec le système de vente souhaité par le producteur -Acceptation des variations saisonnières des prix du paddy -Financement sur fonds propres 	<ul style="list-style-type: none"> -Conquête de part de marché pour les unités industrielles -Positionnement en prestataire pour les unités semi industrielles et les artisanales 	<ul style="list-style-type: none"> -Importateurs: exploitent un positionnement avantageux à la fois sur le marché international et sur le marché national simultanément pour le riz et d'autres produits -Grossistes, ½ Grossistes et détaillants: stratégie type du commerce traditionnel (activités commerciales multiples, vente à marge fixe etc.).
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> -Le Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR.B) -Les Organisations des Producteurs du Riz (OPR) 	Non spécifique au riz	Aucune	Non spécifique	Non spécifique

Critères	Producteurs	Collecteurs	Femmes transformatrices	Transformateurs	Distributeurs
Nature des relations	Industrie: Commercialisation du paddy à travers les OPR (problème) - Relation peu suivie Relations informelles avec les transformatrices Etat: relations à travers les projets	Relations personnalisées des fournisseurs d'intrants avec les producteurs.	-Contact direct avec le producteur -Création de relations de confiance avec les collecteurs et autres commerçants de paddy -Relations commerciales avec les OPR	-Les industrielles: Contractualisation avec les OPR et relations de clientèle avec les grossistes et artisanales: relation non typique	-Importateurs: relations commerciales de type moderne avec les fournisseurs d'extérieur et de type traditionnel avec les clients de l'intérieur -Relations de clientèle développée sur la base du crédit fournisseur.

4.6. Analyse financière et économique

L'analyse financière et économique de la filière est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Tableau : Analyse financière et économique au niveau des producteurs et des transformateurs

Acteurs	Au niveau de producteurs	Au niveau de femmes transformatrices	Au niveau de transformateurs industriels
Revenu Net d'Exploitation (RNE)			
Total	5 006 Millions FCFA	423 Millions FCFA	68,798 millions FCFA
Par hectare	104 834 FCFA	-	-
Par tonne de paddy	52 252 FCFA	13 987 FCFA (par tonne de riz)	68,798 millions FCFA (par tonne de riz)
Valeur Ajoutée (VA)			
Total	6 322 Millions de FCFA	542 Millions FCFA	181,871 millions FCFA
-Par hectare	132 404 FCFA	-	-
-Par tonne de paddy	66 000 FCFA	542 Millions FCFA (par tonne de riz)	23 589 FCFA 5par tonne de riz)

Tableau 3 Analyse financière et économique au niveau des commerçants

	Résultat Net d'Exploitation	Valeur ajoutée
Filière locale	-Total : 517,469 millions FCFA -Par Tonne de riz : 12 700 de FCFA	-Total : 657,109 millions FCFA -Par tonne de riz : 16 127 FCFA
Importation	-Total : 8 417 Millions FCFA -Par tonne de riz : 42 096 FCFA	-Total : 15 351 Millions FCFA -Par tonne de riz : 76 760 FCFA

4.7. Comptes financiers et économiques de la filière

Ils se lisent à travers le résultat net d'exploitation total et la valeur ajoutée totale et leur répartition à tous les intervenants:

- Revenu Net d'Exploitation total : 14 523 Millions de FCFA
- Valeurs Ajoutée totale : 23 156 millions de FCFA

Tableau 4 Répartition du Revenu Net d'Exploitation (RNE) et de la Valeur ajoutée

	Producteurs	Transformatrices	Commerçants	Transformateurs industriels	Collecteurs
Résultat Net d'Exploitation (RNE)	5006 millions de FCFA (34%)	423 millions de FCFA (3%)	8937 millions de FCFA (62%)	69 millions de FCFA (0%)	88 millions de FCFA (1%).
Valeur Ajoutée (VA)	6322 Millions de FCFA (27%)	16008 Millions de FCFA (70%)	542,2 Millions de FCFA (2%)	182 Millions de FCFA (1%)	102 Millions de FCFA (0%)

V. LES BREVETS D'INVENTION PUBLICS

Les brevets d'invention sont chaque année publiés dans le Bulletin Officiel de la Propriété Intellectuelle (BOPI) de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Dès que l'invention bénéficie d'un brevet, elle est publiée. Environ deux mille brevets sont publiés chaque année."

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à une identification de tous les brevets d'invention relatifs à la banque d'idées de projets.

Cela devra être considéré pour faire l'objet de termes de référence pour une autre tâche de consultation.

VI. LES MODALITES DE MISE A JOUR DES SECTEURS PORTEURS

Les modalités de mise à jour des secteurs porteurs seront traduites par l'examen périodique d'un certain nombre de critères de rentabilité du projet. Ces critères seront identifiés à travers une série d'analyse du projet dont :

L'analyse du projet pourrait se faire par la méthode des effets pour mesurer l'impact de ses effets sur la croissance économique, sur les revenus des catégories d'agents, sur les finances publiques et ou sur les échanges extérieurs

L'analyse se fera également par la méthode des prix de référence pour déterminer la rentabilité, le niveau de protection de la filière vis-à-vis du marché international et le niveau de compétitivité du projet ;

L'analyse financière et économique du projet devra être utilisée pour évaluer le résultat net total et la valeur ajoutée du projet et sa répartition aux différents acteurs.

Il sera également exploité dans cette analyse, les critères suivants :

- le niveau du potentiel défecté dans le secteur ;
- l'état et les tendances de la consommation des produits dans la filière ;
- le niveau de maturité des techniques et technologies dans le secteur ;

La Maison de l'Entreprise périodiquement, devra faire appel à des personnes ressources externes pour procéder à une évaluation des secteurs porteurs et des projets afin d'apporter les mesures correctives nécessaires. En effet, dans le temps certains secteurs jusque là non identifiés comme porteurs peuvent donner des signes de dynamisme et susciter des projets nouveaux à réaliser. De même, certains secteurs reconnus porteurs peuvent donner des signes de perte de dynamisme qu'il faut corriger.

CHAPITRE 6
CARTOGRAPHIE DES SECTEURS PORTEURS

I. LA METHODOLOGIE CARTOGRAPHIQUE

La carte géographique se confectionne avec des informations issues d'une base de données du Système d'Information Géographique (SIG). La carte géographique des secteurs porteurs est une carte de synthèse, obtenue à partir de la moyenne des données caractérisant chaque secteur ou d'une composition de symboles représentant chaque secteur. Elle est dans les deux cas peu lisible : en effet comme une illustration de moyenne, sa confection suppose qu'on s'accorde sur une pondération des secteurs : ce qui atténue la représentativité de certains secteurs ; et comme une composition de symboles, elle est généralement surchargée.

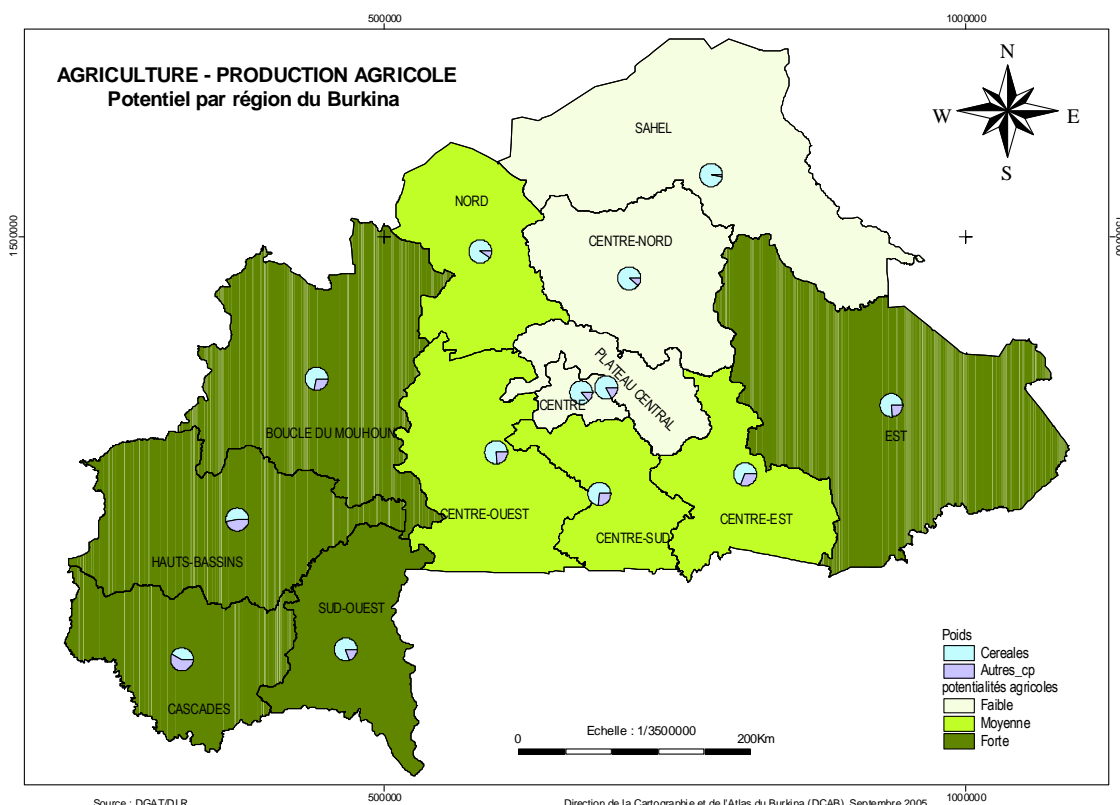
C'est pourquoi il est ici proposé de traiter individuellement les secteurs porteurs et d'en faire la synthèse. Cette option offre l'avantage de mettre en évidence les créneaux porteurs par secteur.

Le premier aspect du chapitre présente les cartes suivant les secteurs porteurs. Leur confection s'appuie principalement sur la dégradation de couleurs. Trois couleurs variant du plus foncé au plus clair permettent de déterminer les zones où les secteurs porteurs constituent soit : un potentiel élevé, moyen ou faible. Ces trois groupes de régions (zones) sont obtenus à partir de la comparaison de l'information traitée pour chaque région à sa moyenne au niveau national. Pour chaque région, et selon le secteur porteur, la carte montre le poids de certains paramètres : par exemple, céréales et non céréales pour l'agriculture, faune, pêche et gibier pour le secteur de Sylviculture de la Pêche et de la Chasse, etc. La synthèse est faite par deux cartes : une illustrant la moyenne des données sur les potentiels sectoriels et l'autre montrant sous forme de croquis, la spécialisation régionale.

Le deuxième aspect du chapitre présente les fiches synoptiques des secteurs porteurs dont deux n'ont pas d'informations disponibles par région et par conséquent ne disposent pas de représentation cartographique (commerce, infrastructure et habitat). La fiche du secteur regroupe des informations selon les rubriques suivantes : la caractérisation, les objectifs, les contraintes, les créneaux porteurs, les facilités offertes au secteur, y compris les exonérations, les mesures d'accompagnement et enfin les données de base ayant contribué à la confection de la carte.

II. AGRICULTURE

L'agriculture est le secteur qui supporte l'économie burkinabè. Pour illustrer son poids sur le territoire national, le taux de couverture en céréales par région a été utilisé. Ce taux est calculé sur la base d'une estimation des besoins à partir de la norme de 200 kilogrammes de céréales par an et par personne.



Le Burkina est un pays agricole. Sur la base des données⁴¹ de 2003, ce potentiel se différencie suivant trois groupes de régions :

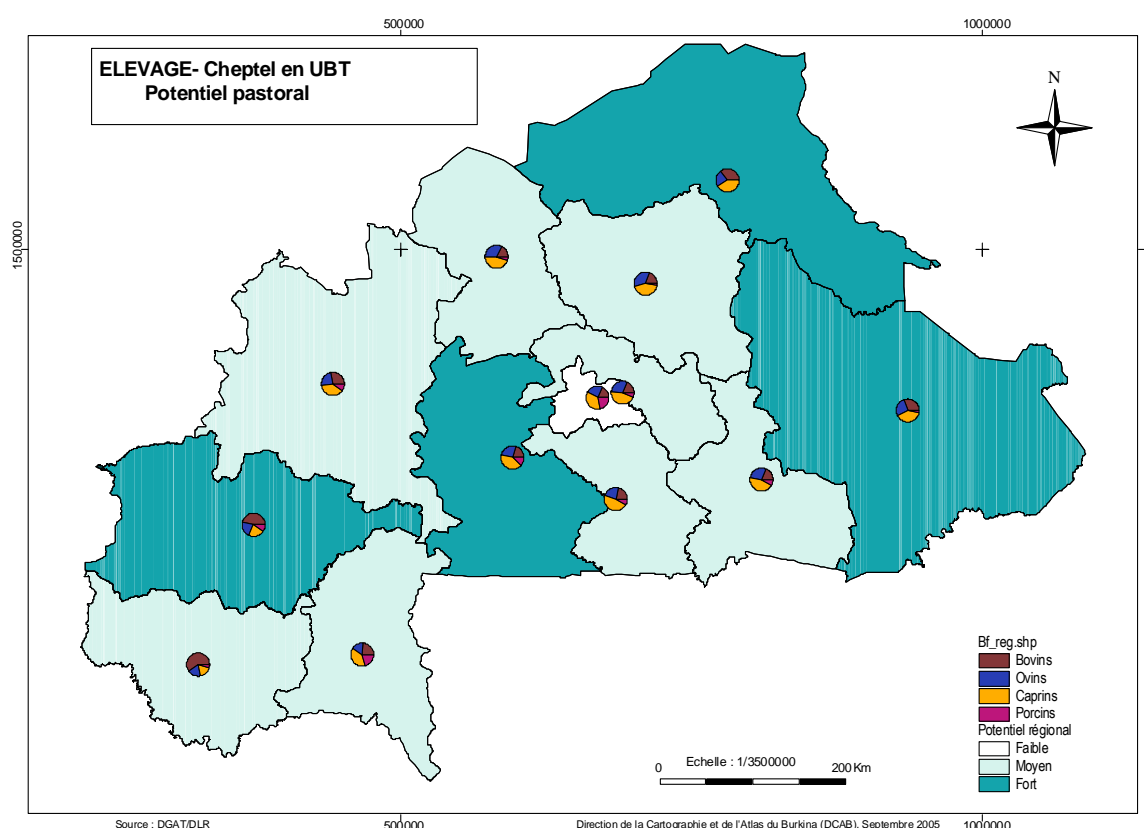
- ◆ Les régions à forte potentialité dans le secteur agricole : La Boucle du Mouhoun, les Cascades, l'Est, les Hauts bassins et le Sud Ouest ;
- ◆ Les régions à moyenne potentialité : le Centre Est, le Centre Ouest, le Centre Sud et le Nord caractérisées par des cultures spécifiques (maraîchage, Tubercules, etc.)
- ◆ Les régions à faible potentialité : le Sahel, le Centre nord, le Plateau central et le Centre où le maraîchage et la petite irrigation prennent de l'ampleur.

⁴¹ Dont un moyenne sur une série de 20 années (1985-2004) sera établie pour la reconstitution de cette carte dans le rapport définitif.

Connaissant l'irrégularité de la performance de l'agriculture, il est important de souligner que malgré ce regroupement, il peut arriver que la variation de la pluviométrie selon les années fasse évoluer des régions d'une classe à une autre.

III. ELEVAGE

Avec un cheptel de 26 millions de têtes en 2003, l'élevage occupe seulement 8% de la population mais représente 12% du PIB en 2003 et 11% de la valeur ajoutée créée au niveau national. Le Cheptel en Ubt est l'indicateur principal qui a permis d'apprécier l'importance de ce secteur suivant les régions.



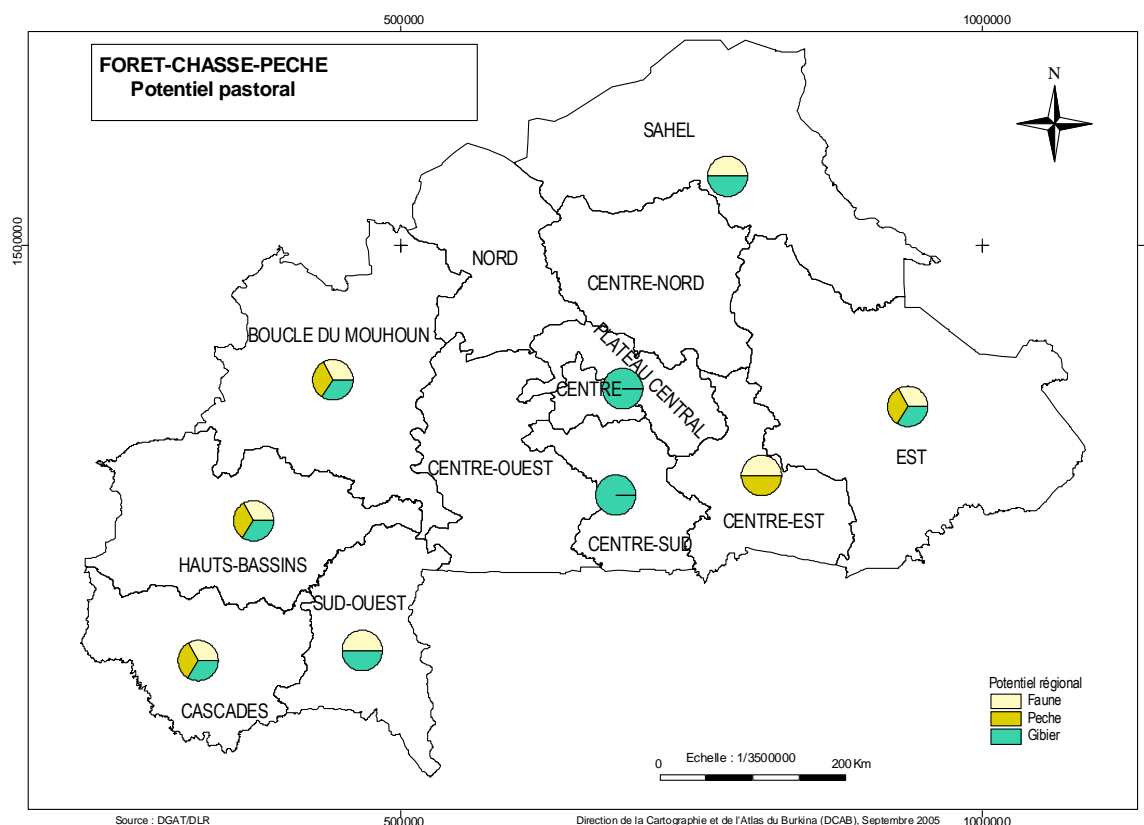
Le potentiel pastoral suivant le recensement 2003 est très important dans les régions du Sahel, de l'Est, des Hauts bassins et du Centre ouest. Il est moyen pour le reste des régions sauf celle du Centre où il a un faible potentiel.

IV. SYLVICULTURE - PECHE - CHASSE

Ce secteur représente moins de 1,5% du PIB mais offre des opportunités très intéressantes. Les forêts occupent plus de 50% de la superficie du pays et reculent chaque année de 50 000 ha du fait des utilisations agricoles et de la production du bois de chauffage qui atteint près de 10 millions de M³. A côté des produits ligneux, on enregistre les productions de karité, de néré, de miel de

l'anacarde et de la gomme arabique pouvant faire l'objet d'exploitation industrielle ou artisanale.

La chasse est menée sur 25 zones de chasse qui ont été concédées à des particuliers. Elle offre par an plus de 200 millions de francs CFA au pays. La production piscicole estimée entre 6000 et 8000 tonnes de poissons par an, se répartit en trois grandes zones à l'Est, au Centre Est et à l'Ouest



Sur la carte ci-dessus, les cercles dans les régions indiquent les régions à fort potentiel suivant les activités du secteur (Ainsi le centre présente un potentiel dans la faune et la pêche alors que le centre ouest a un potentiel faible pour ce secteur).

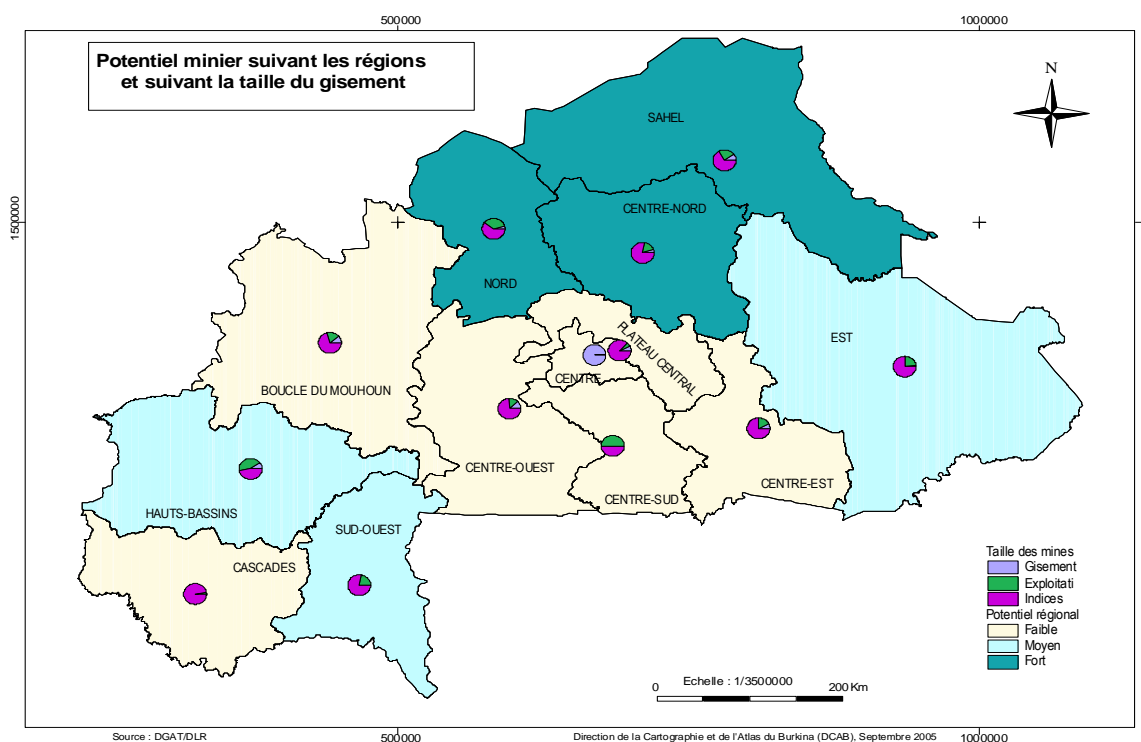
V. INDUSTRIES EXTRACTIVES

Les industries extractives ne représentaient en 2001 que près 0,3% du PIB. Cependant le potentiel minier du Burkina n'est pas négligeable. En effet en regroupant les régions du pays suivant ce potentiel, on peut distinguer :

- ◆ Les régions à fort potentiel : le Sahel, le Nord, le Sanmatenga ;
- ◆ Les régions à potentiel moyen : l'Est, les Hauts bassins et le Sud Ouest ;

- ◆ Les régions à faible potentiel : le Centre Est, le Centre Ouest, la Boucle du Mouhoun, le Plateau central, le Centre et la Comoé.

Dans toutes ces régions les sites miniers ont été classés suivant leur taille en gisements, en petits gisements propres à l'exploitation artisanale et en indices de minerais, objet d'approfondissement par des études complémentaires. On constate l'importance des indices sur tout le territoire, puis viennent ensuite les petits gisements. Les gros gisements miniers : calcaire, manganèse, or, vanadium, nickel, cuivre, dans Nord Est, le Centre Est et Ouest et le Mouhoun, notamment).



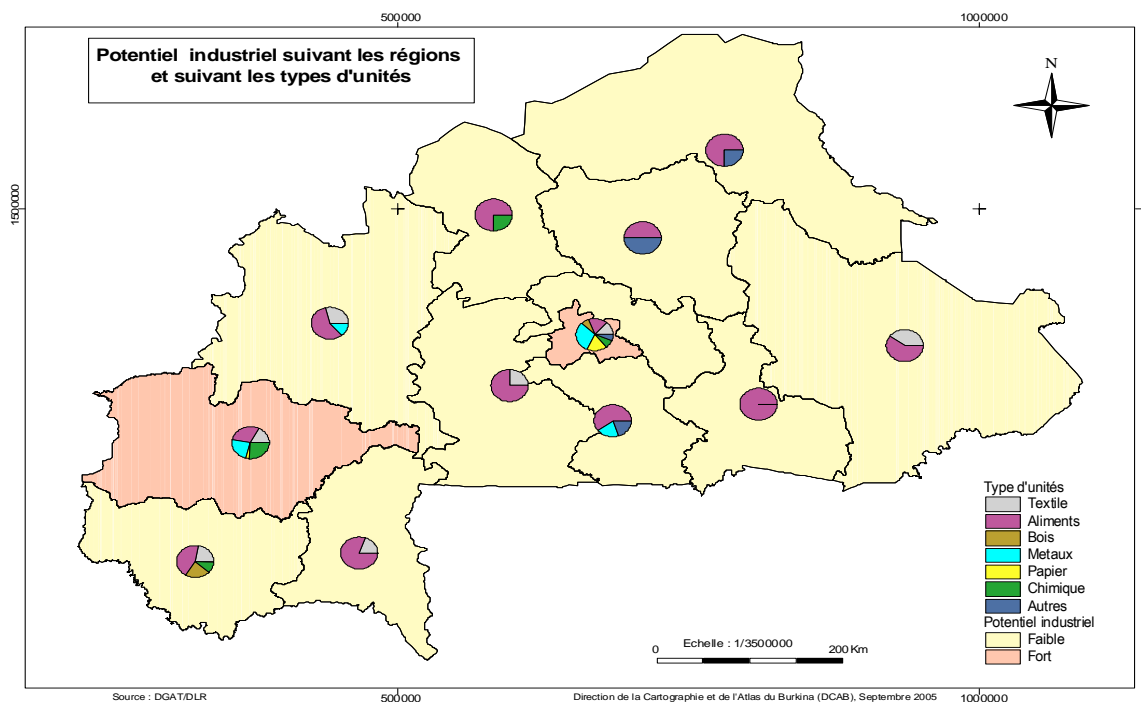
VI. LES INDUSTRIES

Les industries autres que les activités extractives ont contribué en 2001 pour plus 23,7% du PIB et pour une valeur ajoutée de près de 13%. Le Burkina compte au total plus de 297 unités industrielles dont environs :

- ◆ 43 dans le textile, l'habillement et le cuir ;
- ◆ 82 dans les produits alimentaires, boissons et tabacs ;
- ◆ 17 dans le bois et de fabrication d'ouvrage en bois ;
- ◆ 76 dans des ouvrages en métaux et machines en matériels ;
- ◆ 35 dans le papier et autres articles en papiers ;
- ◆ 29 dans la fabrication de produits chimiques ;
- ◆ 15 dans les produits minéraux et manufacturiers ;

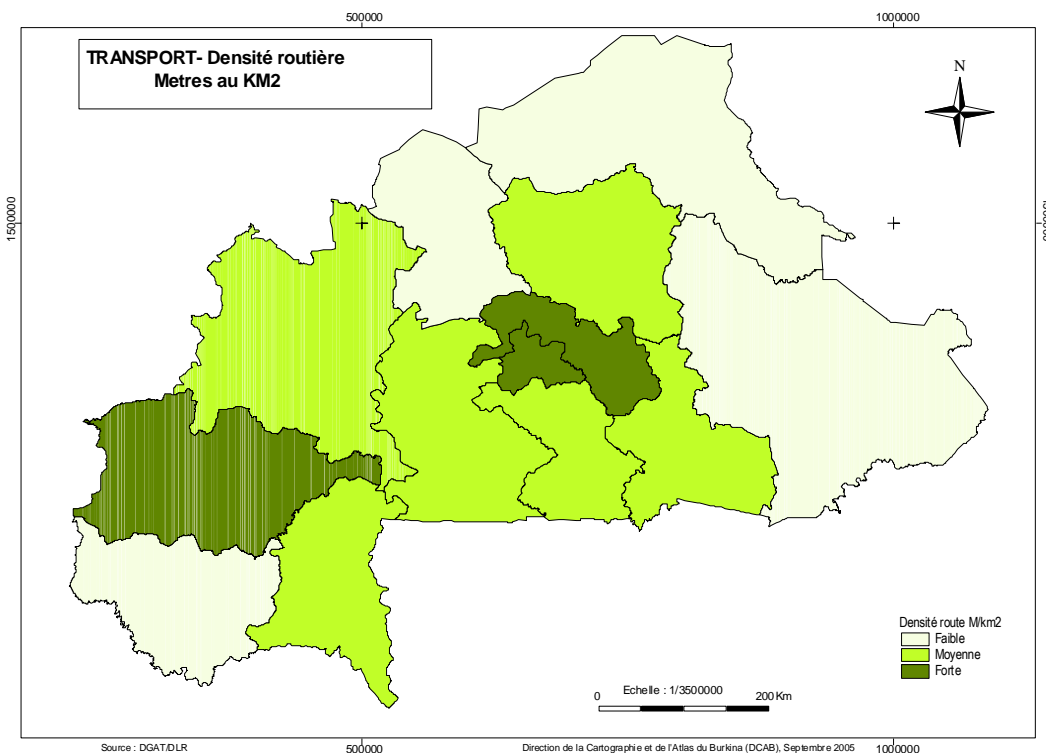
Les industries agroalimentaires contribuent pour 50% à la valeur ajoutée du secondaire. La localisation du secteur dans les régions prend en compte ces

principales branches. Les unités industrielles sont ainsi concentrées dans les régions du centre (68,7%) des Hauts bassins (11,4%) et des Cascades (3%).



VII. TRANSPORT ET TELECOMMUNICATION

Le transport représentait près de 5% du PIB en 2001. Le Burkina Faso est un pays carrefour où le transport est une activité importante et d'avenir.



Avec un réseau en pleine expansion composé de 15.272 Km de routes classées et de 46.000 Km de pistes rurales, le pays totalise 1.064 transporteurs routiers. En 1998, on dénombrait 84.500 voyageurs par jour soit 30,8 millions de voyageurs par an. Le volume total du fret est estimé à 1.198 millions de tonnes par kilomètre.

Le chemin de fer long de 1.145 Km relie Kaya à Ouagadougou puis Ouagadougou à Abidjan. Il transporte 57% des marchandises importées et 34% des marchandises à l'exportation. La voirie urbaine est concentrée à Ouagadougou et Bobo Dioulasso et comporte près de 400 Km de voies bitumées dont une cinquantaine dans les principales villes secondaires.

Les télécommunications ainsi que les techniques de l'information et de la communication ont connu un essor ces dernières années. En 2004, le pays comptait 65.261 abonnés aux téléphones fixes, 391.941 abonnés pour les réseaux de téléphonie mobile. Plus de dix entreprises fournissent l'accès aux services Internet (voir carte de synthèse à la dernière page)

Régions	Abonnés fixes	Sociétés de téléphonie mobile présentes	télécentres	Nombre de cyber
Boucle du Mouhoun	1886	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	73	1
Cascades	1 265	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	159	1
Centre	42721	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	3248	46
Centre Est	1323	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	189	2
Centre Nord	1 051	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	104	1
Centre Ouest	1922	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	253	5
Centre Sud	561	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	60	1
Est	989	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	93	4
Hauts Bassins	9 947	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	941	9
Nord	1 719	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	188	2
Plateau Central	349	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	48	3
Sahel	828	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	82	2
Sud Ouest	700	Onatel, Telmob, Celtel, Télécel	28	
BURKINA	65261		5466	77

VIII. ELECTRICITE, GAZ ET EAU

Ce secteur représentait environ 1,7% du PIB en 2001. Seulement 10,4% de la population ont accès à l'électricité contre 2,9% pour le gaz. Les sources d'énergie existantes au Burkina Faso sont surtout les hydrocarbures, l'eau, le soleil, le bois.

La SONABEL assure la production de l'électricité. Son parc de production comprend 30 centrales thermiques diesels et 3 centrales hydroélectriques.

L'offre d'énergie solaire est caractérisée par l'ensoleillement qui est en moyenne de 5,5 kWh/m²/jour pendant 3000 à 3500h par an. Sa forme thermique utilisée pour le chauffage et le séchage n'est pas quantifiée. Sa forme électrique par conversion des rayonnements lumineux est mesurée par le nombre d'équipements

installés dans le pays pour les différents usages (réfrigération, télé vidéo, communication, éclairage public). Elle totalisait en 2002 une capacité installée de 1368 KWc, répartie comme suit : télécommunication 16% ; pompage 15%; éclairage et réfrigération 66%, télé vidéo 3%.

Le taux net de couverture en eau de l'ordre 91% reste appréciable. La consommation d'eau courante est représentée par la carte ci-dessous qui montre que les capacités sont concentrées à Bobo Dioulasso et à Ouagadougou.

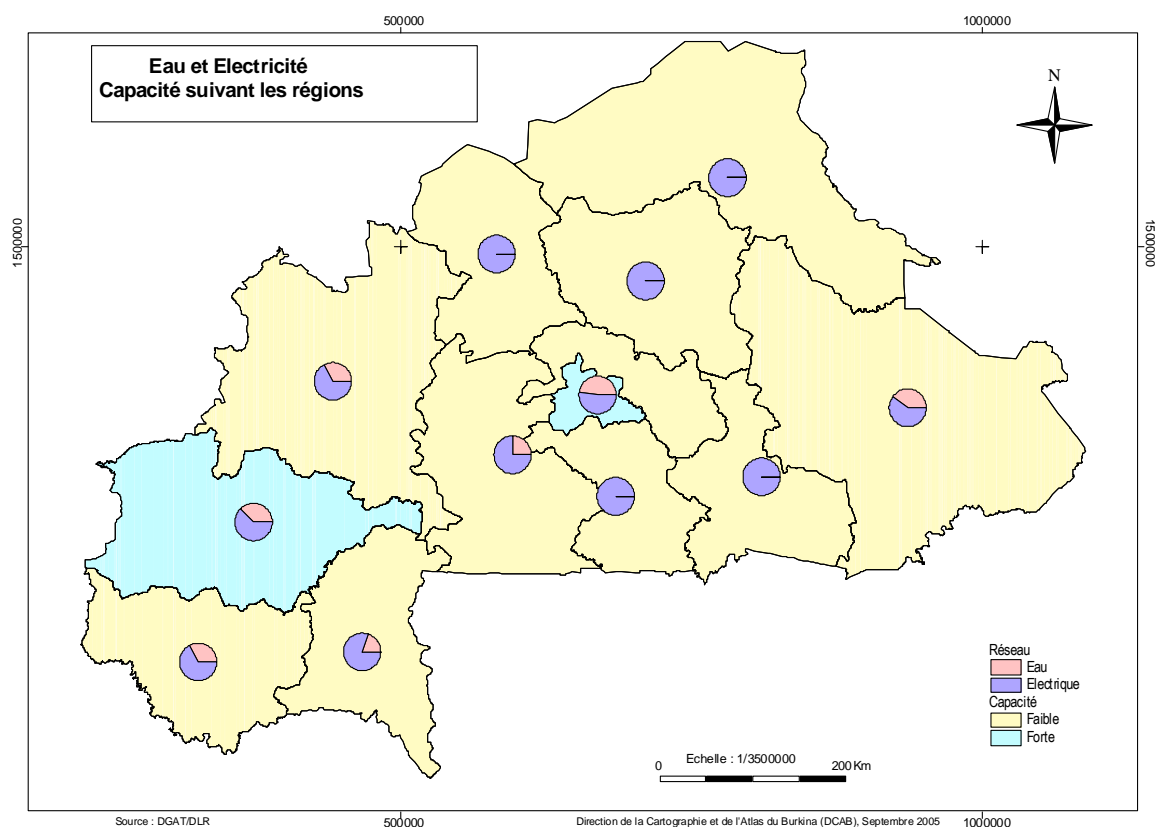


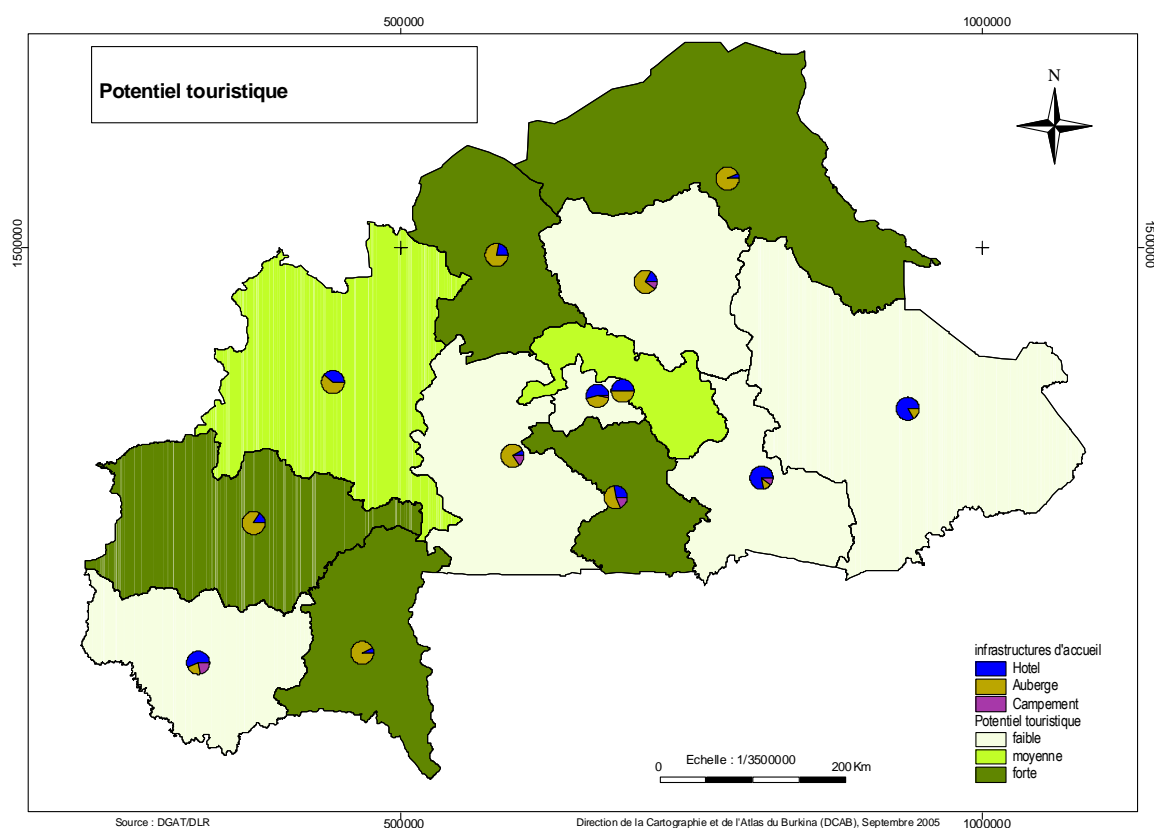
Tableau : Répartition (en %) des ménages selon le mode d'éclairage et le combustible utilisé pour la cuisine

REGIONS	Mode d'éclairage						Combustible utilisé pour la cuisine				
	Electricité	Pétrole	Torches à pile	Bois	Autre	Total	Bois	Charbon	Gaz	Autre	Total
Boucle du Mouhoun	4,2	89,2	4,3	1,3	1,1	100,0	96,1	2,5	1,0	0,4	100,0
Cascades	5,4	93,1	1,5	0,0	0,0	100,0	94,2	1,5	3,7	0,6	100,0
Centre	42,8	54,6	1,0	0,5	1,1	100,0	67,4	14,7	12,7	5,1	100,0
Centre Est	6,3	74,6	15,5	2,2	1,4	100,0	93,2	3,4	1,7	1,7	100,0
Centre Nord	4,0	55,1	32,3	7,4	1,2	100,0	96,9	1,3	0,9	0,9	100,0
Centre Ouest	6,1	86,3	5,0	1,5	1,1	100,0	94,7	3,6	0,8	0,9	100,0
Centre Sud	0,0	75,1	0,3	23,9	0,7	100,0	93,7	2,0	0,0	4,4	100,0
Est	4,0	52,4	31,6	10,8	1,1	100,0	94,5	1,8	1,1	2,6	100,0
Hauts Bassins	21,7	76,6	0,9	0,4	0,4	100,0	88,6	5,4	4,9	1,1	100,0
Nord	6,8	71,7	15,0	5,0	1,5	100,0	94,5	1,5	1,9	2,0	100,0
Plateau Central	2,0	71,3	22,0	4,2	0,5	100,0	96,7	1,0	2,0	0,2	100,0
Sahel	1,6	50,8	40,4	6,4	0,9	100,0	92,7	2,5	0,2	4,6	100,0
Sud Ouest	2,0	94,7	1,5	1,4	0,4	100,0	93,3	3,7	1,1	1,8	100,0
BURKINA FASO	10,4	71,2	13,2	4,3	1,0	100,0	91,0	4,0	2,9	2,1	100,0

Source: Résultats de L'EBCVM, INSD, 2003

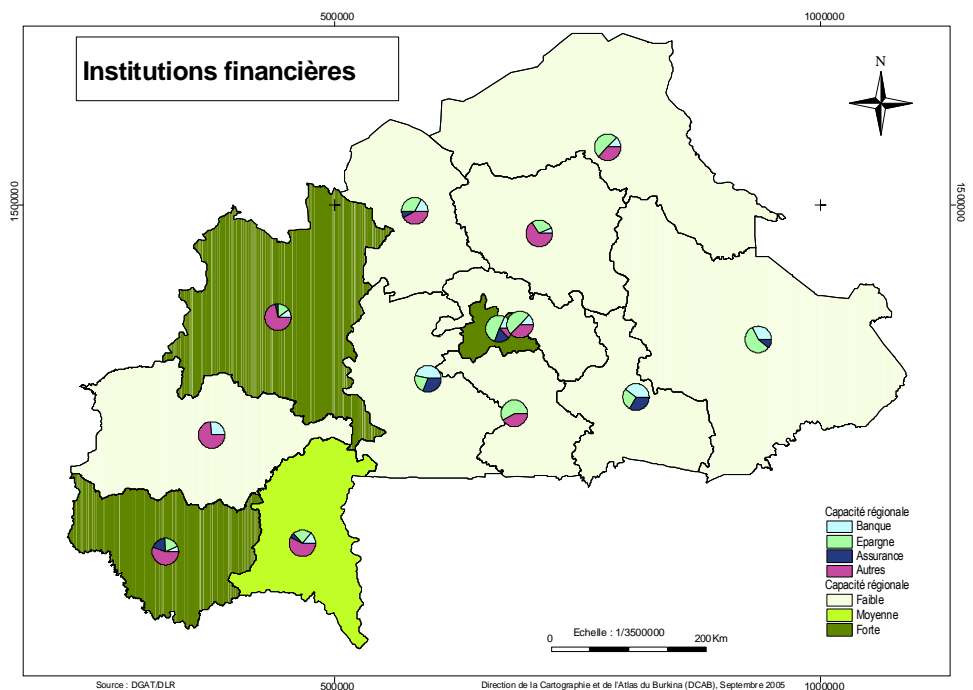
IX. HOTELS, BARS, RESTAURANTS, TOURISME

Le Burkina Faso compte plusieurs sites touristiques. Sa capacité d'hébergement est de 8.500 lits. Le pays a reçu à titre illustratif 152.000 visiteurs en 1998. Le tourisme apporte chaque année plus 13 milliards de francs CFA. Le flux des touristes augmente de 6% l'an et les recettes de 8% l'an.



X. ETABLISSEMENTS FINANCIERS

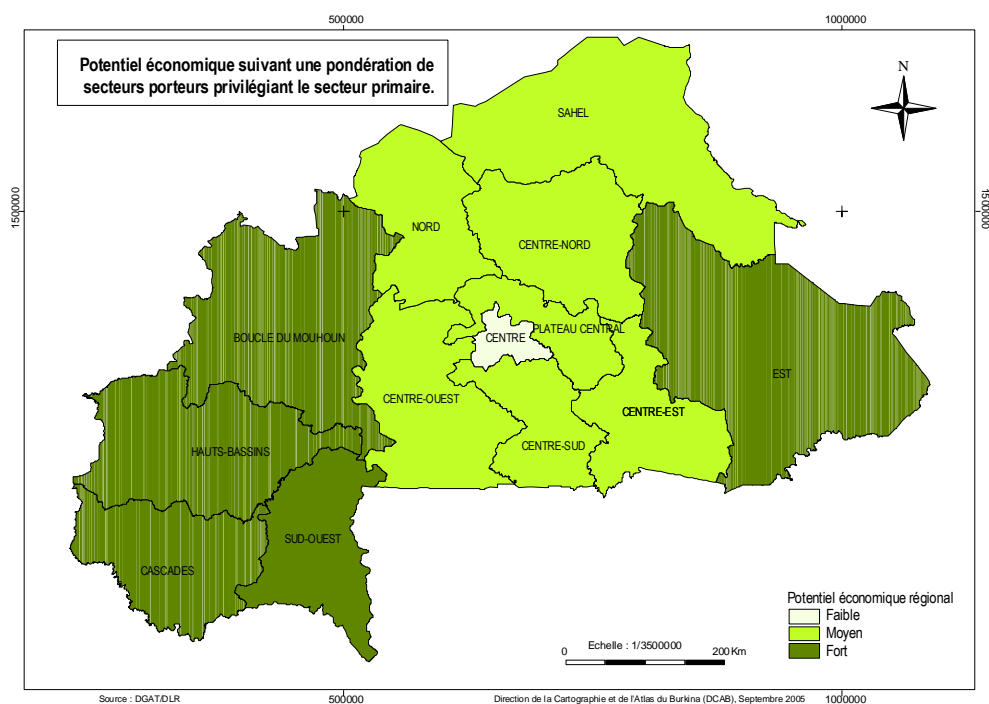
On répertorie 278 institutions financières (y compris les Systèmes Financiers Décentralisés) sur le territoire national. Elles se concentrent à l'Ouest du pays et dans la capitale. On compte ainsi les banques, les assurances, les caisses d'épargne. Près de 122 fonds divers et caisses populaires existent aussi niveau régional. Les populations bénéficiaires des produits des systèmes financiers décentralisés sont estimées à plus de 700 000 contre 300 000 en 1995.



XI. LES CARTES DE SYNTHESE

a) La carte de synthèse des données de base sur les secteurs

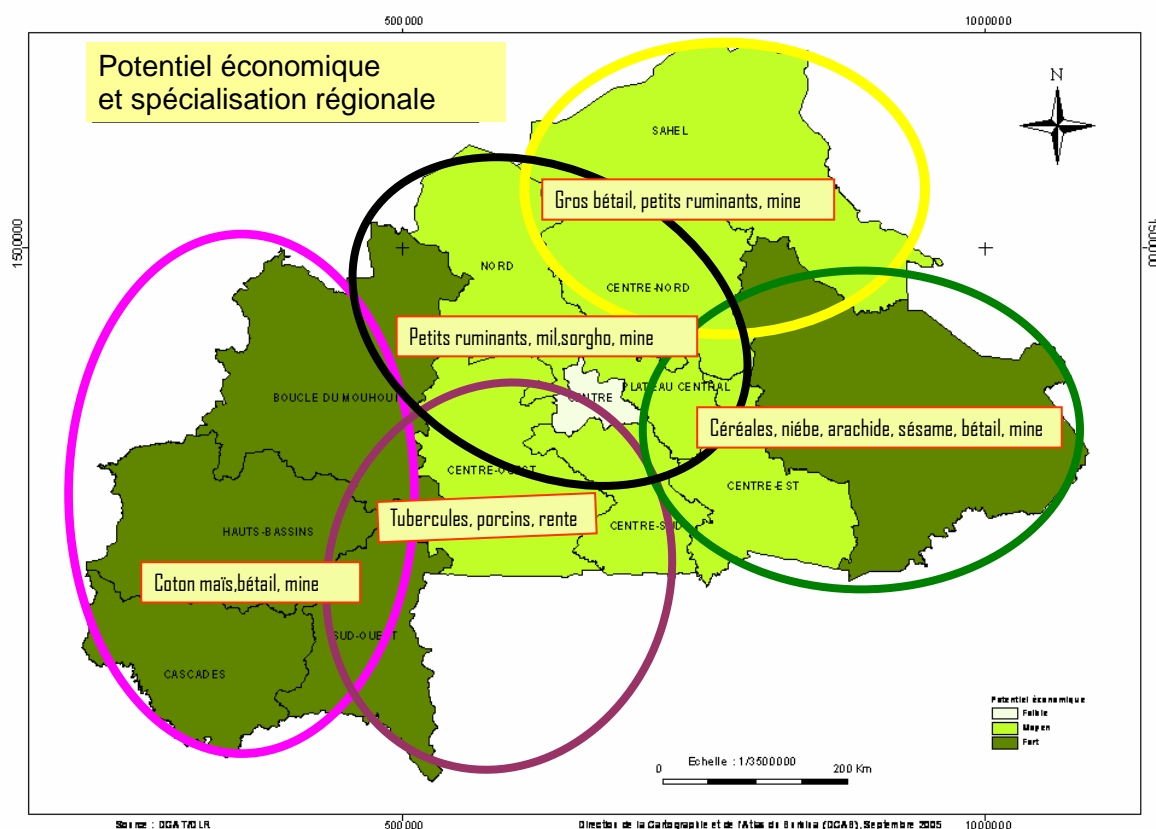
La pondération est obtenue en affectant des coefficients aux différents secteurs porteurs. La présente pondération (suivant le coefficient) favorise l'agriculture (8), l'élevage (5), la Sylviculture - Pêche - Chasse (3) les mines (2) ; Les autres secteurs (disposant des informations reçoivent un coefficient de 0,5.



b) La carte de synthèse sur fond de croquis

Celle-ci combine le potentiel économique avec la spécialisation régionale. Cinq zones de spécialisation se présente comme suit :

1. Une zone d'élevage et d'exploitation minière regroupant des régions à potentiel économique moyen ;
2. Une zone de petit élevage avec une possibilité de valorisation des cultures céréalières et d'exploitation artisanale de petits gisements ;
3. Une zone de production agro-pastorale favorable aux cultures de céréales et d'oléagineux ;
4. Une zone de production agro-pastorale favorable aux cultures de rente (coton) de céréales (maïs) et de tubercules ;
5. Une zone agro-pastorale caractéristique des cultures de tubercules et de l'élevage de porcs.



Les bassins versants économiques ou pôles de développement documente les spécialisations régionales et peuvent servir de support à la construction d'une approche cohérente (approche programme) qui facilite l'intervention des opérateurs privés. Les différents points d'appui pour une intervention à l'intérieur de ces bassins versants sont les suivants :

- Chaque bassin a plusieurs *filières* porteuses (par exemple 12)
- Chaque filière a plusieurs *maillons* (par exemple 7)

- Chaque maillon a besoin de plusieurs *services* pour le renforcer (par exemple 3)
- Chaque service a plusieurs types *d'acteurs clés* (par exemple 2)
- Les acteurs clés sont organisés à plusieurs *niveaux* (par exemple 2)
- Chaque niveau a besoin de plusieurs *types d'appui* (par exemple 3)
- Chaque type d'appui peut suivre plusieurs *approches* (par exemple 4)

Les études existant sur les caractérisations des 13 Régions du Burkina Faso fournissent des informations permettant d'offrir aux opérateurs privés des données sur l'environnement des pôles régionaux.

XII. Fiches synoptiques par secteur

11 AGRICULTURE

Caractérisation

L'agriculture est une des principales sources de croissance de l'économie nationale, caractérisée par une faible productivité et exerçant une forte pression sur les ressources naturelles déjà fragiles. La performance du secteur est fortement dépendante de la pluviométrie. Elle est ainsi très irrégulière : en effet la croissance de l'agriculture a été supérieure à la croissance démographique dans les années 80 puis est retombée à 2% dans la première moitié des années 90 ; elle sera forte (6%) après la dévaluation et ce grâce au boom du coton.

Objectifs

Sécurité alimentaire liée à l'accès à une alimentation de base y compris l'eau potable : i) accroître de 5 à 10% la production agricole; ii) contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles de 3% par an ; iii) contribuer à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée; généraliser et renforcer la gestion durable des ressources agricoles par les communautés

Contraintes

Faiblesse de la productivité de l'agriculture ; la vulnérabilité de petits exploitants agricoles ; Accès difficile au crédit, aux marchés et aux services d'appui agricole.

Créneaux porteurs

Le coton et les sous produits du coton; ii) les céréales notamment le sorgho, le maïs et le riz ; iii) les oléagineux (le karité, le sésame et l'arachide pour le beurre, l'huile, le crème et les tourteaux) et les iv) les fruits et légumes.

Facilités accordées	Mesures d'accompagnement
La franchise de tous droits et taxes d'entrée dans les états membres : i) Exemptions permanentes d'impôts sur le BIC; ii) Exemptions temporaires d'impôts sur le BIC; iii) Exonérations de plus value des cessions en cours d'exploitation; iv) Exonération sur la taxe patronale et d'apprentissage (TPA).	i) Création d'un cadre juridique approprié à l'émergence d'organisation professionnelles agricoles (OPA) ; ii) La mise en place des chambres d'agriculture au niveau de chaque région ; iii) Favoriser les investissements privés dans l'agriculture ; iv) Assainir les circuits commerciaux des intrants et des produits agricoles et améliorer la compétitivité des filières à fortes potentialités de croissance ; vi) passer à une agriculture contractuelle, mécanisée et plus intensive.

Données sectorielles de base

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Régions	céréales	autres_cp	Coton	Tubercules
Boucle du Mouhoun	453765	187745	130102	0
Cascades	50785	68461	41927	1649
Centre	51422	8476	81	5
Centre Est	182220	83714	14545	8
Centre Nord	284605	36596	934	250
Centre Ouest	392903	118045	62143	2037
Centre Sud	131813	48450	16325	438
Est	262397	78429	27250	392
Hauts Bassins	283802	256039	213890	3587
Nord	324217	32702	25	4
Plateau Central	163647	33293	1200	0
Sahel	331917	5280	0	0
Sud Ouest	159620	39772	13043	9623

12 ELEVAGE

Caractérisation

L'élevage contribue pour 15,3% en moyenne des recettes d'exportation du Burkina et représenterait 27,2% de la valeur ajoutée du secteur primaire. Le Burkina Faso dispose d'un important cheptel estimé selon L'ENEC-INSD/MRA de 2003 à près de 58 millions de tête (7,3 millions de bovins, 16,7 millions d'ovins et de caprins, 31 millions de volaille, etc.)

Objectifs

i) Protéger l'élevage traditionnel et consolider sa productivité ; ii) encourager et intensifier le développement d'un élevage moderne pouvant créer des emplois; iii) accroître la contribution de l'élevage à la balance des paiements, à la valeur ajoutée

Contraintes

La production pastorale est insuffisamment valorisée. Seuls, les cuirs et peaux font l'objet de valorisation mais à un stade

Créneaux porteurs

L'élevage périurbain (aviculture, élevage de porcins, ruminants, élevage laitier, volaille)

Facilités accordées	Mesures d'accompagnement
La franchise de tous droits et taxes d'entrée dans les états membres i) Exemptions permanentes d'impôts sur le BIC; ii) Exemptions temporaires d'impôts sur le BIC; iii) Exonérations de plus value des cessions en cours d'exploitation; iv) Exonération sur la taxe patronale et d'apprentissage (TPA)	i) un aménagement des parcours des animaux ; ii) une meilleure intégration des activités agropastorales pour un accroissement du disponible fourrager ; iii) l'alphabétisation des pasteurs et leur formation sur les méthodes d'exploitation des troupeaux ; iv) instauration d'un cadre incitatif pour le privé.

Données sectorielles de base

MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES

Régions	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins
Boucle du Mouhoun	645582	550096	863129	217758
Cascades	543992	170540	162966	42784
Centre	125347	161867	244120	149588
Centre Est	343235	528333	775493	175314
Centre Nord	411728	741670	924585	61478
Centre Ouest	567733	745205	1216875	367617
Centre Sud	255788	288624	546342	100364
Est	831233	686238	1062222	104277
Hauts Bassins	1214034	614371	587233	212813
Nord	333718	665210	900118	109330
Plateau Central	260646	416885	622288	91142
Sahel	1502534	940126	1682756	3210
Sud Ouest	275974	193475	447560	251176

13 SYLVICULTURE - PÊCHE - CHASSE

Caractérisation

Les forêts occupent plus de 50% de la superficie du pays et reculent chaque année de 50000ha du fait des utilisations agricoles et de la production du bois de chauffe atteignant près de 10 millions de M3. A coté des produits ligneux, on enregistre les productions de karité de néré de miel de l'anacarde et de la gomme arabique pouvant faire l'objet d'exploitation industrielle ou artisanale. La chasse est menée sur 25 zones de chasse qui ont été concédées à des particuliers. Elle offre par an plus de 200 millions au pays. La production piscicole atteint 6000 à 8000 tonnes de poissons par an qui se répartissent en trois grandes zones

Objectifs

Gestion durable des ressources naturelles ; Assurer la sécurité foncière

Contraintes

i) forte pression sur les ressources naturelles; ii) Difficultés de conservations du poisson

Créneaux porteurs

Exploitation industrielle ou artisanale des mangues, du karité, du néré du miel, de l'anacarde et de la gomme arabique .

Facilités accordées	Mesures d'accompagnement
La franchise de tous droits et taxes d'entrée dans les états membres	i) La recherche et la conversion des vergers existants ;ii) promotion de l'exportation de la mangue «amélie» en Europe et dans la sous région (Niger, Togo, etc) ; iii) développement des transports aériens de type "charter" ; iv) maîtriser l'eau

Données sectorielles de base

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Régions	Faune	Pêche	Gibier
BOUCLE DU MOUHOUN	1	1	1
CASCADES	1	1	1
CENTRE	0	0	0
CENTRE-EST	1	1	0
CENTRE-NORD	0	0	0
CENTRE-OUEST	0	0	0
CENTRE-SUD	0	0	1
EST	1	1	1
HAUTS-BASSINS	1	1	1
NORD	0	0	0
PLATEAU CENTRAL	0	0	1
SAHEL	1	0	1
SUD-OUEST	1	0	1

21 INDUSTRIES EXTRACTIVES

Caractérisation

Les industries extractives ne représentait en 2001 que près 0,3% du PIP. Pourtant le sous-sol recèle d'immenses ressources minérales variées (or, manganèse, zinc, cuivre, phosphates, calcaires, bauxite...) Plus de 200 sites potentiels ont été identifiés mais seule la quarantaine fait l'objet d'une exploitation. L'or représente le deuxième produit d'exportation du Burkina. Dans le domaine minier, le Burkina compte quelques gros gisements, un très grands nombre de petits gisement faisant l'objet d'une exploitation artisanale (cas de l'or). De nombreux indices couvrent tout le territoire et demandent des explorations plus approfondies,

Promouvoir les investissements dans le secteur minier favoriser et encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du pays.

Contraintes

Plus d'indices que de vrais gisements exploitables et rentables.

Créneaux porteurs

Les gisements de manganèse, de fer, etc. mais surtout de petits gisements d'or d'exploitation artisanale

Facilités accordées	Mesures d'accompagnement
<p>i) avantages fiscaux en phase de recherche tels que les exonérations de: la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), etc. ; ii) Avantages fiscaux pendant la périodes des travaux préparatoires : les exonérations de la TVA d'au plus deux années sur les équipements importés et ceux fabriqués localement, les services fournis par les entreprises de géo-services et assimilées ; iii) Avantages fiscaux en phase d'exploitation tels que l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) au taux de droit commun réduit de dix points, l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM) au taux de droit commun réduit de moitié, etc,</p>	<p>Un code minier plus attractif pour l'investisseur prenant en compte la nouvelle fiscalité minière ; l'organisation des forums de promotion minière pour intéresser les investisseurs ; une cartographie géologique et des données géophysiques disponibles et couvrant 135000 km² ; amélioration des conditions de santé de l'environnement et de sécurité dans les exploitations artisanales.</p>

Données sectorielles de base

MINISTERE DES MINES, DES CARRIERES ET DE L'ENERGIE

Régions	Gisement	Petit	Indices
BOUCLE DU MOUHOUN	3	5	20
CASCADES	0	1	28
CENTRE	1	0	0
CENTRE-EST	2	4	18
CENTRE-NORD	4	15	64
CENTRE-OUEST	2	2	12
CENTRE-SUD	0	3	3
EST	1	10	35
HAUTS-BASSINS	3	13	15
NORD	2	20	34
PLATEAU CENTRAL	1	1	12
SAHEL	10	22	62
SUD-OUEST	0	10	36

22 INDUSTRIES

Caractérisation

Les industries autres que extractives ont contribué en 2001 pour plus 23,7% du PIB et pour une valeur ajoutée de près de 13%. Les industries agroalimentaires contribuent pour 50% à la valeur ajoutée du secondaire. Les unités industrielles sont principalement concentrées dans les régions du centre (68,7%), des Hauts bassins et des Cascades (3%). Les industries emploient environ 119000 personnes dans l'informel et 16 800 personnes dans le moderne, A cela, il faut ajouter 237000 personnes des entreprises familiales du secteur informel,

Objectifs

Promotion de la petite et moyenne entreprise dans l'agroalimentaire et l'habillement ; créer des industries à vocation exportatrice ; s'ouvrir à l'investissement étranger direct.

Contraintes

i) manque de compétitivité résultant de la faible productivité des facteurs; ii) incapacité à valoriser la matière locale

Créneaux porteurs

i) la transformation des sous produits de coton (huile et tourteaux) ; ii) la transformation des céréales (riz, maïs et sorgho); iii) la transformation des fruits et légumes (jus, confiture, concentrés de tomate, boissons alcoolisées ; iv) le conditionnement et la commercialisation des fruits et légumes; la transformation des oléagineux (huile, beurre, crème et tourteaux) ; v) la transformation des sous produits de l'élevage (viande, lait, oeuf, cuirs et peaux) ; vi) la fabrication d'outils

Facilités accordées	Mesures d'accompagnement
Avantages sur l'impôt sur les bénéfices de professions non commerciales (BNC) ; Les exonérations sur l'impôt minimum forfaitaire sur les professions industrielles et commerciales (IMFRIC) ; Exonération sur la taxe patronale et d'apprentissage (TPA) Exemption de l'impôt sur les revenus fonciers ; Exemption de la base de main- morte (TBM) ; Le remboursement de crédit de TVA pour les exportations ; Exonérations sur la taxe unique sur les assurances.	i) créer un climat plus propice au PME; ii) exploiter les opportunités de conquêtes de nouveaux marchés; lutter contre la fraude; iii) renforcer le cadre juridique des affaires à travers la mise en conformité avec l'OHADA,

Données sectorielles de base

MINISTRE DU COMMERCE, DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE ET DE L'ARTISANAT

Régions	alimentaire	métaux	Textiles	Autres
Boucle du Mouhoun	4	1	2	0
BURKINA	82	76	43	96
Cascades	4	0	2	3
Centre	32	66	29	77
Centre Est	8	0	0	0
Centre Nord	2	0	0	2
Centre Ouest	3	0	1	0
Centre Sud	3	1	0	1
Est	3	0	2	0
Hauts Bassins	10	8	6	10
Nord	6	0	0	2
Plateau Central	0	0	0	0
Sahel	3	0	0	1
Sud Ouest	4	0	1	0

23 ELECTRICITÉ, GAZ ET EAU

Caractérisation

Ce secteur représentait environ 1,7% du PIB en 2001. Seulement 10,4% de la population ont accès à l'électricité contre 2,9% pour le gaz. La production d'électricité est thermique (surtout), hydroélectrique et accessoirement solaire. Les sources d'énergie existantes sont ainsi l'eau, le bois, les hydrocarbures, le soleil et le vent

Objectifs

Couverture électrique des principales villes (36 villes sur 45 couvertes) du pays ; électrification rurale; augmenter l'énergie hydroélectrique à travers le financement du barrage de Noumbiel (60 MWh) ; vulgarisation du gaz dans les ménages et promouvoir l'énergie solaire; assurer l'alimentation en eau potable de la population ; préserver les écosystèmes aquatiques; faire face à la nécessité de salubrité publique;

Contraintes

Coûts des facteurs ; La capacité de stockage en hydrocarbures de la SONABHY de 62 520 m³ (dont 9 170 m³ pour le gaz) et ne permettant au pays d'avoir qu'une autonomie de 60 à 120 jours en fonction des produits.

Créneaux porteurs

l'énergie solaire ;

Facilités accordées	Mesures d'accompagnement
Réduction du BIC pour les entreprises qui investissent tout ou une partie de leurs bénéfices imposables.	Les bassins hydrographiques considérés comme des cadres de planification et de gestion des ressources en eau ; le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau comme un instrument de gestion durable de l'eau ; 278 stations de distributions de produits pétroliers (dont 265 en service) et 500 pompes mélangeurs.

Données sectorielles de base

MINISTÈRE DES MINES, DES CARRIÈRES ET DE L'ÉNERGIE

Régions	Points d'eau en	Forages équipés	Retenue d'eau en 2002	Abonnés en 2002
Boucle du Mouhoun	3131	2482	51	1448
Cascades	1106	938	26	2794
Centre	1456	592	79	40458
Centre Est	4073	1602	72	1161
Centre Nord	5196	3225	160	925
Centre Ouest	3890	2736	157	2914
Centre Sud	2994	1401	106	481
Est	2869	2251	80	421
Hauts Bassins	1644	1277	40	15766
Nord	3619	2529	138	1692
Plateau Central	2760	1828	66	0
Sahel	2704	1804	142	665
Sud Ouest	1491	1476	34	92

31 INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Caractérisation

Depuis la restructuration la situation des établissements financiers s'est nettement améliorée. Le système de financement décentralisé assez développé et a mobilisé depuis 1995, plus de 14 milliards de francs c.f.a d'épargne et octroyé plus de 13 milliards de crédits

Objectifs

Promotion des institutions financières décentralisées; Accélérer la monétarisation du monde rural ; Améliorer l'accès au Crédit

Contraintes

une absence d'assurance face aux risques dans de nombreux domaines (transport, commerce, etc) ; sous information des bénéficiaires sur le rôle des institutions financières; accès difficiles aux crédits d'investissement

Créneaux porteurs

L'organisation de mutuels et renforcement de la micro finance

Facilités accordées	Mesures d'accompagnement
Réduction du BIC pour les entreprises investissant tout ou une partie de leurs bénéfices imposables.	mesures pour la micro finance : L'accentuation de l'information du public ;Suivi du fonctionnement des systèmes financiers décentralisés ; Promouvoir la création de structure d'appui et d'encadrement des systèmes financiers décentralisés ; Recherche des bailleurs de fonds pour les systèmes financiers décentralisés ; Renforcer les capacités des institutions financières ; contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement d'un réseau bancaire mutualiste ; organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques relatives à l'ensemble des activités du secteur de la micro finance.

Données sectorielles de base

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Régions	Banques	Caisse d'épargne	Assurances	Autres
Boucle du Mouhoun	4	6	1	28
Cascades	3	8	8	24
Centre	8	23	8	5
Centre Est	6	4	5	0
Centre Nord	1	4	0	10
Centre Ouest	6	3	4	0
Centre Sud	0	10	0	7
Est	3	5	1	0
Hauts Bassins	9	0	0	24
Nord	2	4	1	5
Plateau Central	1	4	0	3
Sahel	1	4	0	3
Sud Ouest	3	5	1	13

32 TRANSPORT ET TÉLÉCOMMUNICATION

Caractérisation

Le transport représentait près de 5% du PIB en 2001. Le Burkina Faso est un pays carrefour qui fait du transport une activité d'avenir. Avec un réseau en pleine expansion composé de 15272km de routes classées et de 46 000km de pistes rurales, le pays totalise 1064 transporteurs routiers. Le chemin de fer long de 1145 km relie Kaya à Abidjan. Il transporte 57% des marchandises importées et 34% des marchandises à l'exportation. Les télécommunications ainsi que les techniques de l'information et de la communication ont connu un léger essor ces dernières années. En 2004, le pays comptait 65261 abonnés aux téléphones fixes, 391 941 abonnés pour les réseaux de téléphonie mobiles, une dizaine d'entreprises fournissant l'accès aux services Internet.

Objectifs

La réduction des coûts de transport; la recherche d'une meilleure qualité des services et de sécurité des usagers et des marchandises; promouvoir le développement des télécommunications ; promouvoir et favoriser le rôle des télécommunications comme instrument fondamental du développement économique, social et culturel ; favoriser l'émergence et le développement d'un secteur concurrentiel des télécommunications ; développer et améliorer le service public des télécommunications par une meilleure couverture nationale (téléphonie rurale) ; promotion des techniques de l'information et de la communication

Contraintes

Vétusté des moyens de locomotion ; le faible niveau d'appropriation de ces technologies par les individus, les entreprises et l'Administration ; Accès difficiles aux infrastructures de communication de base ; le faible niveau d'organisation du secteur incapable d'attirer les investisseurs ; le coût d'acquisition encore très élevé d'un ordinateur au regard du revenu moyen d'un travailleur salarié

Créneaux porteurs

Transports urbains et péri urbains ; Vulgarisation des TIC; Existence d'un marché potentiel pour la téléphonie publique fixe et mobile ;

Facilités accordées	Mesures d'accompagnement
Réduction du BIC pour les entreprises qui investissent tout ou une partie de leurs bénéfices imposables,	Création d'un environnement institutionnel et réglementaire compétitif ; Développement des canaux et moyens de communication de proximité ;

Données sectorielles de base

MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ET MINISTRE DES TRANSPORTS

Régions	Routes et pistes	Abonnés du téléphone	Télécentres	cyber
Boucle du Mouhoun	2084	1886	73	1
Cascades	868	1265	159	1
Centre	304	42721	3248	46
Centre Est	940	1323	189	2
Centre Nord	1161	1051	104	1
Centre Ouest	1545	1922	253	5
Centre Sud	664	561	60	1
Est	1845	989	93	4
Hauts Bassins	1516	9947	941	9
Nord	1103	1719	188	2
Plateau Central	645	349	48	3
Sahel	1490	828	82	2
Sud Ouest	1107	700	28	0

34 TOURISME ET HOTELLERIE

Caractérisation

Plaque tournante, le Burkina Faso compte d'importants sites touristiques. Sa capacité d'hébergement est de 8500 lits. Le pays a reçu à titre illustratif 152000 visiteurs en 1998. Le secteur du tourisme est un domaine à forte potentialité au Burkina Faso. Le tourisme rapporte chaque année plus 20 milliards de francs CFA à l'économie. Le flux des touristes augmente de 6% l'an et les recettes de 8% l'an.

Objectifs

Valoriser le potentiel touristique; renforcement de la capacité d'accueil

Contraintes

coût élevé des transports; faiblesse des capacités d'accueil; la non mise en valeur du potentiel touristique

Créneaux porteurs

De nombreux sites culturels pittoresques non valorisés ; des infrastructures routières praticables

Facilités accordées	Mesures
Bénéfice des amortissements dégressifs des biens acquis Réduction du BIC pour les entreprises qui investissent tout ou une partie de leurs bénéfices imposables	Organisation de forum ; événement culturels d'envergure tels que le FESPACO, le SIAO et la SNC; valoriser les ressources humaines disponibles ;

Données sectorielles de base

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Régions	sites	hôtels	auberges	Autres
Boucle du Mouhoun	16	18	28	0
Cascades	11	8	3	3
Centre	9	33	26	2
Centre Est	5	7	1	1
Centre Nord	10	3	13	2
Centre Ouest	3	3	25	5
Centre Sud	18	3	6	2
Est	4	5	1	0
Hauts Bassins	20	7	0	
Nord	35	5	18	0
Plateau Central	15	1	0	
Sahel	22	1	17	0
Sud Ouest	17	1	14	0

24 BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Caractérisation

Le BTP représente 6,11% du PIB. Le secteur emploie environ 13800 personnes dans l'informel et 4800 personnes dans le moderne

Objectifs

Améliorer le niveau de service du réseau routier ; Améliorer le cadre de vie des populations ; Améliorer les performances dans le domaine de l'habitat ; Créer les conditions propices pour un habitat décent et à moindre coût ; Rentabiliser et sécuriser l'exploitation des aéroports et améliorer les prestations météorologiques Développer la desserte ; ferroviaire

Contraintes

Coûts des facteurs ; insuffisance des infrastructures socio-économiques de base (routes, piste, stockage);

Créneaux porteurs

disponibilité des agrégats; besoins de construction(pistes rurales, routes, habitat,infrastructures socio-collectifs etc.);
disponibilité de la main d'oeuvre

Facilités accordées	Mesures d'accompagnement
Avantages sur l'impôt sur les bénéfices de professions non commerciales (BNC)	Utilisation des techniques de haute intensité de main d'oeuvre; Mise en place d'une banque de l'habitat; La sécurisation de l'occupation foncière

Informations cartographiques non disponibles

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS ET DE L'HABITAT

33 COMMERCE

Caractérisation

Le commerce est caractérisé par une exportation des produits de cru et une forte importation de produits manufacturés. Les exportations du Burkina sont généralement d'origine agricole. Le pays importe à 42% des pays européens, à 32% de l'Afrique, à 21% d'Asie, à 5% des Etats unies et à près d'1% d'Océanie,

Objectifs

i) mettre l'accent sur le développement du secteur privé; libéraliser le commerce et les prix (réduction des barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que la déréglementation du commerce intérieur et extérieur); simplifier les formalités de commerce et d'investissement (réduction des délais de délivrance des autorisations d'investissement et de commerce);

Contraintes

Une faible productivité; ii) un faible rapport capital/emploi; iii) une non application de la législation du travail et de la sécurité sociale

Créneaux porteurs

Produits agricoles; le coût de création d'emploi peu élevé

Facilités accordées	Mesures d'accompagnement
Réduction du BIC pour les entreprises qui investissent tout ou une partie de leurs bénéfices imposables	la promotion des investissements industriels et privés (code des investissements attractif, code minier, et plus tard un code de commerce et un code des artisans).

Informations cartographiques non disponibles

MINISTRE DU COMMERCE, DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE ET DE L'ARTISANAT

ANNEXES 1 : **BREFS RESUMES DE QUELQUES FICHES DE PROJETS**

Ces projets dont les valeurs indicatives nécessitent une étude approfondie afin de définir avec beaucoup plus de précisions les coûts, le nombre d'emplois

I) SECTEUR : LES CEREALES

FICHES DE PROJET N°01

- 1) Titre du projet : Fabrique d'aliment de bétail
- 2) Description et objectif du projet : vise la mise en place de centres de transformation des céréales en aliments pour bétail.
- 3) Disponibilité des matières premières : les céréales
- 4) Description des produits finis : Tourteaux d'arachide, son de mil, son de maïs ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché national et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 100 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 5 à 10 personnes

FICHES DE PROJET N°02

- 1) Titre du projet : Fabrique de jus de toïdo
- 2) Description et objectif du projet : a pour but la mise en place d'une Fabrique du jus de toïdo
- 3) Disponibilité des matières premières : Toïdo
- 4) Description des produits finis : jus de toïdo
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 50 à 80 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 7 à 10 personnes

FICHES DE PROJET N°03

- 1) Titre du projet : Fabrique de grumeaux de petit mil pour bouilli
- 2) Description et objectif du projet : vise la production de bouillie à base de grumeaux de petit mil
- 3) Disponibilité des matières premières : matières premières disponibles
- 4) Description des produits finis bouillie à base de grumeaux de petit mil
- 5) Disponibilité des marchés : marché local
- 6) Montant de l'investissement : 20 à 50 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 5 à 10 personnes

FICHES DE PROJET N°04

- 1) Titre du projet : Fabrique d'aliments pour bébé à partir de céréale locale.
- 2) Description et objectif du projet : vise à la mise en place d'ateliers pour la fabrication d'aliment de bébé à base de céréales locales.
- 3) Disponibilité des matières premières : céréales locales (maïs, riz, petit mil, etc...)

- 4) Description des produits finis : Aliments pour bébé
- 5) Disponibilité des marchés : marché intérieur et extérieur
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 20 personnes

FICHES DE PROJET N°05

- 1) Titre du projet : Fabrique de couscous à partir de céréales locales (petit mil, maïs sorgho)
- 2) Description et objectif du projet : a pour objectif la mise en place d'unité de fabrique de couscous à base de céréales locales ;
- 3) Disponibilité des matières premières : céréales locales (maïs, manioc, mil etc...) ;
- 4) Description des produits finis : couscous de céréales locales ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°06

- 1) Titre du projet : Fabrique de bière à partir des céréales locales (sorgho rouge, riz)...
- 2) Description et objectif du projet : a pour but la création d'une usine de bière à base de céréales locales
- 3) Disponibilité des matières premières : sorgho rouge, riz, maïs
- 4) Description des produits finis : bière de céréales locales
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et extérieur
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°07

- 1) Titre du projet : Fabrique de produits (corn flakes, bouillies et autres...)
- 2) Description et objectif du projet : vise à la mise en place de centres de fabriques produits tels le corn flakes, les bouillies et autres
- 3) Disponibilité des matières premières les céréales
- 4) Description des produits finis corn flakes, bouillies et autres
- 5) Disponibilité des marchés local et sous
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 120 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 15 à 20 personnes

FICHES DE PROJET N°08

- 1) Titre du projet : Fabrication à farines enfantines à partir de céréales locales
- 2) Description et objectif du projet à pour but la fabrication de farines enfantines à base de céréales locales
- 3) Disponibilité des matières premières : céréales locales (petit mil, maïs, mil)
- 4) Description des produits finis : farines enfantines
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 20 personnes

FICHES DE PROJET N°09

- 1) Titre du projet : Malterie à base de sorgho rouge
- 2) Description et objectif du projet : vise la mise en place une usine de malte utilisant le sorgho rouge
- 3) Disponibilité des matières premières : sorgho rouge
- 4) Description des produits finis : malte de sorgho rouge
- 5) Disponibilité des marchés intérieur et extérieur
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N° 10

- 1) Titre du projet : Transformation de farine de nérés en soubala
- 2) Description et objectif du projet : vise à la mise en place d'unité de transformation de la farine de nérés en soubala
- 3) Disponibilité des matières premières : farine de nérés
- 4) Description des produits finis : soubala
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous r
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 90 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 personnes

FICHES DE PROJET N° 11

- 1) Titre du projet : Fabrication de à partir de céréales locales (petit mil)
- 2) Description et objectif : le projet vise à la mise en place des centres de fabrique de dèguè à base de petit mil
- 3) Disponibilité des matières premières : petit mil
- 4) Description des produits finis : le dèguè...
- 5) Disponibilité des marchés local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 30 à 50 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 9 à 15 personnes

FICHES DE PROJET N°012

- 1) Titre du projet : Fabrication de semoule de maïs, de mil,de sorgho ;
- 2) Description et objectif :le projet a pour objectif l'implantation d'une unité de fabrication de semoule à base (de mil, maïs et sorgho) et de son
- 3) Disponibilité des matières premières : sorgho maïs :
- 4) Description des produits finis : semoule, son (riz, maïs, sorgho)
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 40 à 50 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 15 personnes ;

FICHES DE PROJET N°013

- 1) Titre du projet : Meunerie
- 2) Description et objectif : le projet à pour but l'implantation de moulins pour la transformation en produits semi-finis de céréales
- 3) Disponibilité des matières premières : céréales locales (maïs, mil et sorgho)
- 4) Description des produits finis : céréales transformées en farines locales ;

- 5) Disponibilité des marchés : marché local
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 120 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 à 20 personnes

FICHES DE PROJET N°014

- 1) Titre du projet : Amidonnerie
- 2) Description et objectif du projet : a pour but de créer des unités de transformation du manioc en amidon
- 3) Disponibilité des matières premières : manioc.
- 4) Description des produits finis : amidon :
- 5) Disponibilité des marchés : local et sous-régional.
- 6) Montant de l'investissement : 130 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 à 20 personnes

FICHES DE PROJET N°015

- 1) Titre du projet : Fabrication industrielle de farine de sorgho de maïs, petit mil.
- 2) Description et objectif du projet : vise la mise en place d'une industrie. pour la transformation de sorgho, du maïs du petit mil en farine, maïs, petit, mil.
- 3) Disponibilité des matières premières : sorgho, maïs, petit, mil
- 4) Description des produits finis : farine de sorgho, de maïs et de petit mil
- 5) Disponibilité des marchés local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 150 à 200 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°016

- 1) Titre du projet : Pâtisseries :
- 2) Description et objectif : le projet vise la mise en place des unités de pâtisserie pour valoriser les céréales locales et d'importation ;
- 3) Disponibilité des matières premières : les céréales (farine, huile, sel, œuf, levure, viande etc...);
- 4) Description des produits finis : gâteaux, galettes, croissants etc
- 5) Disponibilité des marchés : marché local ;
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 100 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 20

FICHES DE PROJET N°017

- 1) Titre du projet : Boulangerie ;
- 2) Description et objectif du projet : le projet a pour objectif la création de boulangeries pour la fabrication du pain ;
- 3) Disponibilité des matières premières : farine de blé, levure, sel, sucre etc
- 4) Description des produits finis : pain
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous ré
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 120 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 à 15 personnes

FICHES DE PROJET N°018

- 1) Titre du projet : Fabriques d'aliments pour bétail
- 2) Description et objectif : le projet a pour objectif l'installation d'unités de fabrication d'aliments pour animaux ;
- 3) Disponibilité des matières premières : les céréales locales, foin, graines de coton, herbe sauvage ;
- 4) Description des produits finis : tourteaux d'arachide, tourteaux de coton, son de maïs et de mil, etc...
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 200 à 250 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes.

FICHES DE PROJET N°019

- 1) Titre du projet : Pâtes alimentaires ;
- 2) Description et objectif du projet : vise à la mise en place d'usine pour la production de pâte alimentaires ;
- 3) Disponibilité des matières premières : les céréales locales ;
- 4) Description des produits finis : les pâtes alimentaires (étoile, coquille etc) petite longue (spaghetti, macaroni) ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 35 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°020

- 1) Titre du projet : Unité de décorticage
- 2) Description et objectif : le projet a pour but de mettre en place des centres de décorticage de céréales ;
- 3) Disponibilité des matières premières : riz, maïs, mil, sorgho etc...
- 4) Description des produits finis : riz, maïs, petit mil, sorgho décortiqués etc
- 5) Disponibilité des marchés : marché local
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 20 à 25 personnes

FICHES DE PROJET N°021

- 1) Titre du projet : Silos de stockage
- 2) Description et objectif du projet vise : l'implantation de magasins de stockage des céréales ;
- 3) Disponibilité des matières premières : les céréales locales (riz, maïs, mil, sorgho) ;
- 4) Description des produits finis : les céréales bien stockés et disponibles ;
- 5) Disponibilité de marché ;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 2 à 3 personnes

FICHES DE PROJET N°022

- 1) Titre du projet : Biscuiterie
- 2) Description et objectif du projet : il propose l'implantation d'une usine de biscuiterie se fournissant ingrédients locaux ;

- 3) Disponibilité des matières premières : farine, levure, sucre, huile et sel ;
- 4) Description des produits finis : biscuit ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA;
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°023

- 1) Titre du projet : Aliments pour bébés
- 2) Description et objectif du projet : vice à mettre en place bébé une usine pour alimentation pour bébé ;
- 3) Disponibilité des matières premières : légume, riz, farine, farine complète, viande, fruit etc
- 4) Description des produits finis : alimentation pour bébé...
- 5) Disponibilité des marchés : marché intérieur et extérieur
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 100 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 à 15 personnes

FICHES DE PROJET N°024

- 1) Titre du projet : Petite biscuiterie
- 2) Description et objectif : le projet : a pour but la mise en place d'une fabrique qui produira des biscuit ;
- 3) Disponibilité des matières premières la farine, la levure, sucre, huile, sel
- 4) Description des produits finis : petit biscuit
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et marché international
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 100 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 à 15 personnes

FICHES DE PROJET N°025

- 1) Titre du projet : Complexe agro-industriel de production et transformation de maïs
- 2) Description et objectif : le projet a pour but à l'implantation d'un complexe agro-industriel de production et de transformation de maïs
- 3) Disponibilité des matières premières : semence de maïs
- 4) Description des produits finis : farine de maïs, germe de maïs sec, gritz pour brasserie
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous-régional
- 6) Montant de l'investissement : 2 à 3 milliards FCFA
- 7) Nombre d'employés : 100 personnes

II)-SECTEUR OLEAGINEUX

FICHES DE PROJET N°026

- 1) Titre du projet : Unités de production d'huile de coton raffinée
- 2) Description et objectif : le projet vise à la mise en place d'unités de production d'huile raffinée à base de coton ;
- 3) Disponibilité des matières premières : coton
- 4) Description des produits finis : huile raffinée de consommation
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA

7) Nombre d'employés : 20 à 30 personnes

FICHES DE PROJET N°027

- 1) Titre du projet : Unité de production de biocarburant à partir de l'huile brute de coton ;
- 2) Description et objectif du projet à pour but la mise en place d'unité de production de biocarburant à partir de l'huile brute de coton ;
- 3) Disponibilité des matières premières : graines de coton disponible ;
- 4) Description des produits finis : biocarburant à base d'huile brute de coton
- 5) Disponibilité des marchés : marché local, sous régional et régional
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 à 15 personnes

FICHES DE PROJET N°028

- 1) Titre du projet : Unité de production de biocarburant à base de pourghère ;
- 2) Description et objectif : le projet vise à la mise en place d'une unité de production de biocarburant à base de à partir de l'huile de pourghère ;
- 3) Disponibilité des matières premières : le pourghère se cultive assez bien dans certaines régions du Burkina et est disponible;
- 4) Description des produits finis : biocarburant à base d'huile de pourghère ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 10 à 15 personnes

FICHES DE PROJET N°029

- 1) Titre du projet : Unité de production de savon à base d'huile de coton
- 2) Description et objectif du projet à pour but la mise en place de fabrique de savon à base de coton
- 3) Disponibilité des matières premières : graines de coton
- 4) Description des produits finis : savons à base d'huile de coton
- 5) Disponibilité des marchés : marchés local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 100millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 15 personnes

FICHES DE PROJET N°030

- 1) Titre du projet : Production de savon à base de beurre de karité ;
- 2) Description et objectif : le projet vise la mise en place de fabrique de savon à base de beurre de karité ;
- 3) Disponibilité des matières premières : beurre de karité ;
- 4) Description des produits finis : savons à base de beurre de karité ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 8 à 100millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 15 personnes

FICHES DE PROJET N°031

- 1) Titre du projet : Production de beurre de karité raffiné

- 2) Description et objectif : le projet à pour but la mise en place de beurre de karité raffiné
- 3) Disponibilité des matières premières : beurre brute de karité ;
- 4) Description des produits finis : beurre de karité raffiné
- 5) Disponibilité des marchés : marché national et sous-régional
- 6) Montant de l'investissement : 350 à 450 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°032

- 1) Titre du projet : Production de savons de toilette à base de beurre de karité
- 2) Description et objectif : le projet vise à la mise en place de savon de toilette à base de beurre de karité
- 3) Disponibilité des matières premières : beurre de karité
- 4) Description des produits finis : savon de toilette ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local, sous régional et international;
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 à 15 personnes

FICHES DE PROJET N°033

- 1) Titre du projet : Production d'huile d'arachide raffinée ;
- 2) Description et objectif : le projet vise à la mise en place d'unité de raffinage d'huile d'arachide
- 3) Disponibilité des matières premières : disponibilité de graines d'arachide ;
- 4) Description des produits finis : huile raffinée d'arachide
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 350 à 400 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°034

- 1) Titre du projet : Production de sésame biologique
- 2) Description et objectif : le projet à pour but la mise d'une unité de production de sésame biologique
- 3) Disponibilité des matières premières : semences de sésame
- 4) Description des produits finis : sésame biologique
- 5) Disponibilité des marchés : marché international
- 6) Montant de l'investissement : 200 à 300 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°035

- 1) Titre du projet : Production d'huile de sésame biologique ;
- 2) Description et objectif : le projet à pour but la mise en place d'une fabrique d'huile biologique à base de sésame ;
- 3) Disponibilité des matières premières : graine sésame biologique ;
- 4) Description des produits finis : huile de sésame biologique ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes ;

FICHES DE PROJET N°036

- 1) Titre du projet : Production de sésame conventionnelle ;
- 2) Description et objectif : le projet vise la mise en place d'unités de production de sésame conventionnelle ;
- 3) Disponibilité des matières premières : graines de sésame ;
- 4) Description des produits finis : sésame conventionnel ;
- 5) Disponibilité du marché local, sous régional et international ;
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes ;

FICHES DE PROJET N°037

- 1) Titre du projet : Production de beurre de karité bio ;
- 2) Description et objectif : le projet à pour but la mise en place de fabrique de beurre de karité biologique ;
- 3) Disponibilité des matières premières : amandes de karité
- 4) Description des produits finis : beurre de karité obtenu à partir d'amande de karité bio ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché international ;
- 6) Montant de l'investissement : 200 à 250 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 15 à 20 personnes ;

FICHES DE PROJET N°038

- 1) Titre du projet : Production de beurre brut ou raffiné de karité conventionnel
- 2) Description et objectif : le projet à pour but la mise en place de fabrique de beurre de karité conventionnel
- 3) Disponibilité des matières premières : disponibilité en amandes de karité ;
- 4) Description des produits finis : beurre brut ou raffiné de karité conventionnel ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local, sous régional et international;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°039

- 1) Titre du projet : Production d'acide gras à partir de beurre de karité ;
- 2) Description et objectif : le projet vise à la mise en place de beurre de karité ;
- 3) Disponibilité des matières premières : beurre de karité ;
- 4) Description des produits finis : acide gras à base de beurre de karité ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes ;

FICHES DE PROJET N°040

- 1) Titre du projet : Production de stéarines et d'oléine à partir de beurre de karité ;
- 2) Description et objectif : le projet à pour but de la mise en place d'une unité de fractionnement de beurre de karité ;
- 3) Disponibilité des matières premières : beurre de karité ;

- 4) Description des produits finis : stéarine et d'olive ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché international ;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°041

- 1) Titre du projet : Unité de fabrication de baume de cajou (CNSL) ;
- 2) Description et objectif : le projet vise à la mise en place d'une unité de fabrication de baume de cajou ;
- 3) Disponibilité des matières premières : disponibilité en anacarde ou pomme de cajou ;
- 4) Description des produits finis : baume de cajou ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché international ;
- 6) Montant de l'investissement : 90 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 40 personnes

FICHES DE PROJET N°042

- 1) Titre du projet : Unité de préparation de lubrifiant naturels
- 2) Description et objectif : le projet vise à produire les lubrifiants à partir de noix et de graines locales
- 3) Disponibilité des matières premières : graines de coton, graines d'arachide, graine de sésame, amandes de karité ;
- 4) Description des produits finis : lubrifiant naturel ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 personnes

FICHES DE PROJET N°043

- 1) Titre du projet : Unité d'extraction d'huile essentielle ;
- 2) Description et objectif : le du projet vise à la mise en place de centres d'extraction d'huile essentielle ;
- 3) Disponibilité des matières premières : disponibilité en graines de coton, anacarde, arachide, amandes de karité ;
- 4) Description des produits finis : huile de coton, huile d'arachide, beurre de karité etc ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 40 personnes

FICHES DE PROJET N°044

- 1) Titre du projet : Unité de production de crème pour main et visage ;
- 2) Description et objectif : le projet à pour but la mise en place d'usine de production de crème pour main et visage ;
- 3) Disponibilité des matières premières : beurre de karité ;
- 4) Description des produits finis ; crème à base de beurre de karité
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 60 à 70 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 15 personnes

FICHES DE PROJET N°045

- 1) Titre du projet : Unité de production d'arachide grillées ou frites
- 2) Description et objectif : le projet vise à la mise en place d'usine de transformation d'arachides en arachide grillées ;
- 3) Disponibilité des matières premières : graines arachide ;
- 4) Description des produits finis : arachide grillées ensachées ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 30 à 50 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 personnes

FICHES DE PROJET N°046

- 1) Titre du projet : Unité de production de margarine
- 2) Description et objectif : le projet à pour but d'installation d'unité de fabrique de margarine à partir des huiles raffinées et désodorisée
- 3) Disponibilité des matières premières : huile raffinée de coton ou de sésame
- 4) Description des produits finis : margarine
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 450 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

III)- SECTEUR FRUITS ET LEGUMES**FICHES DE PROJET N°047**

- 1) Titre du projet : Séchage de fruits et légumes (mangues, papaye, tomate, hibiscus) ;
- 2) Description et objectif : le projet à pour but de mettre en place des unités de séchage de fruits et légumes ;
- 3) Disponibilité des matières premières : mangue, papaye, tomate hibiscus ;
- 4) Description des produits finis : mangue séchées, papaye sachées, tomate, hibiscus ensachés ;
- 5) Disponibilité de marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 50 à 70 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 personnes

FICHES DE PROJET N°048

- 1) Titre du projet : Transformation de la mangue
- 2) Description et objectif : le projet vise à créer des centres de transformation de la mangue en plusieurs sous produits;
- 3) Disponibilité des matières premières : disponibilité en mangue
- 4) Description des produits finis : mangues séchées, confiture de mangue, jus de mangue
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 60 à 100 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 15 personnes

FICHES DE PROJET N°049

- 1) Titre du projet : Production de jus de fruits exotiques ;

- 2) Description et objectif du projet à pour but de mettre en place des unités de fabrique de jus de fruits exotiques ;
- 3) Disponibilité des matières premières ou fruits (mangue, citron, orange, pastèque etc...);
- 4) Description des produits finis parfums à base des fruits ;
- 5) Disponibilité de marché africain, européen, asiatiques, américain ;
- 6) Montant de l'investissement : 350 à 400 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 40 personnes

FICHES DE PROJET N°050

- 1) Titre du projet : Production de pulpes, de purées de fruits, d'aliments diététiques ;
- 2) Description et objectif : le projet vise à mettre en place des unités de production de purées à base de fruits en aliments diététique et de concentrées de fruits tropicaux ;
- 3) Disponibilité des matières premières : disponibilité en fruits ;
- 4) Description des produits finis : pulpes, purée de fruits, aliments diététiques ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous-régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes.

FICHES DE PROJET N°051

- 1) Titre du projet : Production de boissons non alcoolisées à base de fruits ;
- 2) Description et objectif : le projet vise la création d'unités de production de boissons non alcoolisées à base de fruits ;
- 3) Disponibilité des matières premières : fruit (mangue, orange, pastèque etc...);
- 4) Description des produits finis : boissons d'orange, de mangue, de goyave etc ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché national, sous régional et international ;
- 6) Montant de l'investissement : 200 à 250 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 à 20 personnes

FICHES DE PROJET N°052

- 1) Titre du projet : Production de miel ;
- 2) Description et objectif : le projet vise à créer des centres de production de miel ;
- 3) Disponibilité des matières premières : miel,
- 4) Description des produits finis : miel consommable
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 personnes

FICHES DE PROJET N°053

- 1) Titre du projet : Chambre froide pour conservation de fruits et légumes ;
- 2) Description et objectif : le projet à pour objet l'installation de chambres froide pour assurer la conservation des fruits et légumes ;
- 3) Disponibilité des matières premières : fruits et légumes ;
- 4) Description des produits finis : fruits et légumes frais
- 5) Disponibilité des marchés : marché national, sous régional, international ;
- 6) Montant de l'investissement : 200 à 300 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 5 personnes

FICHES DE PROJET N°054

- 1) Titre du projet : Production de vinaigre à base de fruits
- 2) Description et objectif : le projet à pour but de créer des centres de fabrication de vinaigre à base de fruits
- 3) Disponibilité des matières premières : fruits (mangue, orange, pastèque)
- 4) Description des produits finis : vinaigre à base de citron et d'orange
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 50 à 70 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 personnes

FICHES DE PROJET N°055

- 1) Titre du projet : Unité de production séchage de fruit et légumes;
- 2) Description et objectif : le projet vise à créer des centres pour le séchage des fruits et légumes ;
- 3) Disponibilité des matières premières : fruits et légumes disponibles ; mangue, pastèque, orange, légume (tomate, aubergine, gombo, oignon) ;
- 4) Description des produits finis : fruits et légumes secs
- 5) Disponibilité des marchés : marché national, régional et international ;
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 90 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 8 personnes

FICHES DE PROJET N°056

- 1) Titre du projet : Unité de fabrication de condiments (gombo, feuille de baobab etc...) ;
- 2) Description et objectif : le projet vise la mise en place d'unité de fabrique de condiments ;
- 3) Disponibilité des matières premières : gombo, feuille de baobab, viande, poisson etc
- 4) Description des produits finis : poudre de gombo, poudre de feuille de baobab préparés avec de la viande ou du poisson et d'autres ingrédients et prêts à la consommation etc ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous région
- 6) Montant de l'investissement : 90 à 100 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 personnes

FICHES DE PROJET N°057

- 1) Titre du projet : Fabrication de condiments ;
- 2) Description et objectif : le projet vise à mettre au point des variété de sauces et épices locales emballées dans les sachets individuels destinés à la vente ;
- 3) Disponibilité des matières premières : piments, oignon, tomates, gombo etc.;
- 4) Description des produits finis : sauces préfabriquées ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché national et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 90 à 100 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 10 personnes

FICHES DE PROJET N°058

- 1) Titre du projet : Déshydratation des légumes

- 2) Description et objectif : le projet à pour objectif extraire la matière liquide des produits légumineux ;
- 3) Disponibilité des matières premières : légumes (tomate, gombo, piments) etc
- 4) Description des produits finis : piment, tomate, gombo secs et emballés ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 10 personnes

FICHES DE PROJET N°059

- 1) Titre du projet : Hangars de stockages et de conservation
- 2) Description et objectif : le projet : vise à assurer une meilleure conservation des fruits et légumes à travers des infrastructure appropriées et une meilleurs exposition des produits
- 3) Disponibilité des matières premières : production légumière 17 à 21t/hectare et la production fruitière 127/hectare
- 4) Description des produits finis : consommation directe, transformation en jus, confiture de fruit, fruit séché, tranche en conserve
- 5) Disponibilité des marchés : marché national régional, africain, européen, américain et asiatique
- 6) Montant de l'investissement : 50 à 60 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 3 personnes

FICHES DE PROJET N°060

- 1) Titre du projet : Fours séchoirs
- 2) Description et objectif du projet : vise à sécher les fruits et légumes pour une meilleure conservation, construire avec des claies et une source d'énergie pour secteur
- 3) Disponibilité des matières premières : Mangue 550.000 tonnes en moyenne par an, tomate 10.000 t/an
- 4) Description des produits finis : manque séchée, tomate séchée, légumes divers séchés
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et international
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 90 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 5 personnes

FICHES DE PROJET N°061

- 1) Titre du projet : Ateliers de réception, tirage, nettoyage et calibrage
- 2) Description et objectif : le projet vise la création d'infrastructures de réception de fruits et légumes afin de les trier, les nettoyer et les calibrer en vue d'un conditionnement
- 3) Disponibilité des matières premières : mangue, tomate et divers fruits et légumes disponibles
- 4) Description des produits finis : fruits nettoyages, triés et calibrés
- 5) Disponibilité des marchés : marchés national et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 120 à 130 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 personnes

FICHES DE PROJET N°062

- 1) Titre du projet : Fabriques de concentrés de fruits
- 2) Description et objectif : du projet vise à une transformation enfin d'avoir le produit encore plus dosé et beaucoup concentré (transformation en petite)

- 3) Disponibilité des matières premières : mangue, papaye et pastèque et divers fruits disponible ;
- 4) Description des produits finis : confiture de mangue
- 5) Disponibilité des marchés : marché national et international ;
- 6) Montant de l'investissement : 200 à 250 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 20 personnes.

FICHES DE PROJET N°063

- 1) Titre du projet : Boissons aux fruits
- 2) Description et objectif : le projet vise à obtenir des boissons à base de fruit pour une meilleure consommation
- 3) Disponibilité des matières premières : mangues, goyaves, papaye, orange ananas disponibles etc...
- 4) Description des produits finis : jus de mangue, jus de citron, jus d'ananas etc
- 5) Disponibilité des marchés : marché local, sous régional et international ;
- 6) Montant de l'investissement : 250 à 300 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 20 personnes

FICHES DE PROJET N°064

- 1) Titre du projet : Produit d'extrait de fruit (orange séché...)
- 2) Description et objectif : le projet vise à obtenir des produits dérivés de fruits, il s'articule autour d'une exploitation fruitières et d'une usine de transformation industrielle
- 3) Disponibilité des matières premières : fruits divers
- 4) Description des produits finis : mangues séchées, extraits d'agrumes divers
- 5) Disponibilité des marchés : marché national et international
- 6) Montant de l'investissement : 200 à 250 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 15 personnes

FICHES DE PROJET N°065

- 1) Titre du projet : Unité de conditionnement de produits maraîchers
- 2) Description et objectif : le projet vise à conférer aux produits maraîchers un appui en vue de la commercialisation (nettoyage, triage calibrage, conditionnement tels sont les spéciations prévues.)
- 3) Disponibilité des matières premières : existence de produits maraîchers
- 4) Description des produits finis : légumes conditionnées selon les normes ;
- 5) Disponibilité des marchés : marchés national et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 40 à 50 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 20 personnes

FICHES DE PROJET N°066

- 1) Titre du projet : Unité de traitement de fruits et légumes
- 2) Description et objectif : le projet à pour but de traiter les fruits et légumes destinés à la fabrication de conserve, de tranches, de pulpes, de jus, de concentré de fruits, de conserves de légume(de haricot vert, de gombo frais, agrumes et divers fruits) ;
- 3) Disponibilité des matières premières :
- 4) Description des produits finis : fruits et légumes traités

- 5) Disponibilité des marchés : marché local et international ;
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 90 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 personnes

FICHES DE PROJET N°067

- 1) Titre du projet : Unité de jus et boissons alcoolisées
- 2) Description et objectif : le projet vise à créer des centres de fabrication de jus à base de produits exotiques (à base de fruits et légumes) et de rhume et similaires
- 3) Disponibilité des matières premières : fruits et légumes divers
- 4) Description des produits finis : boissons alcoolisées et assimilées, jus de mangue etc...
- 5) Disponibilité des marchés : marché national sous régional et international
- 6) Montant de l'investissement : 200 à 250 millions FCFA ;
- 7) Nombre d'employés : 30 personnes ;

FICHES DE PROJET N°068

- 1) Titre du projet : Unité de fabrication de condiments ;
- 2) Description et objectif : le projet vise à créer un centre de fabrique de condiments à base de légumes ;
- 3) Disponibilité des matières premières : disponibilité de légumes (tomate, gombo, piments, oignon)
- 4) Description des produits finis : condiments prêts pour la consommation
- 5) Disponibilité des marchés : marché national, sous régional et régional
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 15 personnes

FICHES DE PROJET N°069

- 1) Titre du projet : Unité de déshydrations de légumes
- 2) Description et objectif du projet vise à créer des centres enfin de transformer une gamme de légumes pour les emballer dans des sachets individuels destinés à la vente sur les marchés
- 3) Disponibilité des matières premières divers légumes (oignon, haricot, carotte, laitue, choux, fenouil)
- 4) Description des produits finis légumes emballées dans des sachets
- 5) Disponibilité des marchés : marché national et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 150 à 200 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 15 personnes

FICHES DE PROJET N°070

- 1) Titre du projet : Unité de déshydrations de fruits ;
- 2) Description et objectif du projet vise à créer des centres enfin de transformer une gamme de fruits pour les emballer dans des sachets individuels destinés à la vente ;
- 3) Disponibilité des matières premières : fruits (mangue, citron,
- 4) Description des produits finis : fruits emballés dans des sachets plastiques etc ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché national et sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 150 à 200 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 15 personnes

FICHES DE PROJET N°071

- 1) Titre du projet : Fabrique de confiture de fruits
- 2) Description et objectif du projet : vise à créer des centres de transformation de fruit en confiture
- 3) Disponibilité des matières premières : divers fruits (manque, orange, pastèque, citron etc...)
- 4) Description des produits finis : confiture de mangue, confiture d'orange etc...
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 80 à 90 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 10 personnes

IV)- SECTEUR RESSOURCES ANIMALES**FICHES DE PROJET N°072**

- 1) Titre du projet : Fabrication industrielle d'objets en cuir
- 2) Description et objectif : le projet vise à la mise en place de fabrique industrielle d'objets à base de cuir
- 3) Disponibilité des matières premières : cuir et peau ;
- 4) Description des produits finis : objets en cuir ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 400 à 450 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 personnes

FICHES DE PROJET N°073

- 1) Titre du projet : Fabrication industrielle de chaussures à partir de cuir
- 2) Description et objectif : le projet a pour objet la mise en place de fabrique industrielle de chaussure à base de cuir
- 3) Disponibilité des matières premières : disponibilité des cuirs et peaux ;
- 4) Description des produits finis : chaussures en cuir
- 5) Disponibilité des marchés : marché national et international
- 6) Montant de l'investissement : 500 à 550 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 40 personnes

FICHES DE PROJET N°074

- 1) Titre du projet : Fabrication de vêtements en cuir
- 2) Description et objectif : le projet a pour objectif la mise en place de fabrique de vêtements à base de cuir ;
- 3) Disponibilité des matières premières : disponibilité des cuirs et peaux
- 4) Description des produits finis : habits en cuir ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et international.
- 6) Montant de l'investissement : 250 à 300 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°075

- 1) Titre du projet : Fabrication de cartables, des sacs à mains, sacoches etc à partir de cuir

- 2) Description et objectif : le projet à pour but la mise en place d'unités de fabrication de sacs à main, de porte monnaies, de sacoches, de cartables etc...à base de cuir,
- 3) Disponibilité des matières premières : disponibilité des cuirs et peaux ;
- 4) Description des produits finis : sacs à main, porte-monnaie et sacoches en cuir, cartables en cuir
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et international
- 6) Montant de l'investissement : 250 à 300 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

V)-SECTEUR : TEXTILE ET HABILLEMENT

FICHES DE PROJET N°076

- 1) Titre du projet : Fabrication de tissus de coton Grey/blanche/couverture, draps, maison serviette
- 2) Description et objectif du projet : a pour objectif la mettre en place des centres de transformation du coton en tissus Grey, blanche et couverture et drap de maison
- 3) Disponibilité des matières premières : coton
- 4) Description des produits finis : coton Grey, blanche, couverture, draps de maison et serviette
- 5) Disponibilité des marchés marché intérieur et extérieur...
- 6) Montant de l'investissement : 450 à 500 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 50 personnes

FICHES DE PROJET N° 081

- 1) Titre du projet : Fil de coton
- 2) Description et objectif du projet à pour mission la mise en place d'unité pour la production de fil de coton- des unités de filetage
- 3) Disponibilité des matières premières : coton :
- 4) Description des produits finis : Fil de coton
- 5) Disponibilité des marchés intérieur et extérieur
- 6) Montant de l'investissement : 450 à 500 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 personnes

FICHES DE PROJET N°082

- 1) Titre du projet : Confection prêt à porter
- 2) Description et objectif du projet à pour objectif : la mise en place d'ateliers pour la confection des tenus vestimentaire prêt à porter
- 3) Disponibilité des matières premières : tissus et fil de filature
- 4) Description des produits finis habits prêts à porter...
- 5) Disponibilité des marchés intérieur et extérieur...
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 150 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 60 personnes

FICHES DE PROJET N° 083

- 1) Titre du projet : Complexe industriel textile

- 2) Description et objectif : la projet a pour but l'implantation d'un complexe industriel pour le textile ;
- 3) Disponibilité des matières premières : coton ;
- 4) Description des produits finis : fil, tissu, pagne etc ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché intérieur et extérieur ;
- 6) Montant de l'investissement : 800 à 1500 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 100 personnes

FICHES DE PROJET N°084

- 1) Titre du projet : Bonneterie ;
- 2) Description et objectif : le projet vise la mise en place d'unité pour la confection de sous vêtements ;
- 3) Disponibilité des matières premières : tissus pour sous-vêtement ;
- 4) Description des produits finis : slip, corsage, lingerie ;
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et extérieur
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions fcfa
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°085

- 1) Titre du projet : Coton hydrophile...
- 2) Description et objectif du projet vise : à la confection de coton hydrophile.
- 3) Disponibilité des matières premières : Coton
- 4) Description des produits finis : Coton hydrophile
- 5) Disponibilité des marchés : Marché local et international
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°086

- 1) Titre du projet : Confection d'uniformes professionnels (tenus militaire, tenues de travail, tenus de cérémonie, tenue de ville).
- 2) Description et objectif du projet vise : la confection de tenu professionnelle et uniformes assimilées :
- 3) Disponibilité des matières premières : tissu :
- 4) Description des produits finis : tenue militaire, tenus de travail, tenue de cérémonie
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et international
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°087

- 1) Titre du projet : Ateliers de couture
- 2) Description et objectif du projet vise : la mise en place d'atelier de couture pour la confection d'habit :
- 3) Disponibilité des matières premières : tissus et pagnes
- 4) Description des produits finis : habillement
- 5) Disponibilité des marchés : marché intérieur et extérieur
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA

7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°088

- 1) Titre du projet : Blanchissement et teinture des fils destiné au tissage artisanal
- 2) Description et objectif du projet : a pour objectif la mise en place d'unité de tissage artisanal
- 3) Disponibilité des matières premières : fils de coton...
- 4) Description des produits finis : fils de coton colorés
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous-régional.....
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°089

- 1) Titre du projet : Production de tourteaux de coton
- 2) Description et objectif du projet : a pour but la production de tourteaux de coton pour l'alimentation du bétail
- 3) Disponibilité des matières premières : les graines coton
- 4) Description des produits finis : tourteaux du coton :
- 5) Disponibilité des marchés : marché local, international et sous régional...
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N° 090

- 1) Titre du projet : Fabrique d'emballage en fibre de coton (sacs, cordages)
- 2) Description et objectif du projet : ce projet vise à confectionner des emballages à partir des fibres de coton
- 3) Disponibilité des matières premières : fibre de coton..
- 4) Description des produits finis : emballages en fibre de coton (sacs, cordages etc)
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°091

- 1) Titre du projet : Fabrication de matelas avec les linter
- 2) Description et objectif du projet : ce projet vise à produire des matelas à partir des linter
- 3) Disponibilité des matières premières : linter
- 4) Description des produits finis : matelas avec les linters
- 5) Disponibilité des marchés : marché local, régional et international
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°092

- 1) Titre du projet : Fabrique de Faso dan fani
- 2) Description et objectif du projet : ce projet vise à l'implantation d'une fabrique pour confectionner des tissus spéciaux comme le Faso dan fani
- 3) Disponibilité des matières premières : coton

- 4) Description des produits finis : Faso dan fani
- 5) Disponibilité des marchés local, sous-régional et régional voire international
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°093

- 1) Titre du projet : Projet promotion de prêt à porter en Faso dan fani
- 2) Description et objectif du projet : ce projet vise à faire en Faso dan fani la promotion les prêt-à-porter
- 3) Disponibilité des matières premières : fil en coton
- 4) Description des produits finis : prêts à porter en Faso dan fani et prêt pour la concurrence marché local international
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et international
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

VI)- SECTEUR : FABRICATION D'OUTILS DE PRODUCTION (AGRICOLE ET INDUSTRIEL) :

FICHES DE PROJET N° 094

- 1) Titre du projet : Mini Fonderie
- 2) Description et objectif du projet ce projet vise à l'installation d'une petite fonderie pur fondre les métaux.
- 3) Disponibilité des matières premières métaux, (fer, aluminium, l'or, cuivre etc)
- 4) Description des produits finis métal fondu prêt à l'utilisation
- 5) Disponibilité des marchés local et international
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°095

- 1) Titre du projet ...Fabrication d'outils agricoles
- 2) Description et objectif du projet a pour but d'installation une fabrique pour la production à outils agricoles à base de métaux
- 3) Disponibilité des matières premières : métaux (fer)
- 4) Description des produits finis : machette, daba, houes, charrues charrettes etc...
- 5) Disponibilité des marchés : local, sous régional et régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°096

- 1) Titre du projet : Fils barbelés et clôtures
- 2) Description et objectif du projet : ce projet vise à installer une fabrique de fils barbelés et fils.
- 3) Disponibilité des matières premières : métaux (fer, aluminium)
- 4) Description des produits finis : fils barbelés et fils clôtures
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et marché international

- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°097

- 1) Titre du projet : Accessoires pour mobylettes
- 2) Description et objectif : le projet vise à la mise en place d'une usine pour la création de pièces de rechange pour mobylette
- 3) Disponibilité des matières premières : métaux (Fer, aluminium, etc...)
- 4) Description des produits finis : accessoires pour mobylette
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous-régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N° 098

- 1) Titre du projet : Production de pointes et fils de fer
- 2) Description et objectif du projet : ce projet vise à obtenir des pointes et fils à partir du fer
- 3) Disponibilité des matières premières : fer
- 4) Description des produits finis : pointes en fer et fils en fer
- 5) Disponibilité des marchés : marché local, sous régional et régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°099

- 1) Titre du projet : Unité de production de boite en fer blanc
- 2) Description et objectif du projet : ce projet vise et installation d'une usine de production de boite en fer.
- 3) Disponibilité des matières premières : fer
- 4) Description des produits finis : boite en fer blanc
- 5) Disponibilité des marchés : marché intérieur et extérieur
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°100

- 1) Titre du projet : Fabrication de presses à huile
- 2) Description et objectif du projet ; ce projet vise la fabrication de petites presses à huiles destinées à aider les femmes à extraction du beurre de karité dans les villages
- 3) Disponibilité des matières premières : les amandes de karité sont disponibles au Burkina que ce soit à l'est, à l'ouest, au centre, au sud etc..
- 4) Description des produits finis : presse à karité
- 5) Disponibilité des marchés : groupements et associations de femmes et d'hommes au niveau national ou régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHE DE PROJET N° 101

- 1) Titre du projet : unité de production de boîte
- 2) Description et objectif du projet : ce projet a pour but la construction d'une unité de production de boîte en aluminium ou en fer.
- 3) Disponibilité des matières premières : aluminium, fer
- 4) Description des produits finis : boîte vide de conserve
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et extérieur
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N° 102

- 1) Titre du projet : Montage de ventilateur électrique et récepteur de radio
- 2) Description et objectif du projet : vise la mise en place de montage de ventilateurs électrique et récepteur de radio
- 3) Disponibilité des matières premières : fer, aluminium,
- 4) Description des produits finis : ventilateur électrique, et récepteur régional.
- 5) Disponibilité des marchés : marché local en milieu
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N° 103

- 1) Titre du projet : Production de meubles métalliques
- 2) Description et objectif du projet : vise la mise en place de fabrique de meubles métalliques pour les hôpitaux et autres structures sociales
- 3) Disponibilité des matières premières : métaux (fer, aluminium)
- 4) Description des produits finis : lits, armoires d'hôpital etc ...
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N° 104

- 1) Titre du projet : Petites machines pour exploitation de l'or
- 2) Description et objectif du projet ce projet vise à créer de petites machines pour exploitation l'or
- 3) Disponibilité des matières premières : métal de récupération..
- 4) Description des produits finis : machines de broyage de minerais
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N° 105

- 1) Titre du projet : Fabrication de pièces détachées pour vélo
- 2) Description et objectif du projet : vise à la mise en place d'unité de fabrication de pièces détachées pour vélo
- 3) Disponibilité des matières premières : métaux (fer, aluminium)

- 4) Description des produits finis : pièces détachées pour vélo
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°106

- 1) Titre du projet : Fabrication de pièces détachées pour vélomoteur
- 2) Description et objectif du projet...visé à la mise en place d'unité de fabrique de pièces détachées pour vélomoteur.
- 3) Disponibilité des matières premières métaux (fer, aluminium etc...)
- 4) Description des produits finis pièces détachées pour vélomoteur
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°107

- 1) Titre du projet : construction mécanique et métallique
- 2) Description et objectif du projet vise à la mise en place d'unité de fabrique mécanique et métallique
- 3) Disponibilité des matières premières : métaux (fer, cuivre)
- 4) Description des produits finis : construction mécanique et métallique
- 5) Disponibilité des marchés : marché national et sous régional

FICHES DE PROJET N°108

- 1) Titre du projet : fabrication de matériel agricole
- 2) Description et objectif du projet à pour but la fabrication d'outil agricole.
- 3) Disponibilité des matières premières Matériaux (fer, aluminium, cuivre, zinc etc...)
- 4) Description des produits finis : charrettes, essuie, bouette, pèle
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 250 000 000 FCFA
- 7) Nombre d'emplois : 20 employés

VII)- SECTEUR CARRIERE ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

FICHES DE PROJET N°109

- 1) Titre du projet ...Fonderie et construction mécanique
- 2) Description et objectif du projet mise en place d'une unité industrielle pour la fonderie et construction mécanique à base et carrières et matériaux de construction
- 3) Disponibilité des matières premières étaux (fer, cuivre, aluminium etc...)
- 4) Description des produits finis : pièces mécaniques
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 100 à 250 000 000 FCFA
- 7) Nombre d'employés : 40 à 50 personnes

FICHES DE PROJET N°110

- 1) Titre du projet : Unité de production de profilés à chaud
- 2) Description et objectif du projet : a pour but la mise en place d'unité pour la production de profils à chaud
- 3) Disponibilité des matières premières : métaux (fer, zinc, etc...)
- 4) Description des produits finis : profilés à chaud
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

VIII)-SECTEUR POLYMERES : CAOUTCHOUC ET PLASTIQUE

FICHES DE PROJET N°111

- 1) Titre du projet : Fabrique de peigne
- 2) Description et objectif du projet ce projet vise à installer une usine de fabrique de peigne
- 3) Disponibilité des matières premières : caoutchouc
- 4) Description des produits finis : peigne :
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et international
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°112

- 1) Titre du projet : Fabrique de monture de lunettes à partir du caoutchouc
- 2) Description et objectif du projet vise à produire des montures de lunettes à partir du caoutchouc
- 3) Disponibilité des matières premières : caoutchouc
- 4) Description des produits finis montures de lunettes régionales
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°113

- 1) Titre du projet : Monture de brosses à dents
- 2) Description et objectif du projet ce projet vise à produire des montures de brosses à dents à partir du caoutchouc
- 3) Disponibilité des matières premières
- 4) Description des produits finis monture de brosses à dents
- 5) Disponibilité des marchés marché local et marché régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°114

- 1) Titre du projet : unité de recyclage du plastique
- 2) Description et objectif du projet ce projet vise à installer une unité de recyclage des plastiques
- 3) Disponibilité des matières premières : plastique

- 4) Description des produits finis plastique recyclée
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°115

- 1) Titre du projet : Unité du traitement de pneus
- 2) Description et objectif du projet ce projet vise à mettre en place une unité de traitement de pneus
- 3) Disponibilité des matières premières : pneus
- 4) Description des produits finis disponibilités des pneus traités
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional et régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N° 116

- 1) Titre du projet : unité de fabrication d'accessoires plastique pour motocycle
- 2) Description et objectif du projet vise à installation d'une unité de fabrication d'accessoires plastique pour motocyclettes
- 3) Disponibilité des matières premières
- 4) Description des produits finis :... accessoires en plastiques pour motocyclettes
- 5) Disponibilité des marchés : local, sous régional et régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personne

FICHES DE PROJET N°117

- 1) Titre du projet : Unité de produits divers en plastique
- 2) Description et objectif du projet : ce projet vise à mettre en place une usine pour la fabrication de divers gants en plastique
- 3) Disponibilité des matières premières : plastique
- 4) Description des produits finis : produits en plastique : chaises, câble, montres, cuillères, sacs, etc
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et international
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N° 118

- 1) Titre du projet : Bâches et filets à provisions
- 2) Description et objectif du projet :ce projet vise à produire des bâches et filets à provisions à base du caoutchouc, plastique
- 3) Disponibilité des matières premières caoutchouc, plastique
- 4) Description des produits finis bâches, filets à provisions
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional, régional et international
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°119

- 1) Titre du projet Usine de meubles en plastique
- 2) Description et objectif du projet ce projet vise à installer une usine de fabrication de meubles en plastique
- 3) Disponibilité des matières premières : plastique
- 4) Description des produits finis meubles en plastique (tables, chaises etc...)
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°120

- 1) Titre du projet : Accessoires pour mobylettes
- 2) Description et objectif du projet vise à la mise en place d'unité de fabrication de pièce de rechange de mobylette
- 3) Disponibilité des matières premières polymères (caoutchouc, plastique)
- 4) Description des produits finis accessoires pour mobylettes
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°121

- 1) Titre du projet : fabrication de tuyaux en plastique
- 2) Description et objectif du projet : vise à produire des tuyaux à base de plastique
- 3) Disponibilité des matières premières plastiques :
- 4) Description des produits finis : tuyaux en plastique
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et international
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°122

- 1) Titre du projet : Fabrication de bouteille en plastique
- 2) Description et objectif du projet : vise à installer une fabrique pour la production de bouteilles en plastique
- 3) Disponibilité des matières premières : plastique
- 4) Description des produits finis : bouteille en plastique
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et international
- 6) Montant de l'investissement : 200 à 300 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 25 à 30 personnes

FICHES DE PROJET N°123

- 1) Titre du projet : bouteillerie
- 2) Description et objectif du projet ce vise envisage la mise en place d'une usine de fabrication de bouteille en plastique
- 3) Disponibilité des matières premières : plastique
- 4) Description des produits finis : bouteille en plastique

- 5) Disponibilité des marchés : interne et externe
- 6) Montant de l'investissement : 300 à 350 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

VIII)- SECTEUR CHIMIE

FICHES DE PROJET N°124

- 1) Titre du projet : Engrais organique et biologiques
- 2) Description et objectif du projet : le projet a pour objectif la mise en place d'une entreprise de fabrique d'engrais organique et biologique à base de polymère
- 3) Disponibilité des matières premières : polymère (caoutchouc, plastique)
- 4) Description des produits finis : engrais organique et biologique
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 400 à 450 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 50 personnes

FICHES DE PROJET N°125

- 1) Titre du projet : Fabrication d'insecticides polyvalents
- 2) Description et objectif : le projet a pour but la mise en place d'unité de production d'insecticides polyvalents à base de polymères (caoutchouc plastique)
- 3) Disponibilité des matières premières : polymères (caoutchouc plastique) à importer
- 4) Description des produits finis : insecticide polyvalents
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 450 à 550 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

FICHES DE PROJET N°126

- 1) Titre du projet : Unité de fabrication de produit de nettoyage industriel
- 2) Description et objectif : le projet a pour objectif la mise en place d'usine de fabrique de produit de nettoyage industriel à base de polymères
- 3) Disponibilité des matières premières : polymères :
- 4) Description des produits finis produit de nettoyage industriel
- 5) Disponibilité des marchés : marché local et sous régional
- 6) Montant de l'investissement : 350 à 400 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 personnes

FICHES DE PROJET N°127

- 1) Titre du projet : Unité de fabrication de gants pharmaceutique
- 2) Description et objectif : le projet a pour but de créer une unité de fabrication de gants pharmaceutiques
- 3) Disponibilité des matières premières : caoutchouc
- 4) Description des produits finis : gants pharmaceutiques
- 5) Disponibilité des marchés interne et externe
- 6) Montant de l'investissement : 400 à 450 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 25 personnes

FICHES DE PROJET N°128

- 1) Titre du projet : Production de pneumatiques et chambre à air
- 2) Description et objectif : le projet vise à mettre en place une usine de production de pneus et chambre à air pour les engins.
- 3) Disponibilité des matières premières : caoutchouc et plastique.
- 4) Description des produits finis : pneus et chambre à air disponible
- 5) Disponibilité des marchés : marché local, sous régional ;
- 6) Montant de l'investissement : 500 à 650 millions FCFA
- 7) Nombre d'employés : 30 à 40 personnes

ANNEXE 2

BREVE BIBLIOGRAPHIE

MEDEV, Rapport sur l'économie, décembre 2005 ;

MEDEV, note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2004 et tendances pour 2005-2007

MEDEV, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, juillet 2004 ;

MEDEV, étude nationale prospective « Burkina 2025 » : rapport de diagnostic stratégique du Burkina Faso, août 2004

B. SIRIMA, D. BAMBARA, N. PARE et K. SAWADOGO, Burkina Faso : Compétitivité et croissance économique, orientations, stratégies et actions, Ouagadougou, mai 1999

K. SINARE, Industries agro-alimentaires (IAA) et développement agricole : le cas du Burkina Faso, mémoire de DEA, FASEG, Université de Ouagadougou, novembre 1994.

L'observateur paalga n° 6794 du 27 décembre 2006.

J. E. Austin : L'analyse des projets agro alimentaires, Economica, 1982

Kotler et Dubois : Marketing management, 11^{ème} édition, 2003, Edition Nouveaux Horizons

Jean Jacques Lambin : Le marketing stratégique, 3^{ème} Edition 1994, Ediscience internationale

Pierre Conso et Farouk Hémici : Entreprise en 20 leçons, Dunod 2003

ANNEXE 3

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BTP :	Bâtiment et travaux publics
CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGEP :	Direction générale de l'économie et de la planification ;
DPAM :	Direction de la prévision et des analyses macro-économiques ;
FCFA :	Franc de la communauté financière africaine ;
MEDEV :	Ministère de l'économie et du développement ;
PIB :	Produit intérieur brut
PME :	Petites et moyennes entreprises
PMI :	Petites et moyennes industries
SOFITEX :	Société des fibres et textiles

